

4. Annexe 4 : Fiches de gestion des sites compensatoires

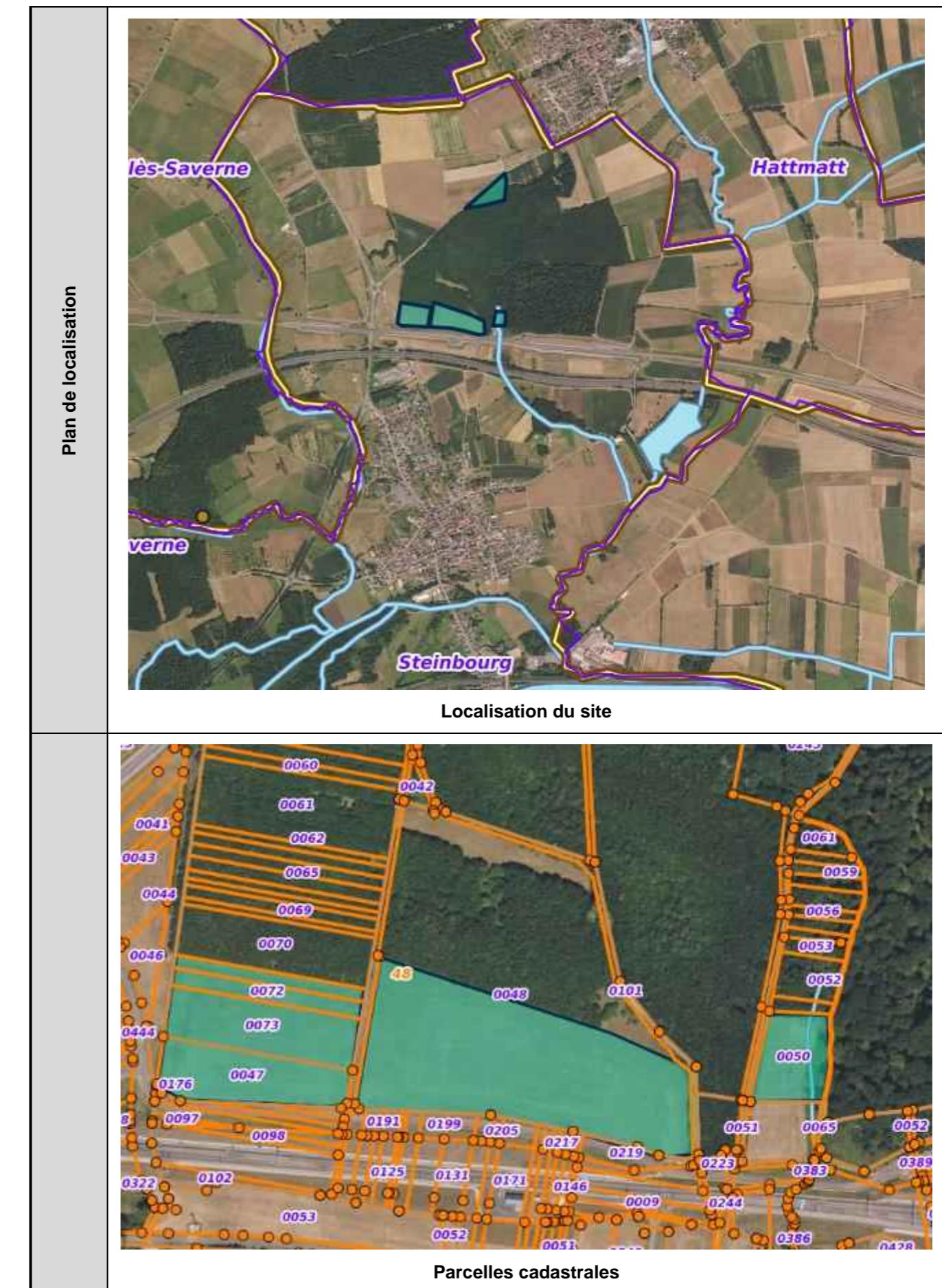
Un total de 12 sites compensatoires a été retenu. Chaque site fait l'objet d'une fiche de gestion.

L'ensemble des fiches de gestion des sites de compensation représente 114 pages.

Nom du site : Les prairies sur l'ancien site de dépôt des travaux de la LGV Est du Vogelgesang à Steinbourg

SITUATION ET DESCRIPTION GÉNÉRALE

| | |
|---|---|
| Commune (s) | Steinbourg |
| Lieu-dit | Jungwaldmatte, Fuchshuebel, Fahnackerweg et Vogelgesang |
| Parcelles cadastrales | <p>Trois ensembles sont soumis à l'étude de diagnostic, à l'issue de laquelle les parcelles suivantes ont été retenues :</p> <p>Section 46 parcelles n°71, 72 et 73 (15,88 + 21 + 61,45 ares) / Fuchshuebel</p> <p>Section 48 parcelle n°47 (59,28 ares) / Fuchshuebel</p> <p>Section 48 parcelle n°48 pour partie (232 a) / Fahnackerweg</p> <p>Soit un total cadastré de 3,89 ha.</p> <p>Les parcelles suivantes n'ont pas été retenues ou ont été jugées non éligibles:</p> <p>Section 15 Parcelle n°50 (38,09 ares) / Jungwaldmatte</p> <p>Section 41 parcelles n°22, 23, 25, 26 et 27 (44,99 + 15,41 + 40,45 + 38,33 + 2,29 a) / Vogelgesang</p> |
| Surface cadastrale du site | 56 917 m ² / 5,7 ha |
| Propriétaires | Commune de Steinbourg |
| Gestionnaires | - |
| Distance au projet d'extension de Kuhn sur la Faisanderie | À 3 km au Nord / Nord-Est du site d'extension de Kuhn sur la Faisanderie |
| Région forestière | Colline sous-vosgienne Est / Plaine d'Alsace |
| Zonages environnementaux directement concernés : Natura 2000 / ZNIEFF / PNR | Dans le périmètre de la ZNIEFF de type 2 n° 420007051 « Paysage de collines avec vergers du Pays de Hanau » |
| Corridors écologiques, SRCE |  <p>En dehors des secteurs à enjeux régionaux : réservoirs de biodiversité et corridors écologiques.</p> |
| <h3>SOURCE DE LA PROPOSITION DU SITE</h3> | |
| Pré-identification des mesures compensatoires <input checked="" type="checkbox"/> | Recherche par l'ONF <input type="checkbox"/> |
| Remontée par les acteurs locaux <input type="checkbox"/> | Autre <input type="checkbox"/> Précisez : |





| DESCRIPTION DU SITE | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|---------|----------------|---|-----|----------------|--------|--|-------|--|------|--|-----------|
| Date de passage sur site | <p>Les passages sur site ont été réalisés les :</p> <p>26/11/2020: plafond nuageux bas, froid (2°C).</p> <p>08/10/2024: ciel couvert, pluies récentes, (10°C).</p> | | | | | | | | | | | | |
| Milieux naturels | <p>Parcelles de la section 45 (nord) : Prairie artificielle. Enjeu très faible. Lisière avec une plantation équienne de Chênes sessiles en rangs sur sols perturbé par les travaux de plantation et/ou d'entretien. Enjeu très faible.</p> <p>Parcelles de la section 46 et 48 (sud – ouest) : Ces parcelles ont servi de site de dépôt pour des remblais de matériaux issus du percement du tunnel de Saverne lors des travaux de la LGV Est (aux alentours des années 2010). La remise en état a consisté en un dépôt de terre d'une épaisseur indéterminée. Un membre du conseil municipal signale une certaine difficulté à produire du fourrage sur ces parcelles en raison de la nature du sol et de sa faible profondeur. Prairies récentes ressemées sur une terre de couverture rapportée et vraisemblablement peu profonde (au sud-ouest). En 2024 on observe qu'un travail du sol récent et un nouveau semis ont été réalisé. Enjeu très faible.</p> <p>Petite fraction de prairie gérée extensivement pour la chasse (mirador) montrant un « faciès d'enrichissement ». Peut préfigurer une piste d'amélioration écologique (hautes herbes, buissons éparses, aspect de lisière « naturelle »).</p> <p>Alignement de jeunes plantations diverses le long du chemin.</p> <p>Parcelle n°50 de la section 15 « Vogelsang »</p> <p>Prairie humide et améliorée au sud-est. Il s'agit d'une prairie de plus de 6 ans. Enjeu faible. Plantation récente de peupliers de culture sur la parcelle 2 située au Sud de la parcelle 50 pouvant être assimilée à une dégradation du contexte prairiale (modification du sol, couvert) Lisière avec une plantation équienne de Chênes sessiles en rangs sur sols perturbé par les travaux de plantation et/ou d'entretien. Enjeu très faible.</p> | | | | | | | | | | | | |
| Espèces actuellement présentes ou potentiellement présentes | <p>Composés exclusivement d'habitats ouverts, les sites ne présentent en l'état qu'un intérêt très faible pour la faune -cible (espèces protégées impactées).</p> <ul style="list-style-type: none"> Chiroptères : très faible potentiel. Oiseaux : potentiel quasi-nul. Amphibiens : quasi-nul sauf parcelle n°50 de la section 15 « Vogelsang » faible (bord du cours amont d'un ruisseau). Mammifères : Site utilisable par le Chat forestier. Faible potentiel par ailleurs (chevreuil, sanglier). Rôle potentiellement important pour la traversée de la LGV. Insectes : très faible potentiel. <table border="1"> <thead> <tr> <th>Espèces</th><th>Intérêt actuel</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>-</td><td>nul</td></tr> <tr> <td>Chat forestier</td><td>faible</td></tr> <tr> <td></td><td>moyen</td></tr> <tr> <td></td><td>fort</td></tr> <tr> <td></td><td>Très fort</td></tr> </tbody> </table> | Espèces | Intérêt actuel | - | nul | Chat forestier | faible | | moyen | | fort | | Très fort |
| Espèces | Intérêt actuel | | | | | | | | | | | | |
| - | nul | | | | | | | | | | | | |
| Chat forestier | faible | | | | | | | | | | | | |
| | moyen | | | | | | | | | | | | |
| | fort | | | | | | | | | | | | |
| | Très fort | | | | | | | | | | | | |

| | | |
|---|---|---|
| Zones humides ou potentiellement humide |  | <p>La parcelle n°50 de la section 15 est située en Zone humide</p> <p>Pas de zones potentiellement humides pour le reste des parcelles concernées</p> |
| Enjeux | | <p>Enjeux intrinsèques aux habitats : Très faible en l'état. Sauf parcelle n°50 de la section 15, faible.</p> <p>Enjeux de fonctionnalité : moyen à fort. Les sites sud jouxtent la LGV. La parcelle n°50 de la section 15 est dans l'alignement directe d'un passage à faune et de deux passages hydrauliques/mixtes ce qui lui confère un rôle important dans la fonctionnalité de ces ouvrages. Enjeu donc potentiellement fort sur le Chat forestier et le reste de la petite faune terrestres.</p> |
| Evolution probable en l'absence de MC | | <p>Probable stagnation de l'intérêt écologique des prairies de rendement.</p> <p>Possible retournement et mise en culture de ces prairies qui sont pour la partie sud un état intermédiaire d'un sol qui a été dégradé par des terrains utilisés en phase chantier de la LGV Est comme zone de stockage provisoire. Les terrains ont été remis en état.</p> <p>Possible confortement d'un rôle écologique : présence à proximité de parcelles incluses dans un projet de TVB (prévoit la plantation de 1000 arbustes/arbres sur 1 ha en imite de la piste longeant la LGV), amorce de plantations et pose d'tas de pierres à vocation écologique.</p> |

| | |
|---------------------------|-----------------------------------|
| Cartographie des habitats | Cartographie des milieux naturels |
|---------------------------|-----------------------------------|

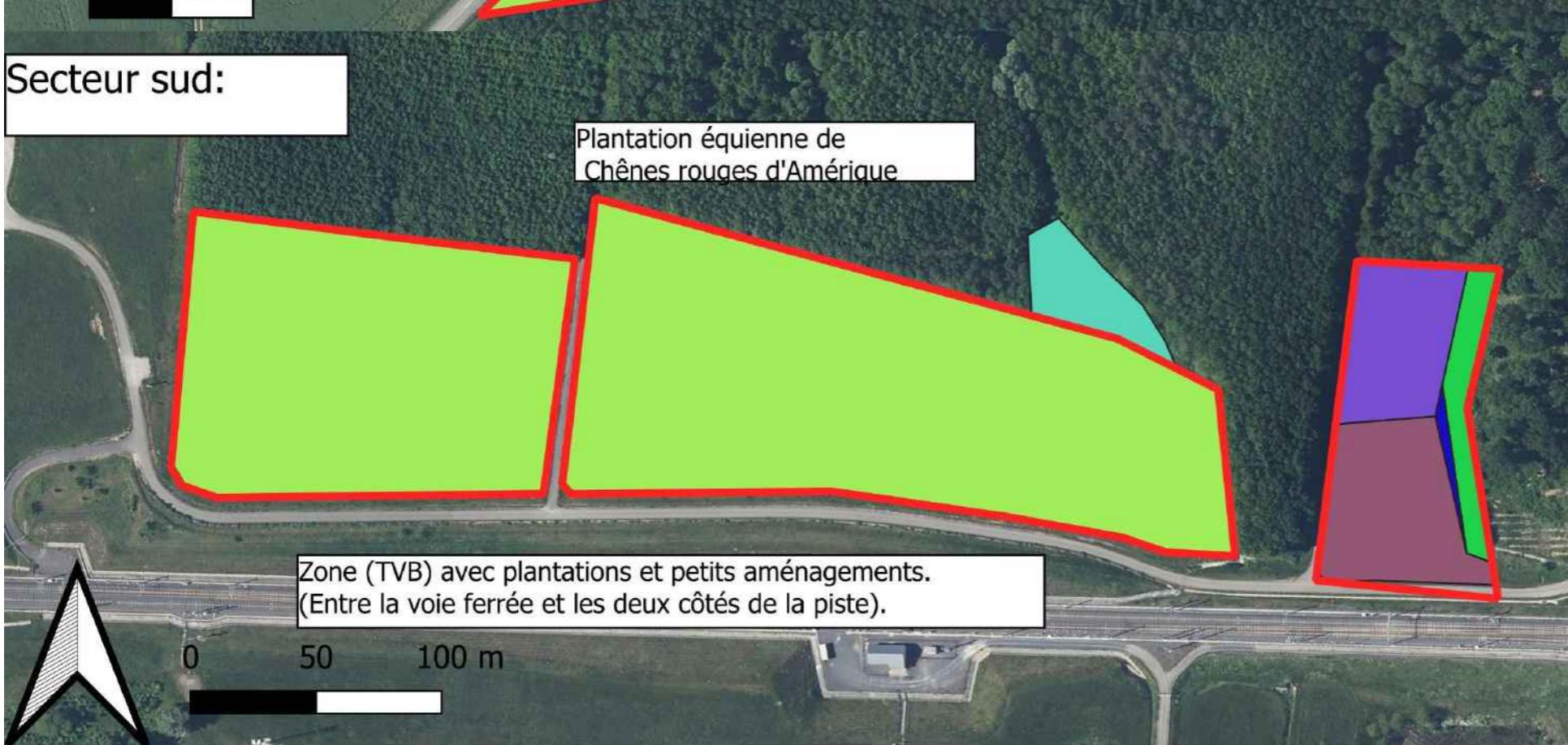
Site compensatoire

Steinbourg "Vogelgesang"

Secteur nord:



Secteur sud:



- Friche arbustive
- Friche humide
- Prairie artificielle
- Prairie humide à laîches
- Prairie humide
- Prairie humide avec plantation de peupliers

Fonds de plan :
Scan 25 2010
Ortho 2018 (CIGAL)
Cartographie : Thibaut DURR
Date : 2024

ILLUSTRATIONS SITE SUD-EST (NON RETENU)

Photo 1 : vue générale du site « Vogelsang », sud-est en 2020.



Photo 2 : vue générale du site « Vogelsang », sud-est en 2024.



Photo 3 : vue générale de la rupture créée par la LGV (premier plan) et l'A4 (arrière-plan) aux environs du site « Vogelsang », sud-est.



Photo 4 et suivante : passages inférieurs sous la LGV du site « Vogelsang », sud-est



Photo 1 : vue générale du site sud-ouest en 2020.



Photo 2 et suivante : lisière et plantation de chênes, sud-ouest



Photo 3 : vue générale du petit site dit « faciès d'enrichissement ».



ILLUSTRATIONS DU SITE RETENU (SUD-OUEST)

Photo 4 et suivante : état des prairies en 2024 (re-semis).



Photo 5 et suivante : petits aménagements écologiques le long de la route : tas de pierres et plantations (d'alisiers notamment)



Nom du site : Les prairies sur l'ancien site de dépôt des travaux de la LGV Est du Vogelgesang à Steinbourg

ANALYSE DE L'ÉLIGIBLITÉ DU SITE

| | | |
|---|--|--|
| Note préliminaire : L'analyse de l'éligibilité ne concerne que les parcelles retenues. | Parties non éligible | La zone sud-est correspondant à une prairie humide présente un intérêt significatif et mérite de rester en l'état, malgré les plantations de peupliers déjà réalisée. |
| | Parties non retenue | La zone nord présente un intérêt sylvicole pour la commune de Steinbourg (sol plus profond) et sera à ce titre alloué à de la compensation forestière au titre du Code forestier. Il n'est donc pas retenu dans le cadre des compensations « espèce » mais des aménagements y seront réalisé au titre de l'accompagnement (creusement d'une mare, pose d'un gîte à mammifères terrestres). |
| Maîtrise foncière | Date | Le 24 novembre 2020 |
| | Propriétaire et difficulté | Site appartenant à la commune de Steinbourg |
| Milieux naturels | Points forts | Le site est situé à proximité des emprises du projet (à 3 km au Nord). |
| | Dégradations | Altération de la prairie et de la « forêt » par une gestion agricole et sylvicole impactante. |
| Zones humides | Points forts | Cours amont d'un ruisseau et zone humide associée au lieu-dit Vogelsang. |
| | Dégradations | - |
| Cibles visées | Restauration de milieux forestiers | NON |
| | Restauration de milieux ouverts | OUI |
| | Restauration de milieux semi-ouverts | OUI |
| | Restauration de mares | OUI |
| | Restauration de cours d'eau | NON |
| | Gestion des espèces exotiques envahissantes | NON |
| | Restauration de zones humides | NON |
| | Fonctionnalité écologique | Pérennisation/amélioration d'un franchissement de la LGV est. |
| | Espèces cibles | Chat forestier, Oiseaux des milieux forestiers très jeunes. |

Nom du site : Les prairies sur l'ancien site de dépôt des travaux de la LGV Est du Vogelgesang à Steinbourg

ANALYSE DE L'ÉLIGIBLITÉ DU SITE

| Synthèse | Au regard des milieux naturels présents ainsi que des mesures de restauration envisageables, les surfaces éligibles sont les suivantes : | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|--|------------------------|---------------------------|----------------|-----------------------|-------------------------|------------------------|----------------|---|--|---|-------------------|-------------------------------|---|---|
| | Groupes | Cortèges | Éligibilité | Compensation | | | | | | | | | | | | |
| | Foncière | | Simple | 1.68+2.44 = 4.12ha | | | | | | | | | | | | |
| | | | Complexe | 0 ha | | | | | | | | | | | | |
| | Enveloppe globale | Milieux forestiers | Non | - | | | | | | | | | | | | |
| | | Milieux ouverts | Oui | 0.81 ha | | | | | | | | | | | | |
| | | Milieux semi-ouverts | Oui | 3.11 ha | | | | | | | | | | | | |
| | | Mares | Oui | 2 (3) | | | | | | | | | | | | |
| | Zones humides | | Non | - | | | | | | | | | | | | |
| | En plus des espèces généralistes des grands types de milieux naturels restaurés, la mise en place des mesures de restauration sera propice aux espèces à enjeux suivantes subissant des impacts résiduels dans le cadre du projet : | | | | | | | | | | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Chiroptères : réhabilitation de 3.89 ha de zones de chasse par augmentation de la productivité en insectes. Oiseaux : création de 3.89 ha d'habitats d'espèces de milieux ouverts et semi-ouverts (pie-grièche écorcheur, par exemple). Amphibiens : création de deux mares (plus une en parcelle nord). Mammifères : pérennisation du site important du Vogelsang (franchissement de la LGV est). Amélioration d'une zone de chasse (prairie en fauche tardive) et d'une zone arbustive propice à la chasse, au repos et au déplacement, pose de deux gîtes complémentaires (et un troisième au nord). Insectes : amélioration de la composition floristique de la prairie et gestion optimisée. | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Les espèces concernées par le projet bénéficieront de ce site de la manière suivante : | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <table border="1"> <thead> <tr> <th>Espèces</th><th>Intérêt actuel</th><th>Intérêt après MC</th><th>Gain écologique</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chat forestier</td><td>Faible (chasse en prairie de lisière) ; Localement moyen (passage inférieurs)</td><td>Moyen (prairies artificielles peu attractives converties en zones de chasse/repos/déplacement) Fort :</td><td>+</td></tr> <tr> <td>Hérisson d'Europe</td><td>Faible (prairie de lisière) ;</td><td>Moyen (prairies artificielles converties en zones plus attractives)</td><td>+</td></tr> </tbody> </table> | | | | | Espèces | Intérêt actuel | Intérêt après MC | Gain écologique | Chat forestier | Faible (chasse en prairie de lisière) ; Localement moyen (passage inférieurs) | Moyen (prairies artificielles peu attractives converties en zones de chasse/repos/déplacement) Fort : | + | Hérisson d'Europe | Faible (prairie de lisière) ; | Moyen (prairies artificielles converties en zones plus attractives) | + |
| Espèces | Intérêt actuel | Intérêt après MC | Gain écologique | | | | | | | | | | | | | |
| Chat forestier | Faible (chasse en prairie de lisière) ; Localement moyen (passage inférieurs) | Moyen (prairies artificielles peu attractives converties en zones de chasse/repos/déplacement) Fort : | + | | | | | | | | | | | | | |
| Hérisson d'Europe | Faible (prairie de lisière) ; | Moyen (prairies artificielles converties en zones plus attractives) | + | | | | | | | | | | | | | |

Nom du site : Les prairies sur l'ancien site de dépôt des travaux de la LGV Est du Vogelgesang à Steinbourg

ANALYSE DE L'ÉLIGIBLITÉ DU SITE

| | | Localement moyen (passage inférieurs) | Fort : | |
|---|-------------------|--|--------|--|
| Ecureuil roux | nul | nul | + | |
| Oiseaux : cortège des milieux forestiers matures | nul | nul | 0 | |
| Oiseaux : cortège des milieux forestiers d'âge moyen à jeunes | nul | Création de 1.2 ha de zone 2a et 2b (manteau forestier jeunes avec arbres < à 10 et à 20 cm de diamètre) Création de 1.9 ha de zone 1a, 1b et 3b (zones arbustives ou arborée lâche avec couvert herbeux) moyen | + | |
| Amphibiens (Triton alpeste et cortège associé) | Nul à très faible | moyen | + | |

| | |
|---|--|
| Action envisageable (définition préliminaire) | Transformation des prairies en habitats mosaïques incluant : <ul style="list-style-type: none"> Prairies de fauche écologique (semis de diversification, fauche adaptée, refuges fauchés uniquement en hiver) ; Zones arbustives entretenues ; Complexification des lisières forestières ; Petits aménagements (tas de pierre, bois mort, etc.) ; Petits gîtes à Chat forestier / Hérisson ; Creusement de deux (trois) mares ; Pose de gîtes et nichoirs sur les lisières (hors zone). |
|---|--|

| | |
|---|--|
| Synthèse de la surface éligible du site | Les 4.2 ha de la zone sud-ouest sont éligibles. Le reste est non retenu (zone nord) ou non éligible (parcelle 50 au Sud). |
|---|--|

Nom du site : Steinbourg Vogelsang

Description des mesures compensatoires

| | | |
|---|--|--|
| Conception | En l'absence d'éléments patrimoniaux pré-existants la conception est assez libre sur ce site. Elle cherche à combiner une diversité de modalité d'entretien par bandes parallèles (de multiples de 10 m) imitant une lisière structurée naturelle entourant une prairie restaurée et gérée écologiquement. | |
| MC01 : Création d'ilots de sénescence améliorés, p. 134 | Zone 4 : 0 | |
| MC02 : Création de zones semi-ouvertes, gestion des lisières, p. 135 | Zone 0 : prairie en gestion extensive : 0,81 ha Cette zone ouverte formera une clairière. Un semis complémentaire d'un mélange à flore locale diversifiée sera réalisé après un travail superficiel du sol. Zone 1 : zone de transition basse - fourrés - ourlets pré-forestiers : 1,12 ha Cette zone constitue le premier ourlet, le plus bas, de la lisière. Zone 2 : zone de transition haute – manteau forestier : 1,2 ha Zone 3 : zone de pré-bois broussailleux : 0,79 ha forme une transition entre la prairie et les bandes arbustives. Les arbres y sont conservés, mais la végétation herbacé/arbustive y est broyée tous les 10 ans. | |
| MC03 : Aménagements en faveur de la faune, p. 136 | | |
| MC031: Zones d'accumulation de bois mort | La nature du sol peut pénaliser la reprise des plantations arbustives/arborées. Il est donc prévu de déposer en surface des rémanents végétaux sous forme de mulch sur au moins la moitié de la surface concernée par les zones 1 et 2. En plus 15 tas de bois mort seront déposés (soit 15 x 3 m x 3 m = 135 m ²) ce qui correspond à un volume de 270 m ³ environ. | |
| MC032: Augmentation du nombre d'« arbres biologiques » | Non retenu sur ce site. | |
| MC033: Création/protection de gîtes/refuges au sol pour le Chat forestier et autres mammifères terrestres | Deux gîtes artificiels seront implantés en lisière nord de chacune des deux parcelles. Un modèle semi-enterré surmonté d'une structure en tas de branche est retenu. (Un troisième gîte sera implanté dans la parcelle nord en accompagnement des plantations qui y seront réalisées au titre des mesures compensatoires liées au Code forestier.) | |
| MC034: Pose de gîte artificiels à Chiroptères, Ecureuils et Muscardins et de nichoirs à oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> 6 gîtes à chiroptères forestiers ; 0 nichoirs à oiseaux forestiers ; 0 gîtes à écureuils ; 0 gîtes à muscardins. En l'absence de support préexistant sur la parcelle la pose est réduite à 6 nichoirs pour oiseaux généralistes, fixés sur des tuteurs des plantations arborées. | |

Nom du site : Steinbourg Vogelsang

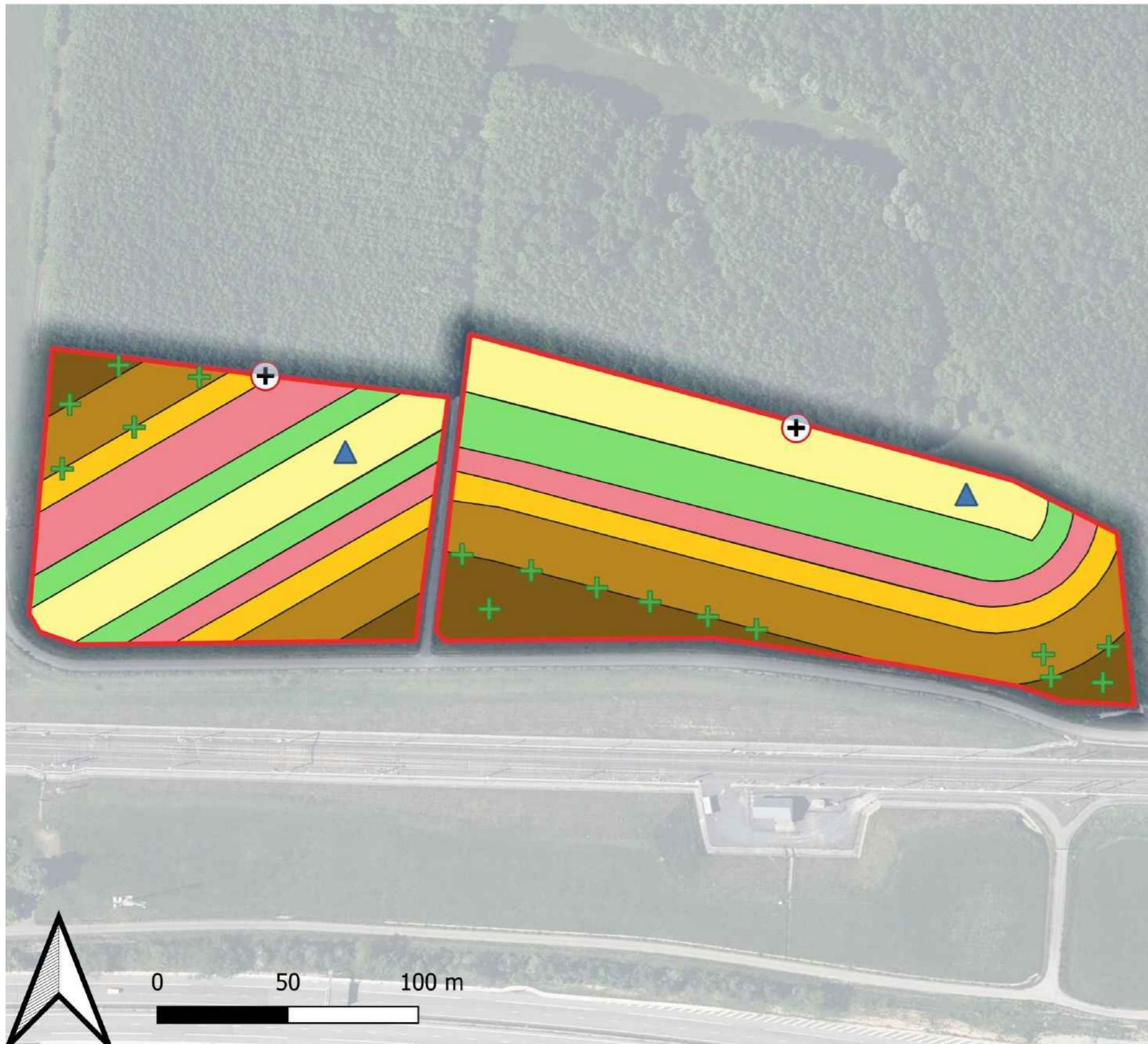
| | | |
|---|---------------------------------------|--|
| | MC 035 Cr éation de mares | Deux mares de 20 m ² seront implantées dans la zone 0 (prairie). (Une troisième mare sera implantée dans la parcelle nord en accompagnement des plantations qui y seront réalisées au titre des mesures compensatoires liées au Code forestier.) L'alimentation sera uniquement assurée par le ruissellement superficiel. Un travail de modelage d'un « bassin versant » sera sans doute nécessaire pour faire converger le maximum d'eau vers la mare. Le fond de la mare sera imperméabilisé par 30 cm d'argile. La fonctionnalité de ces mares n'est pas garantie et de travaux correctifs devront être prévus dans le marché de creusement. |
| Aménagements spécifiques au site | Totalité de la zone | - |
| | Zone 0 - prairie | Nécessitera un semis de mélange prairial local qualitatif. |
| | Zone 1 | RAS |
| | Zone 2 | Le bois issu des tailles et coupes d'entretien pourra être déposé en zones 2a et 2b en conservant environ à moitié de la surface sans dépôt. |
| | Zone 3 | RAS |
| | Zone 4 | Non représenté sur la zone. |
| Suivi | Suivi aménagements des | Suivi et indicateurs : S03 : Suivi de la fonctionnalité du réseau de mares compensatoires S04 : Protection et reprise des plantations arbustives S05 : Suivi et entretien des gîtes et nichoirs S08 : État général des mesures MC01 et MC02 S10 : Suivi de la disponibilité en cavités S11 : Suivi général des mesures MC03 |
| | Suivi de la réponse biologique | Suivi et indicateurs : S03 : Suivi de la fonctionnalité du réseau de mares compensatoires S06 : Suivi quinquennal du Chat forestier par piégeage photographique avec attractif S07 : Suivi des gîtes à Chat forestier par piégeage photographique S09 : Suivi des populations d'oiseaux |

| Nom du site : Les prairies sur l'ancien site de dépôt des travaux de la LGV Est du Vogelgesang à Steinbourg | | | | | | | |
|---|---|-----------------------|---------------------------------------|---|---------------|-------------|--|
| Description des mesures compensatoires | | | | | | | |
| Effet compensateur et bilan impact/mesure | | Surface impactée (ha) | Surface compensatoire nécessaire (ha) | Action compensatoire | Surfaces (ha) | Pondération | Proportion du besoin compensatoire (%) |
| | Par « milieux » : | | | | | | |
| | Habitats forestiers matures/âgés | 2,3 | 9,57 | Zone 4 : futaie mise en sénescence améliorée | 0 | 1 | 0 |
| | Habitats forestiers au moins d'âge moyen ou mieux, matures/âgés | 11,5 | 31,17 | Zone 2 : manteau jeune Zone 3 : pré-bois parsemé d'arbres | 1,99 | 1 | 6,38 |
| | Habitats forestiers jeunes, milieux semi-ouverts, ou de lisières | 6,1 | 9,2 | Zone 1 : milieux arbustifs | 1,12 | 1 | 12,17 |
| | Friche herbacée | 0,2 | 0,5 | Zone 0 : prairies et clairières | 0,81 | 1 | 162 |
| | Par "espèces-cibles" : | | | | | | |
| | Chat forestier (espèce parapluie pour les mammifères) | 17,8 | 44,5 | Surface de la mesure utilisable par le Chat forestier réparties entre milieux forestiers (surtout reproduction) et espaces semi-ouverts (surtout chasse et déplacements). | 3,92 | 1 | 8,8 |
| | Cortège des chiroptères spécialistes des milieux forestiers matures à vieux bois | 2,3 | 9,57 | Surface d'habitats forestiers (au moins futaie) passée en zone de sénescence améliorée avec pose de gîtes (Zone 4). | 0 | 1 | 0,00 |
| | Cortège des chiroptères plus généralistes des milieux forestiers moyens | 11,5 | 31,17 | Surface complémentaire d'habitats passée en zone de sénescence améliorée avec pose de gîtes artificiels (Zone 4). Surfaces créées ou entretenues d'habitats forestiers non matures (Zones 1, 2 et 3). | 3,11 | 1 | 9,98 |
| | Cortège des oiseaux spécialistes des milieux forestiers matures à vieux bois | 2,3 | 8,42 | Surface d'habitats forestiers (au moins futaie) passée en zone de sénescence améliorée avec pose de nichoirs artificiels (Zone 4). | 0 | 1 | 0 |
| | Cortège des oiseaux généralistes des milieux forestiers moyens à jeunes | 17,6 | 35,65 | Surface complémentaire d'habitats passée en zone de sénescence améliorée avec pose de nichoirs artificiels (Zone 4). Surfaces créées ou entretenues d'habitats forestiers non matures (Zones 1, 2 et 3). | 3,11 | 1 | 8,72 |
| | Amphibiens (compensation de la destruction d'individus par restauration d'habitats) | 17,8 | 32,8 | Surface de la mesure correspondant à un habitat terrestre (forestier ou non) avec au moins un point d'eau utilisable pour la reproduction. | 3,92 | 1 | 11,95 |

Chacune des actions engagées joue pleinement le rôle compensatoire qui lui est attribué et aucune pondération n'a été nécessaire sur ce site.

Site compensatoire

Steinbourg "Vogelgesang"



Fonds de plan :
Scan 25 2010
Ortho 2018 (CIGAL)
Cartographie : Thibaut DURR
Date : 2024



Nom du site : Ferme du Willerholz à Marmoutier

SITUATION ET DESCRIPTION GÉNÉRALE

| | |
|---|--|
| Commune (s) | MARMOUTIER |
| Lieu-dit | WILLERHOLZ |
| Parcelles cadastrales | Section 41 Parcelle n°47 et Section 27 Parcelle n°10 |
| Surface cadastrale du site | 35,79 ha |
| Propriétaires | KUHN |
| Gestionnaires | Parcelles agricoles gérées par l'entreprise Kuhn, servant de lieu de réception de la clientèle et de démonstration des machines. |
| Distance au projet d'extension de Kuhn sur la Faisanderie | À 5,6 km au sud du site d'extension de Kuhn sur la Faisanderie Accolé à la forêt domaniale de Saverne |
| Région forestière | Collines sous-vosgiennes est |
| Zonages environnementaux directement concernés : Natura 2000 / ZNIEFF / PNR | La ZNIEFF de type 2 : « Collines du Piémont vosgien avec grands ensembles de vergers, de Saverne à Mutzig » couvre tout le site. |

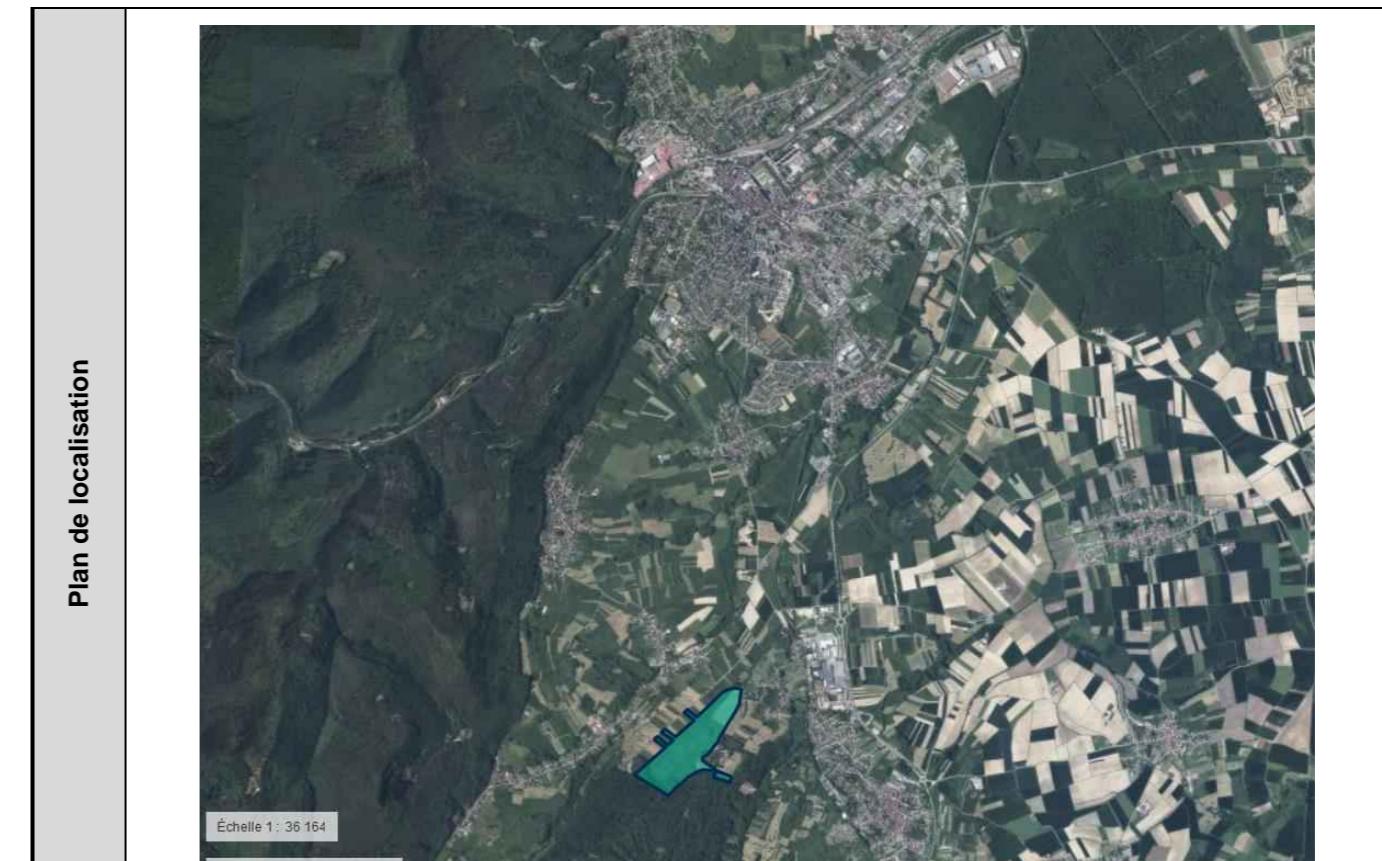


Accolé, mais en dehors, au réservoir de biodiversité « Collines de Marmoutier et vallon humide de Hengwiller, Dimbsthal et Allenwiller » et à proximité du corridor écologique entre Saverne et Wasselonne

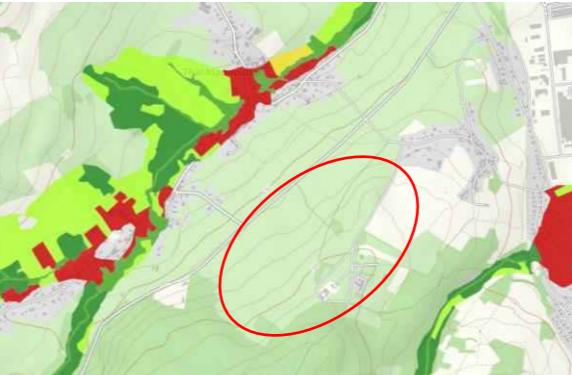
| | |
|-----------------------------|--|
| Zonage document d'urbanisme | En zone N du PLU de Marmoutier, il y a des éléments le long du chemin du Willerholz qui sont indiqués comme des éléments remarquables du paysage (au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme) |
|-----------------------------|--|

SOURCE DE LA PROPOSITION DU SITE

| | |
|--|--|
| Pré-identification des mesures compensatoires <input type="checkbox"/> | Recherche par l'ONF <input type="checkbox"/> |
| Remontée par les acteurs locaux <input type="checkbox"/> | Autre <input checked="" type="checkbox"/> sur proposition de l'entreprise Kuhn |



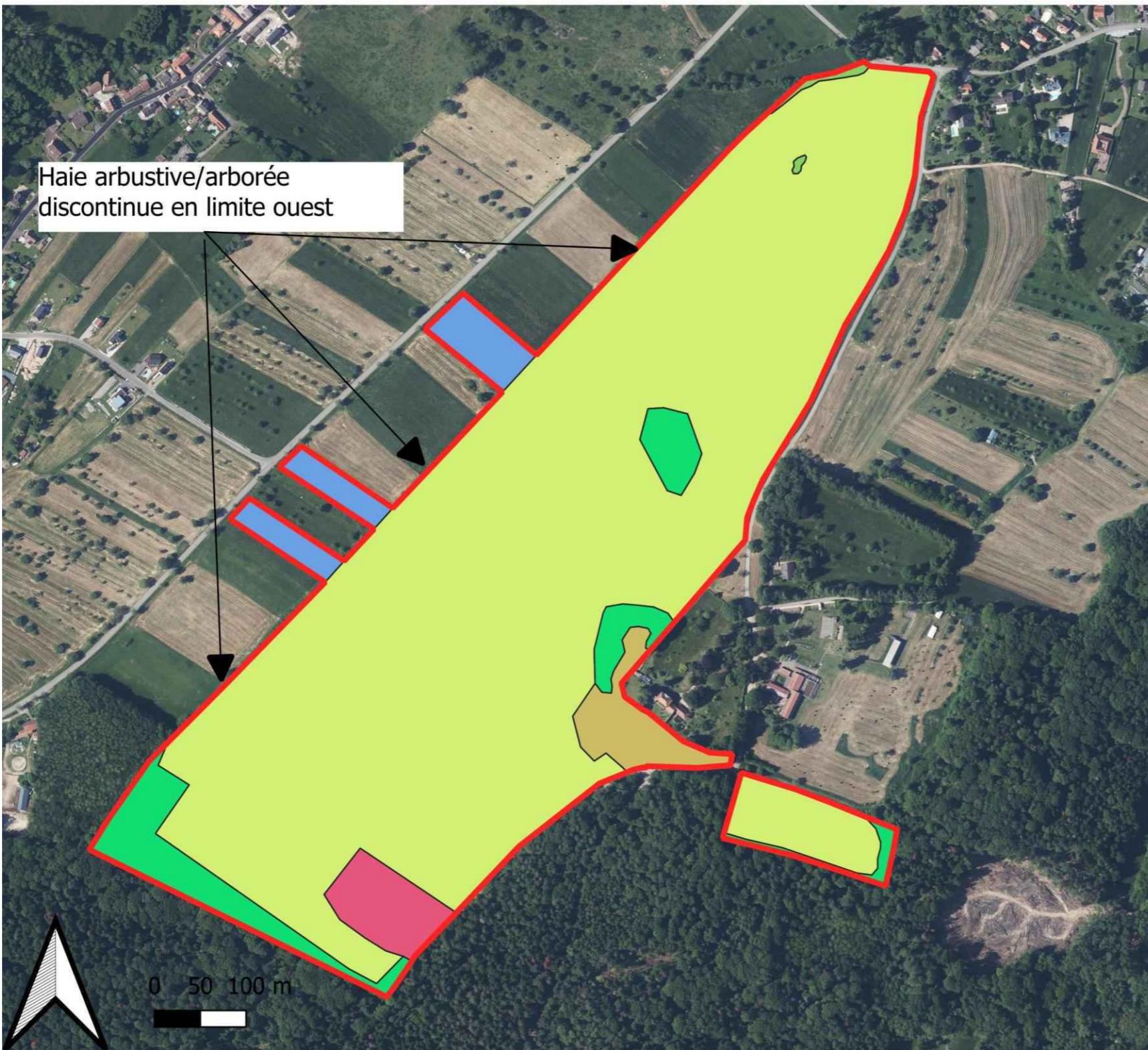
| DESCRIPTION DU SITE | |
|---|--|
| Date de passage sur site | Le passage sur site a été réalisé les : 23/02/2024 (ciel gris et temps pluvieux) ; 08/10/2024 (ciel gris et temps pluvieux). |
| Milieux naturels | <p>Site principal : vaste prairie artificielle ou très intensifiée incluant de façon secondaire : des bâtiments/parkings/jardins, une lisière forestière, une coupe à blanc d'épicéas déperris en cours de régénération spontanée, une haie discontinue, trois petites parcelles de prairies gérées extensivement, une ancienne carrière reboisée et un bosquet de feuillus. La pente orientée vers l'ouest draine localement une eau de surface après des fortes pluies.</p> <p>Site déconnecté à l'est : petite prairie naturelle partiellement intensifiée en lisière de forêt. La pente orientée vers l'est draine une eau de surface après des fortes pluies.</p> |
| Espèces actuellement présentes ou potentiellement présentes | <p>En l'absence d'habitat forestier il présente en l'état un intérêt moyen pour la faune-cible (espèces protégées impactées) qui est surtout liée ici aux lisières, aux habitats arbustifs/arborés des haies et secondairement au rôle supposé de la prairie comme zone de chasse (Chat forestier notamment).</p> <ul style="list-style-type: none"> Chiroptères : haies, bosquets, lisières apparemment pauvres en cavités. Intérêt des prairies en tant que zone de chasse : faible à moyen. Oiseaux : les haies constituent probablement un habitat pour un cortège assez similaire à celui des boisements jeunes et moyens impactés. Pas d'intérêt pour le cortège des oiseaux des boisements mûrs. Amphibiens : pas de plan d'eau. Mammifères : présence régulière de cerfs, chevreuils et sangliers qui traduit une certaine tranquillité des lieux. Terrier de blaireaux (potentiellement exploitable par le Chat forestier) dans une ancienne carrière reboisée. Intérêt moyen. Insectes : Intérêt pour les insectes : faible (prairie intensifiée) à moyen (prairies extensives). |

| | |
|---|---|
| Zones humides ou potentiellement humide |  <p>Le site n'est pas situé en zone potentiellement humide.</p> |
| Enjeux habitats | <p>Enjeux intrinsèques aux habitats :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les quatre prairies anciennes (trois à l'ouest et une à l'est) constituent un enjeu mal qualifié (inventaire hors période) qualifié de fort (au moins par précaution) ; <p>Les autres habitats ne sont inscrits sur aucune liste de référence indiquant un enjeu intrinsèque.</p> |
| Enjeux fonctionnalité | <p>Enjeux de fonctionnalité : modéré</p> <ul style="list-style-type: none"> Inscription dans un corridor local nord-sud entre les zones urbanisées de Marmoutier et Thal-Marmoutier ; Ce corridor est composé d'espaces agricoles majoritairement ouverts |
| Évolutions probables en l'absence de MC | <p>Maintien en l'état global avec potentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Intensification agricole progressive (amendements, fauche) ou brutale (retournement) ; |

Site compensatoire

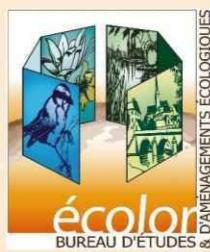
Willerholz à Marmoutier

Cartographie des habitats



- Bâtiments, jardins et espaces attenants
- Bois de feuillus divers
- Boisement mixte récemment coupé à blanc
- Haie arborescente de feuillus
- Prairie artificielle, dégradée ou intensifiée
- Prairie naturelle mésophile

Fonds de plan :
Scan 25 2010
Ortho 2018 (CIGAL)
Cartographie : Thibaut DURR
Date : 2024



ILLUSTRATIONS : SITE PRINCIPAL

Photo 1 : vue générale du site « Willerholz » en 2024.



Photo 2 et suivante : zone de 1 ha environ dégagée d'une plantation d'épicéas dépéris, en février 2024.



Photo 3 et suivante : la même zone après une saison de végétation en octobre 2024.

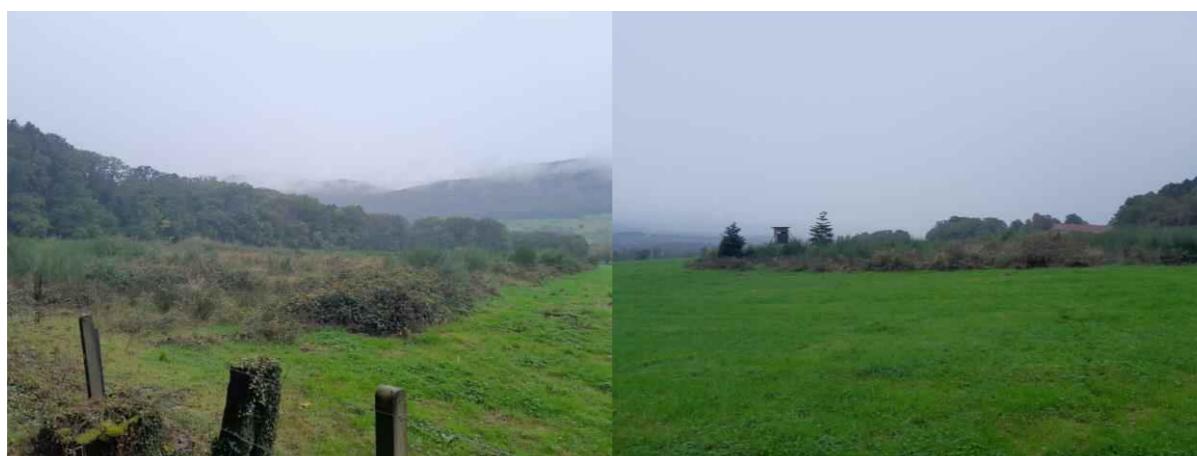


Photo 4 et suivante : haie arborescente périphérique.



Photo 5 et suivante : ancienne carrière avec terrier de blaireaux.



Photo 6 et suivante : différence d'aspect entre la prairie extensive (à droite sur les deux photos) et la prairie plus intensément (plus verte et homogène).



ILLUSTRATIONS : SITE DÉCONNECTÉ À L'EST

Photo 1 : vue générale du site « Willerholz 2 » en 2024.



Photo 2 et suivante : lisière forestière et foin non récolté sur la prairie, en octobre 2024.



Photo 3 : ruissèlement superficiel de l'eau pluviale.



Ferme du Willerholz à Marmoutier

ANALYSE DE L'ÉLIGIBLITÉ DU SITE

| | | |
|--------------------------|--|---|
| Maîtrise foncière | Date | - |
| | Propriétaire et difficulté | Site appartenant à KUHN |
| Milieux naturels | Points forts | - |
| | Dégradations | Altération de la prairie par une gestion agricole intensive. Ancienne carrière avec terriers de blaireaux ayant fait l'objet de petits remblais et de dépôts de bottes de foin. |
| Zones humides | Points forts | Pas de zone humide à proprement parler mais des pentes aux sols peu perméable qui permettent de faire converger l'eau de ruissellement. |
| | Dégradations | - |
| Cibles visées | Restauration de milieux forestiers | (OUI) |
| | Restauration de milieux ouverts | OUI |
| | Restauration de milieux semi-ouverts | OUI |
| | Restauration de mares | OUI |
| | Restauration de cours d'eau | NON |
| | Gestion des espèces exotiques envahissantes | NON |
| | Restauration de zones humides | NON |
| | Fonctionnalité écologique | |
| | Espèces cibles | Chat forestier, Oiseaux des milieux forestiers très jeunes. |

Ferme du Willerholz à Marmoutier

ANALYSE DE L'ÉLIGIBLITÉ DU SITE

Au regard des milieux naturels présents ainsi que des mesures de restauration envisageables, les surfaces éligibles sont les suivantes :

| Groupes | Cortèges | Éligibilité | Compensation |
|-------------------|----------------------|-------------|---|
| Foncière | | Simple | Toute la parcelle est en propriété mais avec des besoins d'usage sur la prairie |
| | | Complexé | 0 ha |
| Enveloppe globale | Milieux forestiers | Non | 3.7 ha |
| | Milieux ouverts | Oui | 1.6 ha (sur 32.7 ha de prairie) |
| | Milieux semi-ouverts | Oui | 1 ha |
| | Mares | Oui | 2 |
| Zones humides | | Non | - |

En plus des espèces généralistes des grands types de milieux naturels restaurés, la mise en place des mesures de restauration sera propice aux espèces à enjeux suivantes subissant des impacts résiduels dans le cadre du projet :

- Chiroptères** : Préservation de 1,6 hectares de zones de chasse grâce au maintien ou à la restauration de pratiques agricoles susceptibles d'augmenter la productivité en insectes. Renforcement du réseau de haies par la plantation de 0,95 hectares de haies d'une largeur de 10 mètres.
- Oiseaux** : création de 3.31 ha d'habitats d'espèces de milieux ouverts et semi-ouverts et plantation de 0.95 ha de haies de 10 m de large.
- Amphibiens** : création de deux mares. L'habitat terrestre rendu favorable autour des deux mares est évalué à 15 ha (en excluant le cœur des prairies intensives ne bénéficiant pas de mesure) ;
- Mammifères** : pérennisation du terrier de blaireaux. Amélioration d'une zone de chasse (prairie en fauche tardive) et d'une zone arbustive propice à la chasse, au repos et au déplacement.
- Insectes** : amélioration de la composition floristique de quatre prairies et gestion optimisée (1,6 ha).

Les espèces concernées par le projet bénéficieront de ce site de la manière suivante :

| Espèces | Intérêt actuel | Intérêt après MC | Gain écologique |
|----------------|--|---|-----------------|
| Chat forestier | Moyen : Zone de chasse (prairie), déplacement (tout couvert boisé) et gîte | Fort : Amélioration d'une petite partie des prairies (chasse), plantation de haies (repos/déplacement), gîte. | + |

Ferme du Willerholz à Marmoutier

ANALYSE DE L'ÉLIGIBLITÉ DU SITE

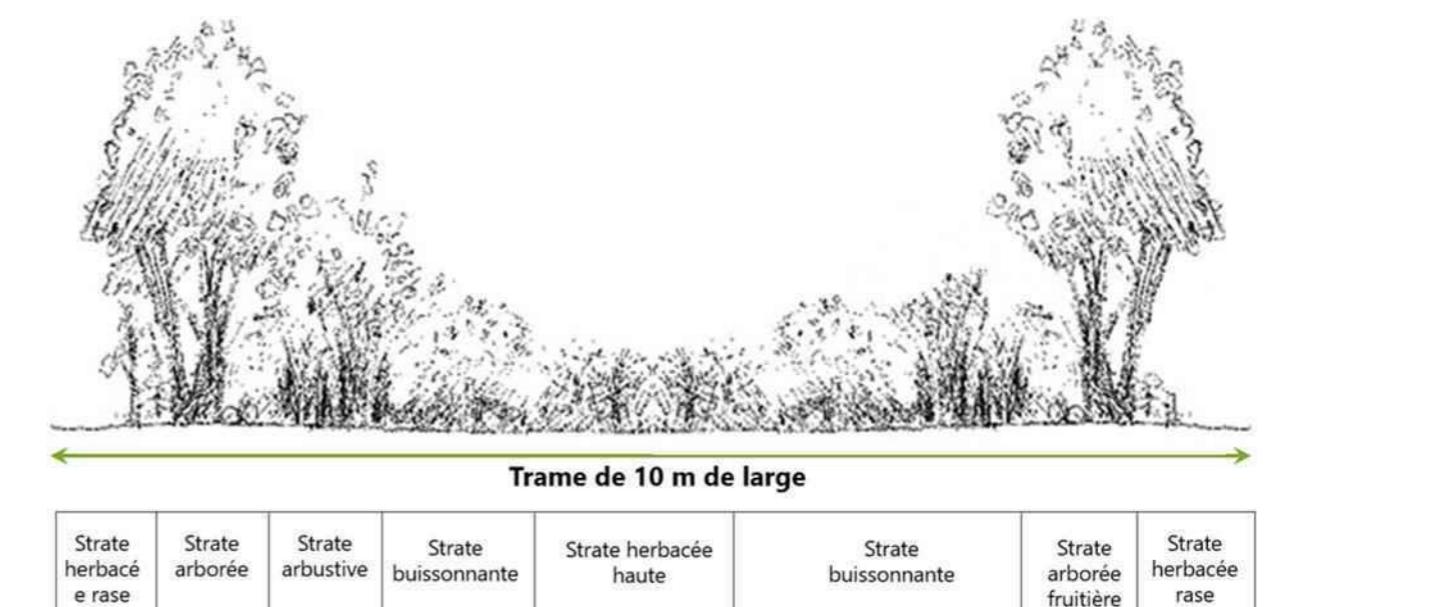
| | | | | |
|--|---------------------------------|---|---|--|
| | | potentiel (terrier de blaireaux). | | |
| Hérisson d'Europe | Faible (prairie de lisière). | Moyen prairies gérées extensivement et haies | + | |
| Ecureuil roux | Faible (boisements et lisière). | Moyen Plantations de haies | + | |
| Oiseaux : cortège des milieux forestiers matures | nul | Faible Maintien des deux bosquets et lisière actuelle en sénescence (2ha) | + | |
| Oiseaux : cortège des milieux forestiers d'âge moyen/jeune | Faible | Moyen Création de zone 2a et 2b (manteau forestier jeunes avec arbres < à 10 et à 20 cm de diamètre) Création de zone 3a (pré-bois herbeux en lisière). | + | |
| Amphibiens (Triton alpestre et cortège associé) | Nul à très faible | Fort Deux mares nouvelles | + | |

| | |
|---|---|
| Action envisageable (définition préliminaire) | <ul style="list-style-type: none"> Maintien/amélioration des prairies d'intérêt écologique (fauche adaptée, refuges fauchés uniquement en hiver) ; Maintien des boisements existant sous forme d'ilots de sénescence ; Création de lisières structurées par des pré-bois et des jeunes bois ; Plantations de haies ; Creusement de deux mares ; Préservation du terrier de blaireaux ; Pose de gîtes et nichoirs sur les lisières. |
|---|---|

| | |
|---|---|
| Synthèse de la surface éligible du site | <p>Un total de 7 ha sont éligibles.</p> <p>Le reste est non retenu (utilisation de la prairie par l'entreprise KUHN).</p> |
|---|---|

| Ferme du Willerholz à Marmoutier | |
|--|--|
| Description des mesures compensatoires | |
| Conception | <p>En premier lieu la conservation des éléments patrimoniaux préexistants cible les prairies non artificielles, les haies et bosquets et la carrière abritant le terrier de blaireaux.</p> <p>La conception s'articule autour de la transformation de la lisière forestière en l'épaississement et en la structurant, ainsi que la plantation de haies de 10 m de large.</p> |
| | <p>MC01 : Création d'ilots de sénescence améliorés Zone 4 : 2,45 ha (deux bosquets et une lisière existante en continuité de la forêt domaniale de Saverne)</p> <p>MC02 : Création de zones semi-ouvertes, gestion des lisières Zone 0 : prairie en gestion extensive : 1,61 ha sur quatre parcelles Zone 2 : zone de transition haute – manteau forestier : 2,67 ha Zone 3a : zone de pré-bois broussailleux : 0,64 ha forme une transition entre la prairie et la forêt. Zone 1 : Plantation de 946 ml de haie sur 10 m de large soit 0,94 ha.</p> <p>MC03 : Aménagements en faveur de la faune</p> <p>MC031: Zones d'accumulation de bois mort -</p> <p>MC032: Augmentation du nombre d'« arbres biologiques » Non retenu sur ce site.</p> <p>MC033: Création/protection de gîtes/refuges au sol pour le Chat forestier et autres mammifères terrestres Pérennisation du terrier de blaireaux.</p> <p>MC034: Pose de gîte artificiels à Chiroptères, Ecureuils et Muscardins et de nichoirs à oiseaux • 20 gîtes à chiroptères forestiers ; • 20 gîtes nichoirs à oiseaux forestiers ; • 4 gîtes à écureuils ; • 0 gîtes à muscardins. sur les lisières, dans les bosquets et sur les arbres des haies.</p> <p>MC 035 Crédit de mares Deux mares de 20 m² seront implantées dans la zone 0 (prairie). L'alimentation sera uniquement assurée par le ruissellement superficiel qui semble important à l'amont des points choisis. Un travail de modelage d'un « bassin versant » sera sans doute nécessaire pour faire converger le maximum d'eau vers la mare. Le fond de la mare sera imperméabilisé par 30 cm d'argile. La fonctionnalité de ces mares n'est pas garantie et de travaux correctifs devront être prévus dans le marché de creusement.</p> |
| Aménagement spécifique | <p>Totalité de la zone -</p> <p>Zone 0 - prairie -</p> |

| Ferme du Willerholz à Marmoutier | |
|----------------------------------|---|
| | Zone 1 - |
| | Zone 2 Le bois issu des tailles et coupes d'entretien pourra être déposé en zones 4. |
| | Zone 3 RAS |
| | Zone 4 Sécurisation plus intense du bosquet le plus porche du parking d'accueil. Les arbres dangereux seront conservés sur place. |
| | <p>Suivi aménagements</p> <p>Suivi et indicateurs : S03 : Suivi de la fonctionnalité du réseau de mares compensatoires S04 : Protection et reprise des plantations arbustives S05 : Suivi et entretien des gîtes et nichoirs S08 : État général des mesures MC01 et MC02 S10 : Suivi de la disponibilité en cavités S11 : Suivi général des mesures MC03</p> <p>Suivi de la réponse biologique</p> <p>Suivi et indicateurs : S03 : Suivi de la fonctionnalité du réseau de mares compensatoires S06 : Suivi quinquennal du Chat forestier par piégeage photographique avec attractif S07 : Suivi des gîtes à Chat forestier par piégeage photographique S09 : Suivi des populations d'oiseaux</p> |
| Suivi | |



Profil et structure de la haie de 10 m de large conçus pour garantir un maximum de bénéfices pour les oiseaux des jeunes milieux forestiers, les chauves-souris, ainsi que pour les mammifères.

| Nom du site : Les parcelles agricoles de la ferme du Willerholz à Marmoutier | | | | | | | | |
|--|---|-----------------------|-----------------------|---|---------------|-------------|--|--|
| Description des mesures compensatoires | | | | | | | | |
| Effet compensateur et bilan impact/mesure | | Surface impactée (ha) | Surface compensatoire | Action compensatoire | Surfaces (ha) | Pondération | Proportion du besoin compensatoire (%) | |
| | Par "milieux" : | | | | | | | |
| | Habitats forestiers matures/âgés | 2,3 | 9,57 | Zone 4 : futaie mise en sénescence améliorée | 2,45 | 1 | 26,1 | |
| | Habitats forestiers d'âge moyen | 11,5 | 31,17 | Zone 2 : manteau jeune Zone 3 : pré-bois parsemé d'arbres | 3,31 | 1 | 10,6 | |
| | Habitats forestiers jeunes, milieux semi-ouverts, ou de lisières | 6,1 | 9,2 | Zone 1 : milieux arbustifs | 0,94 | 1 | 10 | |
| | Friche herbacée | 0,2 | 0,5 | Prairie en gestion extensive | 1,61 | 1 | 322 | |
| | Par "espèces-cibles" : | | | | | | | |
| | Chat forestier (espèce parapluie pour les mammifères) | 17,8 | 44,5 | Surface de la mesure utilisable par le Chat forestier réparties entre milieux forestiers (surtout reproduction) et espaces semi-ouverts (surtout chasse et déplacements). | 6,71 | 1 | 15 | |
| | Cortège des chiroptères spécialistes des milieux forestiers matures à vieux bois | 2,3 | 9,57 | Surface d'habitats forestiers (au moins futaie) passée en zone de sénescence améliorée avec pose de gîtes (Zone 4). | 2,45 | 0,5 | 13,1 | |
| | Cortège des chiroptères plus généralistes des milieux forestiers moyens | 11,5 | 31,17 | Surface complémentaire d'habitats passée en zone de sénescence améliorée avec pose de gîtes artificiels (Zone 4). Surfaces créées ou entretenues d'habitats forestiers non matures (Zones 1, 2 et 3). | 5,96 | 1 | 19,1 | |
| | Cortège des oiseaux spécialistes des milieux forestiers matures à vieux bois | 2,3 | 8,42 | Surface d'habitats forestiers (au moins futaie) passée en zone de sénescence améliorée avec pose de nichoirs artificiels (Zone 4). | 2,45 | 0,5 | 14,8 | |
| | Cortège des oiseaux généralistes des milieux forestiers moyens à jeunes | 17,6 | 35,65 | Surface complémentaire d'habitats passée en zone de sénescence améliorée avec pose de nichoirs artificiels (Zone 4). Surfaces créées ou entretenues d'habitats forestiers non matures (Zones 1, 2 et 3). | 5,96 | 1 | 16,7 | |
| | Amphibiens (compensation de la destruction d'individus par restauration d'habitats) | 17,8 | 32,8 | Surface de la mesure correspondant à un habitat terrestre (forestier ou non) avec au moins un point d'eau utilisable pour la reproduction. | 15 | 1 | 45,7 | |

Compte-tenu de l'absence d'effet de massif sur les zones de sénescences (lisière et bosquet, un coefficient pondérateur de 0,5 a été appliqué dans le calcul pour les oiseaux et chiroptères des milieux matures/âgés.

Compte-tenu de l'absence d'amélioration des prairies pour les amphibiens, le gain retenu d'habitat terrestre autour des deux mares créées est évalué à 15 ha.

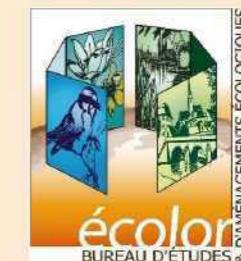
Les autres actions engagées jouent pleinement le rôle compensatoire qui leur sont attribués et aucune pondération n'a été nécessaire.

Site compensatoire

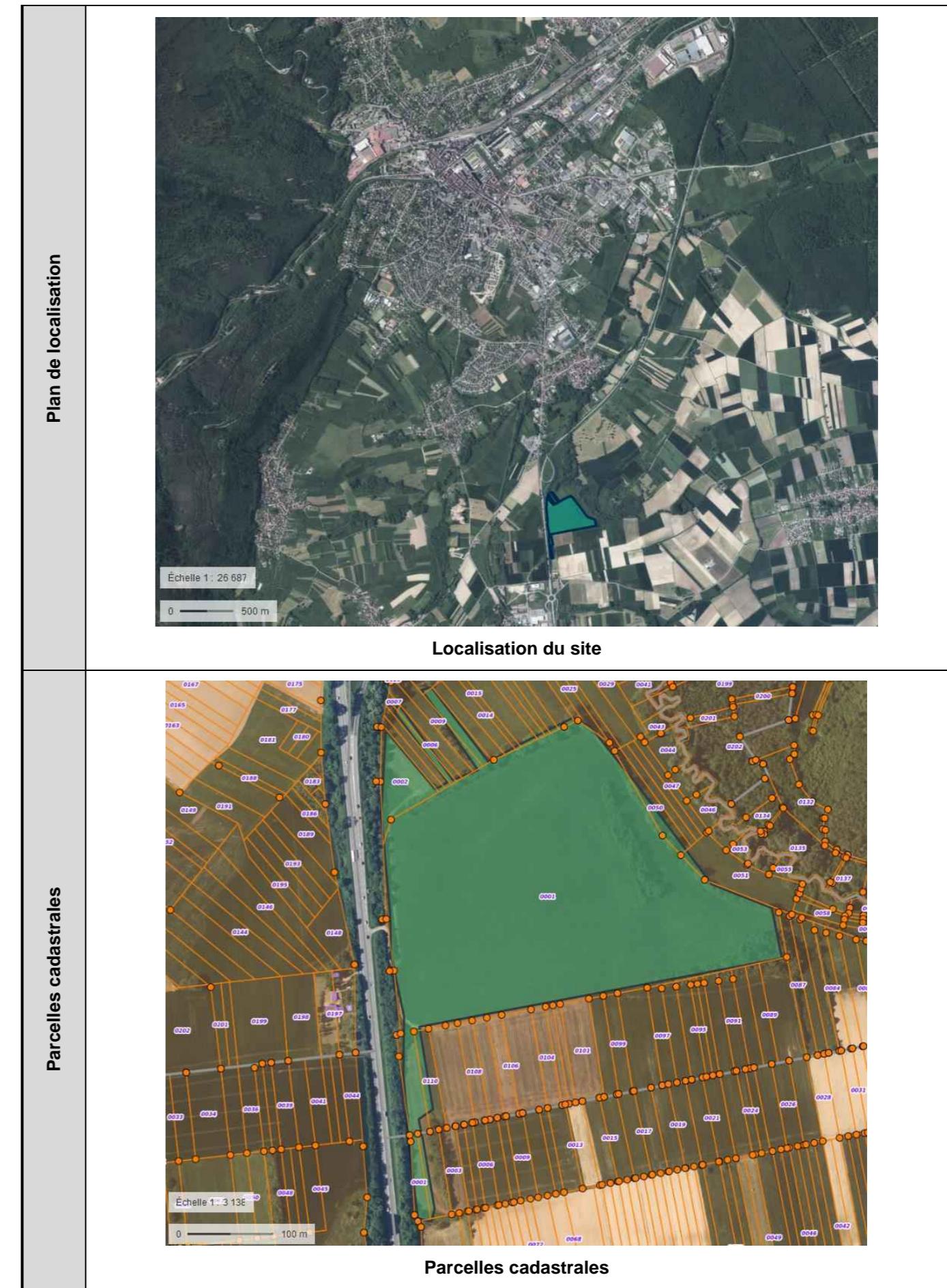
Marmoutier "ferme KUHN du Willerholz"



Fonds de plan :
Scan 25 2010
Ortho 2018 (CIGAL)
Cartographie : Thibaut DURR
Date : 2024



| Nom du site : Prairie du Steinboden à Marmoutier | |
|---|--|
| SITUATION ET DESCRIPTION GÉNÉRALE | |
| Commune (s) | MARMOUTIER |
| Lieu-dit | STEINBODEN |
| Parcelles cadastrales | Section 15 Parcelle n°1 (10,69 hectares) n°2 (0,41 ha), n°5 (0,08 ha) et n°10 (0,15 ha) Section 16 Parcelle n°1 (0,13 ha) |
| Surface cadastrale du site | 11,46 ha |
| Propriétaires | KUHN |
| Gestionnaires | Parcelle agricole gérée par l'entreprise Kuhn |
| Distance au projet d'extension de Kuhn sur la Faisanderie | À 3,5 km au sud du site d'extension de Kuhn sur la Faisanderie |
| Région forestière | Collines sous-vosgiennes est |
| Zonages environnementaux directement concernés : Natura 2000 / ZNIEFF / PNR | ZNIEFF de type 1 : « Rieds du Kohbach et du Speckbach à Schwenheim et Marmoutier » ZNIEFF de type 2 : « Collines du Piémont vosgien avec grands ensembles de vergers, de Saverne à Mutzig » Ces 2 périmètres couvrent la parcelle. |
| Corridors écologiques, SRCE |  <p>A proximité du réservoir de biodiversité « Ried du Kouhbach et colline du Lechenberg Biberberg » et à proximité du corridor écologique entre Saverne et Wasselonne</p> |
| Zonage document d'urbanisme | En zone A du PLU de Marmoutier |
| SOURCE DE LA PROPOSITION DU SITE | |
| Pré-identification des mesures compensatoires <input type="checkbox"/> | Recherche par l'ONF <input type="checkbox"/> |
| Remontée par les acteurs locaux <input type="checkbox"/> | Autre <input checked="" type="checkbox"/> Sur proposition de l'entreprise Kuhn |



| DESCRIPTION DU SITE | |
|---|---|
| Date de passage sur site | <p>Le passage sur site a été réalisé le : 13/09/2024</p> <p>Les conditions météorologiques étaient : ciel partiellement couvert, 15°C.</p> |
| Milieux naturels | <p>Vaste prairie de fauche naturelle (non semée) mais partiellement améliorée agronomiquement entourée de haies arbustives et arborées anciennes. Un coteau pentu et difficilement mécanisable abrite une haie arborée ancienne, une friche arbustive (issue d'une déprise de plusieurs années) et une friche herbacée haute (issue d'une déprise récente). A l'ouest une haie arborée plus récente accompagne la route Rd 1004. L'extrémité nord présente un caractère plus frais (voire humide ?) à l'approche du Speckbach. Les bosquets et haies les plus âgés s'apparente à un habitat forestier malgré leur faible surface.</p> |
| Espèces actuellement présentes ou potentiellement présentes | <p>En l'absence d'habitat forestier il présente en l'état un intérêt moyen pour la faune-cible (espèces protégées impactées) qui est surtout liée aux habitats arbustifs/arborés des haies et secondairement au rôle supposé de la prairie comme zone de chasse (Chat forestier notamment).</p> <ul style="list-style-type: none"> Chiroptères : haies apparemment pauvres en cavités. Intérêt de la prairie en tant que zone de chasse : faible à moyen. Oiseaux : les haies constituent probablement un habitat pour un cortège assez similaire à celui des boisements jeunes et moyens impactés. Pas d'intérêt pour le cortège des oiseaux des boisements mûrs. Amphibiens : pas de plan d'eau. Mammifères : présence régulière de chevreuils et sangliers qui traduit une certaine tranquillité des lieux. Intérêt moyen. Insectes : Intérêt pour les insectes de milieux semi-ouverts, prairies et friches : faible à moyen. |
| Zones humides ou potentiellement humide |  <p>Le site n'est pas concerné par une zone potentiellement humide (prairies et forêts humides), bien qu'il soit adjacent à une telle zone. La topographie du terrain limite la présence de zones humides sur le site.</p> |

| | |
|---|--|
| Enjeux habitats | <p>Enjeux intrinsèques aux habitats :</p> <ul style="list-style-type: none"> La prairie constitue un enjeu mal qualifié (inventaire hors période) qualifié de fort (au moins par précaution) ; Les autres habitats ne sont inscrits sur aucune liste de référence indiquant un enjeu intrinsèque. |
| Enjeux fonctionnalité | <p>Enjeux de fonctionnalité : modérés à forts localement</p> <ul style="list-style-type: none"> Connexion au corridor de la vallée du Speckbach qui marque un axe nord-sud dans un contexte agricole intensif ; Zone de tranquillité, vallonnée et diversifiée (nature « ordinaire ») formant un réservoir biologique local. |
| Évolutions probables en l'absence de MC | Intensification agricole progressive (amendements, fauche) ou brutale (retournement). |

Site compensatoire

Steinboden à Marmoutier

Cartographie
des habitats



- Friche arbustive
- Friche herbacée haute
- Haie arborescente de feuillus
- Prairie artificielle, dégradée ou intensifiée

Fonds de plan :
Scan 25 2010
Ortho 2018 (CIGAL)
Cartographie : Thibaut DURR
Date : 2024

ILLUSTRATIONS

Photo 1 : vue générale du site « Steinboden en 2024.



Photo 2 et suivante : coteau pentu, fauché à gauche, en friche à droite, en 2024.



Photo 3 et suivante : haie arborescente périphérique.



Photo 4 et suivante : vastes surfaces de prairie de fauche assez homogène.



Nom du site : Prairie du Steinboden à Marmoutier

ANALYSE DE L'ÉLIGIBLITÉ DU SITE

| | | |
|-------------------|---|--|
| Maîtrise foncière | Date | - |
| | Propriétaire et difficulté | Site appartenant à KUHN |
| Milieux naturels | Points forts | Le site est situé à proximité des emprises du projet (à 3,5 km au sud). |
| | Dégradations | Altération probable de la composition floristique de la prairie par une gestion agricole tout de même modérée. |
| Zones humides | Points forts | Possible ponctuellement sur les parcelles nord. |
| | Dégradations | - |
| Cibles visées | Restauration de milieux forestiers | OUI |
| | Restauration de milieux ouverts | OUI |
| | Restauration de milieux semi-ouverts | OUI |
| | Restauration de mares | OUI |
| | Restauration de cours d'eau | NON |
| | Gestion des espèces exotiques envahissantes | NON |
| | Restauration de zones humides | NON |
| | Fonctionnalité écologique | Pérennisation/amélioration d'un réservoir et d'un corridor local. |
| | Espèces cibles | Chat forestier, Oiseaux des milieux forestiers très jeunes, Chiroptères. |

Nom du site : Prairie du Steinboden à Marmoutier

ANALYSE DE L'ÉLIGIBLITÉ DU SITE

| | | | | |
|----------|--|----------------------|-------------|--------------------------------------|
| Synthèse | Au regard des milieux naturels présents ainsi que des mesures de restauration envisageables, les surfaces éligibles sont les suivantes : | | | |
| | Groupes | Cortèges | Éligibilité | Compensation |
| | Foncière | | Simple | 11,46 ha |
| | | | Complexe | 0 ha |
| | Enveloppe globale | Milieux forestiers | (Oui) | 1,47 ha |
| | | Milieux ouverts | Oui | 7,79 ha (prairie et friche herbacée) |
| | | Milieux semi-ouverts | Oui | 2,22 ha (haies et friche arbustive) |
| | | Mares | Oui | 3 |
| | Zones humides | | Non | - |

En plus des espèces généralistes des grands types de milieux naturels restaurés, la mise en place des mesures de restauration sera propice aux espèces à enjeux suivantes subissant des impacts résiduels dans le cadre du projet :

- Chiroptères** : amélioration de 9,7 ha de zones de chasse ouverte par augmentation de la productivité en insectes. Complexification de la mosaïque paysagère par ajout d'un petit réseau de haies.
- Oiseaux** : création de 3,89 ha d'habitats d'espèces de milieux ouverts et semi-ouverts (pie-grièche écorcheur, par exemple mais espèce non ciblée par le besoin de compensation).
- Amphibiens** : création de trois mares
- Mammifères** : Amélioration d'une zone de chasse (prairie en fauche tardive) et d'une zone arbustive propice à la chasse, au repos et au déplacement (ajout de haies).
- Insectes** : amélioration de la composition floristique de la prairie et gestion optimisée.

Les espèces concernées par le projet bénéficieront de ce site de la manière suivante :

| Espèces | Intérêt actuel | Intérêt après MC | Gain écologique |
|----------------|--|--|-----------------|
| Chat forestier | Moyen (chasse en prairie bénéficiant d'un réseau de haies/bosquets). | Fort (prairies rendues plus attractives pour la chasse, facilitation des déplacements/repos par ajout de haies/gîtes). | + |

| Nom du site : Prairie du Steinboden à Marmoutier | | | | |
|--|---|-----------------------------------|---|---|
| ANALYSE DE L'ÉLIGIBLITÉ DU SITE | | | | |
| | Hérisson d'Europe | Moyen (prairie de lisière) ; | Fort : prairies rendues plus attractives et ajout de haies. | + |
| | Ecureuil roux | Faible (réseau de haies arborées) | Moyen (gîtes) | + |
| | Oiseaux/Chiroptères : cortèges des milieux forestiers matures | nul | Faible (mise en sénescence sans effet de massif/ nichoirs) | + |
| | Oiseaux/Chiroptères : cortèges des milieux forestiers d'âge moyen et jeune | Faible | Moyen Création de 1,64 ha de zone 2a et 2b (manteau forestier jeunes avec arbres < à 10 et à 20 cm de diamètre) Et 1,23 ha de petit boisement laissé en sénescence. Création de 0,59 ha de zone 1b, 1c (haies arbustives ou arborées). | + |
| | Amphibiens (Triton alpeste et cortège associé) | Nul à très faible | Moyen Création de trois mares. | + |
| Action envisageable (définition préliminaire) | Enrichissement de la prairie incluant : <ul style="list-style-type: none"> • Prairies de fauche écologique (fauche adaptée, refuges fauchés uniquement en hiver, abandon de la fertilisation) ; • Haies arbustives/arborées plantées et entretenues apportant de l'hétérogénéité à la prairie ; • Creusement de trois mares ; • Pose de gîtes et nichoirs sur les lisières. | | | |
| Synthèse de la surface éligible du site | Les 11,46 ha (cadastraux) sont éligibles. | | | |

| Nom du site : Prairie du Steinboden à Marmoutier | | |
|---|--|--|
| Description des mesures compensatoires | | |
| Conception | <p>La conception commence par prendre en compte et valoriser les éléments patrimoniaux préexistants : prairie, haies, vallonnement...</p> <p>Elle cherche à diversifier les modalités d'entretien de la prairie en les rendant plus extensives et à ajouter de l'hétérogénéité à cette grande parcelle en ajoutant deux grandes haies, trois mares et des bandes refuges non fauchées. L'objectif est aussi de ne pas modifier trop intensément les modes de gestion actuels pour rendre la mesure acceptable par l'exploitant-locataire.</p> <p>Les deux haies se coupant à angle droit délimite quatre espaces qui serviront de base à la rotation des bandes-refuges ou plutôt carrés-refuges non fauchées.</p> | |
| | MC01 : Création d'ilots de sénescence améliorés | Zone 4 : 1,23 ha |
| | MC02 : Création de zones semi-ouvertes, gestion des lisières | <p>Zone 0 : - Prairie en gestion extensive : 7,78ha</p> <p>Les zones refuges totaliseront chaque année 1 ha non fauchés en rotation, par deux zones de 5000m², dans deux des quatre espaces dessinés par la croix de haies à planter.</p> <p>Zone 1 (b et c) : zone de friche herbacée et arbustive existante entretenue en l'état : 0,59 ha</p> <p>Zone 2 : haies arborées avec sous étage arbustive d'environ 20 m de large : 1,64 ha</p> <p>Zone 4 : l'ensemble des haies existante sont laissées en libre-évolution avec seulement une coupe d'entretien pour éviter l'avancée dans la prairie (le bois est conservé sur place) : 1,23 ha</p> |
| | MC03 : Aménagements en faveur de la faune | |
| Mesures générales (décrisées une seule fois dans le document) | MC031: Zones d'accumulation de bois mort | <p>Il est prévu de déposer en surface des rémanents végétaux sous forme de mulch sur au moins la moitié de la surface concernée par les zones 2 pour accélérer la formation d'humus de sous-bois sous les plantations.</p> <p>En plus, 15 tas de bois mort seront déposés dans les plantations et 7 autres en lisière nord (soit 21 x 3 m x 3 m = 135 m², ce qui correspond à un volume de 378 m³ environ).</p> |
| | MC032: Augmentation du nombre d'« arbres biologiques » | Non retenu sur ce site. |
| | MC033: Création/protection de gîtes/refuges au sol pour le Chat forestier et autres mammifères terrestres | Non retenu sur ce site. |

| Nom du site : Prairie du Steinboden à Marmoutier | |
|--|---|
| | <p>MC034: Pose de gîte artificiels à Chiroptères, Ecureuils et Muscardins et de nichoirs à oiseaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 gîtes à chiroptères forestiers ; • 10 gîtes nichoirs à oiseaux forestiers ; • 3 gîtes à écureuils. <p>Répartis sur l'ensemble des habitats boisés existants.</p> |
| | <p>MC 035 Crédation de mares</p> <p>Trois mares de 20 m² seront implantées dans la zone 0 (prairie). L'alimentation sera uniquement assurée par le ruissellement superficiel. Un travail de modelage d'un « bassin versant » sera peut-être nécessaire pour faire converger le maximum d'eau vers la mare. Le fond de la mare sera imperméabilisé par 30 cm d'argile. La fonctionnalité de ces mares n'est pas garantie et des travaux correctifs devront être prévus dans le marché de creusement.</p> |
| Aménagements spécifiques au site | Totalité de la zone |
| | - |
| | Zone 0 - prairie |
| | Pas de semis complémentaire, il est prévu de favoriser la diversification naturelle à partir des plantes déjà présentes et de la colonisation spontanée. |
| | Zone 1 |
| | RAS |
| Suivi | Zone 2 |
| | RAS |
| | Zone 3 |
| | RAS |
| | Zone 4 |
| | RAS |
| Suivi | <p>Suivi aménagements des</p> <p>Suivi et indicateurs :</p> <p>S03 : Suivi de la fonctionnalité du réseau de mares compensatoires S04 : Protection et reprise des plantations arbustives S05 : Suivi et entretien des gîtes et nichoirs S08 : État général des mesures MC01 et MC02 S10 : Suivi de la disponibilité en cavités S11 : Suivi général des mesures MC03</p> |
| | <p>Suivi de la réponse biologique</p> <p>Suivi et indicateurs :</p> <p>S03 : Suivi de la fonctionnalité du réseau de mares compensatoires S06 : Suivi quinquennal du Chat forestier par piégeage photographique avec attractif S07 : Suivi des gîtes à Chat forestier par piégeage photographique S09 : Suivi des populations d'oiseaux</p> |

| Nom du site : La prairie du Steinboden à Marmoutier | | | | | | |
|---|---|---------------------------------------|----------------------|--|-------------|--|
| Description des mesures compensatoires | | | | | | |
| Effet compensateur et bilan impact/measure | Surface impactée (ha) | Surface compensatoire nécessaire (ha) | Action compensatoire | Surfaces (ha) | Pondération | Proportion du besoin compensatoire (%) |
| | Par "milieux" : | | | | | |
| | Habitats forestiers matures/âgés | 2,3 | 9,57 | Zone 4 : futaie mise en sénescence améliorée | 1,23 | 1 12,5 |
| | Habitats forestiers au moins d'âge moyen | 11,5 | 31,17 | Zone 2 : manteau jeune Zone 3 : pré-bois parsemé d'arbres | 1,64 | 1 5,3 |
| | Habitats forestiers jeunes, milieux semi-ouverts, ou de lisières | 6,1 | 9,2 | Zone 1 : milieux arbustifs | 0,59 | 1 6,4 |
| | Friche herbacée | 0,2 | 0,5 | Prairie en gestion extensive | 7,78 | 1 1556 |
| | Par "espèces-cibles" : | | | | | |
| | Chat forestier (espèce parapluie pour les mammifères) | 17,8 | 44,5 | Surface de la mesure utilisable par le Chat forestier réparties entre milieux forestiers (surtout reproduction) et espaces semi-ouverts (surtout chasse et déplacements). | 11,24 | 1 25,2 |
| | Cortège des chiroptères spécialistes des milieux forestiers matures à vieux bois | 2,3 | 9,57 | Surface d'habitats forestiers (au moins futaie) passée en zone de sénescence améliorée avec pose de gîtes (Zone 4). | 1,23 | 0,5 6,3 |
| | Cortège des chiroptères plus généralistes des milieux forestiers moyens | 11,5 | 31,17 | Surface complémentaire d'habitats passée en zone de sénescence améliorée avec pose de gîtes artificiels (Zone 4). Surfaces créées ou entretenues d'habitats forestiers non mûrs (Zones 1, 2 et 3). | 3,46 | 1 11,0 |
| | Cortège des oiseaux spécialistes des milieux forestiers matures à vieux bois | 2,3 | 8,42 | Surface d'habitats forestiers (au moins futaie) passée en zone de sénescence améliorée avec pose de nichoirs artificiels (Zone 4). | 1,23 | 0,5 7,1 |
| | Cortège des oiseaux généralistes des milieux forestiers moyens à jeunes | 17,6 | 35,65 | Surface complémentaire d'habitats passée en zone de sénescence améliorée avec pose de nichoirs artificiels (Zone 4). Surfaces créées ou entretenues d'habitats forestiers non mûrs (Zones 1, 2 et 3). | 3,46 | 1 9,6 |
| | Amphibiens (compensation de la destruction d'individus par restauration d'habitats) | 17,8 | 32,8 | Surface de la mesure correspondant à un habitat terrestre (forestier ou non) avec au moins un point d'eau utilisable pour la reproduction. | 11,24 | 1 34,2 |

Compte-tenu de l'absence d'effet de massif sur les zones de sénescences (lisière, grosse haie ou bosquet), un coefficient pondérateur de 0,5 a été appliqué dans le calcul pour les oiseaux et chiroptères des milieux matures/âgés.

Les autres actions engagées jouent pleinement le rôle compensatoire qui leur sont attribués et aucune pondération n'a été nécessaire.

Site compensatoire

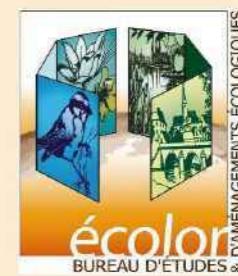
Steinboden à Marmoutier



- Green plus sign: Dépôt de bois mort
- Blue triangle: Restauration/création de mares
- Red circle with a plus sign: Pose d'un gîte artificiel pour Chat forestier

- Grey: Maintien en l'état
- Yellow: Zone 0 - Prairie en gestion extensive
- Pink: Zone 1b - Fourré arbustif jeune (broyage quinquennal)
- Magenta: Zone 1c - Fourré arbustif âgé (broyage décennal)
- Brown: Zone 2a - manteau forestier jeune (diamètre < 10 cm).
- Dark Brown: Zone 2b - manteau forestier âgé (diamètre < 20 cm).
- Green: Zone 4 - Bois en sénescence.

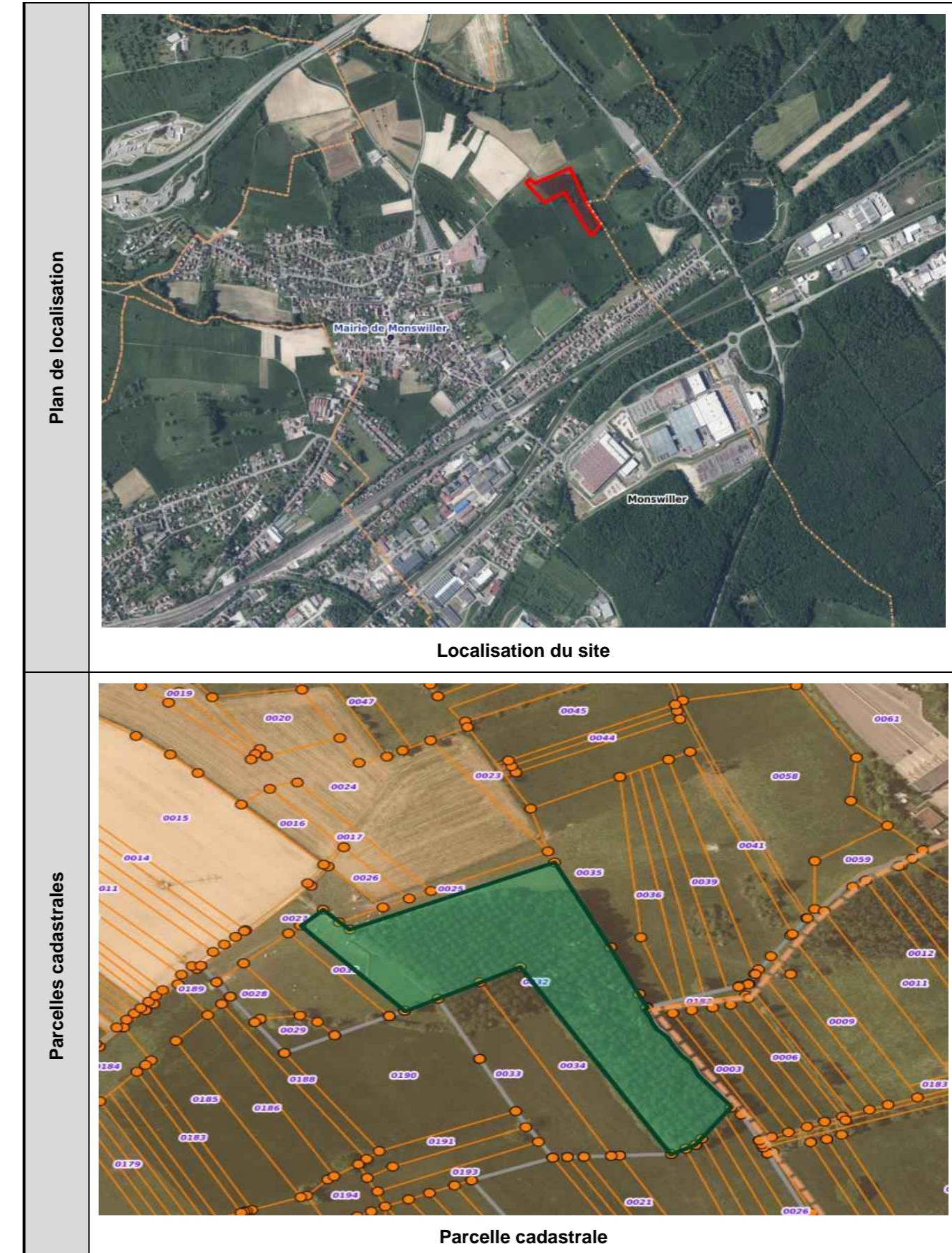
Fonds de plan :
Scan 25 2010
Ortho 2018 (CIGAL)
Cartographie : Thibaut DURR
Date : 2024



Nom du site : Les peupleraies Kuhn de Zornmatt

SITUATION ET DESCRIPTION GÉNÉRALE

| | |
|---|---|
| Commune (s) | MONSWILLER |
| Lieu-dit | Zornmatt |
| Parcelles cadastrales | Section 06 Parcelle n°32 |
| Surface cadastrale du site | 23 778 m ² / 2,37 ha |
| Propriétaires | Kuhn |
| Gestionnaires | - |
| Distance au projet d'extension de Kuhn sur la Faisanderie | À 650 m au Nord du site d'extension de Kuhn |
| Région forestière | Colline sous-vosgienne Est / Plaine d'Alsace |
| Zonages environnementaux directement concernés : Natura 2000 / ZNIEFF / PNR | Aucun zonage concerné |
| Corridors écologiques, SRCE |  <p>Au droit du corridor écologique d'importance régionale C050. Il s'agit d'un corridor à préserver, qui s'appuie sur le support naturel d'un cours d'eau (le Michelsbaechel). L'espèce cible identifiée comme utilisant ce corridor est le Tarier des prés.</p> |
| Zonage document d'urbanisme | <p>PLU de Monswiller</p> <p>En zone N, « zone naturelle non desservie par des équipements publics à protéger soit en raison de la qualité des sites et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique ou écologique, soit en raison de risques ou de nuisances naturels ».</p> |
| <h3>SOURCE DE LA PROPOSITION D SITE</h3> | |
| Pré-identification des mesures compensatoires <input checked="" type="checkbox"/> | Recherche par l'ONF <input type="checkbox"/> |
| Remontée par les acteurs locaux <input type="checkbox"/> | Autre <input type="checkbox"/> Précisez : |

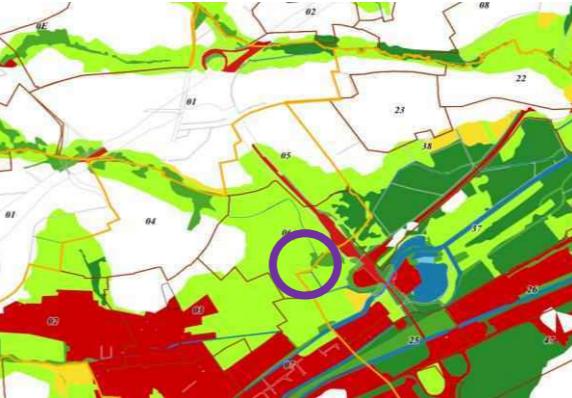


Nom du site : Les peupleraies Kuhn de Zornmatt

DESCRIPTION DU SITE

| Date de passage sur site | Le passage sur site a été réalisé le : 12/05/2023 Les conditions météorologiques étaient : ciel couvert, 18°C | | | | | | | | | | |
|---|---|---------|----------------|-------------------------|---|------------|---|--------------|---|------------|-------------------------------------|
| Milieux naturels | <p>Peupleraie de culture avec sous-étage et lisière assez variée. Pâture à bovin plus ou moins humide. Fossé en eau au moins temporairement.</p> <p>Composition floristique : Plantations : Peuplier hybride de culture de 40 cm de diamètre max. et 20 m de haut environ. Sous-étage spontané : Prunier franc, Aulne. Marginaux : Saule blanc, Erable plane, Cerisier, Merisier. Lianes et épiphytes : Gui, Houblon. Bois mort : assez abondant mais branches tombées uniquement (petit bois). Lisière arbustive : Eglantier, Aubépine monogyne, Saule cendré, Pruniers francs. Strate herbacée : Tendance eutrophe : Ortie dioïque, ronces indéterminées. Tendance humide : Reine des prés, Phragmites commun, Grandes laîches (<i>Carex sp.</i>). Tendance sciophile : Fougère mâle, Fougère femelle, Groseiller rouge. Pâture partiellement humide : RAS.</p> <p>Zone piétinée : présence de la Queue de Souris, <i>Myosurus minimus</i>, Protégée en Alsace (Art. 1 de l' Arrêté du 28 juin 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Alsace complétant la liste nationale) et « En danger (Liste rouge Alsace 2014) .</p> | | | | | | | | | | |
| Espèces actuellement présentes ou potentiellement présentes | <p>Composée pour partie d'habitats forestier de qualité médiocre à moyenne il présente en l'état un intérêt moyen pour la faune-cible (espèces protégées impactées).</p> <ul style="list-style-type: none"> Chiroptères : Non étudié. Potentiel faible en l'état. Oiseaux : L'avifaune observée est pauvre et compte des espèces plutôt généralistes des sous-bois. Aucune espèce spécialiste, ni inféodée aux cavités, aux zones humides, aux zones ouvertes des clairières... <p>Nota : la présence d'une colonie de Hérons cendrés à proximité a conduit à vérifier que le site n'abrite pas de nids d'ardéidés.</p> <ul style="list-style-type: none"> Mammifères : Lièvre. Insectes : Non étudié. Potentiel faible en l'état. Pas de chêne pour le Lucane cerf-volant ou le Grand Capricorne ni autres gros arbres à cavités pour l'Osmoderme. <table border="1"> <thead> <tr> <th>Espèces</th> <th>Intérêt actuel</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Oiseaux / Chiroptères :</td> <td>Peu de cavités (bois encore jeune). Pouillot véloce, Merle noir, Fauvette à tête noire, Rossignol philomèle.</td> </tr> <tr> <td>Insectes :</td> <td>Pas d'enjeu particulier <i>a priori</i>.</td> </tr> <tr> <td>Mammifères :</td> <td>Présent : Lièvre, Chevreuil, Sanglier Potentiel : Chat forestier, Ecureuil, roux, Hérisson d'Europe.</td> </tr> <tr> <td>Amphibiens</td> <td>Potentiel à Sonneur à ventre jaune.</td> </tr> </tbody> </table> | Espèces | Intérêt actuel | Oiseaux / Chiroptères : | Peu de cavités (bois encore jeune). Pouillot véloce, Merle noir, Fauvette à tête noire, Rossignol philomèle. | Insectes : | Pas d'enjeu particulier <i>a priori</i> . | Mammifères : | Présent : Lièvre, Chevreuil, Sanglier Potentiel : Chat forestier, Ecureuil, roux, Hérisson d'Europe. | Amphibiens | Potentiel à Sonneur à ventre jaune. |
| Espèces | Intérêt actuel | | | | | | | | | | |
| Oiseaux / Chiroptères : | Peu de cavités (bois encore jeune). Pouillot véloce, Merle noir, Fauvette à tête noire, Rossignol philomèle. | | | | | | | | | | |
| Insectes : | Pas d'enjeu particulier <i>a priori</i> . | | | | | | | | | | |
| Mammifères : | Présent : Lièvre, Chevreuil, Sanglier Potentiel : Chat forestier, Ecureuil, roux, Hérisson d'Europe. | | | | | | | | | | |
| Amphibiens | Potentiel à Sonneur à ventre jaune. | | | | | | | | | | |

Nom du site : Les peupleraies Kuhn de Zornmatt

| | | |
|---|--|--|
| Zones humides ou potentiellement humide |  | Le site s'inscrit dans une prairie humide. |
| Enjeux habitats | Modéré. | |
| Enjeux fonctionnalité | Enjeux de fonctionnalité : inscrit dans un vaste ensemble de prairies et pâtures humides de part et d'autre de la RD1404. | |
| Évolutions probables en l'absence de MC | Grossissement des peupliers pendant environ 15-20 ans suivi d'une récolte puis d'une replantation. La récolte interviendra avant la phase sénescence qui est la plus intéressante dans le cas des peupliers. En effet ces arbres à bois tendre sont très propices aux champignons et au forage de cavités par les pics, principalement lorsqu'ils commencent à vieillir ou tomber malade. L'exploitation et la replantation implique une forte perturbation qui supprime le sous-étage de ligneux spontanés. La régénération après un tel traumatisme est assez lente. | |



ILLUSTRATIONS

Photo 1 : vue générale du site



Photo 2 : Vue de la lisière diversifiée.



Photos 3 : Vue du sous-étage de ligneux.



Photos 4 : Vue de la strate herbacée.



Photo 5 et suivante :Vue du fossé et des petits trous d'eau



Photo 6 : La Queue de souris, *Myosurus minimus*, plante protégée au niveau régional liée au piétinement de terrain humide par les vaches.



Nom du site : Les peupleraies Kuhn de Zornmatt

ANALYSE DE L'ÉLIGIBLITÉ DU SITE

| | | |
|--------------------------|--|--|
| Maîtrise foncière | Date | |
| | Propriétaire et difficulté | Site appartenant à Kuhn |
| Milieux naturels | Points forts | Le site est situé à proximité des emprises du projet. |
| | Dégradations | Caractère artificiel de la plantation (rangs d'arbres monospécifique). Déchets plastiques (filets de protection des plantations). |
| | Points faibles | Le vieillissement des peupliers est relativement rapide (40-50 ans). Les vieux peupliers sont intéressants pour la faune cavernicole mais leur fragilité, leur faible implantation racinaire et leur grande hauteur implique un risque de chute accru par rapport à d'autres essences. Il convient donc de conserver les sujets centraux et de supprimer préférentiellement les sujets des bords de la parcelle qui pourraient impacter les parcelles voisines |
| Zones humides | Points forts | Présence d'un fossé et de petits trous d'eau (ornières, flaques) prouvant la présence d'eau à faible profondeur. Bonne possibilité de restauration. |
| | Dégradations | Faible extension. |
| Cibles visées | Restauration de milieux forestiers | (OUI) |
| | Restauration de milieux ouverts | (NON) |
| | Restauration de milieux semi-ouverts | (OUI en partie) |
| | Restauration de mares | (OUI) |
| | Restauration de cours d'eau | OUI (restauration du fossé) |
| | Gestion des espèces exotiques envahissantes | (NON) |
| | Restauration de zones humides | (OUI) |
| | Fonctionnalité écologique | Conforme au corridor écologique C050 et sans impact sur le Tarier des prés – Déplacement et site d'alimentation du Chat forestier |
| | Espèces cibles | Amphibiens Secondairement oiseaux et chiroptères (pose de gîtes et nichoirs/diversification), et au Chat forestier |

Nom du site : Les peupleraies Kuhn de Zornmatt

ANALYSE DE L'ÉLIGIBILITÉ DU SITE

Au regard des milieux naturels présents ainsi que des mesures de restauration envisageables, les surfaces éligibles sont les suivantes :

| Groupes | Cortèges | Éligibilité | Compensation |
|-------------------|----------------------|-----------------------|---|
| Foncière | | (Simple / Complexé) | ha |
| | | (Simple / Complexé) | ha |
| Enveloppe globale | Milieux forestiers | (Oui / Non) | 2 ha |
| | Milieux ouverts | (Oui / Non) | 0,4 ha |
| | Milieux semi-ouverts | (Oui / Non) | Création de petites clairières par suppression d'une partie des peupliers |
| | Mares | (Oui / Non) | Plusieurs mares peuvent être aménagées autour du fossé |
| Zones humides | | | 2,37 ha |

En plus des espèces génériques caractéristiques des grands types de milieux naturels restaurés, la mise en place des mesures de restauration sera propice aux espèces à enjeux suivantes subissant des impacts résiduels dans le cadre du projet :

- Chiroptères** : oui (gîtes, diversification et vieillissement)
- Oiseaux** : oui (nichoirs, diversification et vieillissement)
- Mammifères** : peu (diversification des sites de reproduction et d'alimentation, amélioration pour le déplacement).
- Insectes** : oui (diversification et vieillissement)

Les espèces concernées par le projet bénéficieront de ce site de la manière suivante :

| Espèces | Intérêt actuel | Intérêt après MC | Gain écologique |
|--|----------------|---|-----------------|
| Chat forestier | Faible | Moyen (tas de bois) | + |
| Hérisson d'Europe | Faible | Moyen (tas de bois) | + |
| Ecureuil roux | Faible | Moyen (gîtes) | + |
| Oiseaux/Chiroptères : cortèges des milieux matures | Nul | Moyen. Immédiat via les nichoirs. Puis au travers du vieillissement, surtout après 40-50 ans. | + |
| Oiseaux/Chiroptères : cortèges des milieux | Faible | Moyen. Immédiat via les nichoirs. Puis au travers de la diversification de | + |

Nom du site : Les peupleraies Kuhn de Zornmatt

ANALYSE DE L'ÉLIGIBILITÉ DU SITE

forestiers d'âge moyen et jeune
divers stades de jeunes bois.

Amphibiens
Faible
La création de 5 mares offrira une forte plus-value.
++

Synthèse de la surface éligible du site
Les 2,4 ha boisés sont éligibles.

Synthèse

| Nom du site : Les peupleraies Kuhn de Zornmatt | |
|--|---|
| DESCRIPTION DES MESURES COMPENSATOIRES | |
| Conception | <p>En premier lieu, la mesure compensatoire s'attache à conserver les éléments patrimoniaux pré-existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pâture de bovins sur sol argileux-marneux avec zone humide piétinée colonisée par <i>Myosurus minimus</i> (plante protégée au niveau régional). <p>En complément, elle s'appuie sur les éléments qualitatifs pré-existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grands peupliers de culture pouvant produire un important volume de bois mort et d'importants supports pour la biodiversité arboricole/(sapro-)xylophile ; • Lisière spontanée d'essences locales ; • Présence d'un fossé pouvant être amélioré en zone humide. <p>Elle cherche à combiner une diversité de modalité d'entretien par bandes concentriques de 10 m imitant une lisière structurée naturelle.</p> |
| | <p>MC01 : Création d'ilots de sénescence améliorés Zone 4 : 0,87 ha</p> <p>MC02 : Création de zones semi-ouvertes, gestion des lisières</p> <p>Zone 0 : clairières herbeuses : 0,25 ha Cette zone ouverte valorisera la présence d'un fossé qui sera renaturé (voir plus loin). L'apport de lumière</p> <p>Zone 1 : zone de transition basse - fourrés - ourlets pré-forestiers : 0,22 ha Cette zone valorise la lisière spontanée existante.</p> <p>Zone 2 : zone de transition haute – manteau forestier : 0,81 ha</p> <p>Zone 3 : zone de pré-bois : non retenu sur ce site.</p> <p>MC03 : Aménagements en faveur de la faune</p> <p>MC031: Zones d'accumulation de bois mort Non retenu dans la parcelle forestière (difficultés d'accès). Une petite zone de dépôt est prévue à l'angle nord-est pour matérialiser la portion de parcelle compensatoire à récupérer sur la pâture actuelle : 3 m de large sur 9 m de long de chaque côté de l'angle (soit 18 m x 3 m = 54 m²) ce qui correspond à un volume de 100m³ environ.</p> <p>MC032: Augmentation du nombre d'« arbres biologiques » Non retenu sur ce site.</p> <p>MC033: Création/protection de gîtes/refuges au sol pour le Chat forestier et autres mammifères terrestres Compte tenu du caractère humide du sol aucun gîte enterré n'est envisagé. Deux gîtes superficiels en bois seront implantés : un sous la zone d'accumulation de bois mort, l'autre à l'extrémité sud de la parcelle.</p> |

| Nom du site : Les peupleraies Kuhn de Zornmatt | |
|--|---|
| Aménagements spécifiques au site (décris une seule fois dans le document) | MC034: Pose de gîte artificiels à Chiroptères, Ecureuils et Muscardins et de nichoirs à oiseaux |
| | • 6 gîtes à chiroptères forestiers ; • 6 gîtes nichoirs à oiseaux forestiers ; • 2 gîtes à écureuils ; • 0 gîtes à muscardins. sur les 2.05 ha de surface déjà boisée. |
| | MC 035 Crédation de mares |
| | Quatre mares de 20 m ² seront implantées dans la zone 0. L'alimentation sera assurée par la nappe en place, les eaux de pluie et la surverse de crue du fossé. |
| | Totalité de la zone |
| | Nettoyage/enlèvement des déchets (protection plastiques des plantations et autres). |
| | Si un accord est obtenu de la part de l'exploitant agricole, la clôture pourra être réorganiser pour permettre l'accès au site par les bovins. La présence de grands herbivores peut réactiver des dynamiques intéressantes : impact sur la végétation (abrutissement, piétinement localisé). Dans ce cas la charge de la parcelle ne doit pas être augmenté et un suivi de l'effet du pâturage sera engagé. Aucune fauche n'y sera tolérée. |
| | Zone 0 – Renaturation du fossé |
| | Creusement de cinq mares Diversification du fossé : petits barrages de bois créant des débordement et/ou une rehausse du niveau d'eau dans les sols adjacents. Les six plus gros saules blancs seront conservés et menés par une taille hivernale annuelle en « têtards » avec exportation du bois de coupe. Quelques arbres et arbustes d'essences locales pourront être conservés sur place à la demande de l'écologue en charge du suivi du chantier. |
| | Zone 1 |
| | • Suppression de 50% des peupliers pour créer des zones ouvertes propices à la régénération naturelle, abandon du bois sur place • Pose de 50 gîtes à chiroptères et nichoirs à oiseaux • Libre évolution et mise en sénescence sans limitation de durée avec • Pas de modification des pâtures. |
| | Zone 2 |
| | RAS |
| | Zone 3 |
| | Non représentée sur le site |
| | Zone 4 |
| | Surveillance et entretien de sécurité, surtout sur les marges de la parcelle (arbre risquant d'endommager la clôture du parc à bovins). |
| Suivi | Suivi des aménagements |
| | Survi et indicateurs : S03 : Suivi de la fonctionnalité du réseau de mares compensatoires S04 : Protection et reprise des plantations arbustives (si besoin) S05 : Suivi et entretien des gîtes et nichoirs S08 : État général des mesures MC01 et MC02 S10 : Suivi de la disponibilité en cavités S11 : Suivi général des mesures MC03 |
| Suivi de la réponse biologique | Suivi de la réponse biologique |
| | Survi et indicateurs : |

Nom du site : Les peupleraies Kuhn de Zornmatt

- | | |
|--|--|
| | <p>S03 : Suivi de la fonctionnalité du réseau de mares compensatoires</p> <p>S06 : Suivi quinquennal du Chat forestier par piégeage photographique avec attractif</p> <p>S07 : Suivi des gîtes à Chat forestier par piégeage photographique</p> <p>S09 : Suivi des populations d'oiseaux</p> |
|--|--|

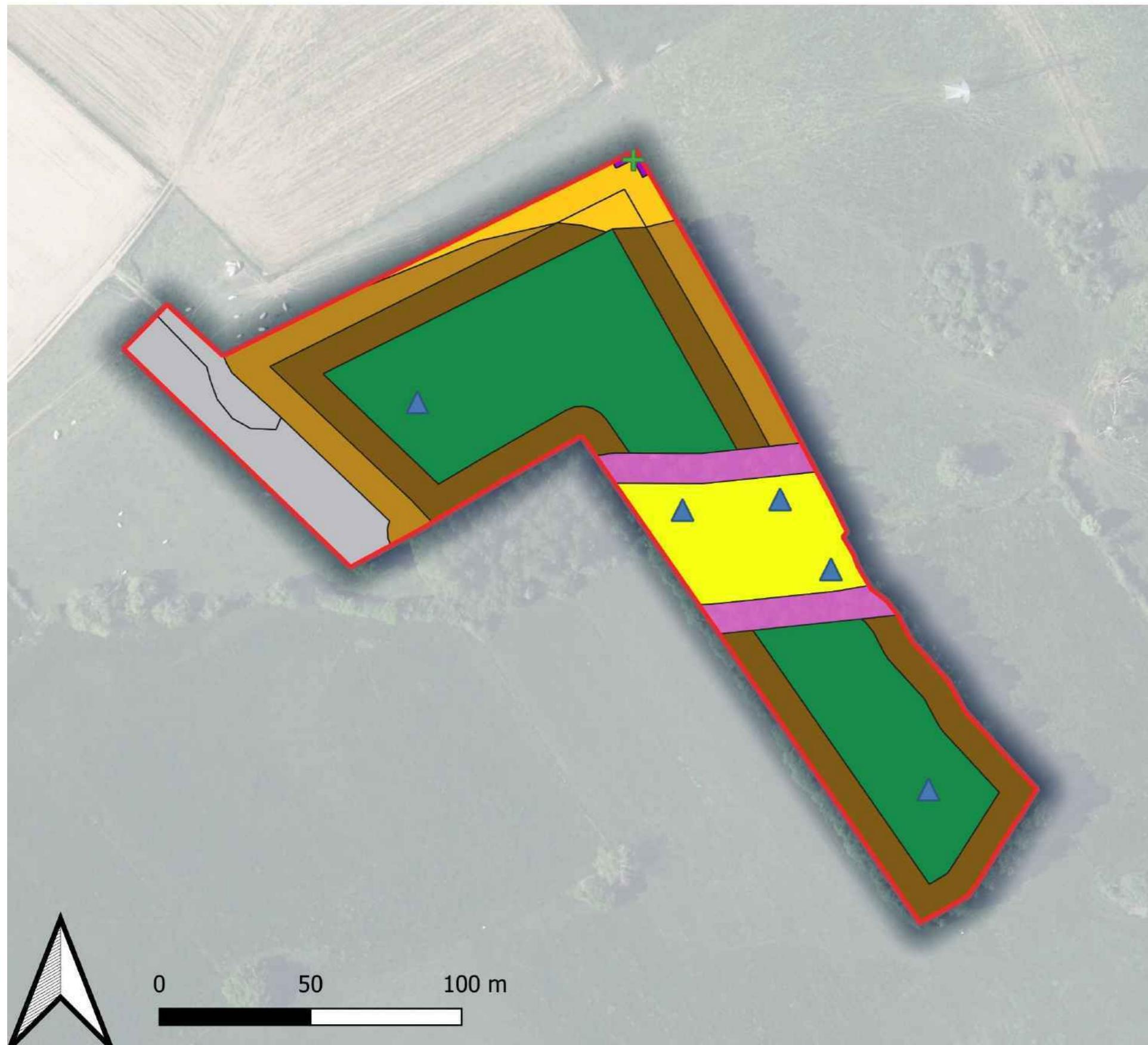
| Nom du site : Peupleraie de la Zornmatt - parcelle 32 | | | | | | | | | |
|---|--|------|-----------------------|--|----------------------|------|----------|-------------|------------------------------------|
| Description des mesures compensatoires | | | | | | | | | |
| Effet compensateur et bilan impact/measure | | | Surface impactée (ha) | Surface compensatoire nécessaire (ha) | Action compensatoire | | Surfaces | Pondération | Proportion du besoin compensatoire |
| | Par "milieux" : | | | | | | | | |
| | Habitats forestiers matures/âgés | 2,3 | 9,57 | Zone 4 : futaie mise en sénescence améliorée | 0,87 | 1 | 9,4 | | |
| | Habitats forestiers au moins d'âge moyen | 11,5 | 31,17 | Zone 2 : manteau jeune Zone 3 : pré-bois parsemé d'arbres | 0,81 | 1 | 2,6 | | |
| | Habitats forestiers jeunes, milieux semi-ouverts, ou de lisières | 6,1 | 9,2 | Zone 1 : milieux arbustifs | 0,22 | 1 | 2,2 | | |
| | Friche herbacée | 0,2 | 0,5 | Zone 0 : prairies et clairières | 0,25 | 1 | 50 | | |
| | Par "espèces-cibles" : | | | | | | | | |
| | Chat forestier (espèce parapluie pour les mammifères) | 17,8 | 44,5 | Surface de la mesure utilisable par le Chat forestier réparties entre milieux forestiers (surtout reproduction) et espaces semi-ouverts (surtout chasse et déplacements). | 2,15 | 1 | 4,83 | | |
| | Cortège des chiroptères spécialistes des milieux forestiers matures à vieux bois | 2,3 | 9,57 | Surface d'habitats forestiers (au moins futaie) passée en zone de sénescence améliorée avec pose de gîtes (Zone 4). | 0,87 | 0,75 | 9,4 | | |
| | Cortège des chiroptères plus généralistes des milieux forestiers moyens | 11,5 | 31,17 | Surface complémentaire d'habitats passée en zone de sénescence améliorée avec pose de gîtes artificiels (Zone 4). Surfaces créées ou entretenues d'habitats forestiers non matures (Zones 1, 2 et 3). | 1,68 | 1 | 5,3 | | |
| Cortège des oiseaux spécialistes des milieux forestiers matures à vieux bois | | 2,3 | 8,42 | Surface d'habitats forestiers (au moins futaie) passée en zone de sénescence améliorée avec pose de nichoirs artificiels (Zone 4). | 0,87 | 0,75 | 10,7 | | |
| Cortège des oiseaux généralistes des milieux forestiers moyens à jeunes | | 17,6 | 35,65 | Surface complémentaire d'habitats passée en zone de sénescence améliorée avec pose de nichoirs artificiels (Zone 4). Surfaces créées ou entretenues d'habitats forestiers non matures (Zones 1, 2 et 3). | 1,9 | 1 | 5,3 | | |
| Amphibiens (compensation de la destruction d'individus par restauration d'habitats) | | 17,8 | 32,8 | Surface de la mesure correspondant à un habitat terrestre (forestier ou non) avec au moins un point d'eau utilisable pour la reproduction. | 2,37 | 1 | 7,3 | | |

Compte-tenu de l'absence d'effet de massif sur les zones de sérencences (lisière, bosquet), un coefficient pondérateur de 0.75 a été appliqué dans le calcul pour les oiseaux et chiroptères des milieux matures/âgés.

Les autres actions engagées jouent pleinement le rôle compensatoire qui leur sont attribués et aucune pondération n'a été nécessaire. La totalité de la surface est retenue pour l'habitat terrestre des amphibiens bénéficiant de la création de mares.

Site compensatoire

Peupleraie Zornmatt. Parcelle 32.



Mesures compensatoires détails
actions ponctuelles

- +
- Dépôt de bois mort
- ▲ Restauration/création de mares

Mesures compensatoires détails
actions surfaciques

- Maintien en l'état
- Zone 0 - Clairière herbeuse
- Zone 1a - Fourré arbustif (taille)
- Zone 1c - Fourré arbustif âgé (broyage décennal)
- Zone 2a - manteau forestier jeune (diamètre < 10 cm).
- Zone 2b - manteau forestier âgé (diamètre < 20 cm).
- Zone 4 - Bois en sénescence.
- Dépôt de bois mort

Fonds de plan :
Scan 25 2010
Ortho 2018 (CIGAL)
Cartographie : Thibaut DURR
Date : 2024

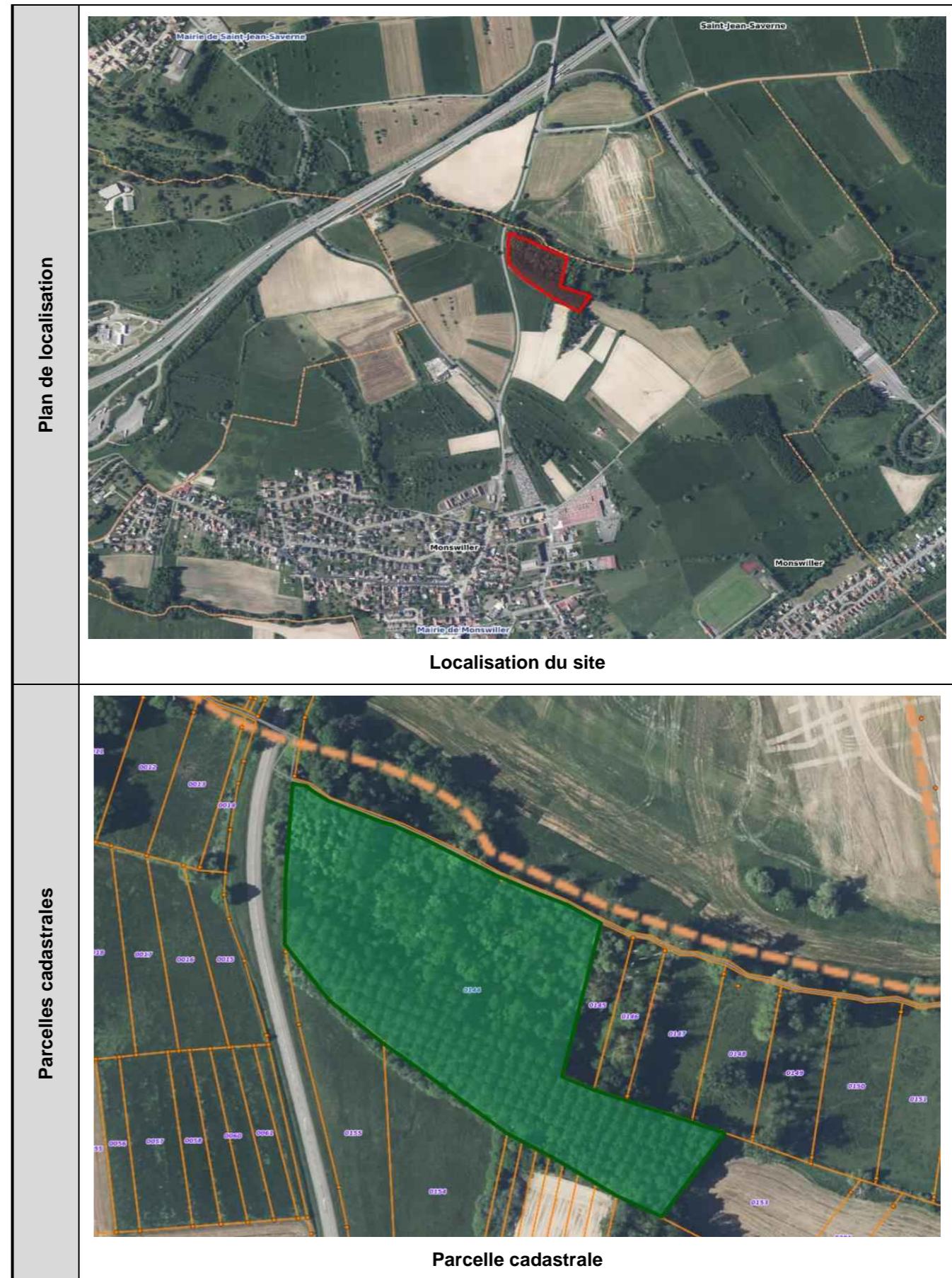
Nom du site : Les peupleraies Kuhn à Rohrmatt

SITUATION ET DESCRIPTION GÉNÉRALE

| | |
|---|--|
| Commune (s) | MONSWILLER |
| Lieu-dit | Rohrmatt |
| Parcelles cadastrales | Section 04 Parcelle n°144 |
| Surface cadastrale du site | 17 159 m ² / 1,71 ha |
| Propriétaires | Kuhn |
| Gestionnaires | - |
| Distance au projet d'extension de Kuhn sur la Faisanderie | À 1,3 km au Nord-Ouest du site d'extension de Kuhn |
| Région forestière | Colline sous-vosgienne Est / Plaine d'Alsace |
| Zonages environnementaux directement concernés : Natura 2000 / ZNIEFF / PNR | Aucun zonage concerné |
| Corridors écologiques, SRCE |  <p>Proche d'un réservoir d biodiversité (vergers à l'est de Saint-Jean-lès-Saverne) et alignement sur un corridor local (Liesgraben).</p> |
| Zonage document d'urbanisme | <p>PLU de Monswiller</p> <p>En zone IIAUL, « site d'implantation future d'une plateforme intercommunale à vocation principalement logistique, à aménager, à l'ouest du péage de Saverne au sortir de l'autoroute A4, entre la RD 219, la RD 1404, au nord et en dehors du champ d'inondation de la Zorn ».</p> |

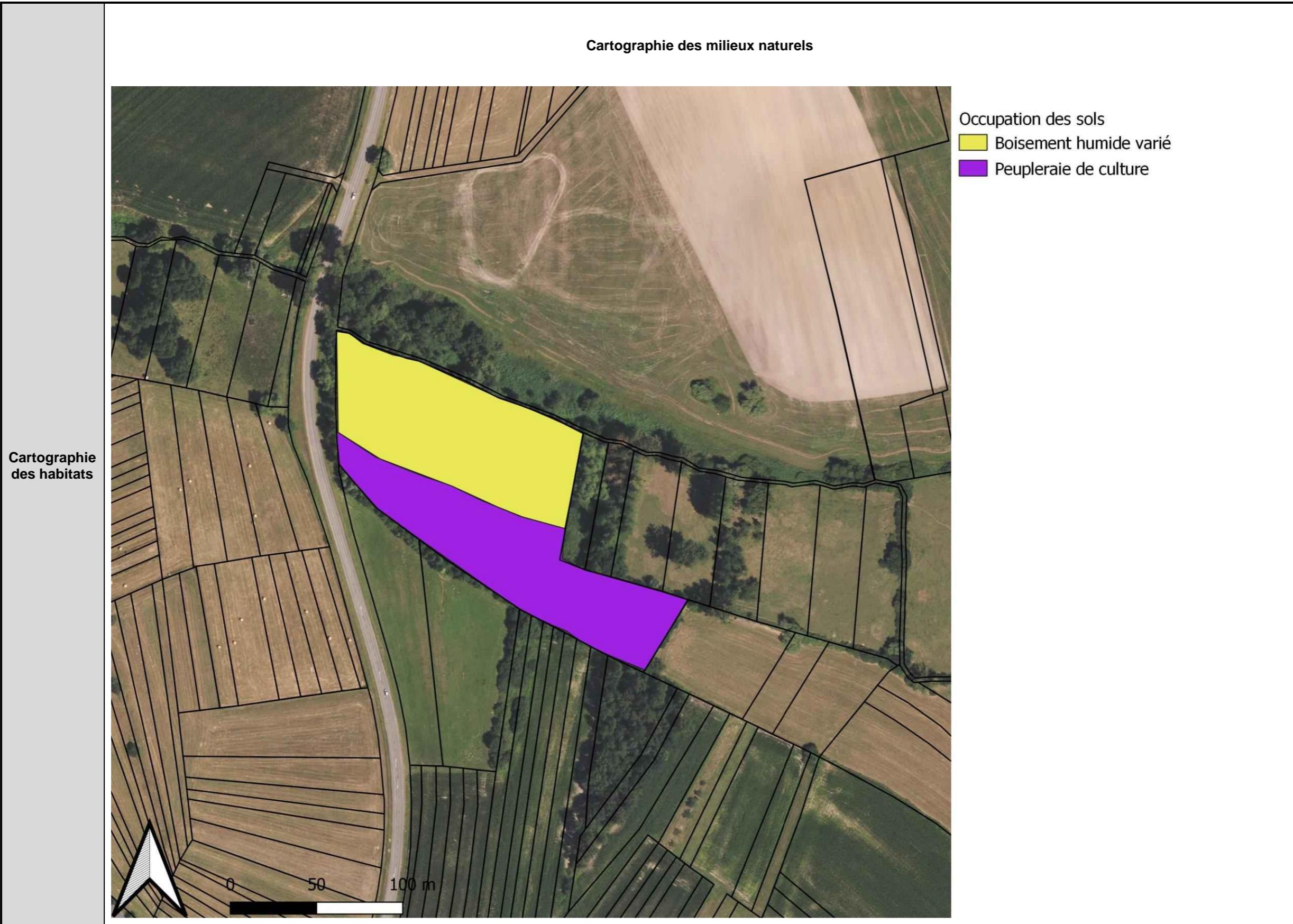
SOURCE DE LA PROPOSITION D SITE

| | |
|---|--|
| Pré-identification des mesures compensatoires <input checked="" type="checkbox"/> | Recherche par l'ONF <input type="checkbox"/> |
| Remontée par les acteurs locaux <input type="checkbox"/> | Autre <input type="checkbox"/> Précisez : |



| Nom du site : Les peupleraies Kuhn à Rohrmatt | |
|---|--|
| DESCRIPTION DU SITE | |
| Date de passage sur site | <p>Le passage sur site a été réalisé le : 16/05/2023</p> <p>Les conditions météorologiques étaient : ciel gris, 14°C.</p> |
| Milieux naturels | <p>Peupleraie de culture avec sous-étage et lisière assez variée.</p> <p>Forêt humide spontanée diversifiée.</p> <p>Petit cours d'eau forestier en assez bon état.</p> <p>Composition floristique :</p> <p>Plantations : Peuplier hybride de culture de 30cm de diamètre max. et 20 m de haut environ.</p> <p>Bois spontané : Aulne, Frêne, Saule blanc.</p> <p>Sous-étage spontané : Régénération d'Aulnes, Prunier franc, Chêne, Viorne aubier, Merisier.</p> <p>Lianes et épiphytes : Gui, Houblon.</p> <p>Bois mort : assez peu abondant.</p> <p>Lisière arbustive : Saule blanc, Cerisier, Chêne.</p> <p>Strate herbacée :</p> <p>Tendance eutrophe : Alaire, Ortie dioïque, ronces indéterminées, Aegopode, Consoude officinale, Gaillet mou.</p> <p>Tendance humide/inondable : Reine des prés, Phragmites commun, Grandes laîches (<i>Carex sp.</i>), Valériane, Scrofulaire, Populage, Colchique des prés.</p> <p>Tendance sciophile : Fougère mâle, Fougère femelle.</p> <p>A noter en continuité:</p> <p>Parcelle de prairie de fauche de très grande qualité : sources et suintement, abondance des floraisons, Orchis de mai assez abondant</p> <p>Parcelle de labour humide : présence de la Queue de Souris, <i>Myosurus minimus</i>, Protégée en Alsace (Art. 1 de l' Arrêté du 28 juin 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Alsace complétant la liste nationale) et « En danger (Liste rouge Alsace 2014) .</p> |

| Espèces actuellement présentes ou potentiellement présentes | <p>Composée pour partie d'habitats forestiers de qualité médiocre à moyenne il présente en l'état un intérêt moyen pour la faune-cible (espèces protégées impactées).</p> <ul style="list-style-type: none"> Chiroptères : Non étudié. Potentiel faible en l'état. Oiseaux : L'avifaune observée est pauvre et compte des espèces plutôt généralistes des sous-bois. Aucune espèce spécialiste, ni inféodée aux cavités, aux zones humides, aux zones ouvertes des clairières... <p>Nota : la présence d'une colonie de Hérons cendrés à proximité a conduit à vérifier que le site n'abrite pas de nids d'ardéidés.</p> <ul style="list-style-type: none"> Mammifères : Chevreuil, Sanglier. Insectes : Non étudié. Potentiel faible en l'état. Pas de chêne pour le Lucane cerf-volant ou le Grand Capricorne ni autres gros arbres à cavités pour l'Osmoderme. | | | | | | | | | | |
|---|---|--|---------|----------------|-------------------------|--|------------|---|--------------|--|------------|
| | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Espèces</th><th>Intérêt actuel</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Oiseaux / Chiroptères :</td><td>Peu de cavités (bois encore jeune). Pinson des arbres, Troglodyte mignon, Merle noir, Fauvette à tête noire, Pigeon ramier.</td></tr> <tr> <td>Insectes :</td><td>Pas d'enjeu particulier <i>a priori</i>.</td></tr> <tr> <td>Mammifères :</td><td>Potentiel : Chat forestier, Ecureuil, roux, Hérisson d'Europe.</td></tr> <tr> <td>Amphibiens</td><td>Potentiel à Sonneur à ventre jaune.</td></tr> </tbody> </table> | | Espèces | Intérêt actuel | Oiseaux / Chiroptères : | Peu de cavités (bois encore jeune). Pinson des arbres, Troglodyte mignon, Merle noir, Fauvette à tête noire, Pigeon ramier. | Insectes : | Pas d'enjeu particulier <i>a priori</i> . | Mammifères : | Potentiel : Chat forestier, Ecureuil, roux, Hérisson d'Europe. | Amphibiens |
| Espèces | Intérêt actuel | | | | | | | | | | |
| Oiseaux / Chiroptères : | Peu de cavités (bois encore jeune). Pinson des arbres, Troglodyte mignon, Merle noir, Fauvette à tête noire, Pigeon ramier. | | | | | | | | | | |
| Insectes : | Pas d'enjeu particulier <i>a priori</i> . | | | | | | | | | | |
| Mammifères : | Potentiel : Chat forestier, Ecureuil, roux, Hérisson d'Europe. | | | | | | | | | | |
| Amphibiens | Potentiel à Sonneur à ventre jaune. | | | | | | | | | | |
| Zones humides ou potentiellement humide |  | La majeure partie du site s'inscrit dans une zone de boisements linéaires humides. | | | | | | | | | |
| Enjeux habitats | Moyen en l'état mais bonne possibilité de restaurer une forêt plus naturelle de type ripisylve. | | | | | | | | | | |
| Enjeux fonctionnalité | Continuité écologique significative le long du ruisseau du Liessgraben. | | | | | | | | | | |
| Évolutions probables en l'absence de MC | Grossissement des peupliers pendant environ 15-20 ans suivi d'une récolte puis d'une replantation. La récolte interviendra avant la phase sénescence qui est la plus intéressante dans le cas des peupliers. En effet ces arbres à bois tendre sont très propices aux champignons et au forage de cavités par les pics, principalement lorsqu'ils commencent à vieillir ou tomber malade. L'exploitation et la replantation implique une forte perturbation qui supprime le sous-étage de ligneux spontanés. La régénération après un tel traumatisme est assez lente. | | | | | | | | | | |



NOM DU SITE : LES PEUPLERAIES KUHN À ROHRMATT

ILLUSTRATIONS

Photo 1 : vue générale du site



Photo 2 : Vue du sous-bois humide.



Photos 3 : Vue du ruisseau et d'un petit trou d'eau.



Photos 4 : Protection plastique des plantation à retirer.



| Nom du site : Les peupleraies Kuhn à Rohrmatt | | |
|---|---|---|
| Maîtrise foncière | Date | Le |
| | Propriétaire et difficulté | Site appartenant à Kuhn |
| Milieux naturels | Points forts | Le site est situé à proximité des emprises du projet. |
| | Dégradations Points faibles | Caractère artificiel de la plantation (rangs d'arbres monospécifique). Déchets plastiques (filets de protection des plantations). Le vieillissement des peupliers est relativement rapide (40-50 ans). Les vieux peupliers sont intéressant pour la faune cavernicole mais leur fragilité, leur faible implantation racinaire et leur grande hauteur implique un risque de chute accru par rapport à d'autres essences. Il convient donc de conserver les sujets centraux et de supprimer préférentiellement les sujets des bords de la parcelle qui pourraient impacter les parcelles voisines |
| Zones humides | Points forts | Présence d'un ruisseau en assez bon état. Des petits trous d'eau prouvent la présence d'eau à faible profondeur. Bonne possibilité de restauration. |
| | Dégradations | RAS |
| Cibles visées | Restauration de milieux forestiers | (OUI) |
| | Restauration de milieux ouverts | (NON) |
| | Restauration de milieux semi-ouverts | (OUI en partie) |
| | Restauration de mares | (OUI) |
| | Restauration de cours d'eau | (OUI amélioration) |
| | Gestion des espèces exotiques envahissantes | (NON) |
| | Restauration de zones humides | (OUI amélioration légère) |
| | Fonctionnalité écologique | |
| | Espèces cibles | Amphibiens Secondairement oiseaux et chiroptères (pose de gîtes et nichoirs/diversification) |

Nom du site : Les peupleraies Kuhn à Rohrmatt

ANALYSE DE L'ÉLIGIBLITÉ DU SITE

Au regard des milieux naturels présents ainsi que des mesures de restauration envisageables, les surfaces éligibles sont les suivantes :

| Groupes | Cortèges | Éligibilité | Compensation |
|-------------------|----------------------|-------------|---|
| Enveloppe globale | Foncière | (Simple) | ha |
| | | (Simple) | ha |
| | Milieux forestiers | (Oui) | 1,7 ha |
| | | (Non) | 0 ha |
| | Milieux semi-ouverts | (Oui) | Création de petites clairières par suppression d'une partie des peupliers |
| | Mares | (Oui) | Plusieurs mares peuvent être aménagées dans le fond de la « vallée » |
| Zones humides | | 1,7 ha | |

Synthèse

En plus des espèces génériques caractéristiques des grands types de milieux naturels restaurés, la mise en place des mesures de restauration sera propice aux espèces à enjeux suivantes subissant des impacts résiduels dans le cadre du projet :

- **Chiroptères** : oui (gîtes, diversification et vieillissement)
- **Oiseaux** : oui (nichoires, diversification et vieillissement)
- **Mammifères** : peu.
- **Insectes** : oui (diversification et vieillissement)

Les espèces concernées par le projet bénéficieront de ce site de la manière suivante :

| Espèces | Intérêt actuel | Intérêt après MC | Gain écologique |
|---|----------------|---|-----------------|
| Chat forestier | Faible | Moyen (tas de bois) | + |
| Hérisson d'Europe | Faible | Moyen (tas de bois) | + |
| Ecureuil roux | Faible | Moyen (gîtes) | + |
| Oiseaux/Chiroptères : cortèges des milieux forestiers matures | Nul | Moyen. Immédiat via les nichoirs. Puis au travers du vieillissement, surtout après 40-50 ans. | + |

Nom du site : Les peupleraies Kuhn à Rohrmatt

ANALYSE DE L'ÉLIGIBLITÉ DU SITE

| | | | |
|--|--------|--|----|
| Oiseaux/Chiroptères : cortèges des milieux forestiers d'âge moyen et jeune | Faible | Moyen. Immédiat via les nichoirs. Puis au travers de la diversification de divers stades de jeunes bois. | + |
| Amphibiens | Faible | Fort. La création de 4 mares offrira une forte plus-value. | ++ |

| | |
|---|-------------------------|
| Synthèse de la surface éligible du site | La totalité des 1,7 ha. |
|---|-------------------------|

Nom du site : Les peupleraies Kuhn à Rohrmatt

description des mesures compensatoires

| | | |
|------------|--|--|
| Conception | <p>En premier lieu, la mesure compensatoire s'attache à conserver les éléments patrimoniaux pré-existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas prendre le risque de dégrader la prairie naturelle proche et la station de <i>Myosurus minimus</i> (plante protégée au niveau régional). <p>En complément, elle s'appuie sur les éléments qualitatifs pré-existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grands peupliers de culture pouvant produire un important volume de bois mort et d'importants supports pour la biodiversité arboricole/(sapro-)xylophile ; • Forêt humide plus ou moins naturelle dans le bas de la parcelle avec petites clairières ; • Lisière spontanée d'essences locales au sud ; • Présence d'un petit ruisseau, le Liesbach, pouvant être amélioré par adjonction de zones humides de débordement. <p>Elle cherche à combiner une diversité de modalité d'entretien par bandes concentriques de 10 m imitant une lisière structurée naturelle.</p> | |
| | <p>MC01 : Création d'îlots de sénescence améliorés Zone 4 : 1,09 ha</p> <p>MC02 : Création de zones semi-ouvertes, gestion des lisières</p> <p>Zone 0 : clairières herbeuses : 0,08ha</p> <p>Ces deux zones ouvertes accueilleront 4 mares (voir plus loin). L'apport de lumière et la limitation de la chute des feuilles mortes sera propice à ces milieux.</p> <p>Zone 1 : zone de transition basse - fourrés - ourlets pré-forestiers : 0,14 ha</p> <p>Zone 2 : zone de transition haute – manteau forestier : 0,38 ha</p> <p>Cette zone valorise la lisière arborée spontanée déjà existante.</p> <p>Zone 3 : zone de pré-bois : non retenu sur ce site.</p> <p>MC03 : Aménagements en faveur de la faune</p> <p>MC031: Zones d'accumulation de bois mort Deux petites zones de dépôt sont prévues de part et d'autre d'une des deux clairière, chacune mesurant env: 4 m de large sur 10 m de long de chaque côté de l'angle (soit 40 m²) et 3 m de haut ce qui correspond à un volume de 120m³ environ.</p> <p>MC032: Augmentation du nombre d'« arbres biologiques » Non retenu sur ce site.</p> <p>MC033: Création/protection de gîtes/refuges au sol pour le Chat forestier et autres mammifères terrestres Compte tenu du caractère humide du sol aucun gîte enterré n'est envisagé. Deux gîtes superficiels en bois seront implantés : un sous chaque zone d'accumulation de bois mort.</p> <p>MC034: Pose de gîte artificiels à Chiroptères, Écureuils et</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 gîtes à chiroptères forestiers ; • 6 gîtes nichoirs à oiseaux forestiers ; • 2 gîtes à écureuils ; | |

Nom du site : Les peupleraies Kuhn à Rohrmatt

| | | |
|----------------------------------|--|--|
| Aménagements spécifiques au site | Muscardins et de nichoirs à oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> • 0 gîtes à muscardins. <p>sur les 1,7 ha de surface déjà boisée.</p> |
| | MC 035 Crédation de mares | Quatre mares de 20 m ² seront implantées, dont deux dans chacune des zones 0. L'alimentation sera assurée par la nappe d'accompagnement du cours d'eau et les eaux de pluie. |
| Zone 4 | Totalité de la zone | Nettoyage/enlèvement des déchets (protection plastiques des plantations et autres). |
| | Zone 0 – Renaturation du fossé | Creusement de 4 mares. |
| | Zone 1 | RAS |
| | Zone 2 | RAS |
| | Zone 3 | Non représentée sur le site |
| | Zone 4 | <p>Surveillance et entretien de sécurité, surtout sur les marges de la parcelle côté route.</p> <p>Diversification du ruisseau : petits barrages de bois créant des débordement et/ou une rehausse du niveau d'eau dans les sols adjacents.</p> |
| Suivi | Suivi aménagements des | <p>Suivi et indicateurs :</p> <p>S03 : Suivi de la fonctionnalité du réseau de mares compensatoires</p> <p>S04 : Protection et reprise des plantations arbustives (si besoin)</p> <p>S05 : Suivi et entretien des gîtes et nichoirs</p> <p>S08 : État général des mesures MC01 et MC02</p> <p>S10 : Suivi de la disponibilité en cavités</p> <p>S11 : Suivi général des mesures MC03</p> |
| | Suivi de la réponse biologique | <p>Suivi et indicateurs :</p> <p>S03 : Suivi de la fonctionnalité du réseau de mares compensatoires</p> <p>S06 : Suivi quinquennal du Chat forestier par piégeage photographique avec attractif</p> <p>S07 : Suivi des gîtes à Chat forestier par piégeage photographique</p> <p>S09 : Suivi des populations d'oiseaux</p> |
| Perspectives d'avenir | Extension de la zone protégée | L'ensemble des milieux naturels/semi-naturels des berges du Liesbach pourrait être agrégé à ce site pour pérenniser le corridor afférent, à commencer par la prairie naturelle exceptionnelle en limite sud pour laquelle l'exploitant méritrait un soutien. |

| Nom du site : Peupleraie de la Rohrmatt - parcelle 144 | | | | | | | | | |
|--|---|------|-----------------------|---|----------------------|------|---------------|-------------|--|
| Description des mesures compensatoires | | | | | | | | | |
| Effet compensateur et bilan impact/measure | | | Surface impactée (ha) | Surface compensatoire | Action compensatoire | | Surfaces (ha) | Pondération | Proportion du besoin compensatoire (%) |
| | Par "milieux" : | | | | | | | | |
| | Habitats forestiers matures/âgés | 2,3 | 9,57 | Zone 4 : futaie mise en sénescence améliorée | 1,09 | 1 | 11,5 | | |
| | Habitats forestiers au moins d'âge moyen | 11,5 | 31,17 | Zone 2 : manteau jeune Zone 3 : pré-bois parsemé d'arbres | 0,38 | 1 | 1,3 | | |
| | Habitats forestiers jeunes, milieux semi-ouverts, ou de lisières | 6,1 | 9,2 | Zone 1 : milieux arbustifs | 0,14 | 1 | 1,5 | | |
| | Friche herbacée | 0,2 | 0,5 | Zone 0 : prairies et clairières | 0,08 | 1 | 16 | | |
| | Par "espèces-cibles" : | | | | | | | | |
| | Chat forestier (espèce parapluie pour les mammifères) | 17,8 | 44,5 | Surface de la mesure utilisable par le Chat forestier réparties entre milieux forestiers (surtout reproduction) et espaces semi-ouverts (surtout chasse et déplacements). | 1,69 | 1 | 3,6 | | |
| | Cortège des chiroptères spécialistes des milieux forestiers matures à vieux bois | 2,3 | 9,57 | Surface d'habitats forestiers (au moins futaie) passée en zone de sénescence améliorée avec pose de gîtes (Zone 4). | 1,09 | 0,75 | 8,6 | | |
| | Cortège des chiroptères plus généralistes des milieux forestiers moyens | 11,5 | 31,17 | Surface complémentaire d'habitats passée en zone de sénescence améliorée avec pose de gîtes artificiels (Zone 4). Surfaces créées ou entretenues d'habitats forestiers non mûrs (Zones 1, 2 et 3). | 1,61 | 1 | 5,1 | | |
| | Cortège des oiseaux spécialistes des milieux forestiers matures à vieux bois | 2,3 | 8,42 | Surface d'habitats forestiers (au moins futaie) passée en zone de sénescence améliorée avec pose de nichoirs artificiels (Zone 4). | 1,09 | 0,75 | 9,8 | | |
| | Cortège des oiseaux généralistes des milieux forestiers moyens à jeunes | 17,6 | 35,65 | Surface complémentaire d'habitats passée en zone de sénescence améliorée avec pose de nichoirs artificiels (Zone 4). Surfaces créées ou entretenues d'habitats forestiers non mûrs (Zones 1, 2 et 3). | 1,61 | 1 | 4,5 | | |
| | Amphibiens (compensation de la destruction d'individus par restauration d'habitats) | 17,8 | 32,8 | Surface de la mesure correspondant à un habitat terrestre (forestier ou non) avec au moins un point d'eau utilisable pour la reproduction. | 1,69 | 1 | 5,2 | | |

Compte-tenu de l'absence d'effet de massif sur les zones de sérencences (lisière, bosquet), un coefficient pondérateur de 0.75 a été appliqué dans le calcul pour les oiseaux et chiroptères des milieux matures/âgés.

Les autres actions engagées jouent pleinement le rôle compensatoire qui leur sont attribués et aucune pondération n'a été nécessaire. La totalité de la surface est retenue pour l'habitat terrestre des amphibiens bénéficiant de la création de mares.

Site compensatoire

Peupleraie Rohrmatt. Parcalle 144.



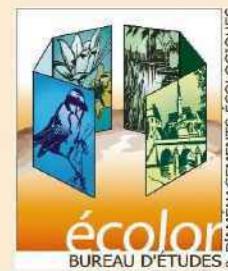
Mesures compensatoires détails actions ponctuelles

- ✚ Dépôt de bois mort
- ▲ Restauration/création de mares

Mesures compensatoires détails actions surfaciques

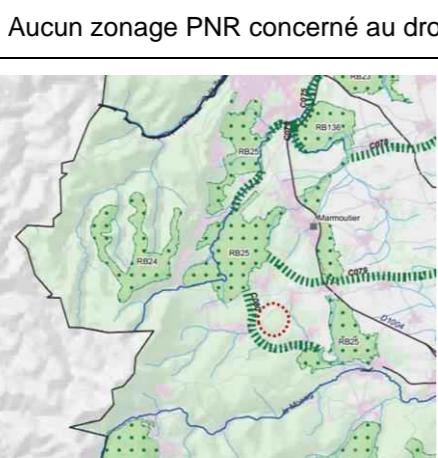
- Zone 0 - Clairière herbeuse
- Zone 1a - Fourré arbustif (taille)
- Zone 1b - Fourré arbustif jeune (broyage quinquennal)
- Zone 2a - manteau forestier jeune (diamètre < 10 cm).
- Zone 2b - manteau forestier âgé (diamètre < 20 cm).
- Zone 4 - Bois en sénescence.
- Dépôt de bois mort

Fonds de plan :
Scan 25 2010
Ortho 2018 (CIGAL)
Cartographie : Thibaut DURR
Date : 2024



Nom du site : Ancienne carrière Kuhn à Salenthal, commune de Sommérau

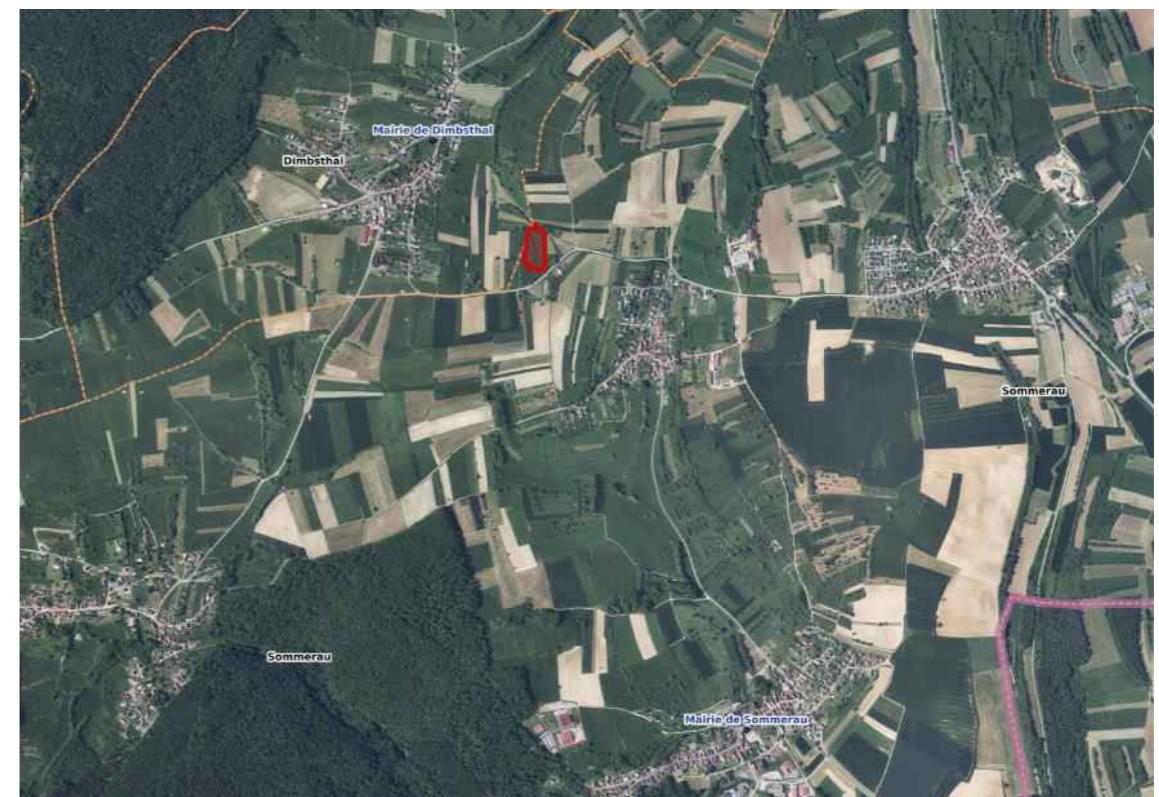
SITUATION ET DESCRIPTION GÉNÉRALE

| | |
|--|--|
| Commune (s) | SOMMEREAU |
| Lieu-dit | Salenthal / In der Rott |
| Parcelles cadastrales | Section 04 Parcelles n°72, 76, 77, 78 et 79 |
| Surface cadastrale du site | TOTAL : 9 406 m ² / 0,94 ha / Parcelle n° 72 : 3873 m ² / Parcelle n° 76 : 1365 m ² / Parcelle n° 77 : 2006 m ² / Parcelle n° 78 : 839 m ² / Parcelle n° 79 : 1323 m ² |
| Propriétaires | Kuhn |
| Gestionnaires | - |
| Distance au projet d'extension de Kuhn sur la Faisanderie | À 8,16 km au Sud du site d'extension de Kuhn |
| Région forestière | Colline sous-vosgienne Est / Plaine d'Alsace |
| Zonages environnementaux directement concernés : Natura 2000 / ZNIEFF / PNR | <p>Aucun zonage Natura 2000 concerné au droit du site.</p> <p>Le site est inclus dans la ZNIEFF de type 2 des Collines du Piémont vosgien avec grands ensembles de vergers, de Saverne à Mutzig (id : 420007205). A proximité du site (650m environ) on peut noter la présence de la ZNIEFF de type 1, Prairies, vergers et vallons humides du piémont vosgien à Hengwiller, Dimbsthal et Allenwiller (id : 420030395).</p> <p>Aucun zonage PNR concerné au droit du site.</p> |
| Corridors écologiques, SRCE |  <p>à 1,7 km du corridor écologique C080 pour l'azuré des paluds au niveau du cours d'eau de la Sommereau, qui est à préserver</p> |
| Zonage document d'urbanisme | <p>PLU de Sommertau</p> <p>En zone N, « zone naturelle peu ou pas desservie par des équipements publics. Elle représente l'ensemble des terrains à protéger ou à préserver en raison de leur valeur environnementale, écologique ou paysagère. »</p> |

SOURCE DE LA PROPOSITION DU SITE

| | |
|---|--|
| Pré-identification des mesures compensatoires <input checked="" type="checkbox"/> | Recherche par l'ONF <input type="checkbox"/> |
| Remontée par les acteurs locaux <input type="checkbox"/> | Autre <input type="checkbox"/> Précisez : |

Plan de localisation



Localisation du site

Parcelles cadastrales



Parcelle cadastrale

Nom du site : Ancienne carrière Kuhn à Salenthal, commune de Sommerau

DESCRIPTION DU SITE

Date de passage sur site Le passage sur site a été réalisé le : 23/02/2024
Les conditions météorologiques étaient : ciel couvert, 10°C.

Habitats :
Forêt feuillue assez variée de recolonisation spontanée du plancher de la carrière.
Fruticée et fourrés arbustifs de recolonisation sur calcaire.
Petite zone ouverte entretenue pour la chasse et classée en friche herbacée.
Petite zone de prairie maigre calcaire à tendance héliophile.
Fronts de taille ancien ouverts dans le calcaire.

Composition floristique :
Bois feuillu spontané : Saule marsault, Érable champêtre, Saule blanc, Merisier, Robinier faux acacia.
Une variante dégradée le long du chemin avec une prédominance du Robinier faux-acacia.
Strate arbustive : Prunellier, Aubépine, Noisetier, Sureau noir, Ronces indéterminées.
Sous-étage spontané : peu développé.
Lianes et épiphytes : Lierre, Clématite vigne-blanche.
Bois mort : assez peu abondant.

Tendance sciaphile : Fougère mâle, Arum tacheté, bryophytes.
Tendance calcicole : Hellébore fétide,
Tendance nitrophile/rudérale : Benoîte urbaine.

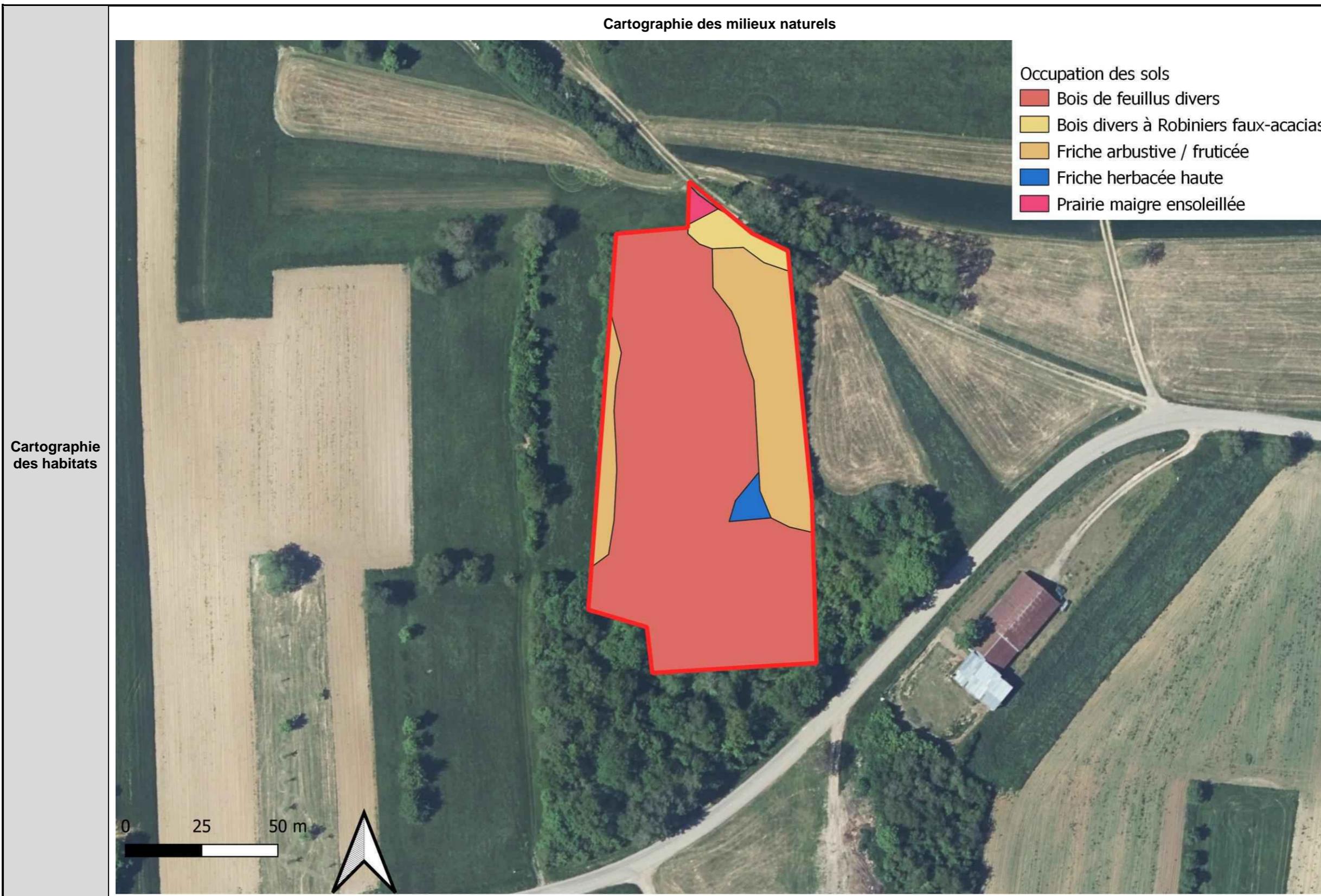
Nom du site : Ancienne carrière Kuhn à Salenthal, commune de Sommerau

Composée pour partie d'habitats forestiers de qualité médiocre à moyenne il présente en l'état un intérêt moyen pour la faune-cible (espèces protégées impactées).

- Chiroptères** : Non étudié. Potentiel faible en l'état.
- Oiseaux** : L'avifaune observée est pauvre et compte des espèces plutôt généralistes des sous-bois et lisières. Pas (ou très peu) de cavités. Aucune espèce spécialiste, ni inféodée aux zones humides, aux zones ouvertes des clairières...
- Mammifères terrestres** : Terriers actifs de Blaireau européen. Très forte densité de mammifères terrestres :Chevreuil, Sanglier, renard, Cerf élaphe, Lièvre brun. Potentiel pour l'Écureuil roux.
- Insectes** : Non étudié. Potentiel moyen en l'état. Pas de cavités pour l'Osmoderme. Présence de quelques gros chênes pour le Lucane cerf-volant ou le Grand Capricorne (pas de trou d'envol constaté). Quelques arbres gros à très gros mais pas (ou peu) de cavités.

| Espèces | Intérêt actuel |
|-------------------------|---|
| Oiseaux / Chiroptères : | Pas ou peu de cavités (malgré la présence d'arbres âgés). |
| Insectes : | Pas d'enjeu particulier <i>a priori</i> . |
| Mammifères : | Potentiel : Chat forestier, Écureuil, roux, Hérisson d'Europe. L'extrême tranquillité du site et son aspect impénétrable en fait un refuge important et fortement utilisé par la Mammalofaune terrestre, malgré la présence d'un mirador de chasse. La présence de fronts de taille et de terriers de blaireaux offre des abris variés pour le Chat forestier (non observé mais potentiel). |
| Amphibiens | Pas d'enjeu (aucun point d'eau) |

| | |
|--|---|
| Zones humides ou potentiellement humide |  Le site ne se trouve pas dans une zone à dominance humide. |
| Enjeux habitats | Moyen en l'état mais bonne possibilité d'évolution naturelle en cas de non-intervention. |
| Enjeux fonctionnalité | Zone de refuge très significative pour la faune terrestre. |
| Évolutions probables en l'absence de MC | Non-intervention globale. Entretien léger et aléatoire pour la chasse (petit débroussaillage d'accès et de zones de visibilité au pied du mirador). |



Nom du site : Ancienne carrière Kuhn à Salenthal, commune de Sommerau

ILLUSTRATIONS

Photo 1 : vue générale du site



Photo 2 et suivante : Vue de la fruticée/zone arbustive.



Photo 3 et suivantes : Vue du front de taille.



Nom du site : Ancienne carrière Kuhn à Salenthal, commune de Sommerau

Photo 4 : Terrier actif de blaireaux.



Photo 5 : Mirador dans la fruticée.



Photo 6 : Bois à prédominance de Robinier faux-acacia.



Nom du site : Ancienne carrière Kuhn à Salenthal, commune de Sommerau

ANALYSE DE L'ÉLIGIBLITÉ DU SITE

| | | |
|-------------------|---|---|
| Maîtrise foncière | Date | |
| | Propriétaire et difficulté | Site appartenant à Kuhn |
| Milieux naturels | Points forts | Le site bénéficie déjà de plusieurs décennies de libre évolution. Intérêt paysager significatif : fronts de taille de calcaire jaune. |
| | Dégradations Points faibles | Décharges anciennes en plusieurs points (y compris batterie, reste de véhicule, déchets végétaux d'apport récent, etc.). |
| Zones humides | Points forts | RAS |
| | Dégradations | RAS |
| Cibles visées | Restauration de milieux forestiers | (OUI) |
| | Restauration de milieux ouverts | (NON) |
| | Restauration de milieux semi-ouverts | (OUI en partie) |
| | Restauration de mares | (NON) |
| | Restauration de cours d'eau | (NON) |
| | Gestion des espèces exotiques envahissantes | (OUI en partie) |
| | Restauration de zones humides | (NON) |
| | Fonctionnalité écologique | (OUI en partie, pérennise le rôle de refuge pour la faune) |
| | Espèces cibles | Oiseaux et chiroptères (pose de gîtes et nichoirs/diversification) |

Nom du site : Ancienne carrière Kuhn à Salenthal, commune de Sommerau

ANALYSE DE L'ÉLIGIBLITÉ DU SITE

Au regard des milieux naturels présents ainsi que des mesures de restauration envisageables, les surfaces éligibles sont les suivantes :

| Groupes | Cortèges | Éligibilité | Compensation |
|-------------------|----------------------|-------------|--------------|
| Foncière | Simple | 0,94 ha | |
| | Complexé | 0 ha | |
| Enveloppe globale | Milieux forestiers | Oui | 0,7 ha |
| | Milieux ouverts | Oui | 0,006 ha |
| | Milieux arbustifs | Oui | 0,20 ha |
| | Milieux semi-ouverts | | |
| Zones humides | Mares | Non | |
| | | | 0 ha |

En plus des espèces génériques caractéristiques des grands types de milieux naturels restaurés, la mise en place des mesures de restauration sera propice aux espèces à enjeux suivantes subissant des impacts résiduels dans le cadre du projet :

- Chiroptères** : oui (gîtes et vieillissement)
- Oiseaux** : oui (nichoires et vieillissement)
- Mammifères** : oui (conservation de la tranquillité d'un terrier de blaireaux.)
- Insectes** : oui (vieillissement)

Synthèse

Les espèces concernées par le projet bénéficieront de ce site de la manière suivante :

| Espèces | Intérêt actuel | Intérêt après MC | Gain écologique |
|--|----------------|--|-----------------|
| Chat forestier | Faible | Moyen (gîte) | + |
| Hérisson d'Europe | Faible | Moyen | + |
| Ecureuil roux | Faible | Moyen (gîtes) | + |
| Oiseaux/Chiroptères : cortèges des milieux forestiers matures | Nul | Moyen. Immédiat via les nichoirs. Puis au travers du vieillissement, surtout après 40-50 ans. | + |
| Oiseaux/Chiroptères : cortèges des milieux forestiers d'âge moyen et jeune | Faible | Moyen. Immédiat via les nichoirs. Puis au travers de la diversification de divers stades de jeunes bois. | + |
| Amphibiens | Faible | Faible | 0 |

Nom du site : Ancienne carrière Kuhn à Salenthal, commune de Sommerau

ANALYSE DE L'ÉLIGIBLITÉ DU SITE

| Espèces | Intérêt actuel | Intérêt après MC | Gain écologique |
|--|----------------|--|-----------------|
| Oiseaux : cortège des milieux forestiers matures | Faible | Significatif. Immédiat via les nichoirs. Puis au travers du vieillissement, surtout après 40-50 ans. | Moyen. |
| Oiseaux : cortège des milieux forestiers d'âge moyen | | | |
| Oiseaux : cortège des milieux forestiers jeunes | | | |
| Amphibiens | Moyen | Pas d'action. | Nul |

Synthèse de la surface éligible du site

La totalité des 0,94 ha.

Nom du site : Ancienne carrière Kuhn à Salenthal, commune de Sommerau

DESCRIPTION DES MESURES COMPENSATOIRES

| | | |
|---|--|--|
| Conception | En premier lieu, la mesure compensatoire s'attache à conserver les éléments qualitatifs préexistants : | |
| | <ul style="list-style-type: none"> Ne pas prendre le risque de dégrader les éléments les plus originaux : front de taille, terriers de blaireaux, petit bout de prairie. <p>Elle cherche à combiner une zone périphérique d'entretien imitant une lisière structurée naturelle sur les plateaux et une zone de non-intervention en libre évolution sans limitation de durée dans la carrière proprement dite.</p> | |
| Mesures générales (décrisées une seule fois dans le document) | MC01 : Création d'ilots de sénescence améliorés | Zone 4 : 0,67 ha |
| | MC02 : Création de zones semi-ouvertes, gestion des lisières | <p>Zone 1a : fourré arbustif entretenu par une taille : 0,07 ha</p> <p>Zone 2a : zone de manteau forestier jeune (diamètre <10 cm) : 0,16 ha</p> <p>Zone 2b : zone de manteau forestier âgé (diamètre <20 cm) et surpession/affaiblissement des Robiniers faux-acacia par une taille deux fois par an: 0,03 ha</p> |

| Nom du site : Ancienne carrière Kuhn à Salenthal, commune de Sommerau | | |
|--|--|--|
| MC03 : Aménagements en faveur de la faune | | |
| MC031: Zones d'accumulation de bois mort | RAS | |
| MC032: Augmentation du nombre d'« arbres biologiques » | Non retenu sur ce site. | |
| MC033: Création/protection de gîtes/refuges au sol pour le Chat forestier et autres mammifères terrestres | La pérennisation du site et la conservation de la tranquillité devraient permettre le développement d'un terrier de blaireaux déjà actif ce qui pourrait aussi favoriser le Chat forestier. | |
| MC034: Pose de gîte artificiels à Chiroptères , Écureuils et Muscardins et de nichoirs à oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> • 4 gîtes à chiroptères forestiers ; • 4 nichoirs à oiseaux forestiers ; • 2 gîtes à écureuils ; • 10 gîtes à muscardins. | |
| MC 035 Crédit de mares | RAS | |
| Aménagements spécifiques au site | Totalité de la zone | Nettoyage/enlèvement des déchets (décharges anciennes et autres). |
| | Zone 0 | Conservation d'une prairie entretenue par l'exploitant de la parcelle voisine (= entrée de l'unité prairiale adjacente depuis le chemin) : 0,01 ha. |
| | Zone 1 | Zone 1a : fourré arbustif entretenu par une taille : 0,07 ha |
| | Zone 2 | Zone 2a : zone de manteau forestier jeune (diamètre <10 cm) : 0,16 ha Zone 2b : zone de manteau forestier âgé (diamètre <20 cm) et surpression/affaiblissement des Robiniers faux-acacia par une taille deux fois par an: 0,03 ha |
| | Zone 3 | RAS |
| | Zone 4 | Surveillance et entretien de sécurité, surtout sur les marges de la parcelle (chute d'arbres ou de branches). |
| Suivi | Suivi des aménagements | S05 : Suivi et entretien des gîtes et nichoirs S08 : État général des mesures MC01 et MC02 S10 : Suivi de la disponibilité en cavités |

| Nom du site : Ancienne carrière Kuhn à Salenthal, commune de Sommerau | | |
|---|---------------------------------------|--|
| | | S11 : Suivi général des mesures MC03 |
| | Suivi de la réponse biologique | <p>Suivi et indicateurs :</p> <p>S06 : Suivi quinquennal du Chat forestier par piégeage photographique avec attractif</p> <p>S07 : Suivi des gîtes à Chat forestier par piégeage photographique</p> <p>S09 : Suivi des populations d'oiseaux</p> |
| | Perspectives d'avenir | Les parcelles de bois spontanées adjacentes à l'ouest, au sud et à l'est permettraient de conforter l'unité actuellement maîtrisée et d'envisager des travaux de dépollution de décharges conséquentes. |

| Nom du site : La carrière de Salenthal à Sommerau | | | | | | | |
|---|---|-----------------------|---------------------------------------|--|---------------|-------------|--|
| Description des mesures compensatoires | | | | | | | |
| Effet compensateur et bilan impact/measure | Elément impacté | | La carrière de Salenthal à Sommerau | | | | |
| | | Surface impactée (ha) | Surface compensatoire nécessaire (ha) | Action compensatoire | Surfaces (ha) | Pondération | Proportion du besoin compensatoire (%) |
| | Par "milieux" : | | | | | | |
| | Habitats forestiers matures/âgés | 2,3 | 9,57 | Zone 4 : futaie mise en sénescence améliorée | 0,67 | 1 | 7 |
| | Habitats forestiers au moins d'âge moyen | 11,5 | 31,17 | Zone 2 : manteau jeune Zone 3 : pré-bois parsemé d'arbres | 0,19 | 1 | 0,6 |
| | Habitats forestiers jeunes, milieux semi-ouverts, ou de lisières | 6,1 | 9,2 | Zone 1 : milieux arbustifs | 0,07 | 1 | 0,7 |
| | Friche herbacée | 0,2 | 0,5 | Zone 0 : prairies et clairières | 0,01 | 1 | 2 |
| | Par "espèces-cibles" : | | | | | | |
| | Chat forestier (espèce parapluie pour les mammifères) | 17,8 | 44,5 | Surface de la mesure utilisable par le Chat forestier réparties entre milieux forestiers (surtout reproduction) et espaces semi-ouverts (surtout chasse et déplacements). | 0,94 | 1 | 2,1 |
| | Cortège des chiroptères spécialistes des milieux forestiers matures à vieux bois | 2,3 | 9,57 | Surface d'habitats forestiers (au moins futaie) passée en zone de sénescence améliorée avec pose de gîtes (Zone 4). | 0,67 | 0,75 | 5,3 |
| | Cortège des chiroptères plus généralistes des milieux forestiers moyens | 11,5 | 31,17 | Surface complémentaire d'habitats passée en zone de sénescence améliorée avec pose de gîtes artificiels (Zone 4). Surfaces créées ou entretenues d'habitats forestiers non mûrs (Zones 1, 2 et 3). | 0,93 | 1 | 3,0 |
| | Cortège des oiseaux spécialistes des milieux forestiers matures à vieux bois | 2,3 | 8,42 | Surface d'habitats forestiers (au moins futaie) passée en zone de sénescence améliorée avec pose de nichoirs artificiels (Zone 4). | 0,67 | 0,75 | 6,0 |
| | Cortège des oiseaux généralistes des milieux forestiers moyens à jeunes | 17,6 | 35,65 | Surface complémentaire d'habitats passée en zone de sénescence améliorée avec pose de nichoirs artificiels (Zone 4). Surfaces créées ou entretenues d'habitats forestiers non mûrs (Zones 1, 2 et 3). | 0,93 | 1 | 2,6 |
| | Amphibiens (compensation de la destruction d'individus par restauration d'habitats) | 17,8 | 32,8 | Surface de la mesure correspondant à un habitat terrestre (forestier ou non) avec au moins un point d'eau utilisable pour la reproduction. | 0 | 1 | 0,0 |

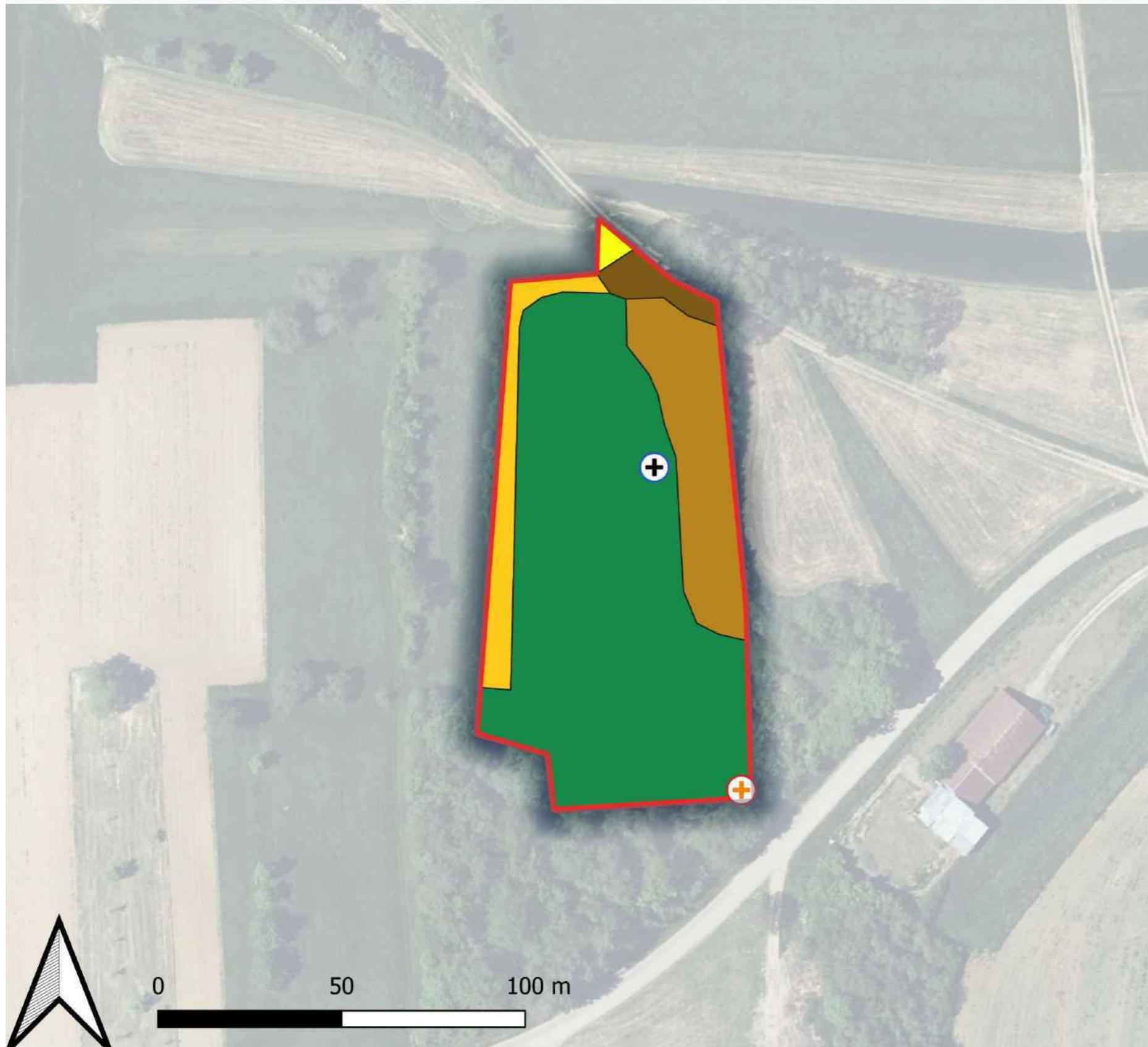
Compte-tenu de l'absence d'effet de massif sur les zones de sénescences (lisière, bosquet), un coefficient pondérateur de 0.75 a été appliqué dans le calcul pour les oiseaux et chiroptères des milieux matures/âgés.

Les autres actions engagées jouent pleinement le rôle compensatoire qui leur sont attribués et aucune pondération n'a été nécessaire.

En l'absence de mare et compte tenu de la faible faisabilité d'une nouvelle création, aucune surface n'est retenue pour l'habitat terrestre des amphibiens

Site compensatoire

Carrière de Salenthal



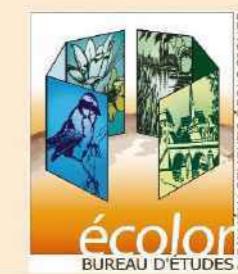
Mesures compensatoires
détails actions ponctuelles

- ⊕ Enlèvement de déchets (site principal)
- ⊕ Protection/conservation d'un terrier de blaireaux

Mesures compensatoires
détails actions surfaciques

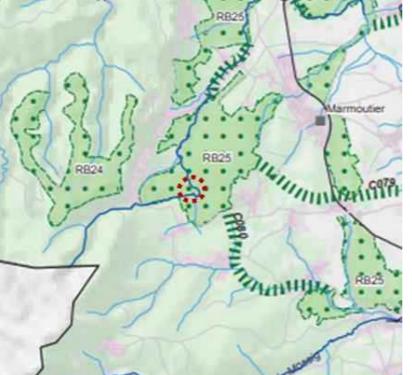
- Zone 0 - Clairière herbeuse
- Zone 1a - Fourré arbustif (taille)
- Zone 2a - manteau forestier jeune (diamètre < 10 cm).
- Zone 2b - manteau forestier âgé (diamètre < 20 cm).
- Zone 4 - Bois en sénescence.

Fonds de plan :
Scan 25 2010
Ortho 2018 (CIGAL)
Cartographie : Thibaut DURR
Date : 2024



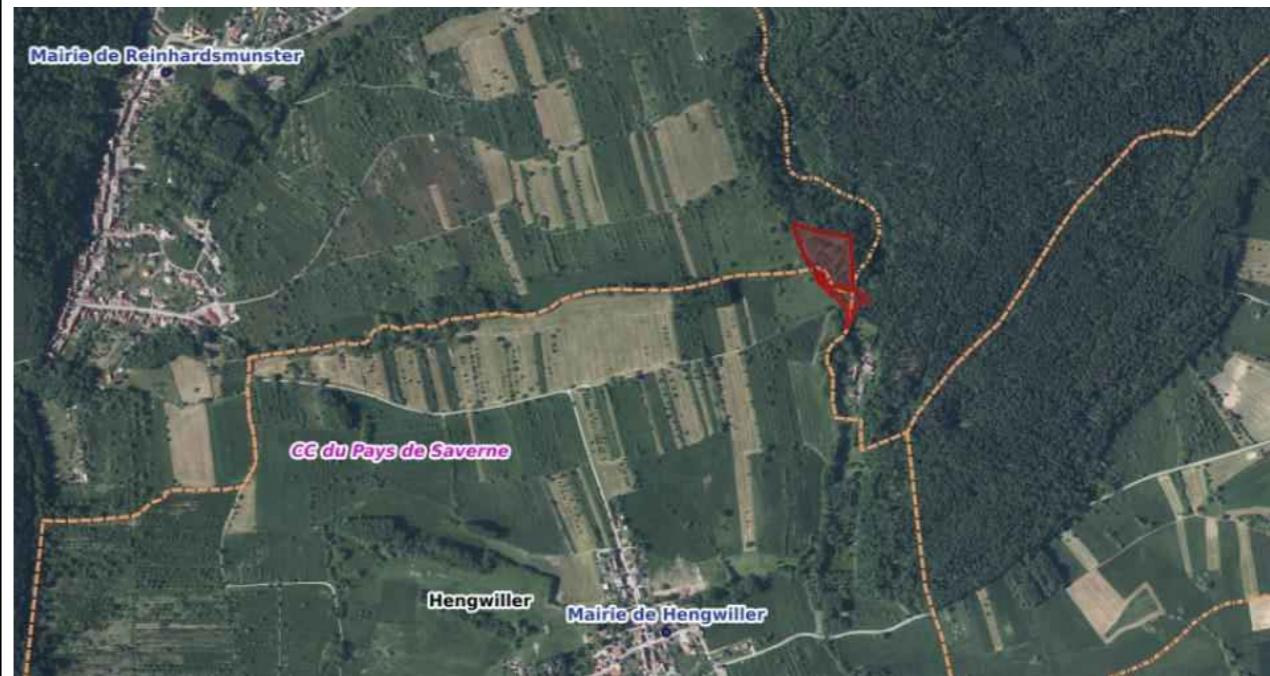
Nom du site : Ancienne carrière Kuhn à la confluence du Mosselbach et du Dorrenbach à Hengwiller et Reinhardsmunster

SITUATION ET DESCRIPTION GÉNÉRALE

| | |
|---|--|
| Commune (s) | HENGWILLER et REINHARDSMUNSTER |
| Lieu-dit | Buchberg |
| Parcelles cadastrales | Hengwiller : Section 07 Parcelle n°51 Reinhardsmunster : Section 06 Parcelles 81 et 83 |
| Surface cadastrale du site | 14801 ;1 m ² / 1,48 ha Parcelle N°81 : 11 906 m ² / Parcelle N°83 : 58 m ² / Parcelle N°51 : 2905 m ² |
| Propriétaires | Kuhn |
| Gestionnaires | - |
| Distance au projet d'extension de Kuhn sur la Faisanderie | À 8.4 km au Sud-Ouest du site d'extension de Kuhn |
| Région forestière | Colline sous-vosgienne Est / Plaine d'Alsace |
| Zonages environnementaux directement concernés : Natura 2000 / ZNIEFF / PNR | Aucun zonage Natura 2000 concerné au droit du site. Le site est à proximité directe de la ZNIEFF de type 2 des Collines du Piémont vosgien avec grands ensembles de vergers, de Saverne à Mutzig (id : 420007205). On peut aussi noter à proximité la ZNIEFF de type 1, Prairies, vergers et vallons humides du piémont vosgien à Hengwiller, Dimbsthal et Allenwiller (id : 420030395). Aucun zonage PNR concerné au droit du site. |
| Corridors écologiques, SRCE |  Au sein du réservoir de biodiversité RB25 appartenant au piémont viticole et arboricole, représenté par les collines de Marmoutier et vallon humide de Hengwiller, Dimbsthal et Allenwiller |
| Zonage document d'urbanisme | PLU de Hengwiller et de Reinhardsmunster En zone N, « zone naturelle peu ou pas desservie par des équipements publics. Elle représente l'ensemble des terrains à protéger ou à préserver en raison de leur valeur environnementale, écologique ou paysagère. » |

SOURCE DE LA PROPOSITION D SITE

| | |
|---|--|
| Pré-identification des mesures compensatoires <input checked="" type="checkbox"/> | Recherche par l'ONF <input type="checkbox"/> |
| Remontée par les acteurs locaux <input type="checkbox"/> | Autre <input type="checkbox"/> Précisez : |



Localisation du site



Parcelle cadastrale

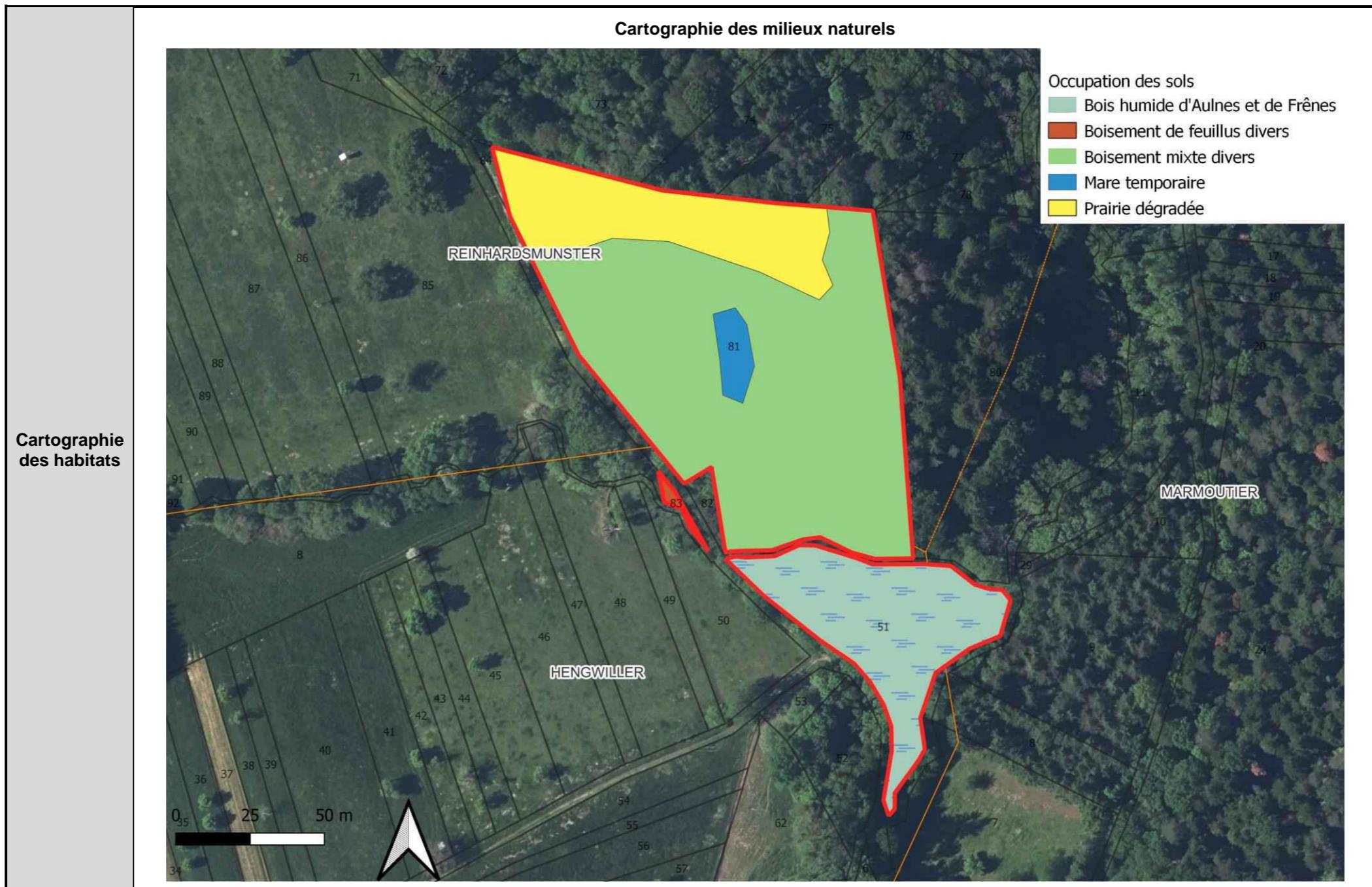
Nom du site : Ancienne carrière Kuhn à la confluence du Mosselbach et du Dorrenbach à Hengwiller et Reinhardsmunster

DESCRIPTION DU SITE

| | |
|--------------------------|--|
| Date de passage sur site | Le passage sur site a été réalisé le : 23/02/2024 Les conditions météorologiques étaient : ciel couvert, 10°C. |
| Milieux naturels | <p>Habitats : Forêt mixte assez variée de recolonisation spontanée. Forêt humide spontanée d'aulnes et de frênes. Mare temporaire. Fronts de taille ancien ouverts dans le grès du Buntsandstein. Confluence entre deux petits cours d'eau forestier en assez bon état.</p> <p>Composition floristique : Bois mixte spontané : Charme, Hêtre, Chêne, Merisier, Pin sylvestre, Épicéa commun, Robinier faux acacia. Bois humide spontané : Aulne, Frêne, Saule blanc. Sous-étage spontané : peu développé. Lianes et épiphytes : Lierre. Bois mort : assez peu abondant. Tendance sciophile : Fougère mâle, Fougère femelle.</p> |

Nom du site : Ancienne carrière Kuhn à la confluence du Mosselbach et du Dorrenbach à Hengwiller et Reinhardsmunster

| | |
|---|--|
| Espèces actuellement présentes ou potentiellement présentes | Composée pour partie d'habitats forestiers de qualité médiocre à moyenne il présente en l'état un intérêt moyen pour la faune-cible (espèces protégées impactées). |
| | <ul style="list-style-type: none"> Chiroptères : Non étudié. Potentiel faible en l'état. Oiseaux : L'avifaune observée est pauvre et compte des espèces plutôt généralistes des sous-bois et lisières. Pas (ou très peu) de cavités. Aucune espèce spécialiste, ni inféodée aux zones humides, aux zones ouvertes des clairières... Mammifères terrestres : Terrier actif de Blaireau européen. Chevreuil, Sanglier, renard, Cerf élaphe. Potentiel pour écureuil roux. Insectes : Non étudié. Potentiel moyen en l'état. Pas de cavités pour l'Osmoderme. Présence de quelques gros chênes pour le Lucane cerf-volant ou le Grand Capricorne (pas de trou d'envol constaté). Quelques arbres gros à très gros mais pas (ou peu) de cavités. |
| Espèces | Intérêt actuel |
| Oiseaux / Chiroptères : | Pas ou peu de cavités (malgré la présence d'arbres âgés). |
| Insectes : | Pas d'enjeu particulier <i>a priori</i> . |
| Mammifères : | Potentiel : Chat forestier, Écureuil, roux, Hérisson d'Europe. |
| Amphibiens | Présence d'une frayère à Grenouilles rousses (<100 pontes). |
| Zones humides ou potentiellement humide |  <p>Le site s'inscrit dans une zone à dominante humide classés en forêts et fourrés humides ainsi qu'en prairies humides.</p> |
| Enjeux habitats | Moyen en l'état mais bonne possibilité d'évolution naturelle en cas de non-intervention. |
| Enjeux fonctionnalité | Continuité écologique significative au niveau local pour les espèces suivant les corridors des deux cours d'eau et/ou de la lisière forestière. |
| Évolutions probables en l'absence de MC | Non-intervention globale accompagnée par une sécurisation du site (impliquant pose de panneaux mais pas forcément d'abattage de sécurité). Récolte d'arbres tombés par des particuliers non autorisés considérant le site comme à l'abandon. Cette pratique peut évoluer vers des abattages voire une appropriation du site et une récolte plus importante. A moyen terme, vente du site ou valorisation économique quelconque. |



Nom du site : Ancienne carrière Kuhn à la confluence du Mosselbach et du Dorrenbach à Hengwiller et Reinhardsmunster

ILLUSTRATIONS

Photo 1 et suivante : vues générales du site



Photo 2 et suivante : vues du sous-bois humide et de la confluence des deux ruisseaux



Photos 3 et suivante : vues de la mare forestière temporaire.



Photos 4 et suivante : zones riches en bois mort au sol.



Photos 5 : décharge à purger.



Photos 6 et suivante : Front de taille et terrier de blaireaux.



Photos 7 et suivante : Arbres remarquables.



Nom du site : Ancienne carrière Kuhn à la confluence du Mosselbach et du Dorrenbach à Hengwiller et Reinhardsmunster

ANALYSE DE L'ÉLIGIBLITÉ DU SITE

| | | |
|--------------------------|--|---|
| Maîtrise foncière | Date | |
| | Propriétaire et difficulté | Site appartenant à Kuhn |
| Milieux naturels | Points forts | Le site bénéficie déjà de plusieurs décennies de libre évolution. Intérêt paysager significatif : mare, fronts de taille et grands arbres. |
| | Dégredations Points faibles | Décharges anciennes en deux points. |
| Zones humides | Points forts | Présence de deux ruisseaux en assez bon état. La parcelle 0051, la plus basse, est en majeure partie occupée par un boisement assez humide. Une zone dépressionnaire marécageuse se trouve dans la pointe formée par la jonction des deux cours d'eau. Une mare temporaire de carrière à ambiance forestière complète les zones humides. |
| | Dégredations | Des remblais très anciens, datant de l'exploitation de la carrière ont été réalisés sur la zone humide originelle sans possibilité de restauration pertinente (nécessiterait de supprimer le boisement actuel et d'énormes décaissements, soit un effort et un impact sans rapport avec le bénéfice attendu). |
| Cibles visées | Restauration de milieux forestiers | (OUI) |
| | Restauration de milieux ouverts | (OUI en partie) |
| | Restauration de milieux semi-ouverts | (OUI en partie) |
| | Restauration de mares | (NON) |
| | Restauration de cours d'eau | (NON) |
| | Gestion des espèces exotiques envahissantes | (NON) |
| | Restauration de zones humides | (NON) |
| | Fonctionnalité écologique | (OUI en partie) |
| Espèces cibles | Espèces cibles | |
| | Amphibiens (dans la mare existante) Chat forestier (habitat utilisable, riche en abri (front de taille, bois mort, grands arbres, terriers). Secondairement oiseaux et chiroptères (pose de gîtes et nichoirs/diversification) | |

Nom du site : Ancienne carrière Kuhn à la confluence du Mosselbach et du Dorrenbach à Hengwiller et Reinhardsmunster

ANALYSE DE L'ÉLIGIBLITÉ DU SITE

Au regard des milieux naturels présents ainsi que des mesures de restauration envisageables, les surfaces éligibles sont les suivantes :

| Groupes | Cortèges | Éligibilité | Compensation |
|-------------------|----------------------|-----------------|--|
| Foncière | | Simple | 1,48 ha |
| | | Complexé | 0 ha |
| Enveloppe globale | Milieux forestiers | Oui | 1,48 ha |
| | Milieux ouverts | Non | 0 ha |
| | Milieux semi-ouverts | Oui | Création de petites clairières et d'une zone de pré-bois |
| | Mares | Oui (en partie) | Conservation d'une mare existante |
| Zones humides | | Oui (en partie) | 0,6 ha environ déjà existante |

En plus des espèces génériques caractéristiques des grands types de milieux naturels restaurés, la mise en place des mesures de restauration sera propice aux espèces à enjeux suivantes subissant des impacts résiduels dans le cadre du projet :

- Chiroptères** : oui (gîtes et vieillissement)
- Oiseaux** : oui (nichoirs et vieillissement)
- Mammifères** : oui (conservation de la tranquillité d'un terrier de blaireaux.)
- Insectes** : oui (vieillissement)

Les espèces concernées par le projet bénéficieront de ce site de la manière suivante :

| Espèces | Intérêt actuel | Intérêt après MC | Gain écologique |
|--|----------------|--|-----------------|
| Chat forestier | Faible | Moyen | + |
| Hérisson d'Europe | Faible | Moyen | + |
| Ecureuil roux | Faible | Moyen (gîtes) | + |
| Oiseaux/Chiroptères : cortèges des milieux forestiers matures | Nul | Moyen. Immédiat via les nichoirs. Puis au travers du vieillissement, surtout après 40-50 ans. | + |
| Oiseaux/Chiroptères : cortèges des milieux forestiers d'âge moyen et jeune | Faible | Moyen. Immédiat via les nichoirs. Puis au travers de la diversification de divers stades de jeunes bois. | + |

Synthèse

Nom du site : Ancienne carrière Kuhn à la confluence du Mosselbach et du Dorrenbach à Hengwiller et Reinhardsmunster

ANALYSE DE L'ÉLIGIBLITÉ DU SITE

| | | | | |
|---|--------------------------|--------|--|---|
| | Amphibiens | Faible | Moyen. Pérennisation d'un site de reproduction existant et évolution sans modifications de l'habitat terrestre. Curage des déchets proches de la mare. | + |
| Synthèse de la surface éligible du site | La totalité des 1.48 ha. | | | |

Nom du site : Ancienne carrière Kuhn à la confluence du Mosselbach et du Dorrenbach à Hengwiller et Reinhardsmunster

Description des mesures compensatoires

| | | | |
|---|--|---|--|
| Conception (décrisées une seule fois dans le document) | En premier lieu, la mesure compensatoire s'attache à conserver les éléments qualitatifs pré-existants : | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> Ne pas prendre le risque de dégrader les éléments les plus originaux : cours d'eau, fonds humides, mare temporaires, front de taille, grands arbres. <p>Elle cherche à combiner une diversité de modalité d'entretien de la zone actuellement non boisée et privilégie la non-intervention dans les boisements déjà matures.</p> | | |
| | MC01 : Création d'ilots de sénescence améliorés | Zone 4 : 1,21 ha | |
| | MC02 : Création de zones semi-ouvertes, gestion des lisières | <p>Zone 0 : clairières herbeuses : 0,13ha</p> <p>Zone 3a : zone de pré-bois herbeux (fauche annuelle conservant les arbres): 0,08 ha</p> <p>Zone 3b : zone de pré-bois broussailleux (débroussaillage décennal conservant les arbres): 0,03 ha</p> | |
| | MC03 : Aménagements en faveur de la faune | | |
| Mesures générales | MC031: Zones d'accumulation de bois mort | Deux petites zones de dépôt sont prévues de part et d'autre des deux clairière, cerisiers marquant l'entrée de la prairie nord mesurant env. 6 m de large sur 10 m de long (soit 2 x 60 m ²) et 3 m de haut ce qui correspond à un volume de 360m ³ environ. Un accès des engins d'entretien doit être ménagé. | |
| | MC032: Augmentation du nombre d'« arbres biologiques » | Non retenu sur ce site. | |
| | MC033: Création/protection de gîtes/refuges au sol pour le Chat | Deux gîtes superficiels en bois seront implantés : un sous chaque zone d'accumulation de bois mort. | |

Nom du site : Ancienne carrière Kuhn à la confluence du Mosselbach et du Dorrenbach à Hengwiller et Reinhardsmunster

| | | |
|----------------------------------|--|---|
| Aménagements spécifiques au site | forestier et autres mammifères terrestres | La pérennisation du site et la conservation de la tranquillité devraient permettre le développement d'un terrier de blaireaux déjà actif ce qui pourrait aussi favoriser le Chat forestier. |
| | MC034: Pose de gîte artificiels à Chiroptères, Ecureuils et Muscardins et de nichoirs à oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> • 6 gîtes à chiroptères forestiers ; • 6 nichoirs à oiseaux forestiers ; • 2 gîtes à écureuils ; • 10 gîtes à muscardins. |
| | MC 035 Crédation de mares | Aucune mare ne sera creusée mais la mare temporaire forestière existante sera surveillée et en cas de besoin une opération de curage doux sera réalisée dans un intervalle de temps assez éloigné (de l'ordre de 10 ans et plus). |
| Suivi | Totalité de la zone | Nettoyage/enlèvement des déchets (décharges anciennes et autres). |
| | Zone 0 | Conservation d'une prairie, zone de gagnage des cervidés, sous forme de deux petites clairières intra-forestières. |
| | Zone 1 | Non représentée sur le site |
| | Zone 2 | Non représentée sur le site |
| | Zone 3 | Zone 3a : zone de pré-bois herbeux (fauche annuelle conservant les arbres) Zone 3b : zone de pré-bois broussailleux (débroussaillage décennal conservant les arbres) |
| | Zone 4 | Surveillance et entretien de sécurité, surtout sur les marges de la parcelle côté piste forestière (chute d'arbres ou de branches). |
| Suivi | Suivi des aménagements | Suivi et indicateurs : S03 : Suivi de la fonctionnalité du réseau de mares compensatoires S05 : Suivi et entretien des gîtes et nichoirs S08 : État général des mesures MC01 et MC02 S10 : Suivi de la disponibilité en cavités S11 : Suivi général des mesures MC03 |
| | Suivi de la réponse biologique | Suivi et indicateurs : S03 : Suivi de la fonctionnalité du réseau de mares compensatoires S06 : Suivi quinquennal du Chat forestier par piégeage photographique avec attractif S07 : Suivi des gîtes à Chat forestier par piégeage photographique S09 : Suivi des populations d'oiseaux |

Nom du site : Ancienne carrière Kuhn à la confluence du Mosselbach et du Dorrenbach à Hengwiller et Reinhardsmunster

| | | |
|-----------------------|--------------------------------------|--|
| Perspectives d'avenir | Extension de la zone protégée | L'ensemble des milieux naturels/semi-naturels des berges du Dorrenbach pourrait être agrégé à ce site pour pérenniser le corridor afférent. Une gestion par éco pâturage très extensif de grands herbivores (guilde diversifiée de bovins, équins et ovins/caprins) serait particulièrement appropriée. |
|-----------------------|--------------------------------------|--|

Nom du site : La carrière du Mosselbach à Hengwiller et à Reinhardsmunster

Description des mesures compensatoires

| Effet compensateur et bilan impact/measure | Élément impacté | | La carrière du Mosselbach à Hengwiller et à Reinhardsmunster | | | | | |
|---|-----------------|-------|---|---------------------------------------|----------------------|----------|-------------|------------------------------------|
| | | | Surface impactée (ha) | Surface compensatoire nécessaire (ha) | Action compensatoire | Surfaces | Pondération | Proportion du besoin compensatoire |
| Par "milieux" : | | | | | | | | |
| Habitats forestiers matures/âgés | 2,3 | 9,57 | Zone 4 : futaie mise en sénescence améliorée | 1,21 | 1,00 | 12,6 | | |
| Habitats forestiers au moins d'âge moyen | 11,5 | 31,17 | Zone 2 : manteau jeune Zone 3 : pré-bois parsemé d'arbres | 0,11 | 1,00 | 0,3 | | |
| Habitats forestiers jeunes, milieux semi-ouverts, ou de lisières | 6,1 | 9,2 | Zone 1 : milieux arbustifs | 0,00 | 1,00 | 0,0 | | |
| Friche herbacée | 0,2 | 0,5 | Zone 0 : prairies et clairières | 0,13 | 1 | 26 | | |
| Par "espèces-cibles" : | | | | | | | | |
| Chat forestier (espèce parapluie pour les mammifères) | 17,8 | 44,5 | Surface de la mesure utilisable par le Chat forestier réparties entre milieux forestiers (surtout reproduction) et espaces semi-ouverts (surtout chasse et déplacements). | 1,45 | 1,00 | 3,2 | | |
| Cortège des chiroptères spécialistes des milieux forestiers matures à vieux bois | 2,3 | 9,57 | Surface d'habitats forestiers (au moins futaie) passée en zone de sénescence améliorée avec pose de gîtes (Zone 4). | 1,21 | 1,00 | 12,5 | | |
| Cortège des chiroptères plus généralistes des milieux forestiers moyens | 11,5 | 31,17 | Surface complémentaire d'habitats passée en zone de sénescence améliorée avec pose de gîtes artificiels (Zone 4). Surfaces créées ou entretenues d'habitats forestiers non mûrs (Zones 1, 2 et 3). | 1,32 | 1,00 | 4,2 | | |
| Cortège des oiseaux spécialistes des milieux forestiers matures à vieux bois | 2,3 | 8,42 | Surface d'habitats forestiers (au moins futaie) passée en zone de sénescence améliorée avec pose de nichoirs artificiels (Zone 4). | 1,21 | 1,00 | 14,3 | | |
| Cortège des oiseaux généralistes des milieux forestiers moyens à jeunes | 17,6 | 35,65 | Surface complémentaire d'habitats passée en zone de sénescence améliorée avec pose de nichoirs artificiels (Zone 4). Surfaces créées ou entretenues d'habitats forestiers non mûrs (Zones 1, 2 et 3). | 1,32 | 1,00 | 3,6 | | |
| Amphibiens (compensation de la destruction d'individus par restauration d'habitats) | 17,8 | 32,8 | Surface de la mesure correspondant à un habitat terrestre (forestier ou non) avec au moins un point d'eau utilisable pour la reproduction. | 1,45 | 0,50 | 2,3 | | |

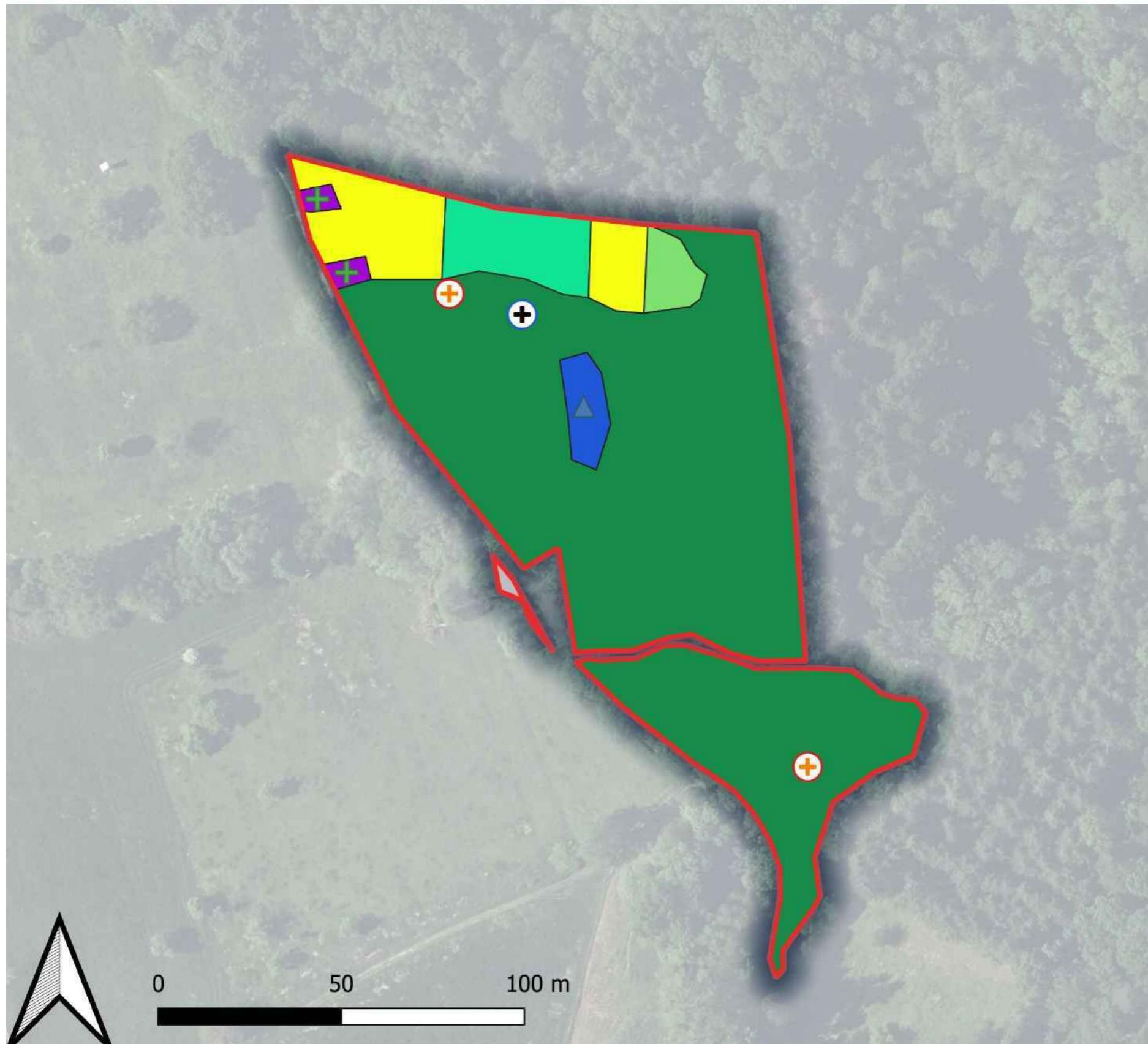
Le site étant déjà utilisé par des amphibiens la plus-value de la mesure en termes d'habitat terrestres est réduite et la surface est donc pondérée par un facteur de 0,5 (pas de nouvelle mare prévue).

La nature du boisement (proportion de gros bois/bois mort) et son inscription en bordure d'un grand massif justifient un coefficient de 1 pour les cortèges de chiroptères et d'oiseaux des bois matures.

Les autres actions engagées jouent pleinement les rôles compensatoires qui leur sont attribués et aucune pondération n'a été nécessaire.

Site compensatoire

Carrière du Mosselbach



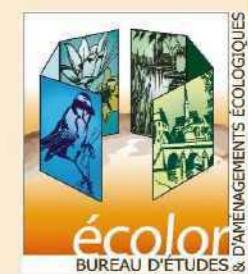
Mesures compensatoires
détails actions ponctuelles

- ✚ Dépôt de bois mort
- ✖ Enlèvement de déchets (site principal)
- ▲ Restauration/création de mares
- Protection/conservation d'un terrier de blaireaux

Mesures compensatoires
détails actions surfaciques

- Maintien en l'état
- Zone 0 - Clairière herbeuse
- Zone 3a - Pré-bois herbeux (fauche annuelle)
- Zone 3b - Pré-bois broussailleux (entretien décennal)
- Zone 4 - Bois en sénescence.
- Crédit/entretien d'une mare
- Dépôt de bois mort

Fonds de plan :
Scan 25 2010
Ortho 2018 (CIGAL)
Cartographie : Thibaut DURR
Date : 2024



Nom du site : Parcelles forestières 41 + 42 (FC Saverne)

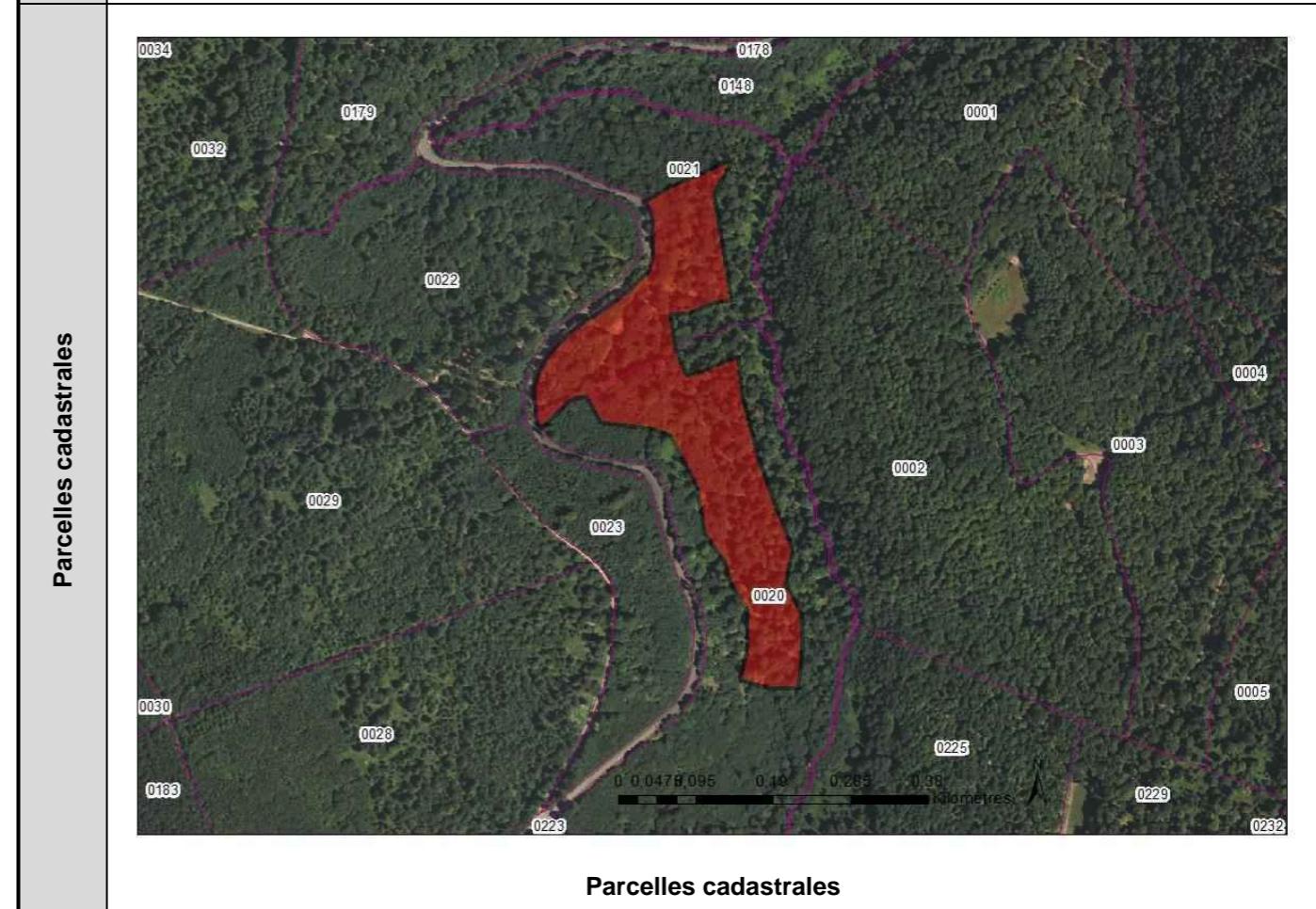
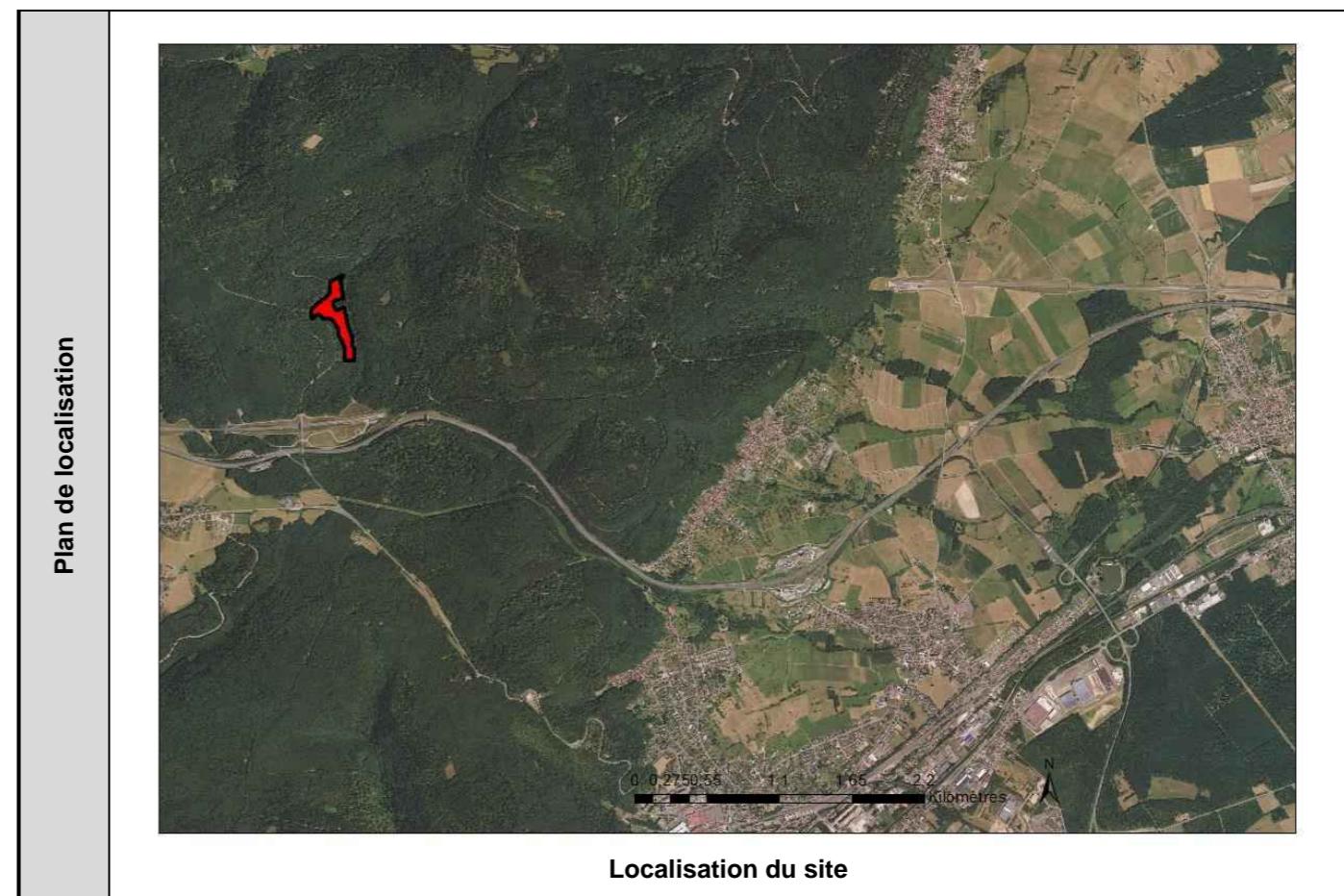
SITUATION ET DESCRIPTION GÉNÉRALE

| | |
|---|---|
| Commune (s) | ECKARTSWILLER |
| Lieu-dit | TALMATT |
| Parcelles cadastrales | Section OD Parcelles n° 20 (12,3961 hectares) et numéro 21 (8,8396 hectares) |
| Surface cadastrale du site | 6,5 ha |
| Propriétaires | Commune de Saverne |
| Gestionnaires | Office National des forêts |
| Distance au projet d'extension de Kuhn sur la Faisanderie | À 6,7 km à l'Ouest du site d'extension de Kuhn sur la Faisanderie Au sein de la forêt communale de Saverne dans la partie montagne |
| Région forestière | Hautes-Vosges gréseuses |
| Zonages environnementaux directement concernés : Natura 2000 / ZNIEFF / PNR | Au sein de la ZNIEFF de type 1 : « forêts des plateaux gréseux des Vosges du nord » |

| | |
|-----------------------------|---|
| Corridors écologiques, SRCE |  <p>Au sein du réservoir de biodiversité « Forêts et vallées des Vosges du nord » et à proximité du corridor écologique entre Saverne et Phalsbourg et de l'éco-pont du col de Saverne.</p> |
| Zonage document d'urbanisme | <p>En zone N du PLU de Eckartswiller En partie affecté par le bruit de voisinage d'infrastructure terrestre (voie ferrée Paris-Strasbourg)</p> |

SOURCE DE LA PROPOSITION DU SITE

| | |
|--|---|
| Pré-identification des mesures compensatoires <input type="checkbox"/> | Recherche par l'ONF <input checked="" type="checkbox"/> |
| Remontée par les acteurs locaux <input type="checkbox"/> | Autre <input type="checkbox"/> Précisez : |



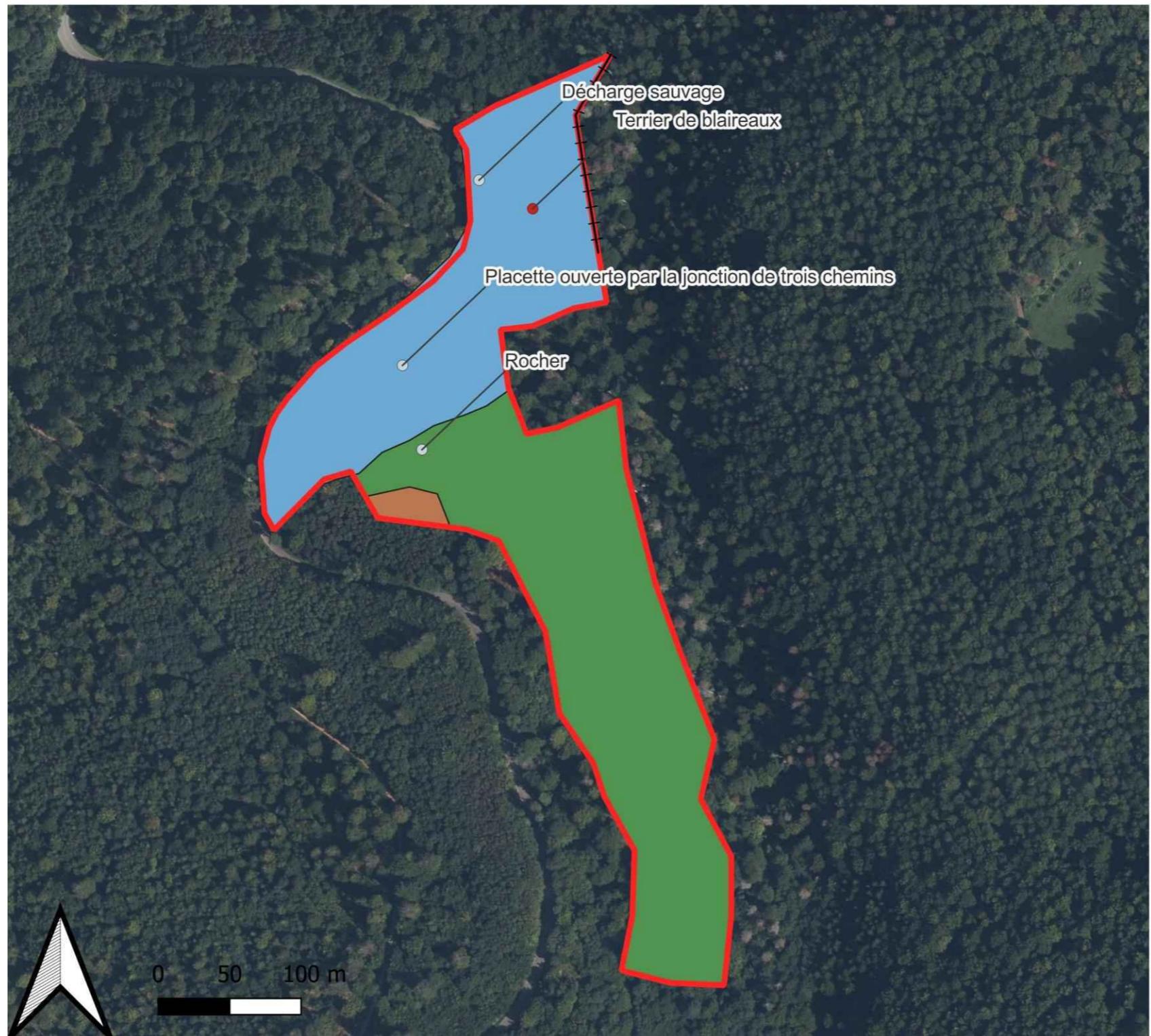
| Nom du site : Parcelle forestière 41 + 42 (FC Saverne) | |
|--|---|
| DESCRIPTION DU SITE | |
| Date de passage sur site | <p>Le passage ONF sur site a été réalisé le : 19/07/2022, complété le 23/11/2022</p> <p>Le passage ECOLOR sur site a été réalisé le : 15/02/2024</p> |
| Milieux naturels | <p>Ces parties de parcelle (41 et 42) sont situées entre la RD 122 et le fond de vallon qui accueille des îlots des mesures de compensation liées à la construction de la ligne à grande vitesse Est (2014)</p> <p>En parcelle 41, il s'agit d'une futaie claire de hêtre avec une régénération naturelle de hêtre au stade gaulis, bas-perchis. Les hêtres ont un diamètre compris entre 40 et 70 cm. Tous les gros sapins y sont morts : il y a donc de nombreuses chandelles de sapin avec des cavités de forage de pics, des écorces décollées et un stock de bois mort sur pied et au sol assez important. La dernière exploitation y est récente (2020), ce qui entraîne la présence d'une quantité importante de branchages au sol (essentiellement du sapin). La parcelle 41 est classée en régénération. L'objectif est donc de renouveler toute la surface de la parcelle classée ainsi en ne maintenant que quelques rares arbres mûrs.</p> <p>En parcelle 42, la futaie est plus fermée. Elle est composée de gros hêtres, de très gros sapins et de gros chênes. Là encore, de nombreux sapins sont morts sur pied. En revanche, cette parcelle n'a pas fait l'objet d'une exploitation récente, mais le prélèvement d'arbres en mauvais état sanitaire mené sur l'ensemble de la forêt tend à penser qu'un passage en coupe pourrait intervenir rapidement.</p> <p>La parcelle 42 est classée en irrégulier avec un passage en coupe tous les 6 ans.</p> <p>Station forestière : Hêtraie-chênaie-charmaie peu acide sur sol profond. Il s'agit donc d'un sol fertile propice à la végétation forestière.</p> <p>État sanitaire : Les sapins montrent des signes de dépérissement marqués (mortalité forte, cimes rougissantes). Les évolutions climatiques ne sont pas favorables à cette essence sur des sites sans microclimat plus frais. Le Hêtre est plus à son aise dans ces pentes orientées au nord-est avec une humidité relative plus importante liée au vallon marqué.</p> |

| Nom du site : Parcelle forestière 41 + 42 (FC Saverne) | |
|--|--|
| Espèces actuellement présentes ou potentiellement présentes | <ul style="list-style-type: none"> Chiroptères : potentiel fort pour les espèces arboricoles en forêt (cavités, présence de fissures, écorces décollées). Ce peuplement au sein du grand massif forestier constitue un bon terrain de chasse (potentiel moyen à fort) Oiseaux : potentiel fort pour espèces forestières (grands arbres, ambiance forestière marquée). Amphibiens : RAS. Mammifères : potentiel moyen à fort pour le Chat forestier (galettes liées à des arbres renversés, terrier de blaireau). Insectes : 2 espèces considérées comme très exigeantes et très rares à l'échelle nationale : <i>Epiphanis cornutus</i> Eschscholtz, 1829 et <i>Mycetophagus populi</i> Fabricius, 1798. Sept espèces relictées de forêts primaires dont une espèce relicte exigeante <i>Benibotarus taygetanus</i> (Pic, 1905). |
| Espèces | Intérêt actuel |
| Oiseaux forestiers des boisements matures, à l'exclusion des espèces recherchant les « coeurs de massif ». Pic cendré, Pic noir, Pic épeiche, Cigogne noire. | Fort |
| Chiroptères arboricoles. | Fort |
| Chat forestier | Fort |
| Zones humides ou potentiellement humide | Pas de zone humide sur ce site. |
| Enjeux habitats | Enjeux intrinsèques aux habitats : moyen à faible |
| Enjeux fonctionnalité | Enjeux de fonctionnalité : fort sur les milieux forestiers mûrs (lien avec les îlots de sénescence) |
| Évolutions probables en l'absence de MC | Exploitation forestière limitant les arbres âgés et les arbres morts à fort enjeu pour les espèces cavicoles (exploitation tous les 6 ans, diamètre d'exploitabilité des hêtres entre 45 et 70 cm selon les qualités et pour le chêne entre 55 et 80 cm) |

Site compensatoire

Parc. 41 et 42 Forêt Domaniale de Saverne

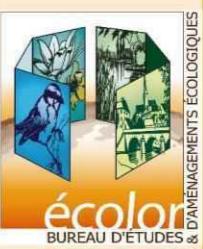
Cartographie des habitats



■ Hêtraie en futaie claire
■ Hêtraie en futaie fermée
(avec de très gros sapins et chênes)
■ Hêtraie jeune en régénération

● Gîtes
● Rocher remarquable

Fonds de plan :
Scan 25 2010
Ortho 2018 (CIGAL)
Cartographie : Thibaut DURR
Date : 2024



Nom du site : Parcelle forestière 41 + 42 (FC Saverne)

ILLUSTRATIONS



Photos 1 et suivantes : vue générale du site

Nom du site : Parcelle forestière 41 + 42 (FC Saverne)



Photo 2 : hêtre avec bois éclaté



Photo 3 : Placette ouverte à la jonction de trois pistes forestières.

Nom du site : Parcelle forestière 41 + 42 (FC Saverne)



Photos 4 et suivantes : gros bois et bois mort.

Nom du site : Parcelle forestière 41 + 42 (FC Saverne)



Photo 5 : terrier de blaireaux



Photo 6 : Rochers et souille d'ongulés.

Nom du site : Parcelle forestière 41 + 42 (FC Saverne)



Photo 7 : Décharge à dépolluer en contrebas de la route.

Nom du site : Parcelle forestière 41 + 42 (FC Saverne)

ANALYSE DE L'ÉLIGIBLITÉ DU SITE

| | | |
|--------------------------|--|---|
| Maîtrise foncière | Date | Le 19 juillet 2022 |
| | Propriétaire et difficulté | Site appartenant à la Ville de Saverne proposé par ses services avec l'appui technique de l'agence Nord Alsace de l'ONF |
| Milieux naturels | Points forts | Disponibilité foncière. Proximité des îlots de sénescence du dossier de compensation lié à la LGV Est par SNCF (presque 10 ans) |
| | Dégradations Points faibles | À 6,7 km à l'Ouest du site d'extension séparé par l'A4. Proximité de la route départementale, bien que le trafic y soit faible. |
| Zones humides | Points forts | Absence. |
| | Dégradations | Absence. |
| Cibles visées | Restauration de milieux forestiers | OUI |
| | Restauration de milieux ouverts | NON |
| | Restauration de milieux semi-ouverts | NON |
| | Restauration de mares | NON |
| | Restauration de cours d'eau | NON |
| | Gestion des espèces exotiques envahissantes | NON |
| | Restauration de zones humides | NON |
| | Fonctionnalité écologique | Acquise, puisque faisant partie intégrante du massif forestier |
| | Espèces cibles | Chat forestier, Oiseaux, Chiroptères des milieux forestiers mûrs. |

Nom du site : Parcelle forestière 41 + 42 (FC Saverne)

ANALYSE DE L'ÉLIGIBLITÉ DU SITE

Au regard des milieux naturels présents ainsi que des mesures de restauration envisageables, les surfaces éligibles sont les suivantes :

| Groupes | Cortèges | Éligibilité | Compensation |
|-------------------|----------------------|-------------|--------------|
| Foncière | Milieux forestiers | Simple | 5,5 ha |
| | | Complexe | 1 ha |
| Enveloppe globale | Milieux ouverts | Oui | 6,5 ha |
| | Milieux semi-ouverts | Non | - |
| | Mares | Non | - |
| | Zones humides | Non | - |

En plus des espèces génériques caractéristiques des grands types de milieux naturels restaurés, la mise en place des mesures de restauration sera propice aux espèces à enjeux suivantes subissant des impacts résiduels dans le cadre du projet :

- Chiroptères** : présents dans le massif. La proximité du vallon du Fallbaechel augmente l'attractivité de ce site comme terrain de chasse.
- Oiseaux** : boisement comprenant des grands arbres propices aux grandes espèces arboricoles (rapaces notamment et Cigogne noire).
- Amphibiens** : _
- Mammifères** : présents dans le massif. La proximité du vallon du Fallbaechel augmente l'attractivité de ce site comme terrain de chasse.
- Insectes** : La proximité du vallon du Fallbaechel augmente l'attractivité de ce site pour les insectes saproxyliques.

Les espèces concernées par le projet bénéficieront de ce site de la manière suivante :

| Espèces | Intérêt actuel | Intérêt après MC | Gain écologique |
|--|---|---|-----------------|
| Chat forestier | Zone de transit : fort | Habitat forestier : fort à très fort Zone de transit : fort à très fort. | + |
| Hérisson d'Europe | Fort (zone d'alimentation, de repos et de transit). | Fort (zone d'alimentation, de repos et de transit). | 0 |
| Écureuil roux | Fort. | Fort à très fort (gîtes). | + |
| Chiroptères des milieux forestiers matures | Gîtes : moyen à fort | Gîtes : fort | + (+) |

Nom du site : Parcelle forestière 41 + 42 (FC Saverne)

ANALYSE DE L'ÉLIGIBLITÉ DU SITE

| | |
|-------------------------------|-------------------------------|
| Zone de chasse : moyen à fort | Zone de chasse : moyen à fort |
|-------------------------------|-------------------------------|

| | | | |
|--|--------------|-------------------------------------|-------|
| Oiseaux : cortège des milieux forestiers matures | Moyen à fort | Fort (nichoirs puis vieillissement) | + (+) |
|--|--------------|-------------------------------------|-------|

| | | | |
|--|--------------|-------------------------------------|-------|
| Oiseaux : cortège des milieux forestiers d'âge moyen à jeune | Moyen à fort | Fort (nichoirs puis vieillissement) | + (+) |
|--|--------------|-------------------------------------|-------|

| | | | |
|---|------|----------------------------|---|
| Insectes des milieux forestiers matures | Fort | Très fort (vieillissement) | + |
|---|------|----------------------------|---|

| | | | |
|--|-----|-----|---|
| Amphibiens (Triton alpeste et cortège associé) | Nul | Nul | 0 |
|--|-----|-----|---|

- Actions envisageables (définition préliminaire)
- Mise en sénescence « améliorée » :
 - Petits gîtes à Chat forestier, hérisson ;
 - Pose de gîtes et nichoirs sur les arbres.
 - Retrait de déchets en secteur amont en bordure de route départementale.

Synthèse de la surface éligible du site

Une bande de 30 mètres en bordure des chemins forestiers est définie comme zone tampon pour y assurer des coupes de sécurisation

| Nom du site : Parcelle forestière 41 + 42 (FC Saverne) | |
|--|--|
| description des mesures compensatoires | |
| Conception | <p>En premier lieu, la mesure compensatoire s'attache à conserver les éléments qualitatifs préexistants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas prendre le risque de dégrader les éléments les plus originaux : suintements, rochers, grands arbres. <p>Elle priviliege la non-intervention dans les boisements déjà matures.</p> |
| Mesures générales (décrisées une seule fois dans le document) | <p>MC01 : Création d'ilots de sénescence améliorés</p> <p>Zone 4 : 6,31 ha Dont 5,7 ha en libre-évolution totale et 0,5 ha en sénescence surveillée au sein de la zone de sécurité de 30 m à partir du chemin forestier.</p> <p>MC02 : Création de zones semi-ouvertes, gestion des lisières</p> <p>Zone 2a : manteau forestier jeune (diamètre <10cm) et conservation des grands arbres épars : 0,52 ha implanté le long de la piste principale. Zone 3a : pré-bois herbeux à fauche annuelle hivernale sur la petite placette à la jonction des pistes forestières : 0,07 ha</p> <p>MC03 : Aménagements en faveur de la faune</p> <p>MC031: Zones d'accumulation de bois mort</p> <p>MC032: Augmentation du nombre d'« arbres biologiques »</p> <p>MC033: Création/protection de gîtes/refuges au sol pour le Chat forestier et autres mammifères terrestres</p> <p>La pérennisation de la tranquillité du terrier de blaireaux existant permettra d'en augmenter la quiétude et pourrait favoriser le Chat forestier.</p> <p>MC034: Pose de gîte artificiels à Chiroptères, Ecureuils et Muscardins et de nichoirs à oiseaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • 25 gîtes à chiroptères forestiers ; • 25 nichoirs à oiseaux forestiers ; • 4 gîtes à écureuils. <p>MC 035 Crédation de mares</p> <p>Non retenu sur ce site.</p> |
| Aménagements spécifiques au site | <p>Totalité de la zone</p> <p>-</p> <p>Zone 0</p> <p>Non représentée sur le site</p> <p>Zone 1</p> <p>Non représentée sur le site</p> |

| Nom du site : Parcelle forestière 41 + 42 (FC Saverne) | | |
|--|---------------------------------------|--|
| | Zone 2 | Zone 2a : manteau forestier jeune, suppression des arbres atteignant 10cm de diamètre) et conservation d'éventuels arbres plus grands s'ils présentent un intérêt (une dizaine maximum). |
| | Zone 3 | Zone 3a : l'entretien d'un petit pré-bois herbeux par une fauche annuelle hivernale sur la petite placette à la jonction des pistes forestières : 0,07 ha permettra de conserver quelques espèces de lisières profitant de l'ensoleillement. |
| | Zone 4 | Surveillance et entretien de sécurité sur les marges de la parcelle, principalement dans les 30 m bordant une piste forestière (chute d'arbres ou de branches). |
| Suivi | Suivi des aménagements | <p>Suivi et indicateurs :</p> <p>S03 : Suivi de la fonctionnalité du réseau de mares compensatoires</p> <p>S05 : Suivi et entretien des gîtes et nichoirs</p> <p>S08 : État général des mesures MC01 et MC02</p> <p>S10 : Suivi de la disponibilité en cavités</p> <p>S11 : Suivi général des mesures MC03</p> |
| | Suivi de la réponse biologique | <p>Suivi et indicateurs :</p> <p>S03 : Suivi de la fonctionnalité du réseau de mares compensatoires</p> <p>S06 : Suivi quinquennal du Chat forestier par piégeage photographique avec attractif</p> <p>S07 : Suivi des gîtes à Chat forestier par piégeage photographique</p> <p>S09 : Suivi des populations d'oiseaux</p> |
| | Perspectives d'avenir | Située à 1 km de la RBD cette parcelle jouera un rôle complémentaire pour les espèces liés aux stades forestiers anciens mais ne sera pas à proprement parler dans la même unité fonctionnelle. |

| Nom du site : Parcelles forestière 41+42 de la forêt communale de Saverne | | | | | | | |
|--|--|-----------------------|---------------------------------------|---|----------|-------------|------------------------------------|
| Description des mesures compensatoires | | | | | | | |
| Effet compensateur et bilan impact/mesure | | Surface impactée (ha) | Surface compensatoire nécessaire (ha) | Action compensatoire | Surfaces | Pondération | Proportion du besoin compensatoire |
| | Par "milieux" : | | | | | | |
| | Habitats forestiers matures/âgés | 2,3 | 9,57 | Zone 4 : futaie mise en sénescence améliorée | 6,31 | 1,00 | 65,9 |
| | Habitats forestiers au moins d'âge moyen | 11,5 | 31,17 | Zone 2 : manteau jeune Zone 3 : pré-bois parsemé d'arbres | 0,6 | 1,00 | 1,9 |
| | Habitats forestiers jeunes, milieux semi-ouverts, ou de lisières | 6,1 | 9,2 | Zone 1 : milieux arbustifs | 0,0 | 1,00 | 0,0 |
| | Friche herbacée | 0,2 | 0,5 | Zone 0 : prairies et clairières | 0,0 | 1,00 | 0,0 |
| | Par "espèces-cibles" : | | | | | | |
| | Chat forestier (espèce parapluie pour les mammifères) | 17,8 | 44,5 | Surface de la mesure utilisable par le Chat forestier réparties entre milieux forestiers (surtout reproduction) et espaces semi-ouverts (surtout chasse et déplacements). | 6,9 | 1,00 | 15,5 |
| | Cortège des chiroptères spécialistes des milieux forestiers matures à vieux bois | 2,3 | 9,57 | Surface d'habitats forestiers (au moins futaie) passée en zone de sénescence améliorée avec pose de gîtes (Zone 4). | 6,31 | 1,00 | 65,9 |
| | Cortège des chiroptères plus généralistes des milieux forestiers moyens | 11,5 | 31,17 | Surface complémentaire d'habitats passée en zone de sénescence améliorée avec pose de gîtes artificiels (Zone 4). Surfaces créées ou entretenues d'habitats forestiers non mûrs (Zones 1, 2 et 3). | 6,9 | 1,00 | 22,1 |
| Cortège des oiseaux spécialistes des milieux forestiers matures à vieux bois | | | | | | | |
| 2,3 | | | | | | | |
| Surface d'habitats forestiers (au moins futaie) passée en zone de sénescence améliorée avec pose de nichoirs artificiels (Zone 4). | | | | | | | |
| Surfaces créées ou entretenues d'habitats forestiers non mûrs (Zones 1, 2 et 3). | | | | | | | |
| Cortège des oiseaux généralistes des milieux forestiers moyens à jeunes | | | | | | | |
| 17,6 | | | | | | | |
| Surface complémentaire d'habitats passée en zone de sénescence améliorée avec pose de nichoirs artificiels (Zone 4). | | | | | | | |
| Surfaces créées ou entretenues d'habitats forestiers non mûrs (Zones 1, 2 et 3). | | | | | | | |
| Amphibiens (compensation de la destruction d'individus par restauration d'habitats) | | | | | | | |
| 17,8 | | | | | | | |
| Surface de la mesure correspondant à un habitat terrestre (forestier ou non) avec au moins un point d'eau utilisable pour la reproduction. | | | | | | | |

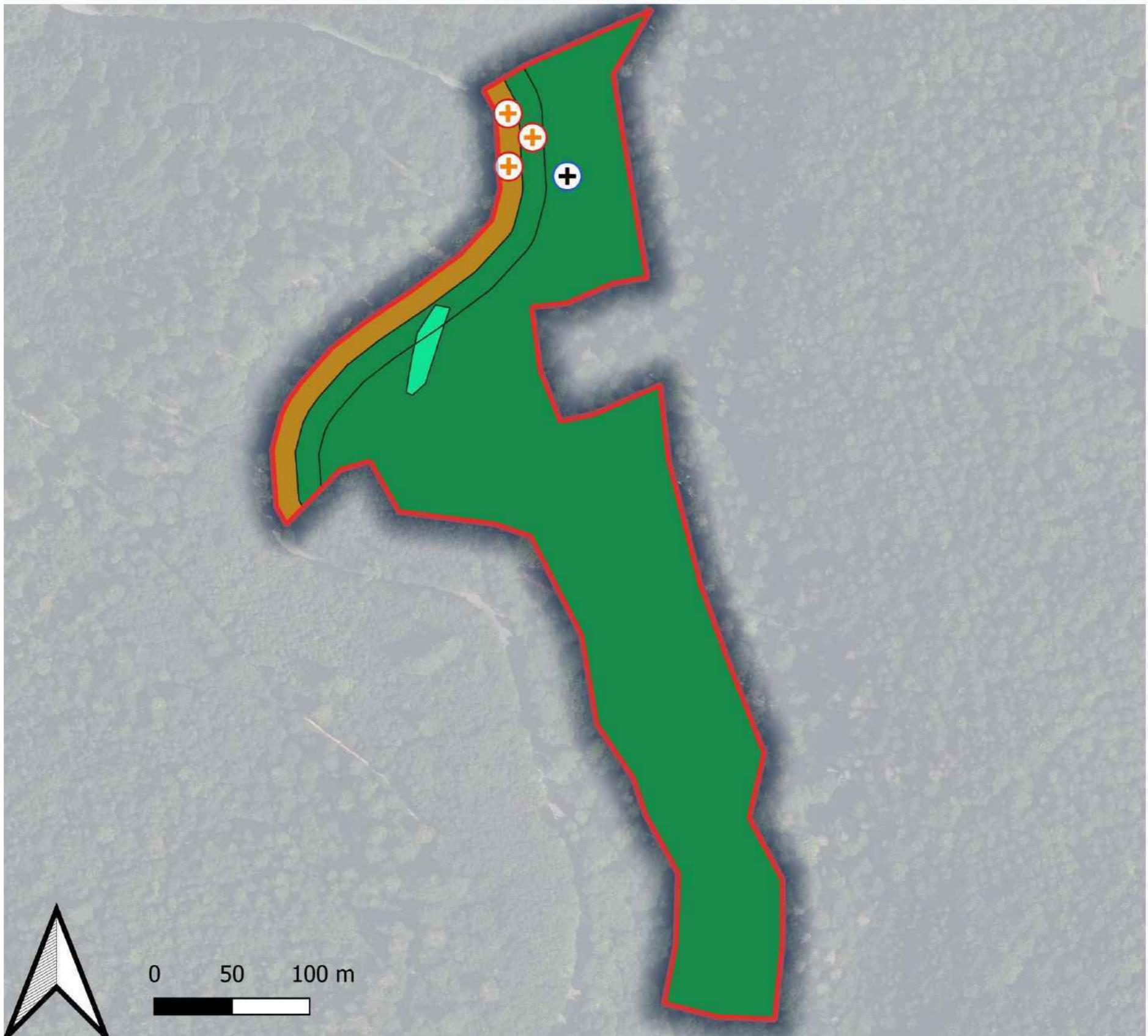
Les autres actions engagées jouent pleinement les rôles compensatoires qui leur sont attribués et aucune pondération n'a été nécessaire.

En l'absence de mare et compte tenu de la faible faisabilité d'une nouvelle création, aucune surface n'est retenue pour l'habitat terrestre des amphibiens

La nature du boisement (proportion de gros bois/bois mort) et son inscription en bordure d'un grand massif justifient un coefficient de 1 pour les cortèges de chiroptères et d'oiseaux des bois matures.

Site compensatoire

Parc. 41 et 42 Forêt Domaniale de Saverne



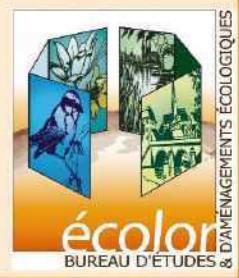
Mesures compensatoires détails des actions ponctuelles:

- ⊕ Enlèvement de déchets (site principal)
- ⊕ Protection/conservation d'un terrier de blaireaux

Mesure compensatoires détails des actions surfaciques:

- Zone 3a - Pré-bois herbeux (fauche annuelle)
- Zone 4 - Bois en sénescence.

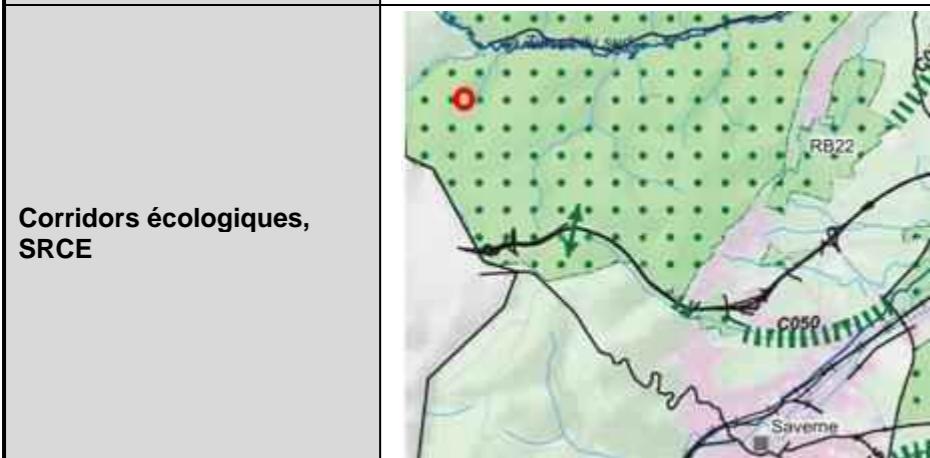
Fonds de plan :
Scan 25 2010
Ortho 2018 (CIGAL)
Cartographie : Thibaut DURR
Date : 2024



Nom du site : Parcille forestière 49 (FC Saverne)

SITUATION ET DESCRIPTION GÉNÉRALE

| | |
|---|---|
| Commune (s) | ECKARTSWILLER |
| Lieu-dit | TALMATT |
| Parcelles cadastrales | Section OD Parcille n°39 (10,9 hectares) |
| Surface cadastrale du site | 10,9 ha |
| Propriétaires | Commune de Saverne |
| Gestionnaires | Office National des forêts |
| Distance au projet d'extension de Kuhn sur la Faisanderie | À 8,1 km au nord-ouest du site d'extension de Kuhn sur la Faisanderie Au sein de la forêt communale de Saverne dans la partie montagne |
| Région forestière | Hautes-Vosges gréseuses |
| Zonages environnementaux directement concernés : Natura 2000 / ZNIEFF / PNR | ZNIEFF de type 1 : « forêts des plateaux gréseux des Vosges du nord » Accolé à la ZNIEFF de type 1 « Vallon du Stampfthal » et à la réserve biologique du Stampfthal |

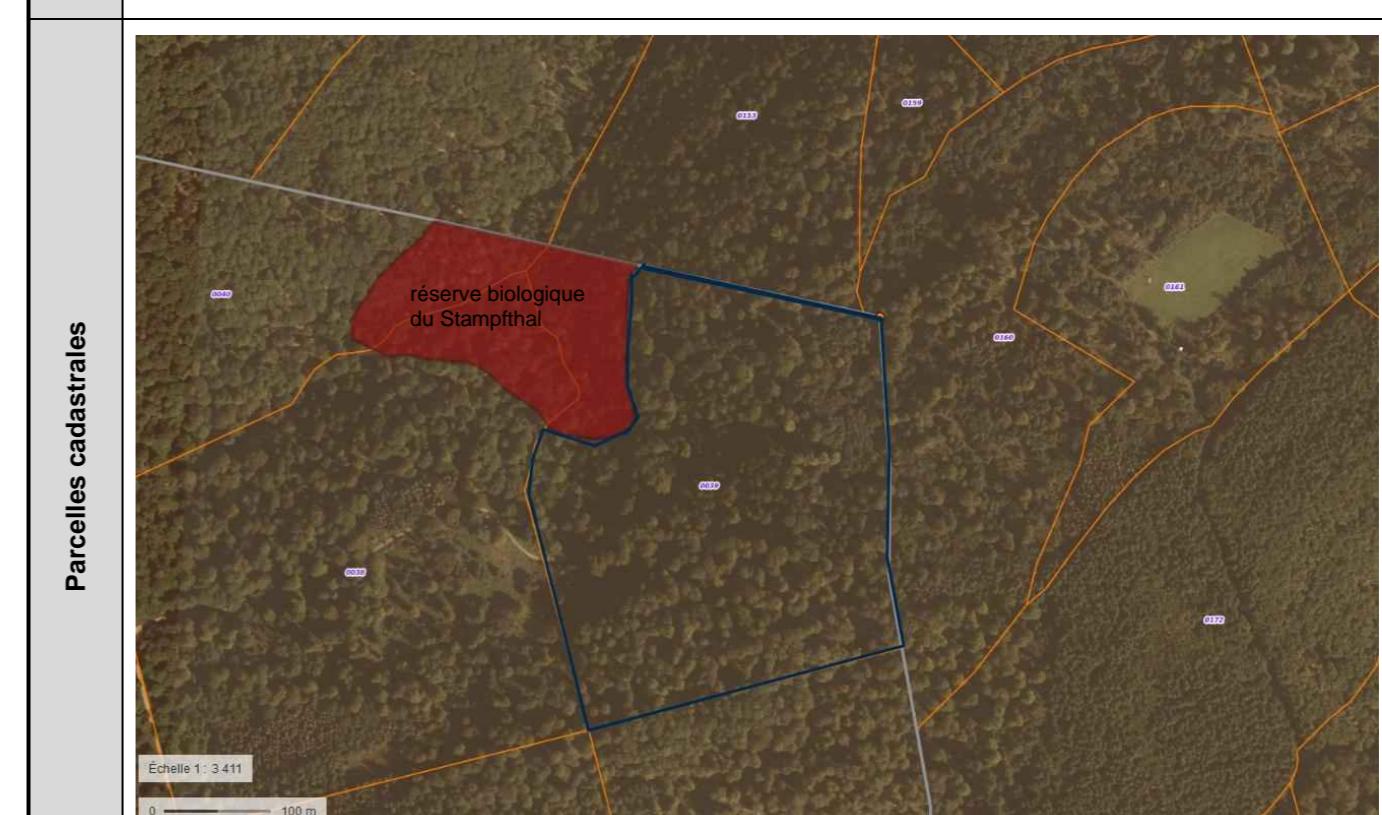
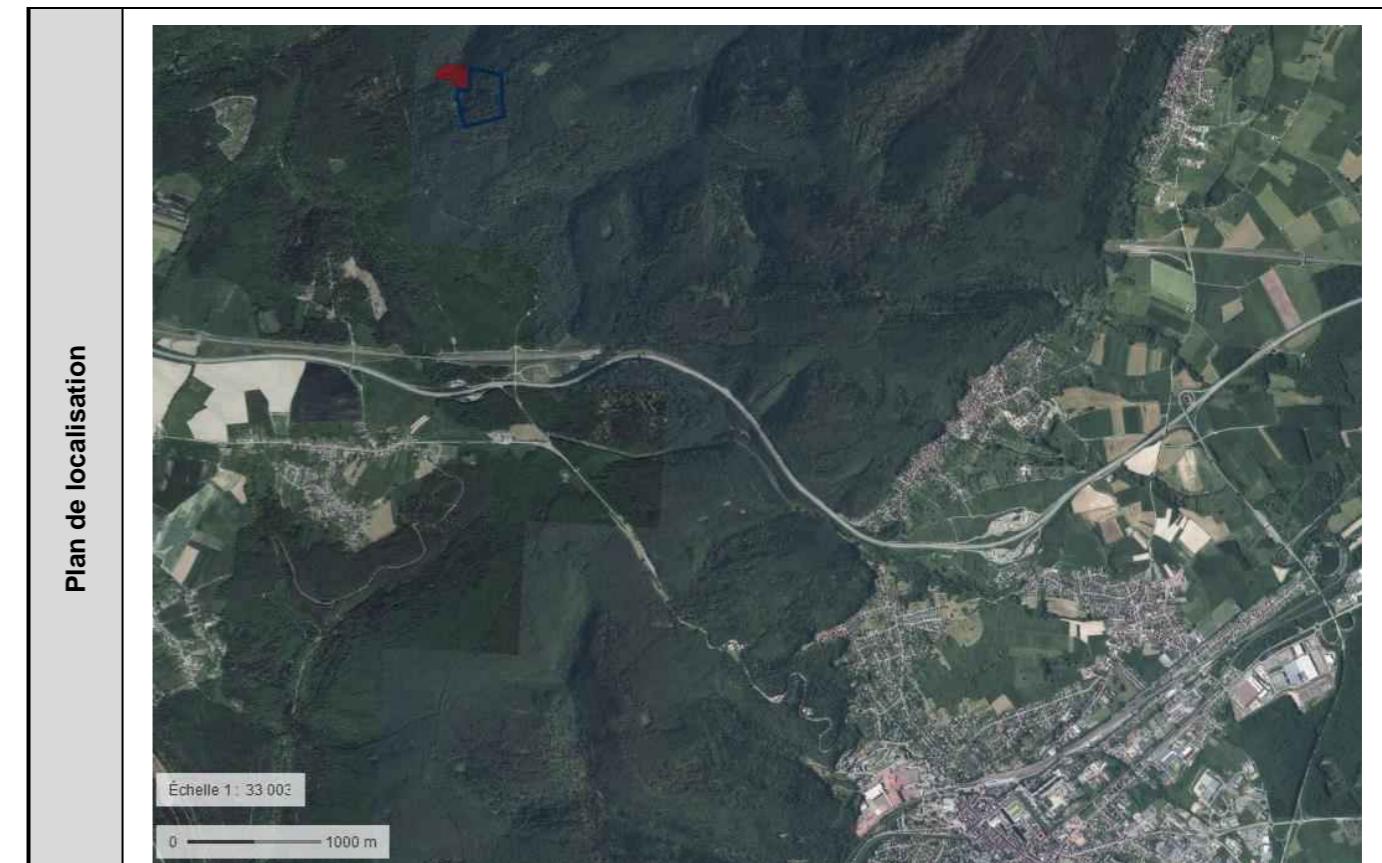


Au sein du réservoir de biodiversité « Forêts et vallées des Vosges du nord » et à proximité du corridor écologique entre Saverne et Phalsbourg et de l'éco-pont du col de Saverne.

| | |
|-----------------------------|-----------------------------------|
| Zonage document d'urbanisme | En zone N du PLU de Eckartswiller |
|-----------------------------|-----------------------------------|

SOURCE DE LA PROPOSITION DU SITE

| | |
|--|--|
| Pré-identification des mesures compensatoires <input type="checkbox"/> | Recherche par l'ONF <input type="checkbox"/> |
| Remontée par les acteurs locaux <input type="checkbox"/> | Autre <input checked="" type="checkbox"/> Précisez :sur proposition du BE après échange avec l'ONF |



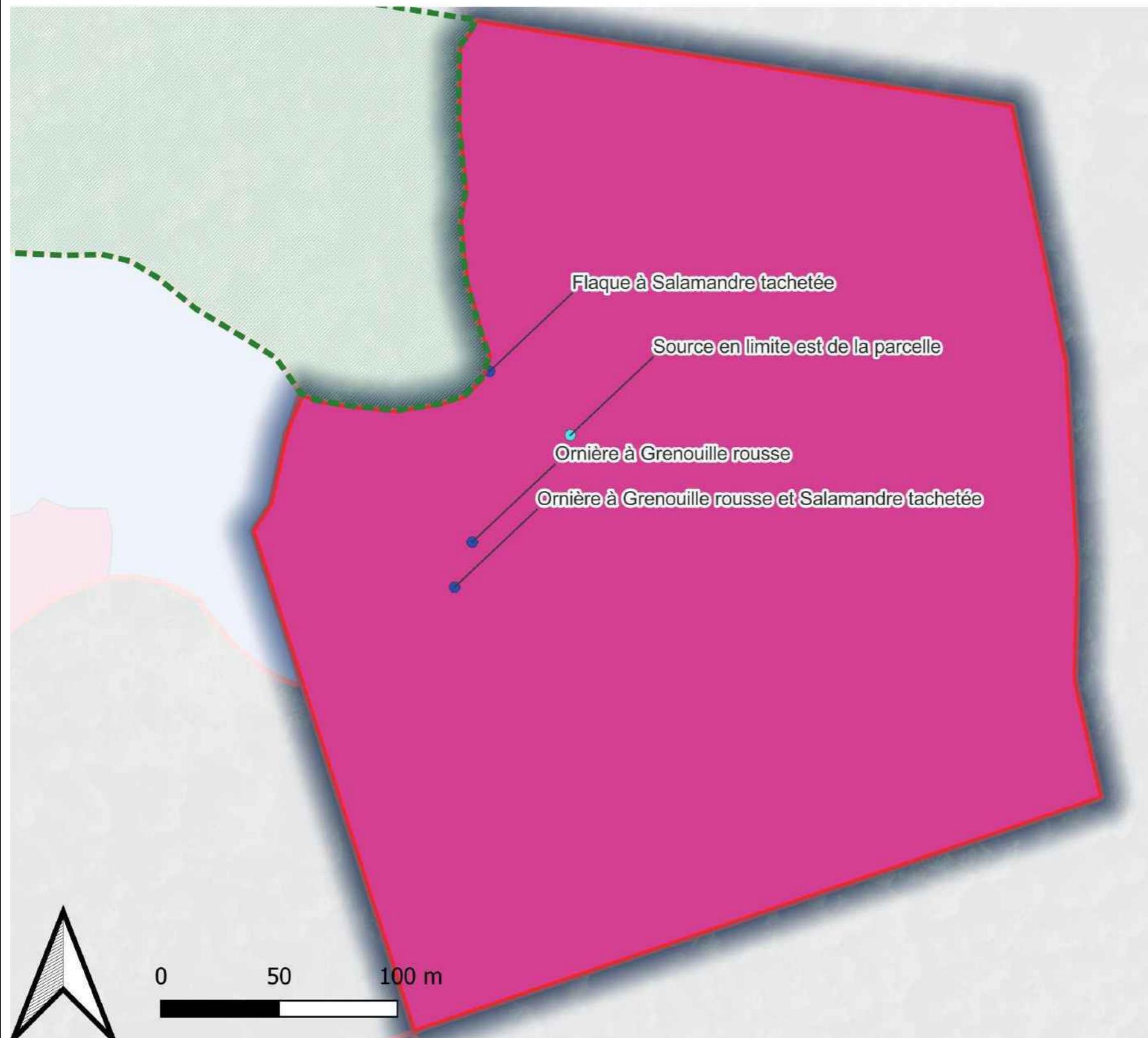
| Nom du site : Parcelle forestière 49 (FC Saverne) | |
|---|--|
| DESCRIPTION DU SITE | |
| Date de passage sur site | Les passages ECOLOR sur site ont été réalisés le 15/02/2024 et le 31/05/2024. |
| Milieux naturels | <p>Sur cette parcelle, la forêt est une hêtraie à sapinière-hêtraie à gros bois gérée en futaie irrégulière développée sur un sol fertile et profond très propice.</p> <p>Présence de quelques arbres morts sur pied et au sol. Ces arbres morts sont des supports de biodiversité (champignons et insectes saproxyliques essentiellement)</p> <p>Les évolutions climatiques ne sont pas favorables au hêtre qui résiste pour l'instant assez bien, bénéficiant d'un microclimat plus frais sur ce versant orienté à l'ouest/nord-ouest.</p> <p>Plusieurs écoulements ou suintements apportent une certaine humidité au sol et dans l'atmosphère. Ils apparaissent en surface surtout lorsqu'ils sont captés et déviés par des pistes forestières et forment alors des ornières.</p> <p>Cette parcelle correspond à la partie la plus haute et la plus évasée d'un vallon sud conduisant au ravin encaissé et confiné du Stamfthal. Les conditions d'humidité atmosphérique n'y sont pas aussi humides que dans le ravin lui-même, de même que les pentes y sont plus douces.</p> <p>Cette parcelle est accolée au vallon du Stampthal figurant à l'inventaire ZNIEFF de type 1 et constituant une réserve biologique.</p> |

| Nom du site : Parcelle forestière 49 (FC Saverne) | |
|---|--|
| Espèces actuellement présentes ou potentiellement présentes | <ul style="list-style-type: none"> Flore : l'intérêt botanique de cette parcelle semble moindre à celle des parcelles plus confinées de fonds de ravin où la richesse ptérydologique et bryophytique est exceptionnelle. On retiendra toutefois la présence de <i>Gymnocarpium dryopteris</i>, fougère non menacée mais peu commune. <p>Nota 1: la réserve biologique proche abrite en outre du Trichomanès remarquable <i>Vandenboschia speciosa</i>, espèce protégée.</p> <p>Nota 2 : l'intérêt bryologique du site, non évalué, est probablement significatif.</p> <ul style="list-style-type: none"> Chiroptères : potentiel moyen pour les espèces arboricoles en forêt (relative pauvreté de cavités, fissures ou écorces décollées). Ce peuplement au sein du grand massif forestier constitue un bon terrain de chasse (potentiel moyen à fort). Oiseaux : potentiel moyen pour espèces forestières (grands arbres, ambiance forestière marquée). Présence détectée du Pic cendré et du pigeon colombin. Amphibiens : la Salamandre tachetée se reproduit dans les sources, suintements, flaques et mares de pentes dispersées sur la parcelle. La Grenouille rousse se reproduit dans des ornières des pistes forestières ce qui fait de l'ensemble de la parcelle 49 un habitat terrestre pour cette espèce. Mammifères : potentiel moyen à fort pour le Chat forestier. Ecureuil roux. Insectes : pas d'observation particulière. |
| Espèces | Intérêt actuel |
| Oiseaux forestiers des boisements matures, à l'exclusion des espèces recherchant les « coeurs de massif ». Pic cendré, Pic épeiche. Pigeon colombin. | Moyen |
| Chiroptères arboricoles. | Moyen |
| Chat forestier. Ecureuil roux. | Fort |
| Zones humides ou potentiellement humide | Seul quelques ornières et suintements présentent des critères de zone humide. |
| Enjeux habitats | Enjeux intrinsèques aux habitats : moyen à faible |
| Enjeux fonctionnalité | Enjeux de fonctionnalité : fort sur les milieux forestiers matures (lien avec la réserve biologique). |
| Évolutions probables en l'absence de MC | Exploitation forestière limitant les arbres âgés et les arbres morts à fort enjeu pour les espèces cavicoles (exploitation tous les 6 ans, diamètre d'exploitabilité du hêtre compris entre 45 et 70 selon les qualités) |

Site compensatoire

Parcelle 49 Forêt Domaniale de Saverne

Cartographie
des habitats



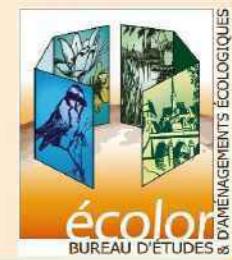
RBD du Stampfthal

■ Sapinière-hêtraie à gros bois

Habitats ponctuels:

- Mare
- Source

Fonds de plan :
Scan 25 2010
Ortho 2018 (CIGAL)
Cartographie : Thibaut DURR
Date : 2024



Nom du site : Parcelle forestière 49 (FC Saverne)

ILLUSTRATIONS



Photos 1 et 2 : vue générale du site

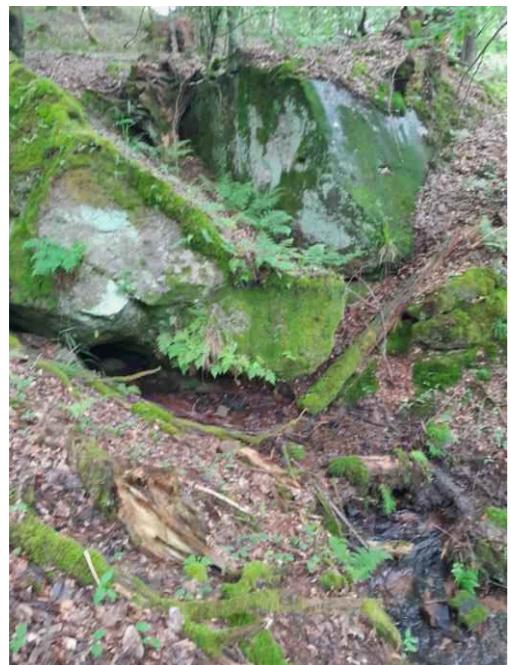


Photo 3 : source

Nom du site : Parcelle forestière 49 (FC Saverne)



Photo 4 : *Gymnocarpium dryopteris*.



Photo 5 : jeune Grenouille rousse dans une ornière.

Nom du site : Parcelle forestière 49 (FC Saverne)

ANALYSE DE L'ÉLIGIBLITÉ DU SITE

| | | |
|-------------------|---|--|
| Maîtrise foncière | Date | Le 19 juillet 2022 |
| | Propriétaire et difficulté | Site appartenant à la Ville de Saverne proposé par ses services avec l'appui technique de l'agence Nord Alsace de l'ONF |
| Milieux naturels | Points forts | Disponibilité foncière |
| | Dégradations | À 8,1 km au Nord-Ouest du site d'extension séparé par l'A4 |
| | Points faibles | Hêtraie-sapinière en lieu et place d'une chênaie. |
| Zones humides | Points forts | Plusieurs ornières/suintements. Une source peut-être permanente. Vaste surface de gros bois en continuité avec une RBD. |
| | Dégradations | Plusieurs pistes forestières captant et détournant les écoulements. |
| | Restauration de milieux forestiers | OUI |
| Cibles visées | Restauration de milieux ouverts | NON |
| | Restauration de milieux semi-ouverts | NON |
| | Restauration de mares | OUI |
| | Restauration de cours d'eau | NON |
| | Gestion des espèces exotiques envahissantes | NON |
| | Restauration de zones humides | NON |
| | Fonctionnalité écologique | Acquise, puisque faisant partie intégrante du massif forestier. Lien majeur avec la Réserve biologique qu'elle jouxte. |
| | Espèces cibles | Chat forestier, Oiseaux, Chiroptères des milieux forestiers matures, amphibiens. |

Nom du site : Parcelle forestière 49 (FC Saverne)

ANALYSE DE L'ÉLIGIBLITÉ DU SITE

| | | | |
|----------|--|----------------------|-----------------|
| Synthèse | Au regard des milieux naturels présents ainsi que des mesures de restauration envisageables, les surfaces éligibles sont les suivantes : | | |
| | Groupes | Cortèges | Éligibilité |
| | Foncière | | Simple 10.68 ha |
| | | | Complexe 0 ha |
| | Enveloppe globale | Milieux forestiers | Oui 10.68 ha |
| | | Milieux ouverts | Non - |
| | | Milieux semi-ouverts | Non - |
| | | Mares | Non - |
| | Zones humides | | Non - |

En plus des espèces génériques caractéristiques des grands types de milieux naturels restaurés, la mise en place des mesures de restauration sera propice aux espèces à enjeux suivantes subissant des impacts résiduels dans le cadre du projet :

- Chiroptères** : présents dans le massif. La proximité du vallon du Stampfthal et de gîtes artificiels posés dans le cadre d'une compensation (LGV est-européenne, RFF) augmente l'attractivité de ce site comme terrain de chasse.
- Oiseaux** : boisement comprenant des grands arbres propices aux grandes espèces arboricoles (éventuellement rapaces et Cigogne noire).
- Amphibiens** : rares « mares » d'ornières potentiellement favorables au Tritons alpeste et ponctué/palmé (Salamandre et Grenouille rousse observées).
- Mammifères** : présents dans le massif. La proximité du vallon du Stampfthal augmente l'attractivité de ce site comme terrain de chasse pour le Chat forestier dont des empreintes probables ont été notées à proximité.
- Insectes** : La proximité du vallon du Stampfthal augmente l'attractivité de ce site pour les insectes saproxyliques.

Les espèces concernées par le projet bénéficieront de ce site de la manière suivante :

| Espèces | Intérêt actuel | Intérêt après MC | Gain écologique |
|-------------------|---|---|-----------------|
| Chat forestier | Habitat forestier : fort à très fort (ajout de gîtes) | Habitat forestier : fort à très fort (ajout de gîtes) | + |
| Hérisson d'Europe | Moyen (zone de chasse, de repos et de transit). | Fort (ajout de gîtes) | + |
| Écureuil roux | Fort. | Très fort (ajout de gîtes) | + |

Nom du site : Parcelle forestière 49 (FC Saverne)

ANALYSE DE L'ÉLIGIBLITÉ DU SITE

| | | | |
|---|---|---|-------|
| Chiroptères des milieux forestiers matures | Gîtes : faible Zone de chasse : moyen à fort | Gîtes : moyen à fort Zone de chasse : moyen à fort | + (+) |
| Oiseaux : cortège des milieux forestiers matures | Moyen à fort | Fort | + (+) |
| Oiseaux : cortège des milieux forestiers d'âge moyen à jeunes | Moyen | Fort | + |
| Amphibiens (Triton alpestre et cortège associé) | Nul | Faible | + |

| | |
|---|---|
| Actions envisageables (définition préliminaire) | <ul style="list-style-type: none"> Mise en sénescence « améliorée » : <ul style="list-style-type: none"> Petits gîtes à Chat forestier, Hérisson d'Europe...; Pose de gîtes et nichoirs sur les arbres. ; Pérennisation/amélioration/entretien des ornières ; Création de gîtes artificiels pour le Chat forestier ; Renforcement de la disponibilité en bois mort par dépôt de rémanents de coupes ; Augmentation de la naturalité par fermeture de pistes Clôture par lattis-bois pour matérialiser l'ilot de sénescence |
|---|---|

| | |
|---|---|
| Synthèse de la surface éligible du site | Une bande de 30 mètres en bordure des chemins forestiers est définie comme zone tampon pour y assurer des coupes de sécurisation (2.16 ha). |
|---|---|

| | |
|--------------------------------|--|
| Besoin d'étude complémentaires | Ces parcelles devront être expertisées sous l'angle de la ptéridologie (étude des fougères) et de la bryologie (étude des mousses) au vu des enjeux connus à proximité. Il faudra notamment statuer sur La présence/absence de <i>Polystichum setiferum</i> , espèce protégée et de <i>Dryopteris affinis cambicum</i> sous-espèce très rare pouvant influencer les travaux et la gestion. |
|--------------------------------|--|

Nom du site : Parcelle forestière 49 (FC Saverne)

DESCRIPTION DES MESURES COMPENSATOIRES

| | | |
|---|---|---|
| Conception | En premier lieu, la mesure compensatoire s'attache à conserver les éléments qualitatifs préexistants : <ul style="list-style-type: none"> Ne pas prendre le risque de dégrader les éléments les plus originaux : source, « mares », suintements, rochers, grands arbres. Elle privilégie la non-intervention sur la totalité de la parcelle qui correspond à des boisements déjà matures | |
| | MC01 : Création d'îlots de sénescence améliorés Zone 4 : 10.7 ha Dont 8.52 ha en libre-évolution totale et 2.16 ha en sénescence surveillée au sein de la zone de sécurité de 30 m à partir du chemin forestier. Ce chemin forestier ne semble pas pouvoir être condamné dans la mesure où il sert à la desserte de parcelles éloignées. | |
| | MC02 : Création de zones semi-ouvertes, gestion des lisières | Non retenu sur ce site. |
| | MC03 : Aménagements en faveur de la faune | |
| Mesures générales (décrisées une seule fois dans le document) | MC031: Zones d'accumulation de bois mort | Quatre petites zones de dépôt sont prévues aux entrées de deux anciennes pistes forestières, qui s'en trouveront condamnées pour réduire et l'accessibilité et le dérangement induit : <ul style="list-style-type: none"> Piste traversant la parcelle 49 (après création des mares) Piste marquant la limite avec la réserve biologique. |
| | MC032: Augmentation du nombre d'« arbres biologiques » | Non retenu sur ce site. |
| | MC033: Création/protection de gîtes/refuges au sol pour le Chat forestier et autres mammifères terrestres | Six gîtes superficiels en bois seront implantés : <ul style="list-style-type: none"> un sous chaque zone d'accumulation de bois mort ; deux au choix dans la parcelle (avant condamnation des pistes). |
| | MC034: Pose de gîte artificiels à Chiroptères, Ecureuils et Muscardins et de nichoirs à oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> 25 gîtes à chiroptères forestiers ; 25 nichoirs à oiseaux forestiers ; 4 gîtes à écureuils. |
| | MC 035 Crédit de mares | Les ornières actuelles seront complétées par des mares du même type mais plus vastes sur les pistes abandonnées. Si possible l'écoulement des eaux sera réhabilité dans un cours normal. |
| Aménagements spécifiques | Totalité de la zone | Partenariat de gestion/suivi à mutualiser avec la Réserve biologique dirigée attenante. |
| | Zone 0 | Non représentée sur le site |

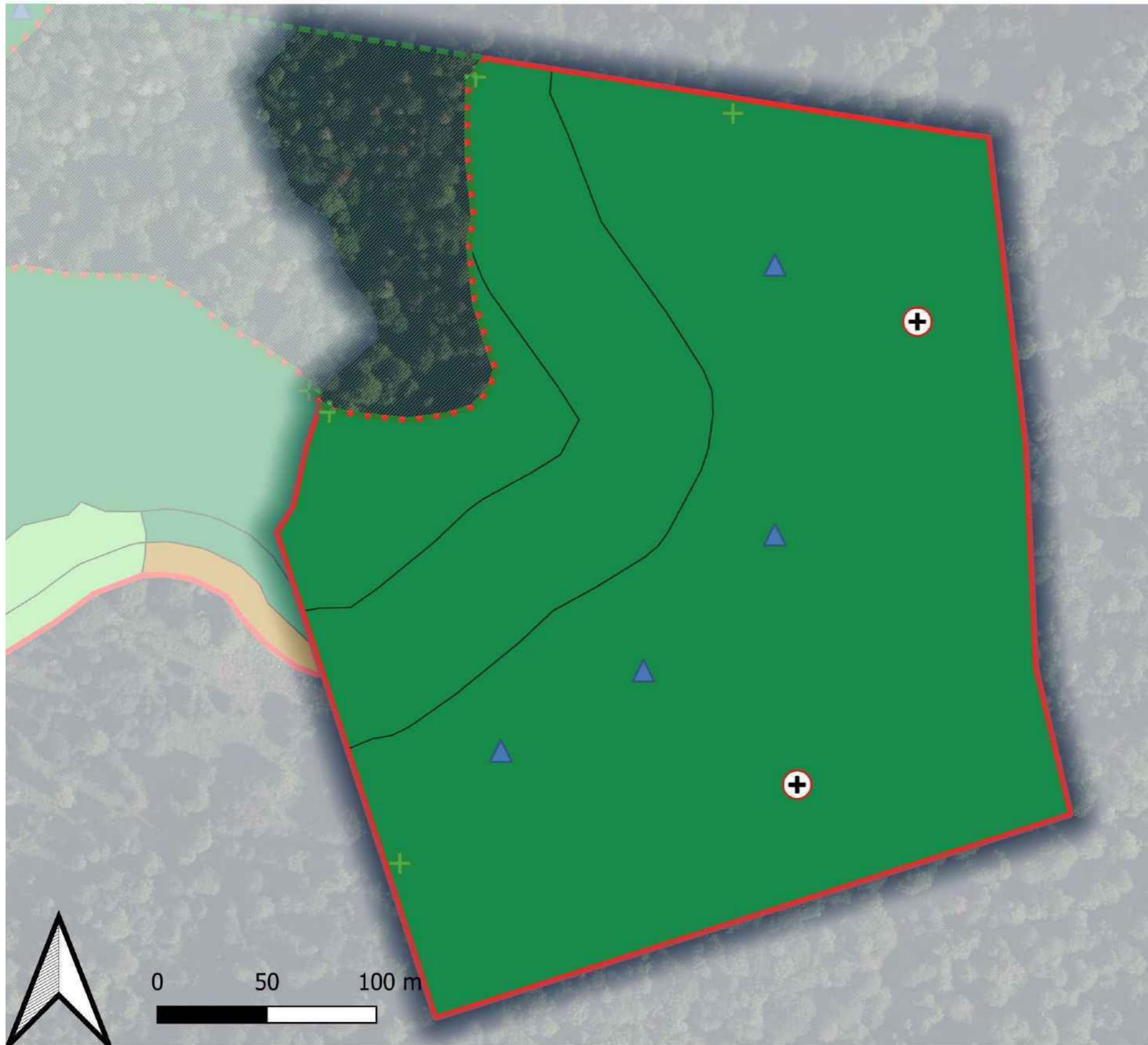
| Nom du site : Parcelle forestière 49 (FC Saverne) | | |
|---|---------------------------------------|---|
| | Zone 1 | Non représentée sur le site |
| | Zone 2 | Non représentée sur le site |
| | Zone 3 | Non représentée sur le site |
| | Zone 4 | Surveillance et entretien de sécurité sur les marges de la parcelle, principalement dans les 30 m bordant une piste forestière (chute d'arbres ou de branches). |
| Suivi | Suivi aménagements | <p>Suivi et indicateurs :</p> <p>S03 : Suivi de la fonctionnalité du réseau de mares compensatoires</p> <p>S05 : Suivi et entretien annuel des gîtes et nichoirs</p> <p>S06 : Suivi quinquennal du Chat forestier par piégeage photographique avec attractif</p> <p>S07 : Suivi des gîtes à Chat forestier par piégeage photographique</p> <p>S08 : État général des mesures MC01 et MC02</p> <p>S10 : Suivi de la disponibilité en cavités</p> <p>S11 : Suivi général des mesures MC03</p> |
| | Suivi de la réponse biologique | <p>Suivi et indicateurs :</p> <p>S03 : Suivi de la fonctionnalité du réseau de mares compensatoires</p> <p>S06 : Suivi quinquennal du Chat forestier par piégeage photographique avec attractif</p> <p>S07 : Suivi des gîtes à Chat forestier par piégeage photographique</p> <p>S09 : Suivi des populations d'oiseaux</p> |
| Perspectives d'avenir | Synergies avec la RBD | <p>Création d'une entité de vieux bois en libre-évolution incluant la Réserve biologique dirigé et les parcelles compensatoires 50 et 51 de la FC de Saverne.</p> <p>La RBD mesure actuellement 3,4 ha. La surface en libre évolution sera portée à 25 ha d'un seul tenant en y ajoutant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parcelle 50 FC Saverne :6,4 ha • Parcelle 51 FC Saverne :8,6 ha • Parcelle 49 FC Saverne :10,95 ha |

| Nom du site : Parcelle forestière 49 de la forêt communale de Saverne | | | | | | | | |
|---|---|-----------------------|---------------------------------------|--|---------------|-------------|--|--|
| Description des mesures compensatoires | | | | | | | | |
| Effet compensateur et bilan impact/mesure | | Surface impactée (ha) | Surface compensatoire nécessaire (ha) | Action compensatoire | Surfaces (ha) | Pondération | Proportion du besoin compensatoire (%) | |
| | Par "milieux" : | | | | | | | |
| | Habitats forestiers matures/âgés | 2,3 | 9,57 | Zone 4 : futaie mise en sénescence améliorée | 10,6 | 1 | 110,7 | |
| | Habitats forestiers au moins d'âge moyen ou mieux, matures/âgés | 11,5 | 31,17 | Zone 2 : manteau jeune Zone 3 : pré-bois parsemé d'arbres | 0 | 1 | 0,0 | |
| | Habitats forestiers jeunes, milieux semi-ouverts, ou de lisières | 6,1 | 9,2 | Zone 1 : milieux arbustifs | 0 | 1 | 0,0 | |
| | Friche herbacée | 0,2 | 0,5 | Zone 0 : prairies et clairières | 0 | 1 | 0,0 | |
| | Par "espèces-cibles" : | | | | | | | |
| | Chat forestier (espèce parapluie pour les mammifères) | 17,8 | 44,5 | Surface de la mesure utilisable par le Chat forestier réparties entre milieux forestiers (surtout reproduction) et espaces semi-ouverts (surtout chasse et déplacements). | 10,6 | 1 | 23,8 | |
| | Cortège des chiroptères spécialistes des milieux forestiers matures à vieux bois | 2,3 | 9,57 | Surface d'habitats forestiers (au moins futaie) passée en zone de sénescence améliorée avec pose de gîtes (Zone 4). | 10,6 | 1 | 110,7 | |
| | Cortège des chiroptères plus généralistes des milieux forestiers moyens | 11,5 | 31,17 | Surface complémentaire d'habitats passée en zone de sénescence améliorée avec pose de gîtes artificiels (Zone 4). Surfaces créées ou entretenues d'habitats forestiers non mûtres (Zones 1, 2 et 3). | 10,6 | 1 | 34 | |
| | Cortège des oiseaux spécialistes des milieux forestiers matures à vieux bois | 2,3 | 8,42 | Surface d'habitats forestiers (au moins futaie) passée en zone de sénescence améliorée avec pose de nichoirs artificiels (Zone 4). | 10,6 | 1 | 125,9 | |
| | Cortège des oiseaux généralistes des milieux forestiers moyens à jeunes | 17,6 | 35,65 | Surface complémentaire d'habitats passée en zone de sénescence améliorée avec pose de nichoirs artificiels (Zone 4). Surfaces créées ou entretenues d'habitats forestiers non mûtres (Zones 1, 2 et 3). | 10,6 | 1 | 29,7 | |
| | Amphibiens (compensation de la destruction d'individus par restauration d'habitats) | 17,8 | 32,8 | Surface de la mesure correspondant à un habitat terrestre (forestier ou non) avec au moins un point d'eau utilisable pour la reproduction. | 10,6 | 1 | 32,3 | |

Chacune des actions engagées joue pleinement le rôle compensatoire qui lui est attribué et aucune pondération n'a été nécessaire sur ce site.

Site compensatoire

Parcelle 49 Forêt Domaniale de Saverne



RBD du Stampfthal

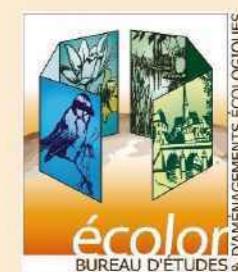
Mesures compensatoires détails des actions ponctuelles:

- ⊕ Dépôt de bois mort
- △ Restauration/création de mares
- ⊕ Pose d'un gîte artificiel pour Chat forestier

Mesure compensatoires détails des actions surfaciques:

- Zone 4 - Bois en sénescence.

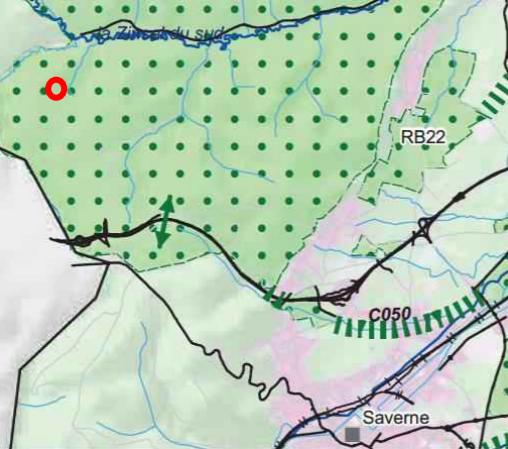
Fonds de plan :
Scan 25 2010
Ortho 2018 (CIGAL)
Cartographie : Thibaut DURR
Date : 2024



Nom du site : Parcelle forestière 50 (FC Saverne)

SITUATION ET DESCRIPTION GÉNÉRALE

| | |
|---|---|
| Commune (s) | ECKARTSWILLER |
| Lieu-dit | TALMATT |
| Parcelles cadastrales | Section OD Parcelle n°38 (16,4289 hectares) |
| Surface cadastrale du site | 6,51 ha |
| Propriétaires | Commune de Saverne |
| Gestionnaires | Office National des forêts |
| Distance au projet d'extension de Kuhn sur la Faisanderie | À 8,2 km à l'Ouest du site d'extension de Kuhn sur la Faisanderie Au sein de la forêt communale de Saverne dans la partie montagne |
| Région forestière | Hautes-Vosges gréseuses |
| Zonages environnementaux directement concernés : Natura 2000 / ZNIEFF / PNR | ZNIEFF de type 1 : « forêts des plateaux gréseux des Vosges du nord » Accolé à la ZNIEFF de type 1 « Vallon du Stampfthal » et à la réserve biologique du Stampfthal |

| | |
|-----------------------------|--|
| Corridors écologiques, SRCE |  <p>Au sein du réservoir de biodiversité « Forêts et vallées des Vosges du nord » et à proximité du corridor écologique entre Saverne et Phalsbourg et de l'éco- pont du col de Saverne.</p> |
| Zonage document d'urbanisme | En zone N du PLU de Eckartswiller |

SOURCE DE LA PROPOSITION DU SITE

| | |
|--|---|
| Pré-identification des mesures compensatoires <input type="checkbox"/> | Recherche par l'ONF <input checked="" type="checkbox"/> |
| Remontée par les acteurs locaux <input type="checkbox"/> | Autre <input type="checkbox"/> Précisez : |

Nom du site : Parcelle forestière 50 (FC Saverne)

Plan de localisation



Localisation du site

Parcelles cadastrales



Parcelles cadastrales

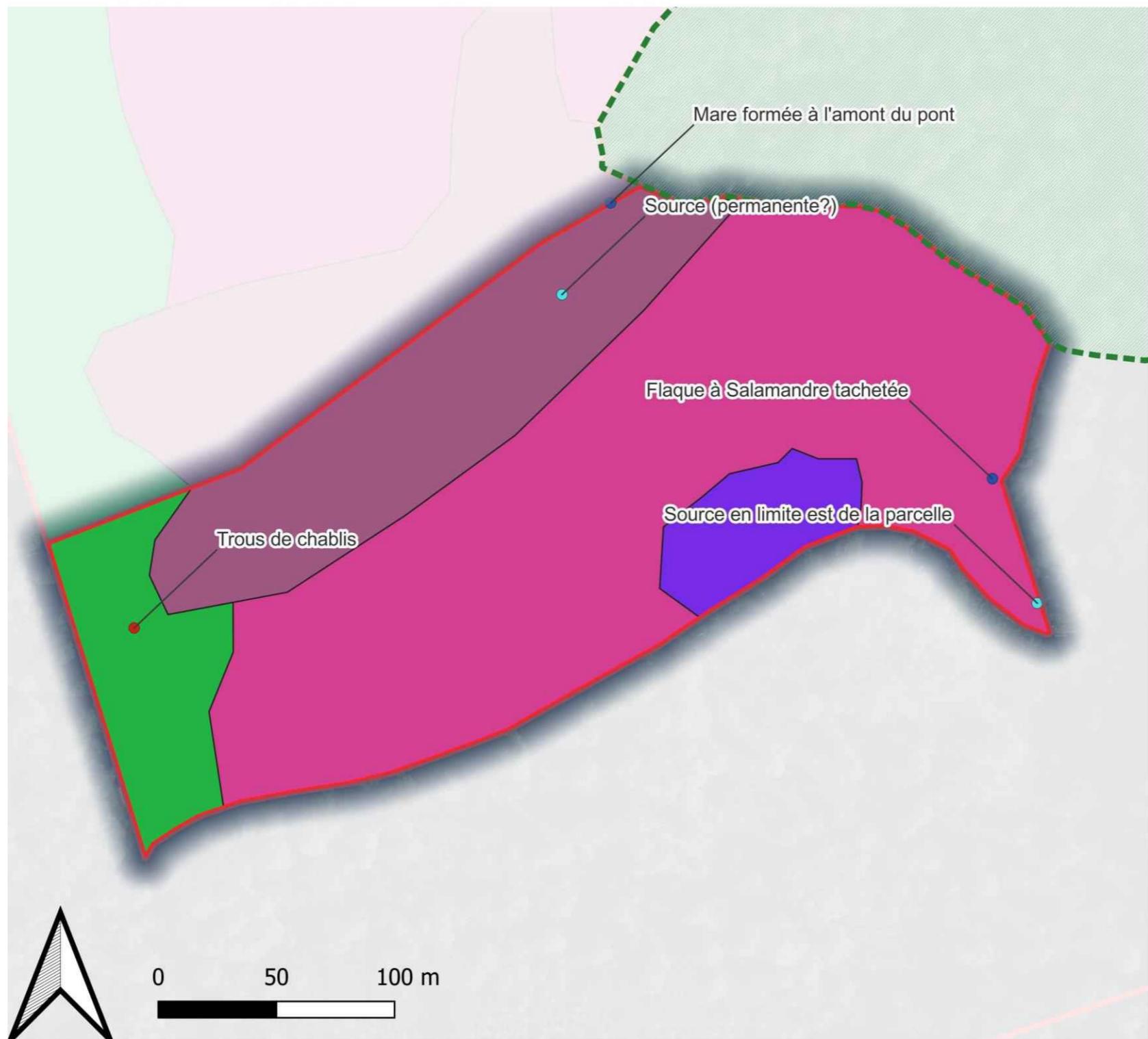
| Nom du site : Parcille forestière 50 (FC Saverne) | |
|---|--|
| DESCRIPTION DU SITE | |
| Date de passage sur site | <p>Le passage ONF sur site a été réalisé le : 19/07/2022</p> <p>Les passages ECOLOR sur site ont été réalisés le 15/02/2024 et le 31/05/2024.</p> |
| Milieux naturels | <p>Sur la partie plateau (Ouest), la forêt est une hêtraie à bois moyens (diamètre moyen de 40 cm). Présence rare de sapin pectiné en haut de pente. Très peu de bois mort et pas de dendromicrohabitats.</p> <p>Sur la partie Est, dans la pente, on entre dans la sapinière-hêtraie à gros bois (diamètre moyen 65). Présence de quelques sapins morts sur pied et au sol. Ces arbres morts sont des supports de biodiversité (champignons et insectes saproxyliques essentiellement)</p> <p>Présence d'un parquet (35 ares) de jeunes mélèzes et douglas de diamètre 20.</p> <p>Cette parcelle de forêt est gérée en futaie irrégulière avec une rotation de 6 ans entre les coupes.</p> <p>Station forestière : Hêtraie-chênaie-charmaie acide sur sol profond. Il s'agit donc d'un sol fertile très propice à la végétation forestière.</p> <p>Etat sanitaire : Les hêtres sont très dépréssants sur le plateau et se portent mieux dans la pente. Les évolutions climatiques ne sont pas favorables à cette essence sur des sites sans microclimat plus frais (ce qui est le cas sur le plateau).</p> <p>Un grand ravin descend à l'Ouest le long de la limite entre les parcelles 50 et 51. L'humidité atmosphérique et la pente conditionne une végétation hygro sciaphile (ptéridophytes) et la présence d'Érables planes et sycomores et de quelques rares Ormes de montagne dont certains sont remarquables par leurs tailles et leurs aspects.</p> <p>Deux écoulements sont à signaler :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'écoulement Ouest du ravin principal a été en partie dévié par un chemin forestier mais un ruisseau temporaire subsiste, ainsi que de petites mares au niveau d'un pont, à l'extrémité aval ; • L'écoulement Est de ce même ravin est alimenté sur une courte distance (30 m environ) par une source peut-être permanente ; <p>Cette parcelle est accolée au vallon du Stampfthal figurant à l'inventaire ZNIEFF de type 1 et constituant une réserve biologique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Flore : le ravin marquant la jonction entre la parcelle 50 et 51 est intéressant pour les ptéridophytes : <ul style="list-style-type: none"> • Lieu de la première observation de <i>Dryopteris cambicum insubrica</i> par Schmitt, L.; Stark, Chr&Zenner, G. (1995) : <i>Dryopteris affinis</i> (Lowe) Fraser-Jenkins subsp. <i>cambrensis</i> FRASER-JENKINS, une triploïde Unterart des Schuppigen Wurmfarns in den Nordvogesen (Frankreich). Ce plant unique non revu en 2024 est potentiellement probablement toujours présent. • L'inventaire de la station livré par Schmitt et al. indique une diversité importante pour une si petite zone avec 11 taxons. |

| Nom du site : Parcille forestière 50 (FC Saverne) | |
|--|---|
| Spécies actuellement présentes ou potentiellement présentes | <ul style="list-style-type: none"> • Observation en 2024 de plusieurs plants du Polystic de Bicknell, <i>Polystichum x bicknellii</i> (Christ) Hahne, 1905, taxon d'origine hybride entre <i>Polystichum aculeatum</i> et <i>Polystichum setiferum</i>. Cet hybride est déterminant ZNIEFF en Alsace et classé DD (manque de données) à la Liste rouge régionale. Une des espèces parentes, le Polystic à soies, <i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T.Moore ex Woyn., 1913 bénéficie d'une protection. • Nota 1: la réserve biologique proche abrite en outre du Trichomanès remarquable <i>Vandenboschia speciosa</i> (Willd.) G.Kunkel, 1966, espèce protégée à l'échelon national et inscrite aux annexes 2 et 4 de la DHFF. • Nota 2 : l'intérêt bryologique du site, non évalué, est probablement significatif. A titre d'exemple : la présence de <i>Tetradontium ovatum</i> (Funck) Schwägr., espèce « quasi-menacée » à l'échelon européen est connue dans les rochers des environs et serait à rechercher. • Chiroptères : potentiel faible pour les espèces arboricoles en forêt (absence de cavités, fissures ou écorces décollées). Ce peuplement au sein du grand massif forestier constitue un bon terrain de chasse (potentiel moyen à fort) • Oiseaux : potentiel moyen pour espèces forestières (grands arbres, ambiance forestière marquée). • Amphibiens : la Salamandre tachetée se reproduit dans les sources, suintements, flaques et mares de pentes dispersées sur la parcelle. La Grenouille rousse se reproduit dans des ornières des parcelles limitrophes 49 et 51 ce qui fait de la parcelle 52 un habitat terrestre pour cette espèce, même en, l'absence de site de reproduction fonctionnel. • Mammifères : potentiel moyen à fort pour le Chat forestier. Écureuil roux (observé). • Insectes : pas d'observation particulière. |
| Spécies | Intérêt actuel |
| Oiseaux forestiers des boisements matures, à l'exclusion des espèces recherchant les « coeurs de massif ». Pic cendré, Pic noir, Pic épeiche. | moyen |
| Chiroptères arboricoles. | Faible à moyen |
| Chat forestier. Écureuil roux. | Fort |
| Zones humides ou potentiellement humide | Seul le suintement en limite des parcelles 50/51/61 sur 50 m ² présente des critères de zone humide. |
| Enjeux habitats | Enjeux intrinsèques aux habitats : moyen à faible |
| Enjeux fonctionnalité | Enjeux de fonctionnalité : fort sur les milieux forestiers matures (lien avec la réserve biologique) |
| Évolutions probables en l'absence de MC | Exploitation forestière limitant les arbres âgés et les arbres morts à fort enjeu pour les espèces cavicoles (exploitation tous les 6 ans, diamètre d'exploitabilité du hêtre compris entre 45 et 70 selon les qualités) |

Site compensatoire

Parcelle 50 Forêt Domaniale de Saverne

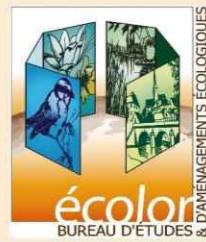
Cartographie
des habitats



RBD du Stampfthal

- Hêtraie d'épau à bois moyens.
- Plantation de résineux (Mélèze, Sapin de Douglas ou Epicéa)
- Sapinière Hêtraie avec un effet de vallon
- Sapinière-hêtraie à gros bois

Fonds de plan :
Scan 25 2010
Ortho 2018 (CIGAL)
Cartographie : Thibaut DURR
Date : 2024



Nom du site : Parcelle forestière 50 (FC Saverne)

ILLUSTRATIONS



Photos 1 et 2 : vue générale du site



Photo 3 et suivante : source et zone de suintement à la limite est de la parcelle.

Nom du site : Parcelle forestière 50 (FC Saverne)



Photo 4 et suivantes: parquet de mélèzes et douglas.



Photo 5 : vue du ravin depuis le pont entre la parcelle 50 et 51. Noter la source sur le « vallon ouest » et l'absence d'eau dans le vallon est, en lien avec le détournement d'un écoulement temporaire par un chemin forestier.

Nom du site : Parcelle forestière 50 (FC Saverne)



Photo 6 et suivantes : accumulation d'eau à l'amont du pont en limite des parcelles 52 et 51.



Photo 7 : *Polystichum x bicknellii*, une fougère rare des vallons confinés.

Nom du site : Parcelle forestière 50 (FC Saverne)



Photo 8 et suivante : Ormes remarquables dans le ravin.



Photo 9 et suivante : exemples de trous de chablis.

Nom du site : Parcelle forestière 50 (FC Saverne)

ANALYSE DE L'ÉLIGIBLITÉ DU SITE

| | | |
|-------------------|---|---|
| Maîtrise foncière | Date | Le 19 juillet 2022 |
| | Propriétaire et difficulté | Site appartenant à la Ville de Saverne proposé par ses services avec l'appui technique de l'agence Nord Alsace de l'ONF |
| Milieux naturels | Points forts | Disponibilité foncière |
| | Dégradations | À 8,2 km à l'Ouest du site d'extension séparé par l'A4 |
| | Points faibles | Hêtraie-sapinière en lieu et place d'une chênaie. |
| Zones humides | Points forts | Un petit suintement. Deux sources, dont une peut-être permanente. Un ravin sec dont l'écoulement est dévié en parcelle 51. Une zone d'accumulation d'eau au niveau du pont. |
| | Dégradations | Assèchement d'une partie du ravin par captation par une piste forestière. |
| | Restauration de milieux forestiers | OUI |
| Cibles visées | Restauration de milieux ouverts | NON |
| | Restauration de milieux semi-ouverts | NON |
| | Restauration de mares | OUI |
| | Restauration de cours d'eau | NON |
| | Gestion des espèces exotiques envahissantes | NON |
| | Restauration de zones humides | NON |
| | Fonctionnalité écologique | Acquise, puisque faisant partie intégrante du massif forestier. Lien majeur avec la Réserve biologique qu'elle jouxte. |
| | Espèces cibles | Chat forestier, Oiseaux, Chiroptères des milieux forestiers matures, Amphibiens. |

Nom du site : Parcelle forestière 50 (FC Saverne)

ANALYSE DE L'ÉLIGIBLITÉ DU SITE

| | | | |
|----------|--|----------------------|----------------|
| Synthèse | Au regard des milieux naturels présents ainsi que des mesures de restauration envisageables, les surfaces éligibles sont les suivantes : | | |
| | Groupes | Cortèges | Éligibilité |
| | Foncière | | Simple 6,51 ha |
| | | | Complexe |
| | Enveloppe globale | Milieux forestiers | Oui 6,51 ha |
| | | Milieux ouverts | Non - |
| | | Milieux semi-ouverts | Non - |
| | | Mares | Non - |
| | Zones humides | | Non - |

En plus des espèces génériques caractéristiques des grands types de milieux naturels restaurés, la mise en place des mesures de restauration sera propice aux espèces à enjeux suivantes subissant des impacts résiduels dans le cadre du projet :

- Chiroptères** : présents dans le massif. La proximité du vallon du Stampfthal et de gîtes artificiels posés dans le cadre d'une compensation (LGV Est, SNCF) augmente l'attractivité de ce site comme terrain de chasse.
- Oiseaux** : boisement comprenant des grands arbres propices aux grandes espèces arboricoles (éventuellement rapaces et Cigogne noire).
- Amphibiens** : rares « mares » potentiellement favorables au Tritons alpeste et ponctué/palmé (Salamandre observée).
- Mammifères** : présents dans le massif. La proximité du vallon du Stampfthal augmente l'attractivité de ce site comme terrain de chasse pour le Chat forestier dont des empreintes probables ont été notées.
- Insectes** : La proximité du vallon du Stampfthal augmente l'attractivité de ce site pour les insectes saproxyliques.

Les espèces concernées par le projet bénéficieront de ce site de la manière suivante :

| Espèces | Intérêt actuel | Intérêt après MC | Gain écologique |
|--|---|--|-----------------|
| Chat forestier | Zone de transit : fort à très fort | Habitat forestier : fort à très fort (gîte) Zone de transit : fort à très fort. | + |
| Hérisson d'Europe | Fort (zone d'alimentation, de repos et de transit). | Fort (vieillissement/enrichissement en bois mort) | + |
| Ecureuil roux | Fort. | Fort. (Gîtes et vieillissement) | + |
| Chiroptères des milieux forestiers matures | Gîtes : faible | Gîtes : moyen à fort | + (+) |

| Nom du site : Parcelle forestière 50 (FC Saverne) | | | | |
|---|--------------|-------------------------------|-------------------------------|--|
| ANALYSE DE L'ÉLIGIBLITÉ DU SITE | | | | |
| | | Zone de chasse : moyen à fort | Zone de chasse : moyen à fort | |
| Oiseaux : cortège des milieux forestiers matures | moyen à fort | Fort | + (+) | |
| Oiseaux : cortège des milieux forestiers d'âge moyen à jeune | moyen à fort | moyen à fort | + | |
| Amphibiens (Triton alpestris et cortège associé) | Nul | Fort (mares) | + | |
| Actions envisageables (définition préliminaire) | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Mise en sénescence « améliorée » : <ul style="list-style-type: none"> Petits gîtes à Chat forestier, Hérisson d'Europe...; Pose de gîtes et nichoirs sur les arbres. ; Pérennisation des mares au niveau du pont ; Création de gîtes artificiels pour le Chat forestier dans des trous de chablis ; Renforcement de la disponibilité en bois mort par dépôt de rémanents de coupes ; Augmentation de la naturalité par fermeture de pistes Clôture par lattis-bois pour matérialiser l'ilot de sénescence | | | | |
| Synthèse de la surface éligible du site | | | | |
| <p>Le parquet de mélèze et douglas est à supprimer et à remplacer. Les arbres morts sur pieds peuvent être laissés en place. Au vu de la forte densité des tiges, une mortalité précoce d'une partie de ces arbres serait intervenue dans les années à venir. La suppression des sujets vivants permettra de réduire les risques de prolifération de ces espèces exogènes à proximité de la RBD. Leur remplacement sera réalisé par la plantation de quelques sujets d'essences indigènes rares ou d'intérêt particulier, aux fonctions plus importantes (arbres à fleurs mellifères, à baies). Le Sorbier des oiseleurs est par exemple une essence indigène et rare, appetante pour les cervidés. Quelques petits pieds sont présents dans le vallon mais pas (ou très peu) de sujet adulte. Une clôture de protection contre le Cerf élaphe devra être posée pour protéger les plantations.</p> <p>Une bande de 30 mètres en bordure des chemins forestiers est définie comme zone tampon pour y assurer des coupes de sécurisation (1,68 ha).</p> | | | | |
| Besoin d'étude complémentaires | | | | |
| <p>Ces parcelles devront être expertisées sous l'angle de la ptéridologie (étude des fougères) et de la bryologie (étude des mousses) au vu des enjeux connus et/ou pressentis.</p> <p>Il faudra notamment statuer sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> La présence/absence de <i>Polystichum setiferum</i>, espèce protégée pouvant influencer les travaux et la gestion ; La localisation du pied de <i>Dryopteris affinis cambricum</i>, pour ne pas affecter ce sujet unique. | | | | |

| Nom du site : Parcelle forestière 50 (FC Saverne) | | | | |
|---|--|--|--|--|
| ANALYSE DE L'ÉLIGIBLITÉ DU SITE | | | | |
| DESCRIPTION DES MESURES COMPENSATOIRES | | | | |
| | | | | Conception |
| <p>En premier lieu, la mesure compensatoire s'attache à conserver les éléments qualitatifs pré-existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ne pas prendre le risque de dégrader les éléments les plus originaux : cours d'eau, sources, mares, suintements, rochers, grands arbres. <p>Elle privilégie la non-intervention dans les boisements déjà matures.</p> | | | | |
| | | | | MC01 : Création d'îlots de sénescence améliorés |
| <p>Zone 4 : 5,31 ha</p> <p>Dont 4,82 ha en libre-évolution totale et 0,49 ha en sénescence surveillée au sein de la zone de sécurité de 30 m à partir du chemin forestier.</p> | | | | |
| | | | | MC02 : Création de zones semi-ouvertes, gestion des lisières |
| <p>Zone 2a : manteau forestier jeune (diamètre <10cm) et conservation des grands arbres épars : 0,74 ha implanté le long de la piste principale.</p> <p>Zone 3b : zone de pré-bois broussailleux (débroussaillage décennal conservant les arbres) : 0,36 ha sur une zone de plantation d'essences exotiques</p> | | | | |
| | | | | MC03 : Aménagements en faveur de la faune |
| | | | | MC031: Zones d'accumulation de bois mort |
| <p>Trois petites zones de dépôt sont prévues aux entrées de trois anciennes pistes forestières, qui s'en trouveront condamnées pour réduire et l'accessibilité et le dérangement induit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Piste marquant la limite entre la parcelle 50 et 51 (après création des mares) Piste de débardage ancienne en limite Ouest Piste marquant la limite avec la réserve biologique. | | | | |
| | | | | MC032: Augmentation du nombre d'« arbres biologiques » |
| | | | | Non retenu sur ce site. |
| | | | | MC033: Création/protection de gîtes/refuges au sol pour le Chat forestier et autres mammifères terrestres |
| <p>Huit gîtes superficiels en bois seront implantés :</p> <ul style="list-style-type: none"> un sous chaque zone d'accumulation de bois mort ; trois dans des trous de chablis qui seront recouverts d'un toit de grosses branches en appui sur la galette racinaire. Le vide ainsi créé sera recouvert d'un tas de branchage de 3.5 m de diamètre environ pour une hauteur de 3m. | | | | |
| | | | | MC034: Pose de gîte artificiels à Chiroptères, Ecureuils et Muscardins et de nichoirs à oiseaux |
| <ul style="list-style-type: none"> 25 gîtes à chiroptères forestiers ; 25 nichoirs à oiseaux forestiers ; 4 gîtes à écureuils. | | | | |
| | | | | MC 035 Crédit de mares |
| <p>La « mare » née de l'obstruction de la buse sous le pont marquant la limite entre les parcelles 50 et 51 sera confortée en y injectant une partie de l'écoulement né de la source et en le retenant par une diguette d'environ 10 m³ de matériaux prélevés sur place dans la mare.</p> | | | | |

| Nom du site : Parcelle forestière 50 (FC Saverne) | | |
|---|---------------------------------------|---|
| ANALYSE DE L'ÉLIGIBLITÉ DU SITE | | |
| | | Cette rétention d'eau sera surveillée et en cas de besoin une opération de curage doux sera réalisée dans un intervalle de temps assez éloigné (de l'ordre de 10 ans et plus). |
| Aménagements spécifiques au site | Totalité de la zone | Partenariat de gestion/suivi à mutualiser avec la Réserve biologique dirigée attenante. |
| | Zone 0 | Non représentée sur le site |
| | Zone 1 | Non représentée sur le site |
| | Zone 2 | Zone 2a : manteau forestier jeune, suppression des arbres atteignant 10 cm de diamètre) et conservation d'éventuels arbres plus grands s'ils présentent un intérêt (une dizaine maximum). |
| | Zone 3 | Zone 3b : zone de pré-bois broussailleux (débroussaillage décennal conservant les arbres) sur une parcelle de plantation de résineux exotiques qui aura été précédemment supprimée, voire remplacée par des essences feuillues indigènes d'intérêt écologique (Merisiers, Sorbiers, etc.). Cette portion sera protégée des ongulés par la pose d'une clôture adaptée. |
| | Zone 4 | Surveillance et entretien de sécurité sur les marges de la parcelle, principalement dans les 30 m bordant une piste forestière (chute d'arbres ou de branches). |
| Suivi | Suivi des aménagements | <p>Suivi et indicateurs :</p> <p>S03 : Suivi de la fonctionnalité du réseau de mares compensatoires</p> <p>S05 : Suivi et entretien des gîtes et nichoirs</p> <p>S08 : État général des mesures MC01 et MC02</p> <p>S10 : Suivi de la disponibilité en cavités</p> <p>S11 : Suivi général des mesures MC03</p> |
| | Suivi de la réponse biologique | <p>Suivi et indicateurs :</p> <p>S03 : Suivi de la fonctionnalité du réseau de mares compensatoires</p> <p>S06 : Suivi quinquennal du Chat forestier par piégeage photographique avec attractif</p> <p>S07 : Suivi des gîtes à Chat forestier par piégeage photographique</p> <p>S09 : Suivi des populations d'oiseaux</p> |
| Perspectives d'avenir | Synergies avec la RBD | <p>Création d'une entité de vieux bois en libre-évolution incluant la Réserve biologique dirigé et les parcelles compensatoires 50 et 51 de la FC de Saverne.</p> <p>La RBD mesure actuellement 3.4 ha. La surface en libre évolution sera portée à 25 ha d'un seul tenant en y ajoutant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parcalle 50 FC Saverne :6.4ha • Parcalle 51 FC Saverne :7.6 ha • Parcalle 49 FC Saverne : 11ha |

| Nom du site : Parcelle forestière 50 de la forêt communale de Saverne | | | | | | | |
|---|---|-----------------------|---------------------------------------|---|----------|-------------|------------------------------------|
| Description des mesures compensatoires | | | | | | | |
| Effet compensateur et bilan impact/mesure | | Surface impactée (ha) | Surface compensatoire nécessaire (ha) | Action compensatoire | Surfaces | Pondération | Proportion du besoin compensatoire |
| | Par "milieux" : | | | | | | |
| | Habitats forestiers matures/âgés | 2,3 | 9,57 | Zone 4 : futaie mise en sénescence améliorée | 5,31 | 1 | 55,5 |
| | Habitats forestiers au moins d'âge moyen | 11,5 | 31,17 | Zone 2 : manteau jeune Zone 3 : pré-bois parsemé d'arbres | 1,1 | 1 | 3,5 |
| | Habitats forestiers jeunes, milieux semi-ouverts, ou de lisières | 6,1 | 9,2 | Zone 1 : milieux arbustifs | 0 | 1 | 0,0 |
| | Friche herbacée | 0,2 | 0,5 | Zone 0 : prairies et clairières | 0 | 1 | 0,0 |
| | Par "espèces-cibles" : | | | | | | |
| | Chat forestier (espèce parapluie pour les mammifères) | 17,8 | 44,5 | Surface de la mesure utilisable par le Chat forestier réparties entre milieux forestiers (surtout reproduction) et espaces semi-ouverts (surtout chasse et déplacements). | 6,4 | 1 | 14,4 |
| | Cortège des chiroptères spécialistes des milieux forestiers matures à vieux bois | 2,3 | 9,57 | Surface d'habitats forestiers (au moins futaie) passée en zone de sénescence améliorée avec pose de gîtes (Zone 4). | 5,3 | 1 | 55,5 |
| | Cortège des chiroptères plus généralistes des milieux forestiers moyens | 11,5 | 31,17 | Surface complémentaire d'habitats passée en zone de sénescence améliorée avec pose de gîtes artificiels (Zone 4). Surfaces créées ou entretenues d'habitats forestiers non matures (Zones 1, 2 et 3). | 6,4 | 1 | 20,6 |
| | Cortège des oiseaux spécialistes des milieux forestiers matures à vieux bois | 2,3 | 8,42 | Surface d'habitats forestiers (au moins futaie) passée en zone de sénescence améliorée avec pose de nichoirs artificiels (Zone 4). | 5,3 | 1 | 63,1 |
| | Cortège des oiseaux généralistes des milieux forestiers moyens à jeunes | 17,6 | 35,65 | Surface complémentaire d'habitats passée en zone de sénescence améliorée avec pose de nichoirs artificiels (Zone 4). Surfaces créées ou entretenues d'habitats forestiers non matures (Zones 1, 2 et 3). | 6,4 | 1 | 18,0 |
| | Amphibiens (compensation de la destruction d'individus par restauration d'habitats) | 17,8 | 32,8 | Surface de la mesure correspondant à un habitat terrestre (forestier ou non) avec au moins un point d'eau utilisable pour la reproduction. | 6,4 | 1 | 19,5 |

Les autres actions engagées jouent pleinement les rôles compensatoires qui leur sont attribués et aucune pondération n'a été nécessaire.

En l'absence de mare et compte tenu de la faible faisabilité d'une nouvelle création, aucune surface n'est retenue pour l'habitat terrestre des amphibiens

La nature du boisement (proportion de gros bois/bois mort) et son inscription en bordure d'un grand massif justifient un coefficient de 1 pour les cortèges de chiroptères et d'oiseaux des bois matures.

Site compensatoire

Parcelle 50 Forêt Domaniale de Saverne



RBD du Stampfthal

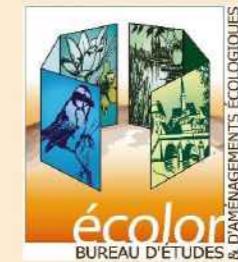
Mesures compensatoires détails des actions ponctuelles:

- ◆ Dépôt de bois mort
- ▲ Restauration/création de mares
- Pose d'un gîte artificiel pour Chat forestier

Mesure compensatoires détails des actions surfaciques:

- Zone 2a - manteau forestier jeune (diamètre < 10 cm).
- Zone 3b - Pré-bois broussailleux (entretien décennal)
- Zone 4 - Bois en sénescence.

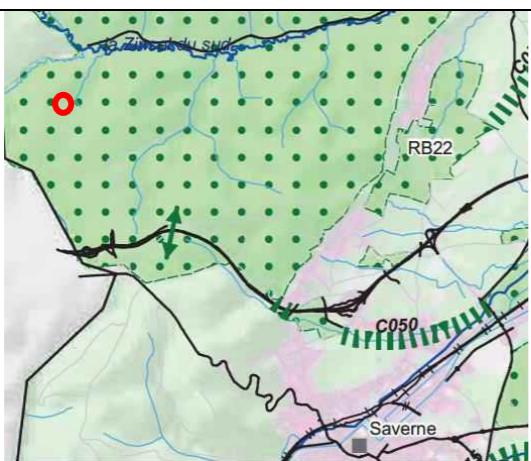
Fonds de plan :
Scan 25 2010
Ortho 2018 (CIGAL)
Cartographie : Thibaut DURR
Date : 2024



Nom du site : Parcelle forestière 51 (FC Saverne)

SITUATION ET DESCRIPTION GÉNÉRALE

| | |
|---|---|
| Commune (s) | ECKARTSWILLER |
| Lieu-dit | TALMATT |
| Parcelles cadastrales | Section OD Parcelle n°40 (8,3733 hectares) |
| Surface cadastrale du site | 7,73 ha |
| Propriétaires | Commune de Saverne |
| Gestionnaires | Office National des forêts |
| Distance au projet d'extension de Kuhn sur la Faisanderie | À 8,2 km à l'Ouest du site d'extension de Kuhn sur la Faisanderie |
| Région forestière | Hautes-Vosges gréseuses |
| Zonages environnementaux directement concernés : Natura 2000 / ZNIEFF / PNR | ZNIEFF de type 1 : « forêts des plateaux gréseux des Vosges du nord » Accolé à la ZNIEFF de type 1 « Vallon du Stampfthal » et à la réserve biologique du Stampfthal |



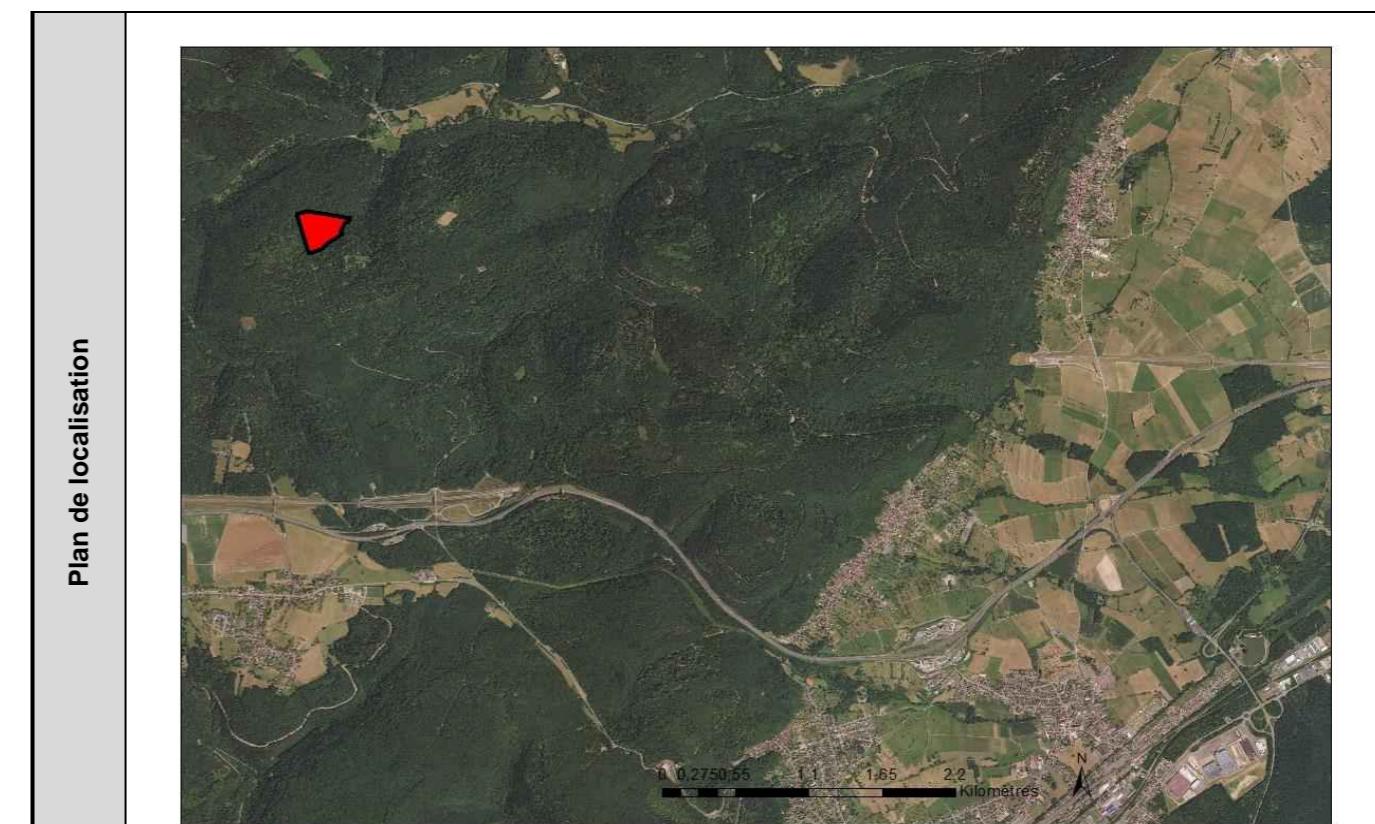
Au sein du réservoir de biodiversité « Forêts et vallées des Vosges du nord » et à proximité du corridor écologique entre Saverne et Phalsbourg et de l'éco-pont du col de Saverne.

Zonage document d'urbanisme

En zone N du PLU de Eckartswiller

SOURCE DE LA PROPOSITION DU SITE

| | |
|--|---|
| Pré-identification des mesures compensatoires <input type="checkbox"/> | Recherche par l'ONF <input checked="" type="checkbox"/> |
| Remontée par les acteurs locaux <input type="checkbox"/> | Autre <input type="checkbox"/> Précisez : |



Localisation du site



Parcelles cadastrales

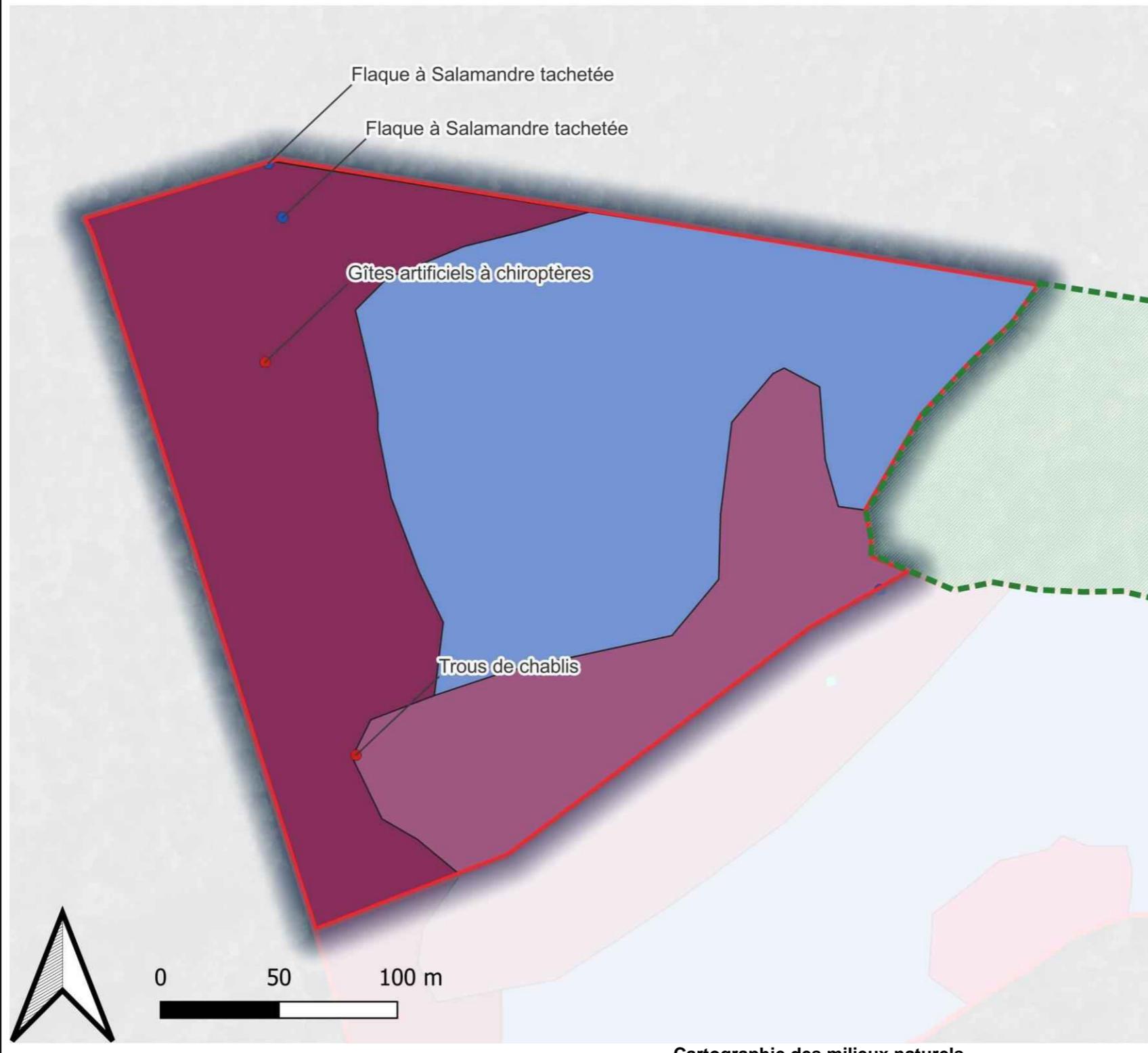
| Nom du site : Parcelle forestière 51 (FC Saverne) | |
|---|---|
| DESCRIPTION DU SITE | |
| Date de passage sur site | <p>Le passage ONF sur site a été réalisé le : 19/07/2022</p> <p>Les passages ECOLOR sur site ont été réalisés le 15/02/2024 et le 31/05/2024.</p> |
| Milieux naturels | <p>Sur la partie plateau (Ouest), la forêt est une hêtraie à bois moyens et gros bois (diamètre moyen de 45 cm). Présence de sapin pectiné et de chênes en haut de pente. Le diamètre moyen est aussi de 45 cm.</p> <p>Très peu de bois mort et pas de dendromicrohabitats.</p> <p>Sur la partie Est, dans la pente, on entre dans la sapinière-hêtraie à gros bois (diamètre moyen 65). Présence de quelques sapins morts sur pied et au sol. Ces arbres morts sont des supports de biodiversité (champignons et insectes saproxyliques essentiellement).</p> <p>Cette parcelle de forêt est gérée en futaie irrégulière avec une rotation de 6 ans entre les coupes.</p> <p>Station forestière :</p> <p>Hêtraie-chênaie-charmaie acide sur sol profond. Il s'agit donc d'un sol fertile très propice à la végétation forestière.</p> <p>Etat sanitaire :</p> <p>les sapins pectinés ainsi que les hêtres sont très dépréssants sur le plateau et se portent mieux dans la pente. Les évolutions climatiques ne sont pas favorables à ces deux essences sur des sites sans microclimat plus frais (ce qui est le cas sur le plateau).</p> <p>Un grand ravin descend de l'Ouest le long de la limite entre les parcelles 50 et 51. L'humidité atmosphérique et la pente conditionne une végétation hygro sciaphile (ptéridophytes) et la présence de quelques Erables et Ormes dont certains sont remarquables par leurs tailles et leurs aspects. L'écoulement a été en partie dévié par un chemin forestier mais un ruisseau temporaire subsiste, ainsi que de petites mares au niveau d'un pont, à l'extrémité aval.</p> <p>Le haut du plateau est marneux et le sol très imperméable conduit à l'apparition de rétentions d'eau dans les ornières et flaques produites par la circulation des engins forestiers.</p> <p>Présence de gîtes artificiels à chauves-souris posés dans le cadre de mesures compensatoires pour la construction de la ligne à grande vitesse Est.</p> <p>Cette parcelle est accolée au vallon du Stampfthal figurant à l'inventaire ZNIEFF de type 1 et constituant une réserve biologique.</p> |

| Nom du site : Parcelle forestière 51 (FC Saverne) | | | | | | | | | |
|---|--|--|---------|----------------|--|-------|--------------------------|----------------|----------------|
| Espèces actuellement présentes ou potentiellement présentes | <ul style="list-style-type: none"> Chiroptères : potentiel faible pour les espèces arboricoles en forêt (absence de cavités, fissures ou écorces décollées). Ce peuplement au sein du grand massif forestier constitue un bon terrain de chasse (potentiel moyen à fort). Les gîtes artificiels font l'objet d'un suivi qui a démontré un assez bon taux d'utilisation. Oiseaux : potentiel moyen pour espèces forestières (grands arbres, ambiance forestière marquée). Amphibiens : reproduction de la Salamandre tachetée dans les flaques, ornières et rétention d'eau à l'amont du pont. La présence de tritons forestiers (Tritons alpestres/ponctués et /ou plamées) n'est pas exclue Mammifères : potentiel moyen à fort pour le Chat forestier et l'Ecureuil roux. Insectes : pas d'observation particulière. | | | | | | | | |
| | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Espèces</th><th>Intérêt actuel</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Oiseaux forestiers des boisements matures, à l'exclusion des espèces recherchant les « coeurs de massif ». Pic cendré, Pic noir, Pic épeiche.</td><td>Moyen</td></tr> <tr> <td>Chiroptères arboricoles.</td><td>Faible à moyen</td></tr> <tr> <td>Chat forestier</td><td>Fort</td></tr> </tbody> </table> | | Espèces | Intérêt actuel | Oiseaux forestiers des boisements matures, à l'exclusion des espèces recherchant les « coeurs de massif ». Pic cendré, Pic noir, Pic épeiche. | Moyen | Chiroptères arboricoles. | Faible à moyen | Chat forestier |
| Espèces | Intérêt actuel | | | | | | | | |
| Oiseaux forestiers des boisements matures, à l'exclusion des espèces recherchant les « coeurs de massif ». Pic cendré, Pic noir, Pic épeiche. | Moyen | | | | | | | | |
| Chiroptères arboricoles. | Faible à moyen | | | | | | | | |
| Chat forestier | Fort | | | | | | | | |
| Seul le ravin en limite des parcelles 50/51/61 sur 50 m ² présente des critères de zone humide. | | | | | | | | | |
| <p>Enjeux habitats</p> <p>Enjeux intrinsèques aux habitats : moyen à faible</p> <p>Enjeux fonctionnalité</p> <p>Enjeux de fonctionnalité : fort sur les milieux forestiers matures (lien avec la réserve biologique)</p> <p>Évolutions probables en l'absence de MC</p> <p>Exploitation forestière limitant les arbres âgés et les arbres morts à fort enjeu pour les espèces cavicoles (rotation des coupes tous les 6 ans, diamètre d'exploitabilité du hêtre compris entre 45 et 70 selon les qualités)</p> | | | | | | | | | |

Site compensatoire

Parcelle 51 Forêt Domaniale de Saverne

Cartographie
des habitats



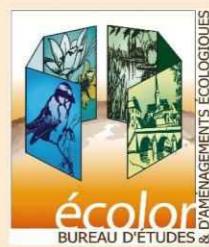
RBD du Stampfthal

- Sapinière Hêtraie avec un effet de vallon
- Hêtraie de plateau à bois moyens.
- Plantation de résineux (Mélèze, Douglas ou Epicéa)
- Sapinière-Hêtraie à gros bois

habitats ponctuels mc

- Gîtes
- Mare
- Source

Fonds de plan :
Scan 25 2010
Ortho 2018 (CIGAL)
Cartographie : Thibaut DURR
Date : 2024

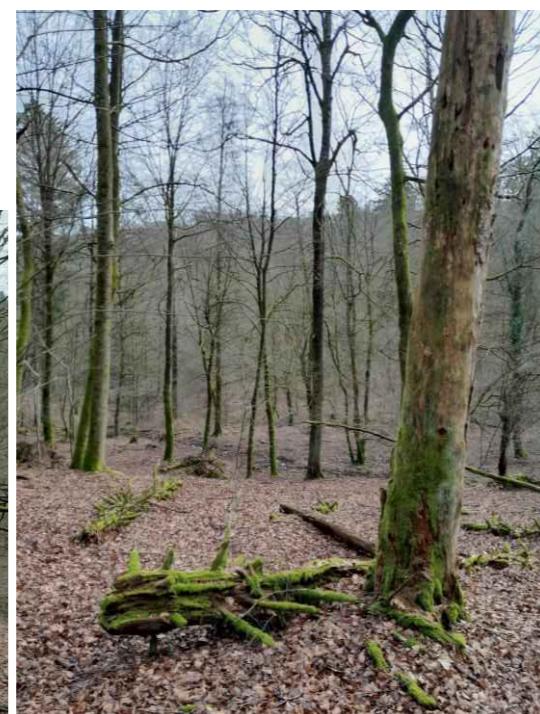


Nom du site : Parcelle forestière 51 (FC Saverne)

ILLUSTRATIONS



Photos 1 et suivante : vue générale du site



Photos 2 et suivante : gros bois et bois mort.

Nom du site : Parcelle forestière 51 (FC Saverne)

ILLUSTRATIONS



Photos 3 et suivantes : exemples d'ornières sur le plateau marneux .

Nom du site : Parcelle forestière 51 (FC Saverne)

ILLUSTRATIONS



Photo 4 et suivante : gîte à chiroptères.



Photo 5 : Sapins pectinés dépérissants

Nom du site : Parcelle forestière 51 (FC Saverne)

ILLUSTRATIONS



Photos 6 et suivante : écoulement détourné de son lit naturel par une piste forestière.

Nom du site : Parcelle forestière 51 (FC Saverne)

ANALYSE DE L'ÉLIGIBLITÉ DU SITE

| | | |
|-------------------|---|---|
| Maîtrise foncière | Date | Le 19 juillet 2022 |
| | Propriétaire et difficulté | Site appartenant à la Ville de Saverne proposé par ses services avec l'appui technique de l'agence Nord Alsace de l'ONF |
| Milieux naturels | Points forts | Disponibilité foncière |
| | Dégradations | À 8,2 km à l'Ouest du site d'extension séparé par l'A4 |
| | Points faibles | Hêtraie-sapinière en lieu et place d'une chênaie. |
| Zones humides | Points forts | Un petit suintement. |
| | Dégradations | Absence |
| Cibles visées | Restauration de milieux forestiers | OUI |
| | Restauration de milieux ouverts | NON |
| | Restauration de milieux semi-ouverts | NON |
| | Restauration de mares | OUI |
| | Restauration de cours d'eau | NON |
| | Gestion des espèces exotiques envahissantes | NON |
| | Restauration de zones humides | NON |
| | Fonctionnalité écologique | Acquise, puisque faisant partie intégrante du massif forestier. Lien majeur avec la Réserve biologique qu'elle jouxte. |
| | Espèces cibles | Chat forestier, Oiseaux, Chiroptères des milieux forestiers matures, Amphibiens. |

Nom du site : Parcelle forestière 51 (FC Saverne)

ANALYSE DE L'ÉLIGIBLITÉ DU SITE

Au regard des milieux naturels présents ainsi que des mesures de restauration envisageables, les surfaces éligibles sont les suivantes :

| Groupes | Cortèges | Éligibilité | Compensation |
|-------------------|----------------------|-------------|--------------|
| Foncière | | Simple | 7,73 ha |
| Enveloppe globale | Milieux forestiers | Complexe | |
| | Milieux ouverts | Oui | 7,73 ha |
| | Milieux semi-ouverts | Non | - |
| | Mares | Non | - |
| Zones humides | | Non | - |

En plus des espèces génériques caractéristiques des grands types de milieux naturels restaurés, la mise en place des mesures de restauration sera propice aux espèces à enjeux suivantes subissant des impacts résiduels dans le cadre du projet :

- Chiroptères** : présents dans le massif. La proximité du vallon du Stampfthal et de gîtes artificiels posés dans le cadre d'une compensation (LGV est-européenne, SNCF) augmente l'attractivité de ce site comme terrain de chasse.
- Oiseaux** : boisement comprenant des grands arbres propices aux grandes espèces arboricoles (éventuellement rapaces et Cigogne noire).
- Amphibiens** : nombreuses « mares » potentiellement favorables au Tritons alpestre et ponctué/palmé (Salamandre observée).
- Mammifères** : La proximité du vallon du Stampfthal augmente l'attractivité de ce site comme terrain de chasse.
- Insectes** : La proximité du vallon du Stampfthal augmente l'attractivité de ce site pour les insectes saproxyliques.

Synthèse

Les espèces concernées par le projet bénéficieront de ce site de la manière suivante :

| Espèces | Intérêt actuel | Intérêt après MC | Gain écologique |
|--|---|--|-----------------|
| Chat forestier | Zone de transit : fort à très fort | Habitat forestier : fort à très fort (gîte) Zone de transit : fort à très fort. | + |
| Hérisson d'Europe | Fort (zone d'alimentation, de repos et de transit). | Fort (vieillissement/enrichissement en bois mort) | + |
| Ecureuil roux | Fort. | Fort. (Gîtes et vieillissement) | + |
| Chiroptères des milieux forestiers matures | Gîtes : faible | Gîtes : moyen à fort Zone de chasse : moyen à fort | + (+) |

| Nom du site : Parcelle forestière 51 (FC Saverne) | | | | |
|---|---|-------------------------------|--------------|-------|
| ANALYSE DE L'ÉLIGIBLITÉ DU SITE | | | | |
| | | Zone de chasse : moyen à fort | | |
| | Oiseaux : cortège des milieux forestiers matures | moyen à fort | Fort | + (+) |
| | Oiseaux : cortège des milieux forestiers d'âge moyen à jeune | moyen à fort | moyen à fort | + |
| | Amphibiens (Triton alpestre et cortège associé) | Nul | Fort (mares) | + |
| Actions envisageables (définition préliminaire) | <ul style="list-style-type: none"> Mise en sénescence « améliorée » : <ul style="list-style-type: none"> Petits gîtes à Chat forestier, Hérisson d'Europe... ; Pose de gîtes et nichoirs sur les arbres. ; Pérennisation des mares au niveau du pont ; Création de gîtes artificiels pour le Chat forestier dans des trous de chablis ; Renforcement de la disponibilité en bois mort par dépôt de rémanents de coupes ; Augmentation de la naturalité par fermeture de pistes Clôture par lattis-bois | | | |
| | | | | |
| Synthèse de la surface éligible du site | Une bande de 30 mètres en bordure des chemins forestiers est définie comme zone tampon pour y assurer des coupes de sécurisation (surface de 900 m ²) | | | |

| Nom du site : Parcelle forestière 51 (FC Saverne) | | |
|---|--|---|
| DESCRIPTION DES MESURES COMPENSATOIRES | | |
| Conception | <p>En premier lieu, la mesure compensatoire s'attache à conserver les éléments qualitatifs préexistants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ne pas prendre le risque de dégrader les éléments les plus originaux : cours d'eau, ornières, sources, mares , suintements, rochers, grands arbres. <p>Elle priviliege la non-intervention dans les boisements déjà matures.</p> <p>A l'hypothèse de restaurer l'écoulement du ruisseau dans son lit naturel a été préférée celle de le maintenir sur la piste forestière actuelle mais en l'adaptant pour y former des rétentions d'eau qui formeront autant de mares propices aux amphibiens forestiers.</p> | |
| | MC01 : Création d'ilots de sénescence améliorés | Zone 4 : 7,52 ha Dont 6,95 ha en libre-évolution totale et 0,57 ha en sénescence surveillée au sein de la zone de sécurité de 30 m à partir du chemin forestier. |
| | MC02 : Création de zones semi-ouvertes, gestion des lisières | Zone 2a : manteau forestier jeune (diamètre <10cm) et conservation des grands arbres épars : 1,16 ha implanté le long de la piste principale. |
| | MC03 : Aménagements en faveur de la faune | |
| | MC031: Zones d'accumulation de bois mort | Trois petites zones de dépôt sont prévues aux entrées de trois anciennes pistes forestières, qui s'en trouveront condamnées pour réduire et l'accessibilité et le dérangement induit : <ul style="list-style-type: none"> Entrée de la piste marquant la limite entre la parcelle 50 et 51 (après création des mares) Entrée de la piste de débardage ancienne en limite nord Piste marquant la limite avec la réserve biologique. |
| | MC032: Augmentation du nombre d'« arbres biologiques » | Non retenu sur ce site. |
| | MC033: Création/protection de gîtes/refuges au sol pour le Chat forestier et autres mammifères terrestres | Non retenu sur ce site. |
| | MC034: Pose de gîte artificiels à Chiroptères , Ecureuils et Muscardins et de nichoirs à oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> 25 nichoirs à oiseaux forestiers ; 4 gîtes à écureuils. <p>Aucun gîte à chiroptères n'est prévu dans la mesure où il existe déjà quatre groupes de quatre gîtes posés et suivis dans le cadre de la compensation de la LGV Est dans cette parcelle.</p> |
| Mesures générales (décrisées une seule fois dans le document) | MC 035 Cr éation de mares | <p>L'écoulement artificiel sur la piste forestière désaffectée produit des phénomènes d'érosion et d'accumulation d'eau. Des petits seuils en matériaux prélevés sur place permettront de constituer quatre mares successives dont la surverse s'écoulera de l'une à l'autre. Ces « barrages » mesureront environ 1 m de largeur (en pied), 5 m de long (au travers de la piste) et 0.5 m de haut. Le prélevement des matériaux nécessaire permettra donc une excavation à l'amont d'environ 2 m³ qui permettra l'approfondissement de la « mare ». ces travaux doivent être réalisés préalablement à l'obstruction de la piste par les tas de bois.</p> <p>La « mare » née de l'obstruction de la buse sous le pont marquant la limite entre les parcelles 50 et 51 sera confortée en y injectant une partie de l'écoulement né de la source et en le retenant par une diguette d'environ 10m³ de matériaux prélevés sur place dans la mare.</p> <p>Enfin deux mares forestières seront creusées sur le plateau marneux dans un emplacement restant à définir. Elles pourront bénéficier d'un substrat</p> |

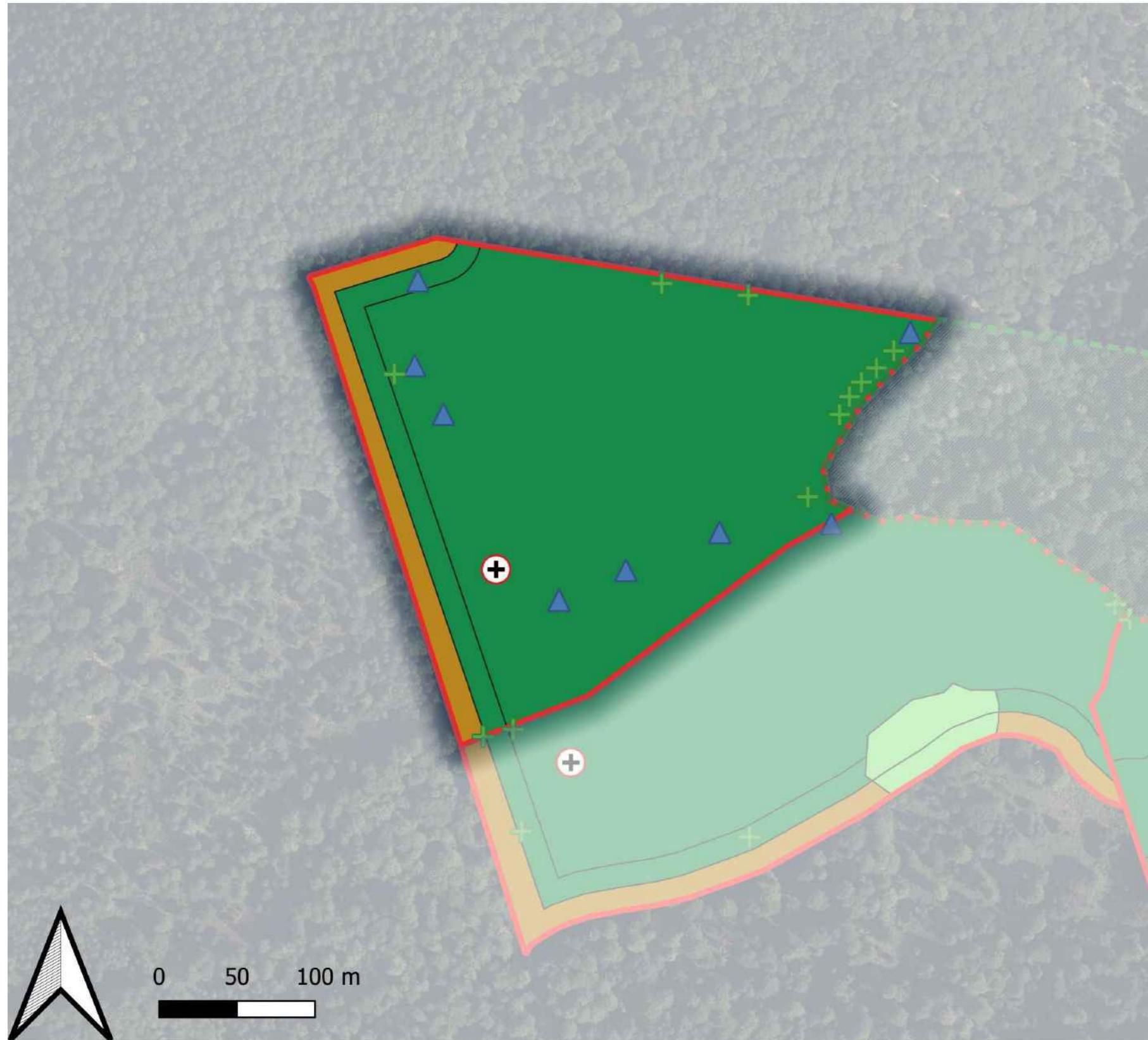
| Nom du site : Parcelle forestière 51 (FC Saverne) | |
|---|---|
| | imperméable et d'une pente douce permettant de collecter de l'eau superficielle. Ces deux sites, ainsi que les ornières déjà existantes sur le plateau marneux seront surveillés et en cas de besoin une opération de curage doux sera réalisée dans un intervalle de temps assez éloigné (de l'ordre de 10 ans et plus). |
| Aménagements spécifiques au site | Totalité de la zone Partenariat de gestion/suivi à mutualiser avec la Réserve biologique dirigée attenante. |
| | Zone 0 Non représentée sur le site |
| | Zone 1 Non représentée sur le site |
| | Zone 2 Zone 2a : manteau forestier jeune, suppression des arbres atteignant 10cm de diamètre) et conservation d'éventuels arbres plus grands s'ils présentent un intérêt (une dizaine maximum). |
| | Zone 3 Non représentée sur le site |
| | Zone 4 Surveillance et entretien de sécurité sur les marges de la parcelle, principalement dans les 30 m bordant une piste forestière (chute d'arbres ou de branches). |
| Suivi | Suivi des aménagements Suivi et indicateurs : S03 : Suivi de la fonctionnalité du réseau de mares compensatoires S05 : Suivi et entretien des gîtes et nichoirs S08 : État général des mesures MC01 et MC02 S10 : Suivi de la disponibilité en cavités S11 : Suivi général des mesures MC03 |
| | Suivi de la réponse biologique Suivi et indicateurs : S03 : Suivi de la fonctionnalité du réseau de mares compensatoires S06 : Suivi quinquennal du Chat forestier par piégeage photographique avec attractif S07 : Suivi des gîtes à Chat forestier par piégeage photographique S09 : Suivi des populations d'oiseaux |
| Perspectives d'avenir | Synergies avec la RBD Création d'une entité de vieux bois en libre-évolution incluant la Réserve biologique dirigé et le parcelles compensatoires 50 et 51 de la FC de Saverne et la parcelle 8 de la FC Dettwiller. La RBD mesure actuellement 3,4 ha. La surface en libre évolution sera portée à 25 ha d'un seul tenant en y ajoutant : <ul style="list-style-type: none">• Parcelle 50 FC Saverne : 5,31 ha• Parcelle 51 FC Saverne : 7,5 ha• Parcelle 49 FC Saverne : 10,95 ha |

| Nom du site : Parcelle forestière 51 de la forêt communale de Saverne | | | | | | | |
|---|---|---------------------------------------|----------------------|--|-------------|--|------|
| Description des mesures compensatoires | | | | | | | |
| Effet compensateur et bilan impact/mesure | Surface impactée (ha) | Surface compensatoire nécessaire (ha) | Action compensatoire | Surfaces (ha) | Pondération | Proportion du besoin compensatoire (%) | |
| | Par "milieux" : | | | | | | |
| | Habitats forestiers matures/âgés | 2,3 | 9,57 | Zone 4 : futaie mise en sénescence améliorée | 7,52 | 1 | 78,4 |
| | Habitats forestiers au moins d'âge moyen | 11,5 | 31,17 | Zone 2 : manteau jeune Zone 3 : pré-bois parsemé d'arbres | 1,16 | 1 | 3,7 |
| | Habitats forestiers jeunes, milieux semi-ouverts, ou de lisières | 6,1 | 9,2 | Zone 1 : milieux arbustifs | 0 | 1 | 0,0 |
| | Friche herbacée | 0,2 | 0,5 | Zone 0 : prairies et clairières | 0 | 1 | 0,0 |
| | Par "espèces-cibles" : | | | | | | |
| | Chat forestier (espèce parapluie pour les mammifères) | 17,8 | 44,5 | Surface de la mesure utilisable par le Chat forestier réparties entre milieux forestiers (surtout reproduction) et espaces semi-ouverts (surtout chasse et déplacements). | 8,7 | 1 | 19,5 |
| | Cortège des chiroptères spécialistes des milieux forestiers matures à vieux bois | 2,3 | 9,57 | Surface d'habitats forestiers (au moins futaie) passée en zone de sénescence améliorée avec pose de gîtes (Zone 4). | 7,52 | 1 | 78,4 |
| | Cortège des chiroptères plus généralistes des milieux forestiers moyens | 11,5 | 31,17 | Surface complémentaire d'habitats passée en zone de sénescence améliorée avec pose de gîtes artificiels (Zone 4). Surfaces créées ou entretenues d'habitats forestiers non mûrs (Zones 1, 2 et 3). | 8,7 | 1 | 27,8 |
| | Cortège des oiseaux spécialistes des milieux forestiers matures à vieux bois | 2,3 | 8,42 | Surface d'habitats forestiers (au moins futaie) passée en zone de sénescence améliorée avec pose de nichoirs artificiels (Zone 4). | 7,52 | 1 | 89,1 |
| | Cortège des oiseaux généralistes des milieux forestiers moyens à jeunes | 17,6 | 35,65 | Surface complémentaire d'habitats passée en zone de sénescence améliorée avec pose de nichoirs artificiels (Zone 4). Surfaces créées ou entretenues d'habitats forestiers non mûrs (Zones 1, 2 et 3). | 8,7 | 1 | 24,3 |
| | Amphibiens (compensation de la destruction d'individus par restauration d'habitats) | 17,8 | 32,8 | Surface de la mesure correspondant à un habitat terrestre (forestier ou non) avec au moins un point d'eau utilisable pour la reproduction. | 7,6 | 1 | 23,2 |

Les autres actions engagées jouent pleinement les rôles compensatoires qui leur sont attribués et aucune pondération n'a été nécessaire.
En l'absence de mare et compte tenu de la faible faisabilité d'une nouvelle création, aucune surface n'est retenue pour l'habitat terrestre des amphibiens
La nature du boisement (proportion de gros bois/bois mort) et son inscription en bordure d'un grand massif justifient un coefficient de 1 pour les cortèges de chiroptères et d'oiseaux des bois matures.

Site compensatoire

Parcelle 51 Forêt Domaniale de Saverne



RBD du Stampfthal

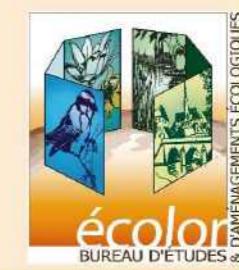
Mesures compensatoires détails
des actions ponctuelles:

- ⊕ Dépôt de bois mort
- △ Restauration/création de mares
- Pose d'un gîte artificiel
pour Chat forestier

Mesure compensatoires détails
des actions surfaciques:

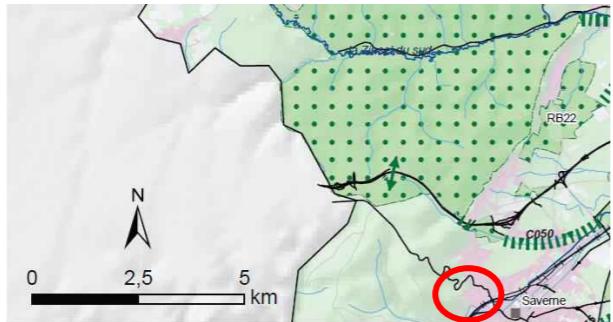
- Zone 2a - manteau forestier jeune
(diamètre < 10 cm).
- Zone 4 - Bois en sénescence.

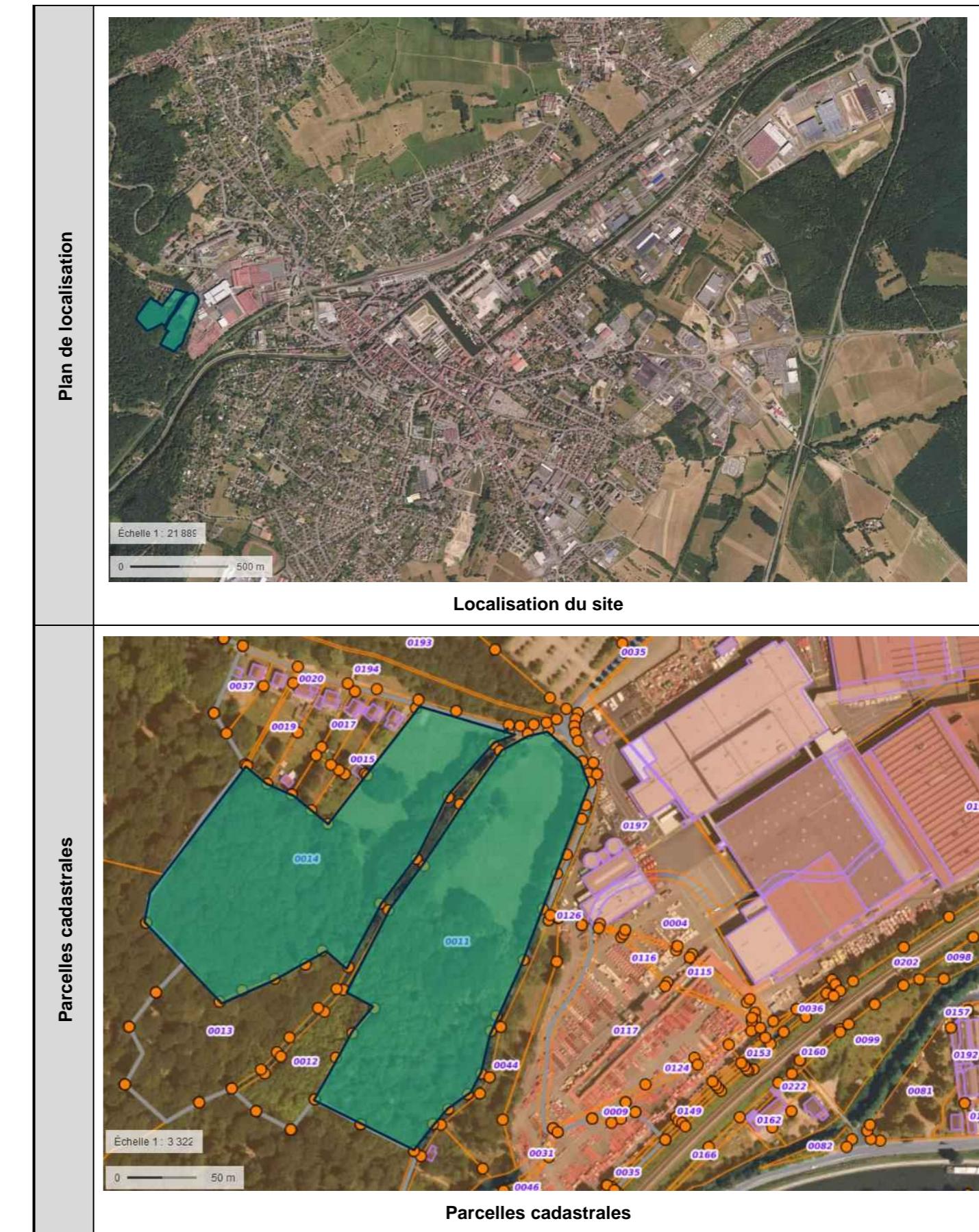
Fonds de plan :
Scan 25 2010
Ortho 2018 (CIGAL)
Cartographie : Thibaut DURR
Date : 2024



Nom du site : Boisement et prairie du Rehberg

SITUATION ET DESCRIPTION GÉNÉRALE

| | |
|---|--|
| Commune (s) | SAVERNE |
| Lieu-dit | Rehberg |
| Parcelles cadastrales | Section 26 Parcelle n°11 (272,69 ares) et numéro 14 (246,13 ares) Une partie est boisée (3,81 ha), une partie est en prairie (1,38 ha). |
| Surface cadastrale du site | 51 882 m ² / 5,2 ha |
| Propriétaires | Kuhn / Propriétaire privé |
| Gestionnaires | - |
| Distance au projet d'extension de Kuhn sur la Faisanderie | À 3 km à l'Ouest du site d'extension de Kuhn sur la Faisanderie En continuité avec le site de Kuhn centre En continuité directe de la forêt communale de Saverne |
| Région forestière | Hautes-Vosges gréseuses |
| Zonages environnementaux directement concernés : Natura 2000 / ZNIEFF / PNR | RAS À moins de 150 m de la ZNIEFF de type 1 des « plateaux et rochers des Vosges gréseuses de Saverne à Rheinardtsmunster » |
| Corridors écologiques, SRCE |  <p>En dehors des secteurs à enjeux régionaux : réservoirs de biodiversité et corridors écologiques.</p> |
| Zonage document d'urbanisme | En zone Np du PLU de Saverne En partie affecté par le bruit de voisinage d'infrastructure terrestre (voie ferrée Paris-Strasbourg) |
| SOURCE DE LA PROPOSITION DU SITE | |
| Pré-identification des mesures compensatoires <input checked="" type="checkbox"/> | Recherche par l'ONF <input type="checkbox"/> |
| Remontée par les acteurs locaux <input type="checkbox"/> | Autre <input type="checkbox"/> Précisez : |



Nom du site : Boisement et prairie du Rehberg

DESCRIPTION DU SITE

| Date de passage sur site | <p>Le passage sur la partie forestière sur site a été réalisé par l'ONF le : 19/07/2022</p> <p>Les passages sur la partie prairiale du site ont été réalisées par ECOLOR les :</p> <ul style="list-style-type: none"> 31/03/2022 : plafond nuageux bas, 9°C ; 21/06/2022 : ciel dégagé, 25°C. | <p>■ Plantes indiquant une tendance fraîche à légèrement humide très localisée : Lysimaque nummulaire ;</p> <p>■ Plantes indiquant une composante héliophile et « sèchardé » très localisée : Serpolet, Alchémille, Lotier corniculé ;</p> <p>■ Plantes indiquant une tendance pré-forestière, surtout en lisière : Anémone sylvie ; prêles ;</p> <p>■ Echappées de jardins : Crocus.</p> <p>Les retournements de sol par les sangliers accentuent encore le caractère disparate des deux entités de prairie. L'ensemble est digne d'intérêt en tant qu'espace ouvert de lisière de massif forestier mais sans enjeu de conservation particulier.</p> <p>Probabilité très faible de trouver une flore patrimoniale.</p> <p>Micro-habitats singuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> Bosquets de gros chênes remarquables dans l'entité ouest. Lisières. | | | | | | |
|---|--|---|---------|----------------|---|-------|---|-------|
| Milieux naturels | <p>Partie forestière :</p> <p>La forêt est constituée de châtaigniers en mélange avec d'autres essences (charme, érables sycomores, tilleuls, frênes...). Très marquée par les ongulés, chevreuils et sangliers. Microtopographie très variée : en plus de la forte pente générale nombreuses traces d'anciennes carrières, (décharges ?), chemin creux, etc.</p> <p>Les châtaigniers, largement dominants dans la pente Est (parcelle cadastrale 11), sont essentiellement des bois moyens (diamètre compris entre 30 et 40). Quelques gros bois (diamètre 50, voire 60) sont aussi présents. De nombreux châtaigniers sont déracinés et leur état sanitaire est globalement mauvais en raison du chancre du châtaignier (<i>Cryphonectria parasitica</i>).</p> <p>La parcelle 14 est plus diversifiée en essences, mais les bois sont globalement plus petits. Présence de frênes dépréssants en raison de la chalarose du frêne (<i>Chalara fraxinea</i>).</p> <p>Sur ces 2 parcelles, la densité des tiges est importante ce qui entraîne un faible développement du sous-étage.</p> <p>Présence de quelques chênes de « pâture » en lisière des prairies.</p> <p>Ces parcelles n'ont pas fait l'objet d'une exploitation récente (>10 ans).</p> <p>En raison des dépréssions des châtaigniers et frênes, mais aussi en l'absence d'entretien, la quantité de bois mort au sol et sur pied est importante.</p> <p>Par ailleurs, le chancre du châtaignier entraîne une fissuration des troncs, dendromicrohabitat favorable à la faune arboricole.</p> <p>Quelques cavités de pics ont aussi été notées.</p> <p>Aboutissement important par les cervidés, contraignant fortement la régénération naturelle.</p> <p>Cet espace forestier est donc intéressant par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Sa diversité d'essences (d'autant plus qu'elles sont moins présentes dans la forêt communale voisine dominée par le chêne) ■ La quantité de bois mort et de dendromicrohabitats ■ La continuité avec le massif forestier communal dont ses très gros chênes en bordure du site. <p>Partie prairiale :</p> <p>Les deux entités correspondent globalement à de la prairie mésophile améliorée agronomiquement d'aspect assez disparate.</p> <p>Gestion extensive mais récolte du foin irrégulière. Les rémanents abandonnés sur le site enrichissent le sol et nuisent à l'expression d'une diversité floristique de type « prairie maigre ».</p> <p>Micro-conditions très variées avec différentes influences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Plantes marquant le caractère « naturel » « ancien » de la prairie : Colchique d'automne, Centaurées, Cardamine des prés, Carotte sauvage... ■ Plantes indiquant une tendance nitrophile ou rudérale : Oseilles, Bardane ; | <p>■ Espèces notables actuellement présentes ou potentiellement présentes</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Chiroptères : potentiel fort pour les espèces arboricoles en forêt (cavités, fissures présentes). La lisière avec la prairie au nord constitue un bon terrain de chasse. ■ Oiseaux : potentiel moyen à fort pour espèces forestières (cavités présentes). ■ Amphibiens : RAS. ■ Mammifères : pas d'observation particulière. ■ Insectes : pas d'observation particulière. <table border="1"> <thead> <tr> <th>Espèces</th> <th>Intérêt actuel</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Oiseaux forestiers des boisements matures, à l'exclusion des espèces recherchant les « cœurs de massif ». Pic cendré, Pic vert, Pic épeiche.</td> <td>moyen</td> </tr> <tr> <td>Chiroptères arboricoles. Oiseaux forestiers des boisements matures, à l'exclusion des espèces recherchant les « cœurs de massif ».</td> <td>moyen</td> </tr> </tbody> </table> <p>Zones humides ou potentiellement humide</p>  <p>La limite Nord et la limite Ouest sont concernées par la cartographie des milieux potentiellement humides (ZDH : zone à dominante humide). Les passages de terrain n'ont pas identifié de zones humides sur le critère végétation.</p> <p>Enjeux habitats</p> <p>Enjeux intrinsèques aux habitats : moyen à faible</p> <p>Enjeux fonctionnalité</p> <p>Enjeux de fonctionnalité : faible (limite avec la zone urbaine dense), fort sur les milieux forestiers matures.</p> | Espèces | Intérêt actuel | Oiseaux forestiers des boisements matures, à l'exclusion des espèces recherchant les « cœurs de massif ». Pic cendré, Pic vert, Pic épeiche. | moyen | Chiroptères arboricoles. Oiseaux forestiers des boisements matures, à l'exclusion des espèces recherchant les « cœurs de massif ». | moyen |
| Espèces | Intérêt actuel | | | | | | | |
| Oiseaux forestiers des boisements matures, à l'exclusion des espèces recherchant les « cœurs de massif ». Pic cendré, Pic vert, Pic épeiche. | moyen | | | | | | | |
| Chiroptères arboricoles. Oiseaux forestiers des boisements matures, à l'exclusion des espèces recherchant les « cœurs de massif ». | moyen | | | | | | | |

Nom du site : Boisement et prairie du Rehberg

| | |
|--|--|
| Évolutions probables en l'absence de MC | Exploitation forestière supprimant les arbres âgés à fort enjeu pour les espèces cavicoles et les arbres morts par broyage. Urbanisation ? (Permis de construire accordé récemment à proximité directe dans des espaces naturels) en zone Np du PLU de Saverne. |
|--|--|



Nom du site : Boisement et prairie du Rehberg

ILLUSTRATIONS



Photos 1 et 2 : vue générale de la partie forestière du site



Photo 3 : bois mort et évolution spontanée et Photo 4 : Bouquet de grands chênes et prairie

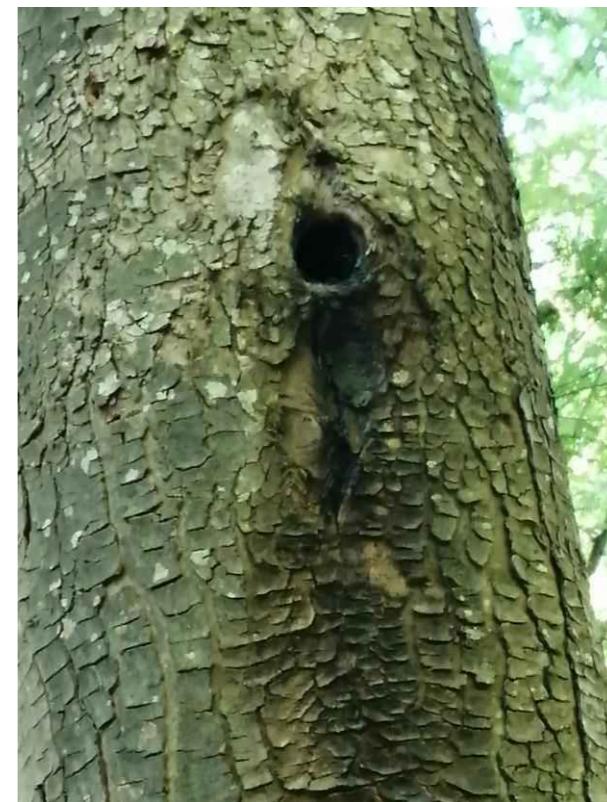


Photo 5 : Cavité de pic très probablement utilisée par des chiroptères (traces d'urine)



Photo 6 : Nombreux bois morts au sol

Nom du site : Boisement et prairie du Rehberg

ANALYSE DE L'ÉLIGIBLITÉ DU SITE

| | | |
|--------------------------|--|---|
| Maîtrise foncière | Date | Le 26 juin 2022 |
| | Propriétaire et difficulté | Site appartenant à KUHN |
| Milieux naturels | Points forts | Disponibilité foncière |
| | Dégradations | Forts dérangements liés à la proximité des habitations et implantations industrielles, dans le secteur de bruit de voisinage de la voie ferrée. |
| | Points faibles | Dépôt de déchets verts et autres petites pollutions liées au stationnement. Situation de lisière (pas d'effet de massif). Retrait des mesures de non intervention totale par rapport aux propriétés habitées à proximité (chutes d'arbres). Le reboisement des prairies impliquerait une perte de surface prairiale. |
| Zones humides | Points forts | Absence. |
| | Dégradations | Absence. |
| Cibles visées | Restauration de milieux forestiers | OUI |
| | Restauration de milieux ouverts | OUI |
| | Restauration de milieux semi-ouverts | OUI |
| | Restauration de mares | NON |
| | Restauration de cours d'eau | NON |
| | Gestion des espèces exotiques envahissantes | NON |
| | Restauration de zones humides | NON |
| | Fonctionnalité écologique | Dépend partiellement de l'avenir du secteur (zone Np du PLU de Saverne). |
| | Espèces cibles | Chat forestier, Oiseaux, Chiroptères des milieux forestiers matures. |

Nom du site : Boisement du Rehberg

ANALYSE DE L'ÉLIGIBLITÉ DU SITE

Au regard des milieux naturels présents ainsi que des mesures de restauration envisageables, les surfaces éligibles sont les suivantes :

| Groupes | Cortèges | Éligibilité | Compensation |
|-------------------|----------------------|---------------|--------------------------------|
| | Foncière | Simple | 5,2 ha |
| Enveloppe globale | Milieux forestiers | Oui | 3,81 ha |
| | Milieux ouverts | Oui | 1 ha de prairie |
| | Milieux semi-ouverts | Oui | Implantation de 150 ml de haie |
| | Mares | Non | - |
| | Zones humides | Non | - |

En plus des espèces génériques caractéristiques des grands types de milieux naturels restaurés, la mise en place des mesures de restauration sera propice aux espèces à enjeux suivantes subissant des impacts résiduels dans le cadre du projet :

- Chiroptères** : boisement comprenant des arbres matures et des cavités + fissures propices aux espèces arboricoles. Création d'un petit réseau de haies et amélioration de zones de chasse par extensification de la gestion prairiale.
- Oiseaux** : boisement comprenant des arbres matures et des cavités propices aux espèces arboricoles laissés en libre évolution, **plantation de haies servant d'habitats de nidification et pose de nichoirs**
- Amphibiens** : _
- Mammifères** : la constitution d'une lisière complexe avec composante semi-ouverte et ouverte permettrait d'améliorer l'intérêt en tant que zone de chasse pour le Chat forestier.
- Insectes** : _

Les espèces concernées par le projet bénéficieront de ce site de la manière suivante :

| Espèces | Intérêt actuel | Intérêt après MC | Gain écologique |
|--|---|--|-----------------|
| Chat forestier | Zone de transit : fort à très fort | Habitat forestier : fort à très fort (gîte) Zone de transit : fort à très fort. | + |
| Hérisson d'Europe | Fort (zone d'alimentation, de repos et de transit). | Fort (vieillissement/enrichissement en bois mort) | + |
| Ecureuil roux | Fort. | Fort. (Gîtes et vieillissement) | + |
| Chiroptères des milieux forestiers matures | Gîtes : faible Zone de chasse : moyen à fort | Gîtes : moyen à fort Zone de chasse : moyen à fort | + (+) |

Nom du site : Boisement du Rehberg

ANALYSE DE L'ÉLIGIBLITÉ DU SITE

| | | | |
|--|--------------|--------------|-------|
| Oiseaux : cortège des milieux forestiers matures | moyen à fort | Fort | + (+) |
| Oiseaux : cortège des milieux forestiers d'âge moyen à jeune | moyen à fort | moyen à fort | + |
| Amphibiens (Triton alpestre et cortège associé) | Nul | Nul | = |

- Mise en sénescence « améliorée » :
 - Nettoyage des petits déchets ;
 - Petits gîtes à Chat forestier, hérisson ;
 - Pose de gîtes et nichoirs sur les arbres.
- Constitution d'une lisière étagée et plantations de haie agroforestière dans une partie de la prairie.

Synthèse de la surface éligible du site **La totalité du site soit 5.1 ha.**

| Nom du site : Boisement du Rehberg | |
|---|--|
| Description des mesures compensatoires | |
| Conception | <p>En premier lieu, la mesure compensatoire s'attache à conserver les éléments qualitatifs préexistants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas prendre le risque de dégrader les éléments les plus originaux : lisières déjà en place mais aussi prairie naturelle (même intensifiées dans la mesure où elles conservent une possibilité de restauration). <p>Elle cherche à combiner :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La plantation de haies créant un tampon par rapport à la route et une structure interne morcelant les prairies tout en permettant l'exploitation mécanisée. • L'extensification de l'entretien prairial. |
| Mesures générales (décrivent une seule fois dans le document) | <p>MC01 : Création d'îlots de sénescence améliorés</p> <p>Concerne la totalité des espaces forestiers et le petit bois de chênes soit : 4,1 ha.</p> <p>MC02 : Création de zones semi-ouvertes, gestion des lisières</p> <p>-</p> <p>MC031: Zones d'accumulation de bois mort</p> <p>Dépôts de bois mort, troncs, houppiers et branchages par tas de 4m X 6m à chaque extrémité et au centre de la plus grande des trois haies implantées.</p> <p>MC032: Augmentation du nombre d'« arbres biologiques »</p> <p>Non retenu sur ce site.</p> <p>MC033: Création/protection de gîtes/refuges au sol pour le Chat forestier et autres mammifères terrestres</p> <p>Pose de 2 gîtes pour le Chat forestier sous des tas de bois mort.</p> <p>MC034: Pose de gîte artificiels à Chiroptères , Ecureuils et Muscardins et de nichoirs à oiseaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 gîtes à chiroptères forestiers ; • 15 nichoirs à oiseaux forestiers ; • 2 gîtes à écureuil. <p>MC 035 Crédit de mares</p> <p>Non retenu sur ce site.</p> <p>MC 0XX Plantation de haies agro-forestières</p> <p>Implantation d'une haie-écran en bord de route sur environ 0,05 ha.</p> <p>Implantation de trois haies d'essences locales totalisant environ 150 ml pour une largeur minimale de 6 m et constituées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux rangs d'essences arbustives • Deux bandes enherbées latérales |

| Nom du site : Boisement du Rehberg | | |
|------------------------------------|---------------------------------------|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> • Trois tas de bois mort par haie. <p>Soit un total de 900 m².</p> |
| | Zone 0 - prairies | <p>Gestion agro-écologique 1,04 ha:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suppression des apports d'engrais et d'amendements • Fauche annuelle unique et tardive (après le 15 septembre) <p>Suivi par un écologue pour adapter la gestion.</p> |
| | Zone 1 | <p>Zone 1a : totalité des nouvelles haies arbustives à entretenir extensivement soit 0,05 ha.</p> |
| | Zone 2 | <p>Non retenu sur ce site.</p> |
| | Zone 3 | <p>Non retenu sur ce site.</p> |
| | Zone 4 | <p>Concerne l'ensemble des surfaces boisées.</p> <p>Surveillance et entretien de sécurité, surtout sur les marges de la parcelle (chute d'arbres ou de branches) en limite est notamment.</p> |
| | Suivi des aménagements | <p>Suivi et indicateurs :</p> <p>S04 : Protection et reprise des plantations arbustives S05 : Suivi et entretien des gîtes et nichoirs S08 : État général des mesures MC01 et MC02 S10 : Suivi de la disponibilité en cavités S11 : Suivi général des mesures MC03</p> |
| | Suivi de la réponse biologique | <p>Suivi et indicateurs :</p> <p>S03 : Suivi de la fonctionnalité du réseau de mares compensatoires S06 : Suivi quinquennal du Chat forestier par piégeage photographique avec attractif S07 : Suivi des gîtes à Chat forestier par piégeage photographique S09 : Suivi des populations d'oiseaux</p> |
| Perspectives d'avenir | - | - |

| Nom du site : Boisement du Rehberg de l'entreprise Kuhn à Saverne | | | | | | | |
|---|--|-----------------------|---|---|---------------|-------------|--|
| Description des mesures compensatoires | | | | | | | |
| Effet compensateur et bilan impact/mesure | Elément impacté | | Boisement du Rehberg de l'entreprise Kuhn | | | | |
| | | Surface impactée (ha) | Surface compensatoire nécessaire (ha) | Action compensatoire | Surfaces (ha) | Pondération | Proportion du besoin compensatoire (%) |
| | Par "milieux" : | | | | | | |
| | Habitats forestiers matures/âgés | 2,3 | 9,57 | Zone 4 : futaie mise en sénescence améliorée | 4,1 | 1 | 42,8 |
| | Habitats forestiers au moins d'âge moyen | 11,5 | 31,17 | Zone 2 : manteau jeune Zone 3 : pré-bois parsemé d'arbres | 0,05 | 1 | 0,2 |
| | Habitats forestiers jeunes, milieux semi-ouverts, ou de lisières | 6,1 | 9,2 | Zone 1 : milieux arbustifs | 0 | 1 | 0,0 |
| | Friche herbacée | 0,2 | 0,5 | Zone 0 : prairies et clairières | 1,04 | 1 | 200 |
| | Par "espèces-cibles" : | | | | | | |
| | Chat forestier (espèce parapluie pour les mammifères) | 17,8 | 44,5 | Surface de la mesure utilisable par le Chat forestier réparties entre milieux forestiers (surtout reproduction) et espaces semi-ouverts (surtout chasse et déplacements). | 5,19 | 1 | 11,6 |
| | Cortège des chiroptères spécialistes des milieux forestiers matures à vieux bois | 2,3 | 9,57 | Surface d'habitats forestiers (au moins futaie) passée en zone de sénescence améliorée avec pose de gîtes (Zone 4). | 4,1 | 1 | 42,8 |
| Cortège des chiroptères plus généralistes des milieux forestiers moyens | | | | | | | |
| Cortège des oiseaux spécialistes des milieux forestiers matures à vieux bois | | | | | | | |
| Cortège des oiseaux généralistes des milieux forestiers moyens à jeunes | | | | | | | |
| Amphibiens (compensation de la destruction d'individus par restauration d'habitats) | | | | | | | |

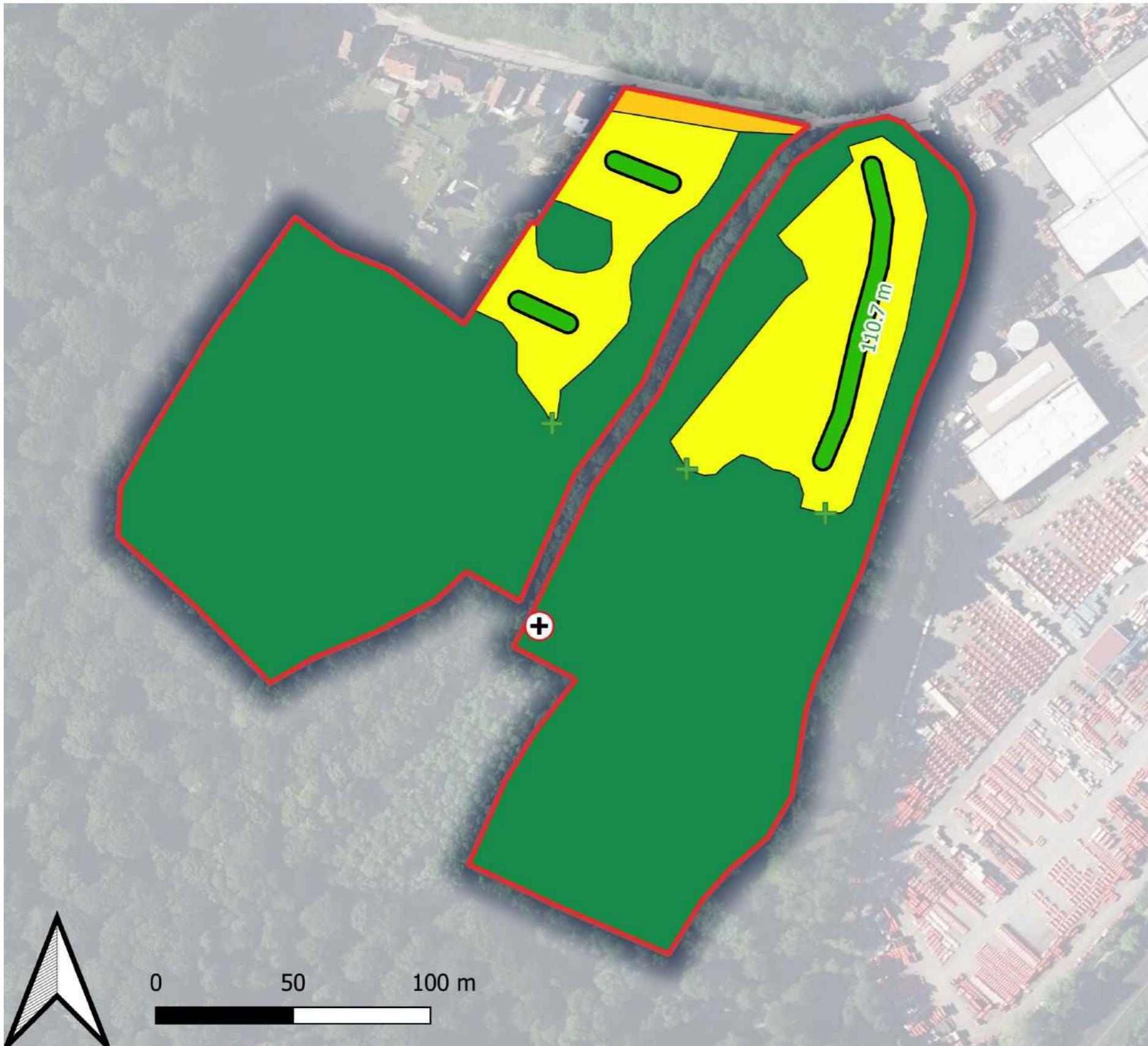
Les autres actions engagées jouent pleinement les rôles compensatoires qui leur sont attribués et aucune pondération n'a été nécessaire.

En l'absence de mare et compte tenu de la faible faisabilité d'une nouvelle création, aucune surface n'est retenue pour l'habitat terrestre des amphibiens

La nature du boisement (proportion de gros bois/bois mort) et son inscription en bordure d'un grand massif justifient un coefficient de 1 pour les cortèges de chiroptères et d'oiseaux des bois matures.

Site compensatoire

Rehberg à Saverne



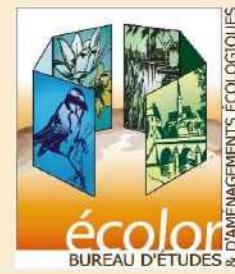
Mesures compensatoires
détails actions ponctuelles

- ⊕ Dépôt de bois mort
- ⊕ Pose d'un gîte artificiel pour Chat forestier

Mesures compensatoires
détails actions surfaciques

- Zone 0 - Clairière herbeuse
- Zone 1a - Fourré arbustif (taille)
- Zone 4 - Bois en sénescence.

Fonds de plan :
Scan 25 2010
Ortho 2018 (CIGAL)
Cartographie : Thibaut DURR
Date : 2024



5. Annexe 5 : Fiche de gestion des sites faisant l'objet d'une mesure d'accompagnement

Deux sites font l'objet d'une fiche de gestion. Ces sites ont été proposés en tant que mesures d'accompagnement et non comme mesures de compensation, bien qu'ils aient été initialement étudiés comme sites de compensation, en raison de leur éloignement ou de la faible valeur ajoutée des actions menées sur les espèces cibles. Cependant, toutes les actions menées sur ces sites seront bénéfiques pour la biodiversité.

L'ensemble des fiches de gestion des mesures d'accompagnement représentent 15 pages.

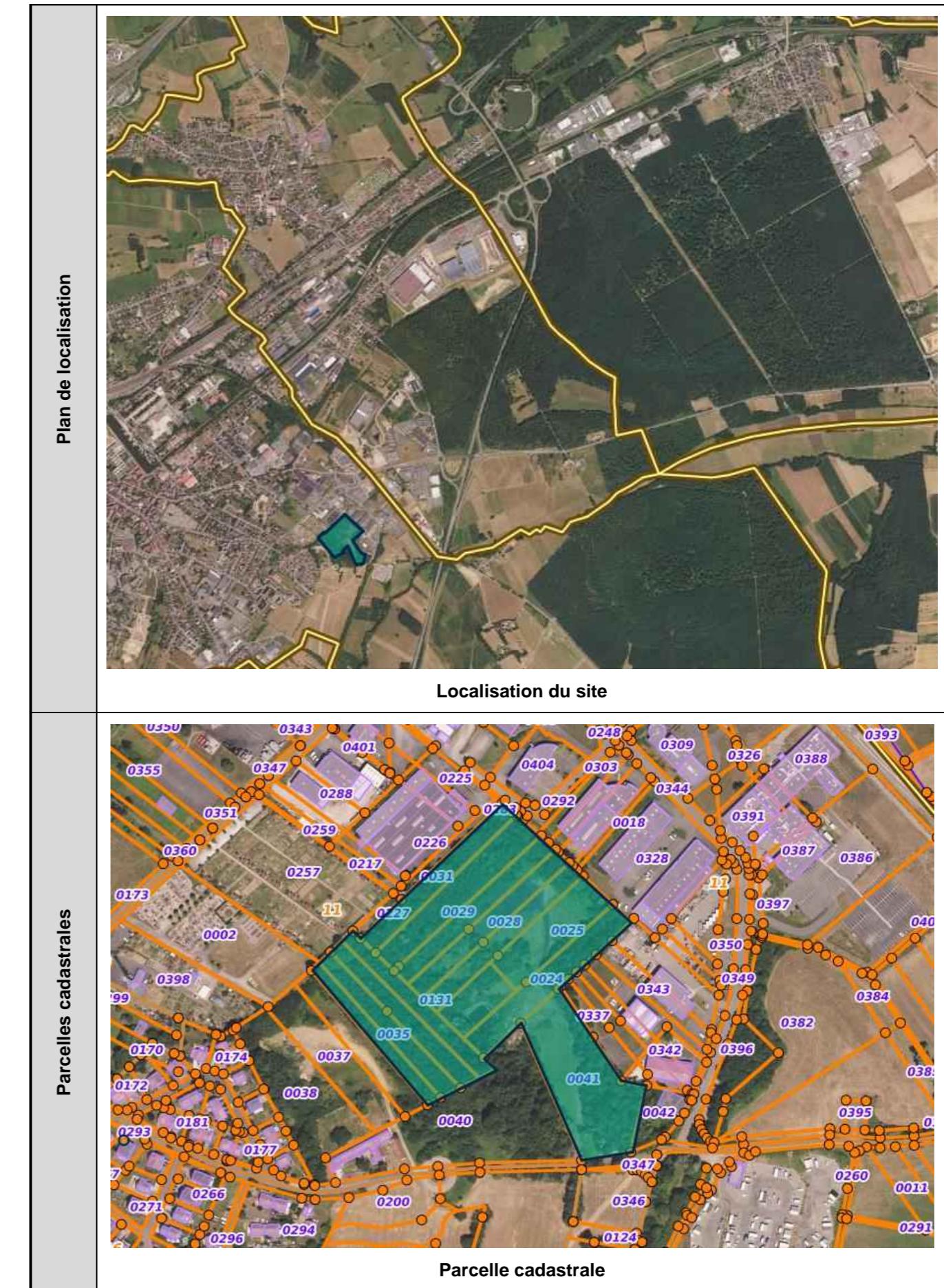
Nom du site : Décharge de sable de fonderie Kuhn

SITUATION ET DESCRIPTION GÉNÉRALE

| | |
|---|--|
| Commune (s) | SAVERNE |
| Lieu-dit | Linkerhand vom Herrenweg |
| Parcelles cadastrales | Section 11 Parcelles n°24, 25, 26, 27 28, 29, 30, 31, 34, 35, 41, 131 et 132 |
| Surface cadastrale du site | 36 800 m ² / 3,7 ha |
| Propriétaires | Kuhn |
| Gestionnaires | - |
| Distance au projet d'extension de Kuhn sur la Faisanderie | À 620 m au Sud-Ouest du site d'extension de Kuhn sur la Faisanderie |
| Région forestière | Colline sous-vosgienne Est / Plaine d'Alsace |
| Zonages environnementaux directement concernés : Natura 2000 / ZNIEFF / PNR | - |
| Corridors écologiques, SRCE |  <p>En dehors des secteurs à enjeux régionaux : réservoirs de biodiversité et corridors écologiques.</p> |
| Zonage document d'urbanisme | En zone UCn, secteur vert protégé à l'intérieur du tissu bâti du PLU de Saverne |

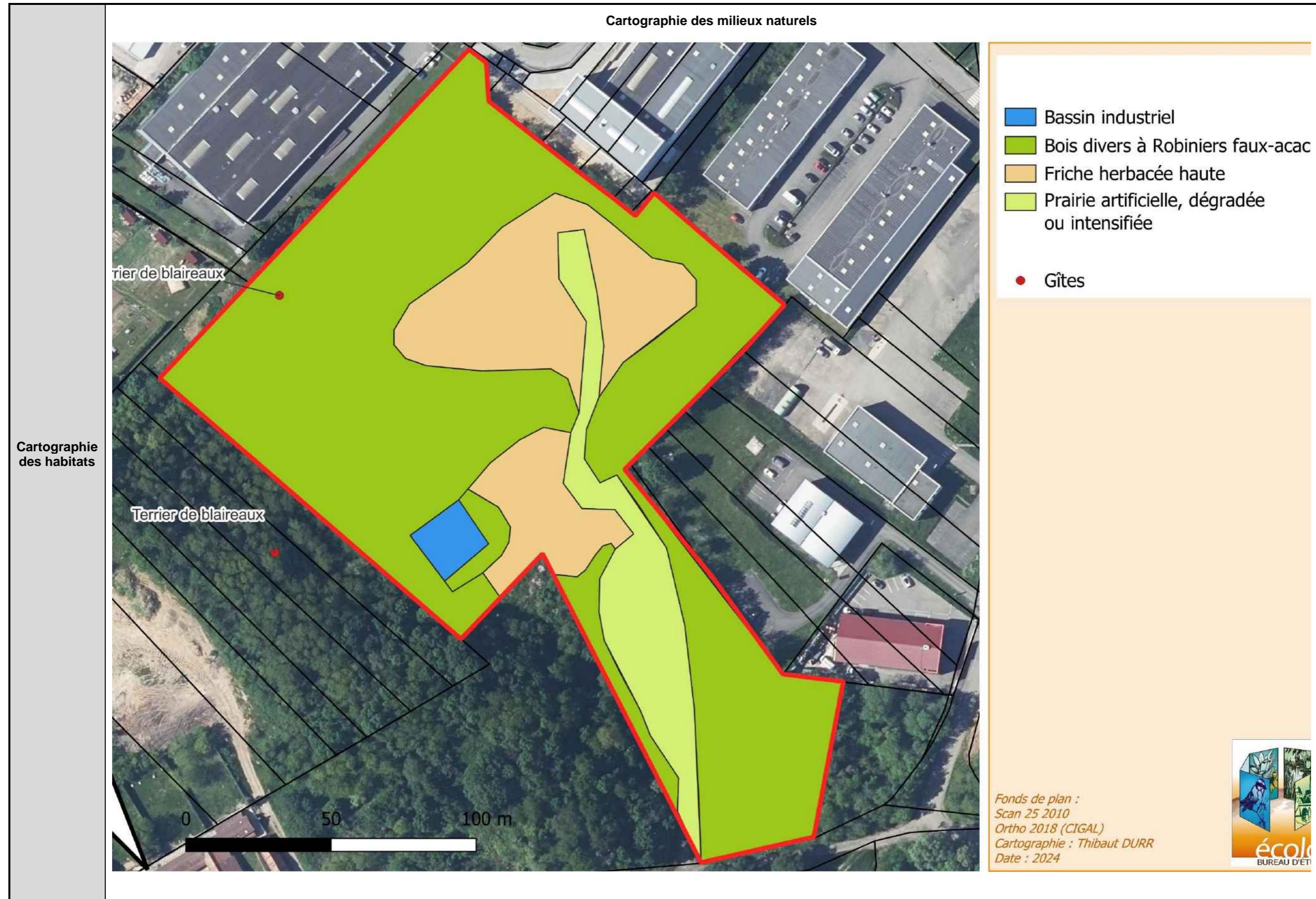
SOURCE DE LA PROPOSITION DU SITE

| | |
|---|--|
| Pré-identification des mesures compensatoires <input checked="" type="checkbox"/> | Recherche par l'ONF <input type="checkbox"/> |
| Remontée par les acteurs locaux <input type="checkbox"/> | Autre <input type="checkbox"/> Précisez : |



| DESCRIPTION DU SITE | | | | | | | | | |
|---|--|---------|----------------|--------------------------------|--|------------------------------------|--------|--------------|-------|
| Date de passage sur site | <p>Le premier passage sur site a été réalisé le : 08/02/2020 ciel gris, 6°C.</p> <p>Le second passage sur site a été réalisé le : 13/11/2024 (en soirée 16h30-18h), ciel gris, 12°C.</p> <p>Nota : un rapport d'analyse des enjeux sanitaires (OTE, 2024) confirme la compatibilité des niveaux de pollution avec un projet de « renaturation ». L'eau du bassin de récupération a toutefois été considérée comme non compatible avec la présence d'amphibiens (matières en suspensions, demande chimique en oxygène, hydrocarbures aromatiques polycycliques).</p> | | | | | | | | |
| Milieux naturels | <p>Ancienne carrière de l'après-seconde-guerre implantée dans un contexte prairial avec vergers. Site ayant par la suite servi de décharge de sable de fonderie ayant conduit au comblement du plancher en conservant des talus périphériques, parfois hauts et pentus (15-20m), parfois plus bas (3 m).</p> <p>Habitats :</p> <p>Bois feuillus de recolonisation spontanée avec différents faciès : régénération de saules marsaults/bouleaux verruqueux/peupliers sur les terrains frais perturbés, bios divers avec gros chênes sur le talus est, frênaie érablière dans les parties basses (ambiance confinée de ravin) et vastes surfaces de boisements divers avec beaucoup de Robiniers faux-acacias sur les pentes.</p> <p>En lisière se développent des friches herbacées sur sols artificiels qui évolueront vers des ronciers et des broussailles arbustives puis vraisemblablement vers des boisements de robiniers. Présence significative du Solidage géant et ponctuellement de la Rénouée du japon.</p> <p>La partie centrale correspond à une zone herbacée, prairies artificielles ou améliorée à l'avant et friche herbacée basse sur les zones de remblais les plus récentes au fond.</p> | | | | | | | | |
| Espèces actuellement présentes ou potentiellement présentes | <p>Composée pour partie d'habitats forestier de qualité médiocre à moyenne il présente en l'état un intérêt moyen pour la faune-cible (espèces protégées impactées).</p> <ul style="list-style-type: none"> Chiroptères : boisement jeune, pauvre en cavités. Intérêt en tant que zone de chasse : faible à moyen. Oiseaux : boisement jeune, pauvre en cavités. Intérêt pour les oiseaux de milieux semi-ouverts : moyen. Pour les oiseaux forestiers : faible. Amphibiens : pas de plan d'eau. Le bassin bâché reste à évaluer : site de reproduction utilisable ? effet piège ? pollution critique ? En l'état par précaution le bassin est à sécuriser par une clôture anti-intrusion. Mammifères : terrier de blaireau actif, effet attractif pour d'autres mammifères ; Présence d'une harde de sangliers en 2024 (pas en 2020). Traduit une certaine tranquillité des lieux. Intérêt moyen. Insectes : Intérêt pour les insectes de milieux semi-ouverts, friches : faible. <table border="1"> <thead> <tr> <th>Espèces</th><th>Intérêt actuel</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Amphibiens : pas de plan d'eau</td><td>A évaluer mais probablement nul à très faible.</td></tr> <tr> <td>Oiseaux / Chiroptères : Insectes :</td><td>faible</td></tr> <tr> <td>Mammifères :</td><td>moyen</td></tr> </tbody> </table> | Espèces | Intérêt actuel | Amphibiens : pas de plan d'eau | A évaluer mais probablement nul à très faible. | Oiseaux / Chiroptères : Insectes : | faible | Mammifères : | moyen |
| Espèces | Intérêt actuel | | | | | | | | |
| Amphibiens : pas de plan d'eau | A évaluer mais probablement nul à très faible. | | | | | | | | |
| Oiseaux / Chiroptères : Insectes : | faible | | | | | | | | |
| Mammifères : | moyen | | | | | | | | |

| | |
|---|---|
| Zones humides ou potentiellement humide |  <p>Une partie du site est en zone potentiellement humide</p> <p>Présence d'un bassin de lixiviation collectant les eaux pluviales de l'alvéole.</p> <p>Fond d'un « ravin » artificiel recevant des eaux pluviales superficielles, mais sans zone de stagnation.</p> |
| Enjeux habitats | Ces habitats ne présentent pas d'intérêt intrinsèque mais l'ensemble constitue une zone verte significative dans un contexte largement anthropisé (zone d'activité). |
| Enjeux fonctionnalité | <p>Enjeux de fonctionnalité : forts à très forts.</p> <ul style="list-style-type: none"> Connexion au corridor de l'ancienne voie ferrée dans un contexte d'urbanisation intense ; <p>Continuité avec le corridor du Mosselbach et la zone d'étude.</p> |
| Évolutions probables en l'absence de MC | <p>Dégradations et dérangements divers.</p> <p>Fermeture de la décharge et conversion en zone d'activité à moyen terme.</p> |



ILLUSTRATIONS

Photo 1 : vue générale du site



Photo 2 et suivante : deux types de boisements spontanés de feuillus divers.



Photos 3 et suivante : ourlets de ronciers en lisière.



Photos 4 et suivante : friches herbacées hautes à Solidages.



Photos 5 et suivante : friche herbacée (à g.) et prairie artificielle (à dr.).



Photos 6 : entrée du site.



Photos 7 : bassin technique.



| Nom du site : Décharge de sable de fonderie Kuhn | | |
|--|---|---|
| ANALYSE DE L'ÉLIGIBLITÉ DU SITE | | |
| Maîtrise foncière | Date | Le 1 ^{er} décembre 2020 |
| | Propriétaire et difficulté | Site appartenant à Kuhn |
| Milieux naturels | Points forts | Le site est situé à proximité des emprises du projet. Site très tranquille en contexte très dérangé. Fin de l'utilisation en tant que décharge. Niveau de pollution compatible avec une vocation « naturelle » sans travaux. |
| | Dégradations Points faibles | Possibilité de laisser les arbres mourir sur pied. Peu d'effet de massif. |
| Zones humides | Points forts | Existence d'un bassin technique, possibilité de conversion en mare. |
| | Dégradations | Existence d'un bassin technique, piège possible. |
| Cibles visées | Restauration de milieux forestiers | OUI |
| | Restauration de milieux ouverts | OUI |
| | Restauration de milieux semi-ouverts | NON |
| | Restauration de mares | OUI |
| | Restauration de cours d'eau | NON |
| | Gestion des espèces exotiques envahissantes | NON |
| | Restauration de zones humides | OUI |
| | Fonctionnalité écologique | Pérennisation/amélioration d'une des dernières zones non urbanisées à l'Ouest de Saverne. |
| | Espèces cibles | Chat forestier, Oiseaux, Chiroptères des milieux forestiers matures, Chiroptères, Amphibiens. |

| Nom du site : Décharge de sable de fonderie Kuhn | |
|--|---|
| ANALYSE DE L'ÉLIGIBLITÉ DU SITE | |
| Synthèse de la surface éligible du site | L'éloignement par rapport aux populations d'espèces protégées impactées limite l'intérêt des mesures dans un cadre strictement compensatoire. Ces mesures sont donc proposées à titre d'accompagnement. |
| Actions envisageables (définition préliminaire) | <p>Mise en sénescence « améliorée » :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nettoyage des déchets ; Sécurisation du bassin technique (à rendre inaccessible aux amphibiens, compte-tenu d'un risque de pollution) ; Maintien d'une clairière interne ; Évolution spontanée des boisements périphériques (= sénescence sécurisée) ; Petits gîtes à Chat forestier, hérisson ; Pose de gîtes et nichoirs sur les arbres. |
| Synthèse de la surface éligible du site | L'ensemble de la partie boisée est éligible pour des mesures « habitat forestier ». La partie ouverte mérite d'être conservée (clairière), soit une surface éligible de 2,8 ha |

Nom du site : Décharge de sable de fonderie Kuhn

Description des mesures d'accompagnement

| | | |
|---|--|---|
| Conception | <p>En premier lieu, la mesure d'accompagnement s'attache à sécuriser les risques inhérents à la présence d'un bassin industriels potentiellement pollué en le rendant inaccessible à la petite faune terrestre et notamment aux amphibiens. Dans un second temps il s'agit de conserver les éléments qualitatifs pré-existants pour ne pas prendre le risque de dégrader les éléments les plus originaux : terriers de blaireaux, espaces ouverts et régénération forestière.</p> <p>Elle cherche à combiner une zone périphérique boisée déjà existante, des boisements maintenus plus formant une lisière de différents aspects et une zone centrale prairiale. Les boisements seront améliorés par l'abattage tous les cinq ans des Robiniers faux-acacias et la conservation sans limitation de durée des essences indigènes. Le bois est laissé sur place. La prairie est améliorée par un semis prairial à flore indigène et variée et entretenue extensivement.</p> | |
| | MC01 : Création d'ilots de sénescence améliorés, p. 134 | Zone 4 : 1.85 ha |
| Mesures générales (décrisées une seule fois dans le document) | MC02 : Création de zones semi-ouvertes, gestion des lisières, p. 135 | Zone 1b : fourré arbustif jeune entretenu par un broyage quinquennal : 0.16 ha Zone 1c : fourré arbustif âgé entretenu par un broyage décennal : 0.38 ha Zone 2a : zone de manteau forestier jeune (diamètre <10 cm) : 0.09 ha |
| | MC031: Zones d'accumulation de bois mort | RAS |
| | MC032: Augmentation du nombre d'« arbres biologiques » | Non retenu sur ce site. |
| | MC033: Création/protection de gîtes/refuges au sol pour le Chat forestier et autres mammifères terrestres | La pérennisation du site et la conservation de la tranquillité devraient permettre le développement d'un terrier de blaireaux déjà actif ce qui pourrait aussi favoriser le Chat forestier. |
| | MC034: Pose de gîte artificiels à Chiroptères, Ecureuils et Muscardins et de nichoirs à oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> 10 gîtes à chiroptères forestiers ; 10 gîtes nichoirs à oiseaux forestiers ; 5 gîtes à écureuils ; 10 gîtes à muscardins. |
| | MC 035 Création de mares | Le bassin actuel sera clos par une clôture à base béton de 50 mc infranchissable par la petite faune terrestre. Un grillage à maille (1.5 cm) fine surmontera le premier mètre au-dessus de la margelle pour empêcher les risques de noyade de la mésafaune (petits mammifères). Sa reconversion ultérieure en « mare plus naturelle » est à envisager mais la qualité de l'eau doit d'abord être régulée. |
| | Totalité de la zone | Nettoyage/enlèvement des déchets (épars en forêt et ponctuels dans la zone ouverte). Si possible, le chemin d'accès au site sera clôturé pour réduire les risques de dépôts d'ordures devant le portail (toilettes sauvages notamment). |

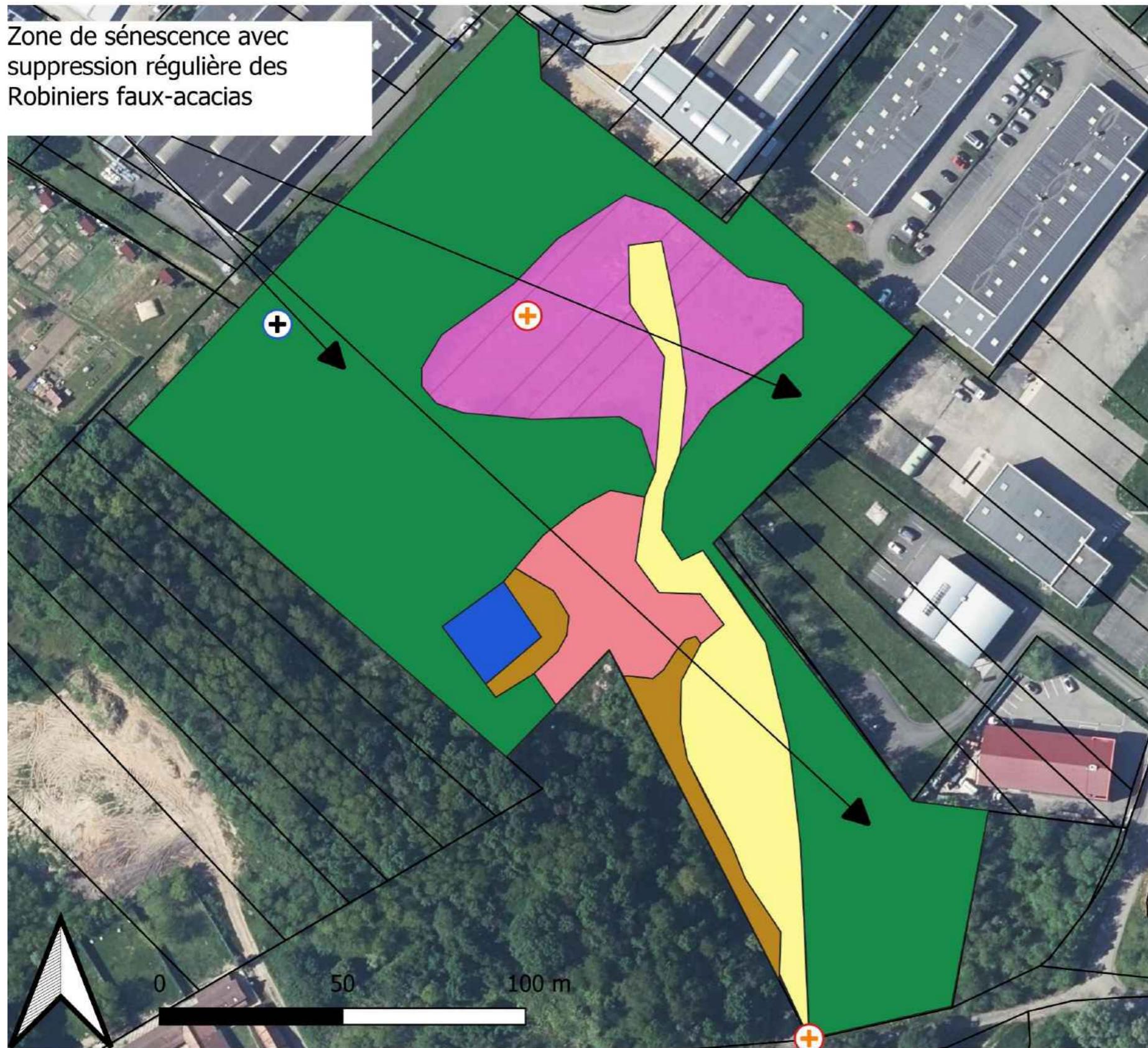
Nom du site : Décharge de sable de fonderie Kuhn

| | | |
|---|--|---|
| Aménagements spécifiques | Dans le cas contraire un nettoyage bisannuel sera prévu. Les stocks de structures béton peuvent-être abandonnés sur place (abris pour la faune). | |
| | Zone 0 - prairie | Semis complémentaire à base d'un mélange prairial à flore diversifiée et indigène, certifiée d'origine génétique du Grand Est (par ex. : mélange Primula de la société Nungesser). Entretien extensif : fauche après le 21 juin, conservation annuelle de 10% en bande non fauchée tournante, fauche haute (>10 cm). |
| | Zone 1 | Zone 1b et c : fourré arbustif entretenu par un broyage tous les 5 ans (1b) ou 10 ans (1c): 0.54 ha |
| | Zone 2 | Zone 2a : zone de manteau forestier jeune (diamètre <10 cm) : 0.09 ha |
| | Zone 3 | Non retenue sur ce site. |
| Suivi | Zone 4 | Surveillance et entretien de sécurité, surtout sur les marges de la parcelle (chute d'arbres ou de branches). Abattage quinquennal des robiniers et maintien sur place. |
| | Suivi aménagements | <p>Suivi et indicateurs :</p> <p>S01 : Etat des différentes zones (surfaces des différentes zones, reportage photographique, description des structures végétales).</p> <p>S03 : Dénombrement décennal des arbres à cavités naturelles.</p> |
| | Suivi de la réponse biologique | <p>Suivi et indicateurs :</p> <p>S01 : Suivi de la population de blaireaux et de leurs terriers</p> <p>S acc 1 : Suivi de la clôture du bassin technique.</p> <p>S04 : Suivi et entretien annuel des gîtes et nichoirs</p> <p>S05 : Suivi quinquennal du Chat forestier par piégeage photographique avec attractif</p> |
| Perspectives d'avenir | Extension de la zone protégée | Les parcelles de bois spontanées adjacentes et le site de dépôt de déchets inertes à l'ouest permettrait de conforter l'unité actuellement maîtrisée. |
| <h2>Nom du site : Décharge de sable de fonderie Kuhn</h2> <h3>description des mesures compensatoires</h3> | | |
| Effet compensateur et bilan | Aucun. | |

Site d'accompagnement

Décharge de sable à Saverne

Zone de sénescence avec suppression régulière des Robiniers faux-acacias

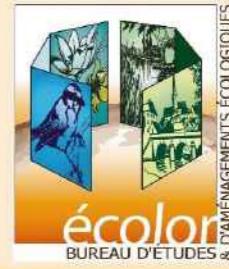


- Zone 0 - Prairie en gestion extensive
 - Zone 1b - Fourré arbustif jeune (broyage quinquennal)
 - Zone 1c - Fourré arbustif âgé (broyage décennal)
 - Zone 2a - manteau forestier jeune (diamètre < 10 cm).
 - Zone 4 - Bois en sénescence.
 - Sécurisation d'un bassin industriel

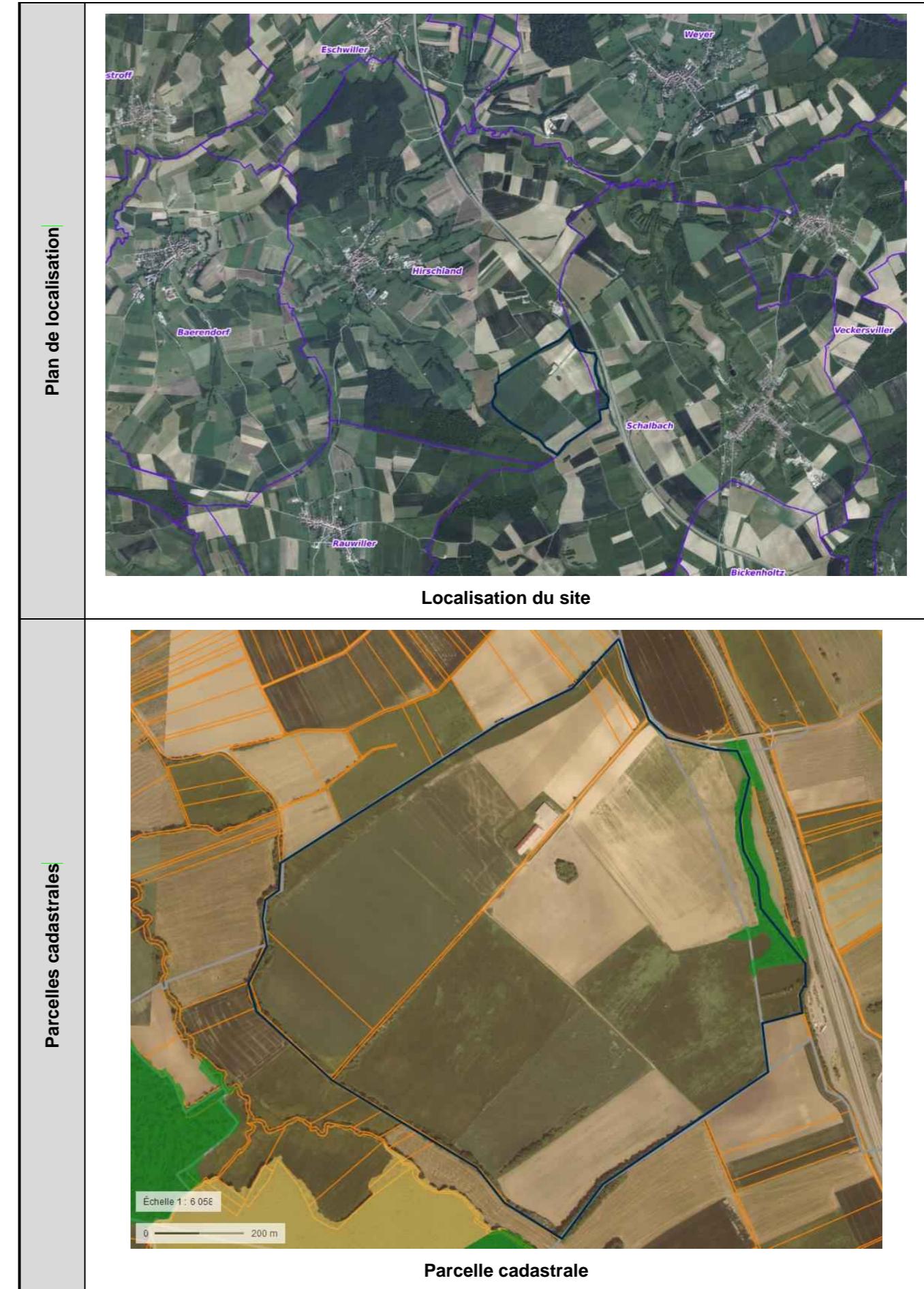
Enlèvement de déchets (site principal)

- Enlèvement de déchets (site principal)
 - Protection/conservation d'un terrier de blaireaux

*Fonds de plan :
Scan 25 2010
Ortho 2018 (CIGAL)
Cartographie : Thibaut DURR
Date : 2024*



| Nom du site : la ferme du Hirschland | |
|---|--|
| SITUATION ET DESCRIPTION GÉNÉRALE | |
| Commune (s) | HIRSCHLAND |
| Lieu-dit | Schwabenhof et Schwabenfeld |
| Parcelles cadastrales | Section 5 parcelle n°1, Section 08 Parcelles n°12 à 16 et n°19 |
| Surface cadastrale du site | 968018 m ² / 96,8 ha Parcelle n°1 : 56850 / Parcelle n°12 : 585041 / Parcellen°13 : 270438 / Parcellle n°14 : 6800 / Parcelle n°15 : 3082 / Parcellle n°16 : 5039 / Parcellle n°19 : 40768 m ² |
| Propriétaires | Kuhn |
| Gestionnaires | Kuhn Le site est une exploitation agricole « expérimentale » qui permet de tester le matériel produit par la société KUHN et d'en faire la démonstration <i>in situ</i> . |
| Distance au projet d'extension de Kuhn sur la Faisanderie | À 19,5 km au Nord-Ouest du site d'extension de Kuhn |
| Région forestière | Plateau lorrain |
| Zonages environnementaux directement concernés : Natura 2000 / ZNIEFF / PNR | Aucun zonage Natura 2000 concerné au droit du site. Le site N2000 le plus proche est situé à 2 km au Nord-Est « les Vallées de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch - marais de Francaltroff ». Le site n'est pas concerné par des ZNIEFF, les plus proches sont situées à 900 m au Nord de la ferme (Paysage agricole et forestier diversifié d'Alsace Bossue). Aucun zonage PNR concerné au droit du site. |
| Corridors écologiques, SRCE |  en dehors de tout élément de la Trame verte et bleue régionale |
| Zonage document d'urbanisme | Pas de document d'urbanisme / C'est le Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui s'applique |
| SOURCE DE LA PROPOSITION DU SITE | |
| Pré-identification des mesures compensatoires <input checked="" type="checkbox"/> | Recherche par l'ONF <input type="checkbox"/> |
| Remontée par les acteurs locaux <input type="checkbox"/> | Autre <input type="checkbox"/> Précisez : |



| Nom du site : la ferme du Hirschland | |
|--------------------------------------|---|
| DESCRIPTION DU SITE | |
| Date de passage sur site | Le passage sur site a été réalisé le : 03/06/2024 (ciel gris, 20°C) et le 02/07/2024 (pluie, 20°C). |
| Milieux naturels | <p>Habitats : Terres cultivées/grandes cultures/céréales (À noter : présence de faciès de cultures « extensives » de Blé, Seigle, Avoine avec par endroit des cultures « mal venues » ou pas/peu désherbées chimiquement qui créent des tâches colorées par d'importantes floraisons d'adventices (voir plus bas). Ce caractère « extensif » peut être lié aux conditions très particulières de l'année 2024, extrêmement pluvieuse qui a empêché l'usage des produits phytosanitaires ou dilué ses effets et contrarié la croissance et le développement des cultures.)</p> <p>Bâtiments agricoles Prairie artificielle Bandes enherbées Prairie naturelle mésophile de fauche améliorée agronomiquement Variante humide (zone de collecte de drains), prairie à joncs Haie arbustive Haie arborescente (avec localement frênes morts ou déteriorés) Haie d'implantation récente (avec filets de protection, plantations de robiniers et forte mortalité) Bosquet résiduel correspondant à l'ancien jardin d'une ferme démolie avec essences exotiques/cultivées (Buis, Maroniers, Résineux)</p> <p>Composition floristique : <u>Prairie naturelle</u> : rareté des plantes à fleur avec toutefois localement des espèces indicatrices des prairies anciennes : Knautie des champs, Lotier corniculé, Gaillet, Colchique d'automne, Cumin des prés... Ces plantes indiquent un caractère ancien de la prairie, lié à la ferme d'élevage pré-existante et attesté par les photographies aériennes anciennes. Ces prairies ont perdu plus de la moitié de leur surface sur le site depuis 1950/1965. La faible représentation des plantes à fleurs indique un certain niveau d'intensification : engrangement/amendement, augmentation du régime de fauche, précocité des dates de fauches, homogénéisation des pratiques sur de grandes parcelles, abandon du pâturage... Cette situation est encore partiellement réversible à ce stade et des améliorations substantielles peuvent être espérées à la condition de développer des pratiques agro-écologiques et quelques actions de génie écologique (semis de diversification). <u>Grandes cultures</u> : au niveau des marges des parcelles on retrouve des bandes (atteignant parfois une vingtaine de mètres) pas ou peu désherbées chimiquement où prospèrent des plantes à fleurs comme la Vesce cracca, la Camomille inodore (<i>Tripleurospermum inodorum</i>), et même de façon très localisée une plante rare, la Renoncule des champs, <i>Ranunculus arvensis</i>, messicole « En danger » à la liste rouge Alsace.  </p> <p>Photo 1 et suivante : la Renoncule des champs a été observée une seule fois (un pied isolé) dans un coin de parcelle de céréales.</p> <p><u>Haie arborescente</u> : Chênes pédonculé, Erable champêtre...</p> <p><u>Haie arbustive</u> : Noisetier, saules, aubépines, prunelliers...</p> |

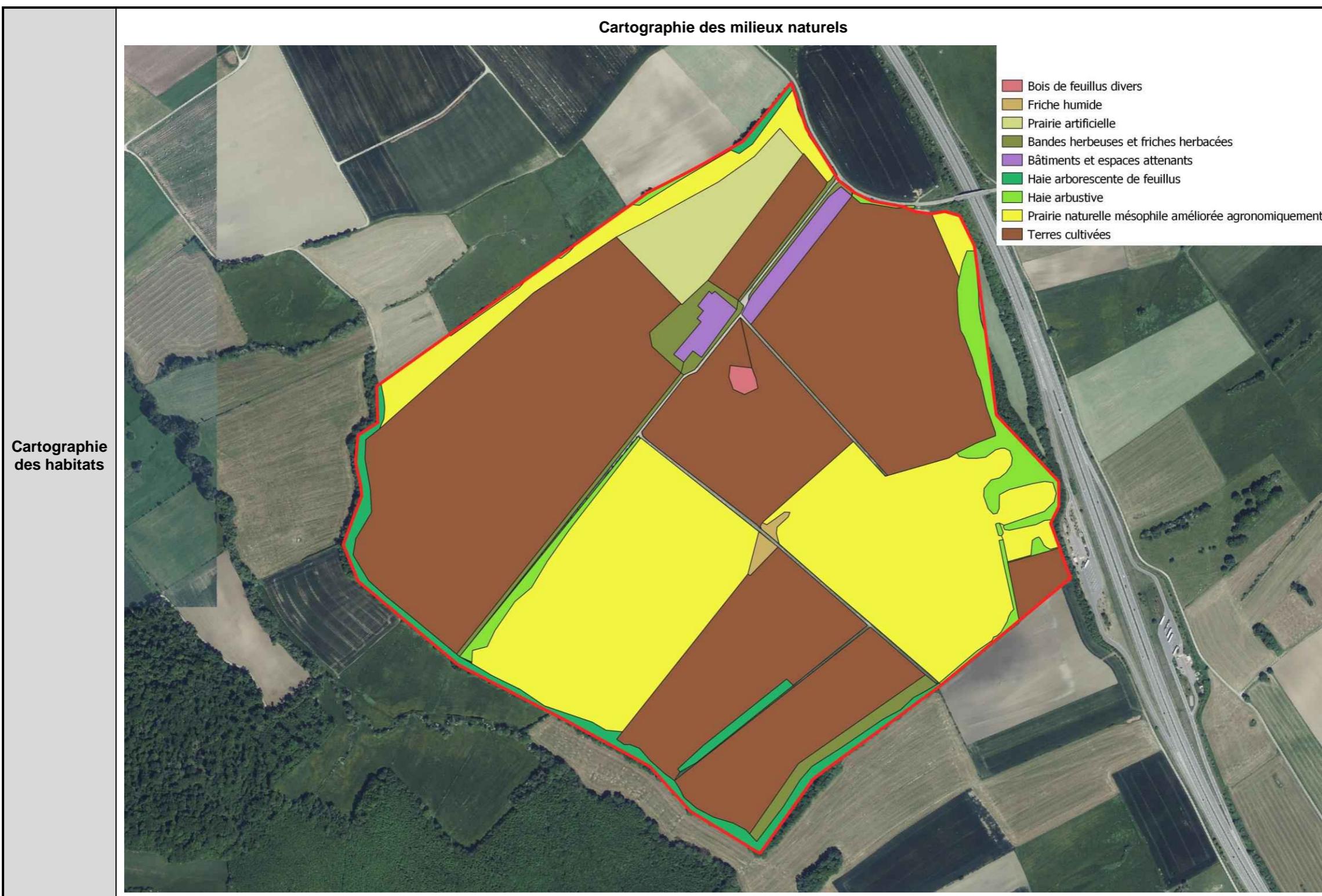
| Nom du site : la ferme du Hirschland | | | | | | | | | | |
|---|--|---------|----------------|-------------------------|--|------------|---|--------------|---|------------|
| Espèces actuellement présentes ou potentiellement présentes | Dépourvue d'habitat proprement forestier la zone n'offre à la faune-cible (espèces protégées impactées) qu'un réseau de haies périphériques et un petit bosquet isolé dans une grande culture. | | | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> Chiroptères : Non étudié. Potentiel plutôt faible en l'état. Oiseaux : L'avifaune observée est assez pauvre et ne compte pas vraiment d'espèce forestière. <p>On notera la présence de quelques espèces intéressantes inféodées à des milieux non forestiers comme la Bergeronnette printanière (2-3 couples) et l'Alouette des champs (prairies/cultures – 5-6 chanteurs), le Chardonneret élégant (haie arborée), la Pie-grièche écorcheur (1 couple), le Bruant jaune (1 chanteur), la Fauvette babilarde et la Fauvette des jardins (haies arbustives) ou le Tarier pâtre (haies en bord de pâture).</p> | | | | | | | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> Mammifères : Chevreuil, Lièvre... Insectes : Non étudié. Potentiel faible en l'état. Les prairies, bien qu'encore relativement fleuries n'ont pas livré d'observation significative de papillons, déjà fortement raréfiés. | | | | | | | | | |
| | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Spécies</th><th>Intérêt actuel</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Oiseaux / Chiroptères :</td><td>Peu de cavités (sauf quelques arbres isolés dans les haies).</td></tr> <tr> <td>Insectes :</td><td>Peu d'enjeu particulier <i>a priori</i>. Le mode d'entretien des prairies est probablement trop intensif pour permettre à une entomofaune qualitative de subsister.</td></tr> <tr> <td>Mammifères :</td><td>Présent : Lièvre, Chevreuil, Sanglier Potentiel : Chat forestier, Ecureuil, roux, Hérisson d'Europe.</td></tr> <tr> <td>Amphibiens</td><td>Potentiel très faible dans la mesure où la présence d'eau libre est limitée à quelques flaques et ornières et à une zone de collecte de drain plus ou moins temporairement inondée.</td></tr> </tbody> </table> | Spécies | Intérêt actuel | Oiseaux / Chiroptères : | Peu de cavités (sauf quelques arbres isolés dans les haies). | Insectes : | Peu d'enjeu particulier <i>a priori</i> . Le mode d'entretien des prairies est probablement trop intensif pour permettre à une entomofaune qualitative de subsister. | Mammifères : | Présent : Lièvre, Chevreuil, Sanglier Potentiel : Chat forestier, Ecureuil, roux, Hérisson d'Europe. | Amphibiens |
| Spécies | Intérêt actuel | | | | | | | | | |
| Oiseaux / Chiroptères : | Peu de cavités (sauf quelques arbres isolés dans les haies). | | | | | | | | | |
| Insectes : | Peu d'enjeu particulier <i>a priori</i> . Le mode d'entretien des prairies est probablement trop intensif pour permettre à une entomofaune qualitative de subsister. | | | | | | | | | |
| Mammifères : | Présent : Lièvre, Chevreuil, Sanglier Potentiel : Chat forestier, Ecureuil, roux, Hérisson d'Europe. | | | | | | | | | |
| Amphibiens | Potentiel très faible dans la mesure où la présence d'eau libre est limitée à quelques flaques et ornières et à une zone de collecte de drain plus ou moins temporairement inondée. | | | | | | | | | |
| <p>Zones humides ou potentiellement humide</p>  <p>Le site ne se trouve pas dans une zone à dominance humide. Cependant certains bas de parcelle, au sud, sont temporairement inondés et assez régulièrement engorgés, ce qui pénalise la venue des céréales. Les anciens exploitants utilisaient d'ailleurs ces terres en pâturage et non en culture (voir photographie aériennes).</p> <p>Enjeux habitats</p> <p>Habitats assez simples et banals, partiellement dégradés (intensification des prairies, dominance des grandes cultures).</p> <p>Enjeux fonctionnalité</p> <p>Enjeux de fonctionnalité : la zone est incluse dans un contexte de grande culture et adossée à une autoroute qui est tout à la fois une rupture (dans le sens est-ouest) et un corridor sud-nord. Elle assure une position de relais entre cet axe-rupture et la forêt domaniale de Phalsbourg. La trame interne est réduite à quelques haies peu connectées entre elles.</p> | | | | | | | | | | |

Nom du site : la ferme du Hirschland

Évolutions probables en l'absence de MC

Intensification agricole progressive et continuation du déclin des espèces inféodées à des pratiques extensives.

Cartographie des milieux naturels



ILLUSTRATIONS

Photo 1 et suivantes : différents aspects des haies arborescentes existantes sur le site



Photo 2 et suivante : deux aspects des haies arbustives (à gauche plantation de Robiniers faux-acacias)



Photo 3 et suivante : prairie naturelle mésophile améliorée (Nota : rareté des floraisons). Photos du haut prises en juin, et photo du bas prises en juillet



Photo 4 et suivante : deux aspects « extensifs » de parcelles de grandes cultures .



Photo 6 et suivantes : zone humide de collecte des eaux de drainage.



Photo 5 et suivante : grandes cultures et bosquet isolé (ancienne cour de ferme)



| Nom du site : la ferme du Hirschland | | |
|--------------------------------------|---|---|
| ANALYSE DE L'ÉLIGIBLITÉ DU SITE | | |
| Maîtrise foncière | Date | |
| | Propriétaire et difficulté | Site appartenant à Kuhn |
| Milieux naturels | Points forts | Opportunité de mener une « action exemplaire » de re-diversification de parcelles agricoles. |
| | Dégradations Points faibles | Le site est éloigné des emprises du projet (>20 km). Peu de liens et de similitudes avec les habitats forestiers impactés. |
| Zones humides | Points forts | Très rares, artificielles, difficiles à remettre en état. |
| | Dégradations | Drainage, fossés, mise en culture. |
| Cibles visées | Restauration de milieux forestiers | (NON) |
| | Restauration de milieux ouverts | OUI |
| | Restauration de milieux semi-ouverts | OUI |
| | Restauration de mares | (OUI si réalisable) |
| | Restauration de cours d'eau | NON |
| | Gestion des espèces exotiques envahissantes | NON |
| | Restauration de zones humides | (OUI surface non évaluée) |
| | Fonctionnalité écologique | |
| | Espèces cibles | Chat forestier : création d'un paysage agricole diversifié parsemé de corridors boisés (haies), de gîtes (tas de bois mort) et de zones de chasses (prairies « extensifiées ») et connecté à un massif forestier. Avifaune des stades forestiers les plus jeunes (étendus aux haies, lisières, sous-bois pré-forestiers) |

| Nom du site : la ferme du Hirschland | | | | |
|---|--|---|--|--|
| ANALYSE DE L'ÉLIGIBLITÉ DU SITE | | | | |
| Synthèse de la surface éligible du site | L'éloignement par rapport aux populations d'espèces protégées impactées limite l'intérêt des mesures dans un cadre strictement compensatoire. Ces mesures sont donc proposées à titre d'accompagnement. | | | |
| Nom du site : la ferme du Hirschland | | | | |
| Description des mesures d'accompagnement | | | | |
| Conception | <p>En premier lieu, la mesure d'accompagnement s'attache à conserver les éléments qualitatifs pré-existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ne pas prendre le risque de dégrader les éléments les plus originaux : haies déjà en place mais aussi prairie naturelle (même intensifiées lorsqu'elles conservent une possibilité de restauration). Les nouvelles plantations sont donc préférentiellement implantées sur des surfaces de grandes cultures et/ou de bandes enherbées. <p>Elle cherche à combiner :</p> <ul style="list-style-type: none"> La plantation d'un réseau interne de haies créant une structure morcelée tout en permettant l'exploitation mécanisée du domaine agricole. L'extensification de la gestion des prairies. <p>Un objectif accessoire pour KUHN est de démontrer la compatibilité du matériel agricole testé avec le maintien de structures agro-forestières et d'un certain niveau de biodiversité au sein d'un paysage d'agriculture intensive.</p> | | | |
| | MC01 : Création d'ilots de sénescence améliorés | Non retenu sur ce site. | | |
| Mesures générales (décrisées une seule fois dans le document) | MC02 : Création de zones semi-ouvertes, gestion des lisières | Non retenu sur ce site. | | |
| | MC03 : Aménagements en faveur de la faune | | | |
| Zones d'accumulation de bois mort | MC031: Zones d'accumulation de bois mort | Dépôts de bois mort, troncs, houppiers et branchages par tas de 4m X 6m à chaque extrémité et au centre de chaque haie implantée dans les grandes cultures, soit 10 haies x 3 tas = 30 tas de 24 m ² sur 2 m de haut = 1440 m ³ de bois déposé. | | |
| | MC032: Augmentation du nombre d'« arbres biologiques » | Non retenu sur ce site. | | |
| et | MC033: Création/protection de gîtes/refuges au sol pour le Chat forestier et autres mammifères terrestres | Pose de 2 gîtes pour le Chat forestier sous des tas de bois mort. | | |
| | MC034: Pose de gîte artificiels à Chiroptères Ecureuils et | <ul style="list-style-type: none"> 10 gîtes à chiroptères forestiers ; 10 nichoirs à oiseaux forestiers ; 2 gîtes à chat forestier | | |

| Nom du site : la ferme du Hirschland | | |
|--------------------------------------|---|---|
| ANALYSE DE L'ÉLIGIBLITÉ DU SITE | | |
| | Muscardins et de nichoirs à oiseaux | <ul style="list-style-type: none"> 5 gîtes à muscardins. |
| | MC 035 Cr éation de mares | <p>La transformation d'une zone de captation de drains visera à la transformer en une mare (temporaire ou permanente) mais avec de fortes incertitudes sur la réussite de l'aménagement pour une surface d'environ 0.27 ha.</p> <p>En outre, un labour humide difficile à cultiver sera réhabilité sous forme d'une zone humide dont un tiers sera fauché annuellement (prairie humide), un tiers sera broyé/exporté tous les deux ans (friche humide herbacée) et un tiers sera laissé en libre évolution (boisement progressif).</p> |
| | MC 05 Plantation de haies agro-forestières | <p>Implantation d'un réseau de haies d'essences locales de 10 unités totalisant environ 2.9 km pour une largeur minimale de 10 m et constituées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un rang central d'essence arborescentes Deux rangs latéraux d'essences arbustives Deux bandes enherbées latérales Trois tas de bois mort par haie. <p>La haie de 853,5 m sera, quant à elle, une haie simple à deux strates en raison de sa situation en bordure d'une bande de prairie, accompagnée par une haie déjà existante.</p> <p>Soit un total de 24 770 m² dédié aux haies, dont environ 100 ares de plantations proprement dites.</p> |
| Aménagements spécifiques au site | Totalité de la zone | - |
| | Zone 0 - prairies | <p>Gestion agro-écologique 30.65 ha:</p> <ul style="list-style-type: none"> Suppression des apports d'engrais et d'amendements Fauche annuelle unique et tardive (après le 15 septembre) <p>Suivi conjoint écologue/agronome pour adapter la gestion.</p> |
| | Zone 1 | Zone 1a : fourré arbustif entretenu par une taille : 0.59 ha de haie arbustive déjà existante à maintenir et entretenir extensivement. |
| | Zone 2 | Non retenu sur ce site. |
| | Zone 3 | Non retenu sur ce site. |
| | Zone 4 | <p>Concerne l'ensemble des surfaces de haies arborées déjà existantes, soit :5.57 ha puis par la suite l'ensemble des haies arborescentes implantées (76380 m²).</p> <p>Surveillance et entretien de sécurité, surtout sur les marges de la parcelle (chute d'arbres ou de branches).</p> <p>Ne correspond toutefois pas à un réel effet de sénescence au vu des surfaces réduites.</p> |
| Suivi | Suivi aménagements | <p>Suivi et indicateurs :</p> <p>S01 : Etat des différentes zones (surfaces des différentes zones, reportage photographique, description des structures végétales</p> |
| | Suivi de la réponse biologique | <p>Suivi et indicateurs :</p> <p>S acc. 1 : Suivi de la diversité floristique et entomologique des prairies</p> |

| Nom du site : la ferme du Hirschland | | |
|--------------------------------------|------------------------------|---|
| ANALYSE DE L'ÉLIGIBLITÉ DU SITE | | |
| | | <p>S acc 2 : Suivi de la mare/zone humide au point de convergence des drains</p> <p>S04 : Suivi et entretien annuel des gîtes et nichoirs</p> <p>S05 : Suivi quinquennal du Chat forestier par piégeage photographique avec attractif</p> |
| | Perspectives d'avenir | <p>Cr éation d'un centre expérimental d'agro-écologie</p> <p>Le site se pr éterait à des exp ériences de machinisme agricole orientées vers l'agro-écologie.</p> |

| Nom du site : la ferme du Hirschland | |
|--|--------|
| Contribution à l'atteinte des objectifs compensatoires | |
| Effet compensateur et bilan impact/mesure | Aucun. |

Site d'accompagnement

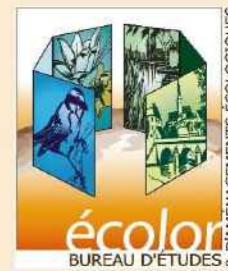
Hirschland



Shéma de principe:

- Maintien en l'état
- Zone 0 - Prairie en gestion extensive
- Zone 1a - Fourré arbustif (taille)
- Zone humide à améliorer
- Plantation de haies agroforestières

Fonds de plan :
Scan 25 2010
Ortho 2018 (CIGAL)
Cartographie : Thibaut DURR
Date : 2024



6. Annexe 6 : Étude d'incidence NATURA 2000

6.1. Le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000, constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. L'objectif de la démarche européenne, fondée sur les directives Oiseaux et Habitats faune flore, est double :

- La préservation de la diversité biologique et du patrimoine naturel : le maintien ou le rétablissement du bon état de conservation des habitats et des espèces s'appuie sur le développement de leur connaissance, ainsi que sur la mise en place de mesures de gestion au sein d'aires géographiques spécialement identifiées, les sites Natura 2000. Le maillage de sites s'étend sur tout le territoire de l'Union européenne pour une politique cohérente de préservation des espèces et des habitats naturels ;
- La prise en compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales : les projets d'aménagements ou les activités humaines ne sont pas exclus dans les sites Natura 2000, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation des sites.

La France s'est attachée à valoriser le patrimoine naturel des territoires en encourageant la prise de conscience collective des enjeux écologiques dans les gouvernances des territoires. Il s'agit notamment d'articuler les différentes politiques et dispositifs de gestion des territoires en tenant compte du rôle et de la responsabilité des acteurs, à travers des actions de concertation ou de partenariat. La sensibilisation et l'éducation du grand public aux enjeux de la biodiversité tient une place essentielle. La dynamique d'un tel réseau nécessite une animation soutenue des réseaux d'acteurs, favorisant les échanges et les bonnes pratiques.

Le réseau écologique cohérent, dénommé « Natura 2000 », est formé par deux types de sites :

■ Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

Désignation au titre de la Directive « Oiseaux » visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de cette directive ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs.

L'État s'est appuyé sur l'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) pour identifier les sites susceptibles d'être désignés en Zone de Protection Spéciale (ZPS).

■ Les Zones de Protection Spéciales (ZPS)

Désignation au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore » visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de cette Directive.

6.2. Contexte réglementaire

Outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines.

6.2.1. Le droit européen

Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages

La directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 dite directive « Oiseaux », ainsi que ses directives modificatives, visent à :

- Protéger, gérer et réguler toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen des États membres - y compris les œufs de ces oiseaux, leurs nids et leurs habitats ;
- Réglementer l'exploitation de ces espèces.

Les États membres doivent également préserver, maintenir ou rétablir les biotopes et les habitats de ces oiseaux en :

- Crément des zones de protection ;
- Entretenant les habitats ;
- Rétablissant les biotopes détruits ;
- Crément des biotopes.

Des mesures de protection spéciale des habitats sont arrêtées pour certaines espèces d'oiseaux identifiées par les directives (annexe I) et les espèces migratrices.

Les directives établissent un régime général de protection de toutes les espèces d'oiseaux. Il est notamment interdit :

- De tuer ou de capturer intentionnellement les espèces d'oiseaux couverts par les directives. Celles-ci autorisent néanmoins la chasse de certaines espèces à condition que les méthodes de chasse utilisées respectent certains principes (utilisation raisonnée et équilibrée, chasse en dehors de la migration ou de la reproduction, interdiction de méthodes de mise à mort ou de capture massive ou non sélective) ;
- De détruire, d'endommager et de ramasser leurs nids et leurs œufs ;
- De les perturber intentionnellement ;
- De les détenir.

Sauf exceptions, notamment pour certaines espèces chassables, ne sont pas non plus autorisés la vente, le transport pour la vente, la détention pour la vente et la mise en vente des oiseaux vivants et morts, ainsi que de toute partie de l'oiseau ou de tout produit issu de celui-ci.

Les États membres peuvent déroger, sous certaines conditions, aux dispositions de protection prévues par les directives. La Commission veille à ce que les conséquences de ces dérogations ne soient pas incompatibles avec les directives.

Les États membres doivent encourager les recherches et les travaux en faveur de la protection, de la gestion et de l'exploitation des espèces d'oiseaux visées par les directives.

Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvages

La directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 dite directive "Habitats, faune et flore", a pour objet de contribuer à assurer la biodiversité dans l'Union européenne par la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages.

Elle met en place le réseau « Natura 2000 », le plus grand réseau écologique du monde. Le réseau Natura 2000 représente près d'un cinquième de la superficie de l'UE et plus de 250 000 km² de zone marine.

Natura 2000 comprend des zones spéciales de conservation désignées par les pays de l'UE au titre de cette directive. Natura 2000 comprend également des zones spéciales de protection classées au titre de la directive « Oiseaux » (directive 2009/147/CE).

Aux annexes I et II de la directive figurent les types d'habitats naturels et d'espèces de zones spéciales de conservation dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation. Certains habitats ou certaines espèces dits « prioritaires » sont en danger de disparition et répondent à des règles particulières.

Dès que les zones spéciales de conservation sont désignées, les pays de l'UE doivent introduire des objectifs et des mesures de conservation adéquats. Ils doivent faire leur possible pour garantir la conservation des habitats dans ces zones et éviter la détérioration ainsi que les perturbations graves des espèces.

Les pays de l'UE doivent également :

- Encourager la bonne gestion des éléments du paysage qui sont essentiels à la migration, à la distribution géographique et à l'échange génétique d'espèces sauvages ;
- Assurer la surveillance des habitats et des espèces.

« *Considérant que le but principal de la présente directive étant de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, elle contribue à l'objectif général, d'un développement durable ; que le maintien de cette biodiversité peut, dans certains cas, requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines* ».

6.2.2. Le droit français

La directive européenne a été transposée dans le droit français par l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001.

L'ensemble de ces dispositions réglementaires se retrouve dans le Code de l'environnement aux articles :

- L414-4 et L414-7 pour la partie législative ;
- R414-1 à R414-29 pour la partie réglementaire.

Afin de garantir le bon équilibre entre activités économiques et sociales et la préservation de la biodiversité, **certains projets nécessitent une attention particulière dans leur conception et leur mise en œuvre dans la mesure où ils peuvent être dommageables aux espèces et habitats qui justifient l'existence d'un site Natura 2000**. Ces projets, regroupés en une liste nationale et deux listes locales, prévues par le code de l'environnement (art L414-4, R414-19 et R414-20), doivent faire l'objet de ce que l'on appelle une « **Evaluation des incidences Natura 2000** » (EIN). Cette évaluation requiert de s'interroger sur les impacts positifs et négatifs que le projet peut avoir sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire qui justifient l'existence du site.

|| **Le projet d'extension du site industriel KUHN est soumis à évaluation d'incidences Natura 2000.**

6.3. Méthodologie générale

6.3.1. Bibliographie

Les sources bibliographiques concernant les sites Natura 2000 situés au plus près du projet ont été consultées en février 2023 :

- La DREAL Grand Est avec son outil cartographique et qui met également à disposition les fiches et documents des sites Natura 2000 ;
- L'INPN (<https://inpn.mnhn.fr/>) et en particulier la fiche du formulaire standard de données du site Natura 2000 ;
- Le document d'objectifs du site NATURA 2000 (Docob) quand il existe.

6.3.2. Périmètre d'étude

Tous les sites Natura 2000 compris dans un périmètre de 10 kilomètres autour de la zone d'étude du projet ont été recensées. Cette distance correspond à un rayon de dispersion maximal pour de nombreuses espèces.

Au-delà de 10 km, il est admis que l'incidence sur les sites Natura 2000 d'un projet de construction est insignifiant.

6.3.3. Étude des incidences

En réponse aux dispositions réglementaires de l'article L414-4 du code de l'environnement, l'évaluation des incidences « Natura 2000 » permet au porteur de projet de s'interroger, en première analyse, sur les incidences potentielles que les conditions de réalisation de son projet sont susceptibles d'entraîner sur le ou les sites Natura 2000 au regard des enjeux ayant conduit à la désignation de la zone à préserver.

L'évaluation d'incidences est une étude :

- Ciblée sur les habitats naturels et espèces pour lesquels les sites Natura 2000 ont été créés ;
- Proportionnée à la nature et à l'importance des incidences potentielles du projet.

Pour étudier les incidences éventuelles du projet sur les sites, la démarche suivante a été réalisée :

- Étude du contexte Natura 2000 dans un rayon de 10 km autour de la zone d'étude ;
- Étude des liens fonctionnels entre les sites Natura 2000 et la zone d'étude ;
- Détermination des incidences du projet sur les sites Natura 2000.

6.4. Contexte Natura 2000

Aucun site Natura 2000 n'est recensé dans le périmètre d'étude. Dans un périmètre de 10 km, deux sites Natura 2000 sont présents, couvrant la même aire géographique, à environ 4 km au Nord du projet :

- La Zone de Protection Spéciale « Vosges du Nord » FR4211799 ;
- La Zone Spéciale de Conservation du même nom FR4201799.

Situé au cœur du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, ces sites Natura 2000 sont très caractéristiques des milieux et paysages des Vosges du Nord :

- majoritairement forestier (95 % de sa surface) ;
- les substrats en grès ;
- les ruisseaux qui traversent le site sont des ruisseaux oligotrophes, plus ou moins transformés par des aménagements, notamment des étangs.

Il s'agit de sites de grande importance pour le maintien de la faune forestière (pics, rapaces, chat sauvage, mustélidés, chauves-souris) et pour la nidification des espèces rupestres comme le Hibou grand-duc ou le Faucon pèlerin.

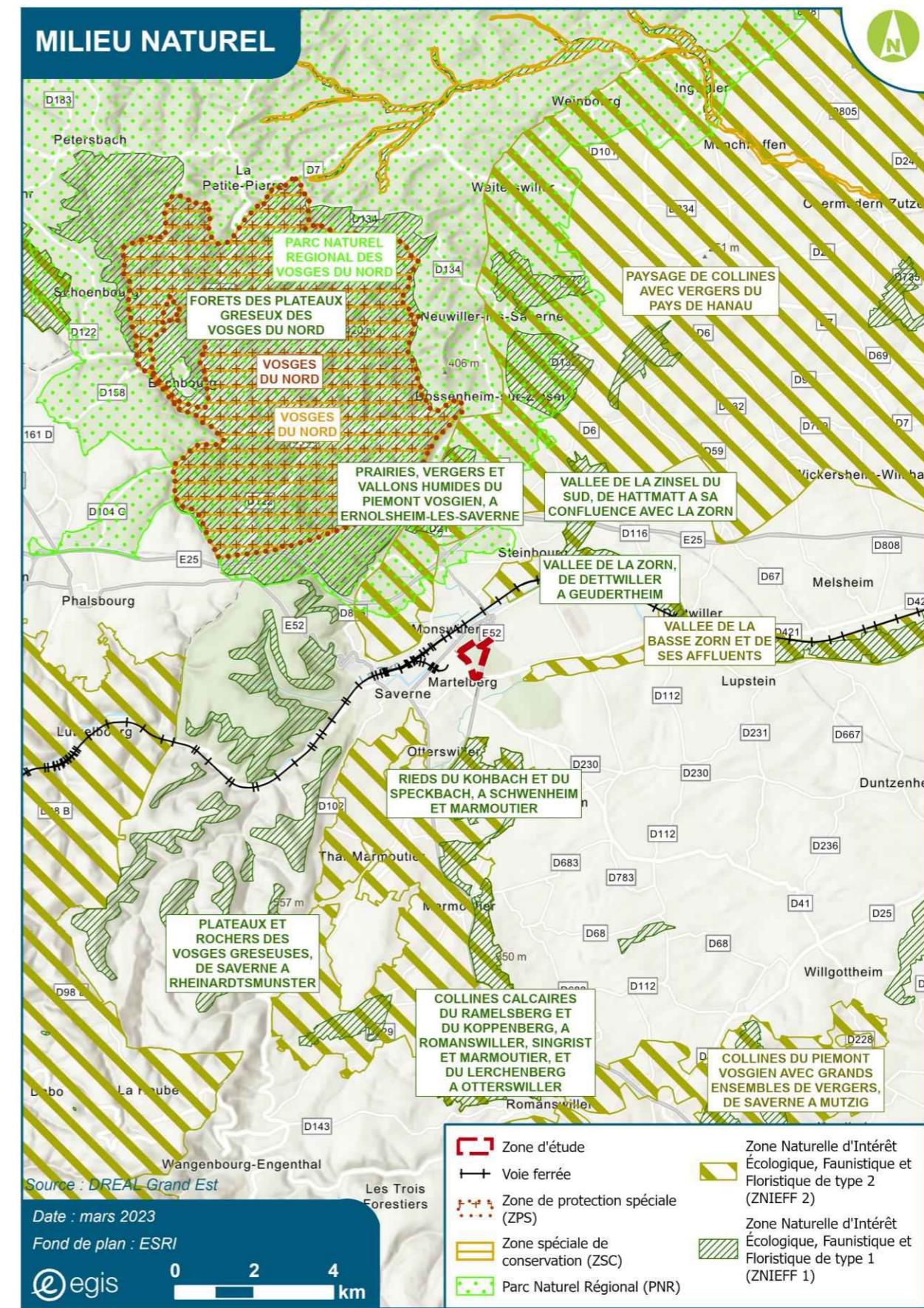


FIGURE 80 : LOCALISATION DES ESPACES INVENTORIÉS ET PROTÉGÉS DANS UN RAYON DE 10 KM AUTOUR DE LA ZONE D'ÉTUDE

6.4.1. Le DOCOB

Le Document d'Objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 des « Vosges du Nord » concerne les deux zones suivantes, localisées sur le même périmètre :

- La ZPS « Vosges du Nord » FR4211799,
 - La ZSC du même nom FR4201799.

Le DOCOB a été rédigé en septembre 2006 et comprend :

- La description et l'analyse de l'état initial du site ;
 - Les grands enjeux et objectifs de développement durable ;
 - L'ensemble des mesures opérationnelles à mettre en œuvre ;
 - Des annexes comprenant des éléments cartographiques, des fiches descriptives des habitats et espèces, le rapport de gestion forestière, le cahier des charges des contrats et la charte Natura 2000.

Présentation du site

Le site « Vosges du Nord » s'étend sur une surface de près de 5 000 ha (surface totale du site calculée par SIG en 2006 : 4 995 ha).

Les limites du site, identiques pour la ZPS et la ZSC, sont constituées par des limites de forêts ou des limites de ban communal à l'exception de la limite Sud (tracé de la ligne TGV Est).

Ce site Natura 2000 est majoritairement forestier (95 % de sa surface), les espaces ouverts se concentrent dans la vallée de la Zinsel du Sud, rivière qui traverse le site d'Est en Ouest. Le relief général est celui d'un plateau entaillé par des vallées aux versants abrupts. Les ruisseaux, plus ou moins transformés par des aménagements (étangs, pistes...) se caractérisent par leur caractère oligotrophe.

Description du site

Situé au cœur du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, le site est très caractéristique des milieux et paysages des Vosges du Nord :

- C'est un site très majoritairement forestier pour près de 95 % de sa surface, les espaces ouverts étant pour l'essentiel concentrés dans la vallée de la Zinsel du Sud, rivière qui traverse le site d'Ouest en est ;
 - Les substrats sont pour l'essentiel des grès, l'ossature du relief étant marquée par les affleurements de congolomérat qui constituent par endroits dans le site des barres rocheuses, des falaises ou sont démantelés en une série de gros rochers ;
 - Le relief général est celui d'un plateau entaillé par des vallées aux versants abrupts qui compartimentent le site ;
 - Les altitudes restent modestes (entre 185 et 417 m) et situent donc l'ensemble du site à l'étage collinéen supérieur. Avec une pluviométrie annuelle autour de 800 mm bien répartie sur l'année, le Hêtre se trouve dans les conditions stationnelles optimales et les formations forestières dominantes sont les hêtraies.
 - Certains fonds de vallon et ravins encaissés présentent des conditions climatiques montagnardes qui permettent le développement d'une végétation habituellement liée à des altitudes plus élevées ;
 - Les ruisseaux qui traversent le site sont des ruisseaux oligotrophes, plus ou moins transformés par des aménagements, notamment des étangs.

Le site, réparti sur le territoire de sept communes, est composé à 92,6 % de forêts publiques (4 628 ha). S'ajoutent à ces surfaces forestières environ 30 ha de forêt privée ; le reste de la superficie du site est pour l'essentiel constitué de terrains privés ouverts ou en friche dans le fonds de la vallée de la Zinsel.

Les habitats les plus caractéristiques du site sont les hêtraies et hêtraies-chênaies (du *Luzulo-Fagetum* et dans une moindre mesure de l'*Aspérulo-Fagetum*), mais d'autres habitats à forte valeur écologique sont représentés sur le site (habitats prioritaires de la Directive Habitats) : les forêts de ravin du *Tilio-Acerion* et les aulnaies-frênaies. Quelques habitats de milieux ouverts et un habitat aquatique complètent la liste des habitats visés par la Directive représentés sur le site.

Concernant les espèces, une seule espèce végétale visée par la Directive Habitats a pu être identifiée sur le site : *Trichomanes speciosum*, une petite fougère. Les espèces animales sont plus nombreuses : plusieurs espèces de chauves-souris visées par la Directive Habitats, le chabot, la lamproie de Planer le Lucane cerf-volant, de nombreux oiseaux relevant de la Directive Oiseaux.

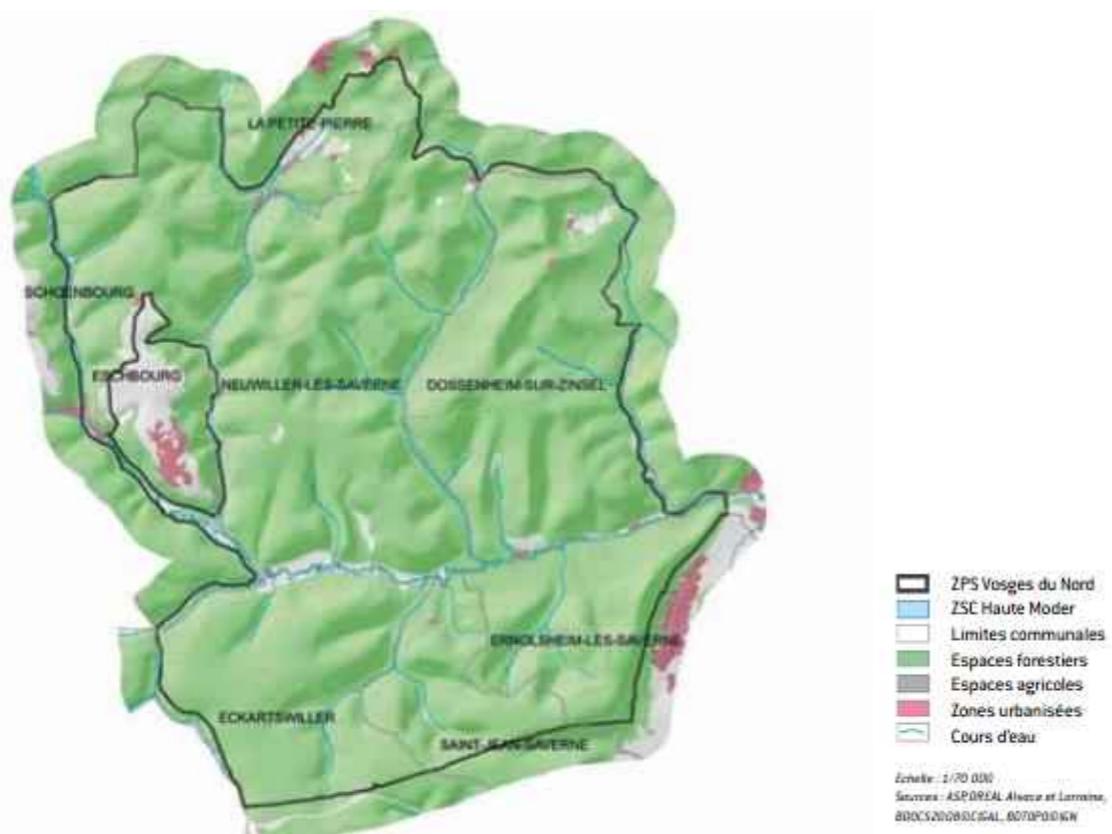


FIGURE 81 : PÉRIMÈTRE ET OCCUPATION DES SOLS DU SITE NATURA 2000 « VOSGES DU NORD »

Habitats d'intérêt communautaire de la Zone Spéciale de Conservation « Vosges du Nord »

Huit habitats d'intérêt européen sont présents sur le site Natura 2000 et listés dans le tableau 54 ci-dessous.

TABLEAU 54 : HABITATS D'INTÉRÊT EUROPÉEN RECENSÉS DANS LA ZSC « VOSGES DU NORD »

| Code Directive Habitats | Nom de l'habitat | Equivalent Corine | Superficie (% de couverture) |
|-------------------------|--|---|------------------------------|
| DH 9180* | Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> | 41.4 – Forêts de ravins | 2 ha (0,04 %) |
| DH 9110 | Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i> | 41.112 – Hêtraie acidiphile submontagnarde à Luzule blanchâtre 41.111 – Hêtraie-chênaie acidiphile collinéenne à Luzule blanchâtre | 4 098 ha (82,03 %) |
| DH 9130 | Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i> | 41.133 – Hêtraie neutroacidicline submontagnarde à mélisque, aspérule et millet | 410 ha (8,21 %) |
| DH 9160 | Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies du <i>Carpinion-Betuli</i> | 41.24 – Chênaie pédonculée à déterminisme édaphique | 5 ha (0,1 %) |
| DH 91E0* | Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> | 44.3 – Ripisylves à Frêne et Aulne de l'Alno-Padion | 41 ha (0,82 %) |
| 6510 | Prairies maigres de fauche de basse altitude | 38.2 – Prairies de fauche extensives planitaires à sub-montagnardes de l' <i>Arrhenatherion</i> | 35 ha (0,7 %) |
| 6430 | Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin | 37.7 – Mégaphorbiaies eutrophes planitaires | 10 ha (0,2 %) |
| 3260 | Rivières des étages planitaire à montagnard | / | 2 ha (0,04 %) |

*Habitat prioritaire

Les habitats forestiers d'intérêt communautaire représentent plus de 90 % de la surface totale de la ZSC.

Les habitats prioritaires sont faiblement représentés sur le site :

- L'habitat prioritaire 9180* (code Habitat 9180*) représente seulement 2 ha sur le site, car les érablaies-frênaies ne peuvent se développer qu'à la faveur de conditions topographiques rares et localisées. Cet habitat est principalement localisé en tête de bassin, dans les secteurs de ravin à fort confinement et à orientation fraîche au contact entre le massif gréseux et le plateau lorrain.
- L'habitat prioritaire 91E0* (Code Habitat 91E0*) est présent sur 41 ha. Il s'agit d'un habitat de bord des cours d'eau ; sur le site des Vosges du Nord son extension spatiale est limitée par la topographie (fonds de vallon souvent encaissés) et par la transformation notamment en terrain agricole. Cet habitat est retrouvé toujours en mosaïque avec des aulnaies marécageuses localisées au niveau des anciens chenaux et des cuvettes topographiques.

Seulement 47 ha d'habitats communautaires de milieux ouverts ont été cartographiés dans la ZSC, correspondant à 0,94 % de sa surface.

Les espèces d'intérêt communautaire recensées (hors oiseaux)

TABLEAU 55 : ESPÈCES VISÉES PAR L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS (SOURCE : DOCOB, 2006)

| Espèces recensées | Commentaires |
|---|---|
| Espèces végétales | |
| Trichomanès remarquable – <i>Vandenboschia speciosa</i> | Assez fréquente dans les fissures des rochers |
| Chiroptères | |
| Barbastelle – <i>Barbastella barbastellus</i> | Chiroptère excessivement discret ; trois observations seulement en 2001-2002 |
| Grand Murin – <i>Myotis myotis</i> | Forte fréquentation Espèce nettement anthropophile, choisissant les combles de grands édifices ou de grandes maisons pour mettre bas, les roches et abris sous roche pour passer la période hivernal |
| Vespertilion de Bechstein – <i>Myotis bechsteinii</i> | Espèce peu représentée et très discrète |
| Mammifères | |
| Lynx boréal – <i>Lynx lynx</i> | Présence du Lynx attestée dans les Vosges du Nord depuis 1989, bien que les données recueillies depuis ne semblent pas prouver l'existence d'une population viable |
| Poissons | |
| Chabot – <i>Cottus gobio</i> | Principalement présente dans les rivières du Fischbaechel et du Nesselbach |
| Lamproie de Planer – <i>Lampetra planeri</i> | Localisée sur la plupart des principaux affluents de la Zinsel du Sud |
| Insectes | |
| Lucane cerf-volant – <i>Lucanus cervus</i> | Relativement discret de jour, l'espèce semble bien représentée |

Les oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS « Vosges du Nord »

Le classement du site en Zone de Protection Spéciale est motivé par la présence d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (Annexe I de la Directive Oiseaux) nicheuses et par la présence régulière d'espèces migratrices (visées ou non par la Directive Oiseaux) en effectifs importants.

Au total, 92 espèces ont été observées, dont 84 espèces nicheuses. Parmi les espèces observées, 9 espèces sont visées à l'annexe I de la Directive Oiseaux et 4 sont nicheuses potentielles.

TABLEAU 56 : ESPÈCES D'OISEAUX REMARQUABLES PRÉSENTES SUR LA ZPS (SOURCE : DOCOB, 2006)

| Espèces recensées | Habitats | Commentaire |
|---|--|---|
| Bondrée apivore – <i>Pernis apivorus</i> | Forestier (nidification) et milieux ouverts (alimentation) | Grand migrateur, plusieurs couples reproducteurs sont présents sur le site |
| *Cincle plongeur – <i>Cinclus cinclus</i> | Cours d'eau, bordures de lacs ou de mer | Bien que non retenue dans l'annexe I de la Directive Oiseaux, cette espèce est considérée comme un nicheur rare dans les Vosges du Nord |

| Espèces recensées | Habitats | Commentaire |
|---|--|---|
| Faucon pèlerin – <i>Falco peregrinus</i> | Rupestre | Espèce nicheuse, de nombreux couples sont observés |
| Grand-duc d'Europe – <i>Bubo bubo</i> | Rupestre | Espèce nicheuse, sur les versants abrupts et les rochers |
| Martin-pêcheur d'Europe – <i>Alcedo atthis</i> | Cours d'eau, mares, étangs et ripisylves associées | Espèce nicheuse |
| Pic cendré – <i>Picus canus</i> | Forestier | Espèce nicheuse |
| Pic mar – <i>Dendrocopos medius</i> | Forestier | Espèce nicheuse |
| Pic noir – <i>Dryocopus martius</i> | Forestier | Espèce nicheuse |
| Pie-grièche écorcheur – <i>Lanius collurio</i> | Lisières | Espèce migratrice, de nombreux couples nicheurs sont observés |
| Alouette lulu – <i>Lullula arborea</i> | Milieux ouverts | Nicheur potentiel |
| Chevêchette d'Europe – <i>Glaucidium passerinum</i> | Forestier | Nicheur potentiel |
| Chouette de Tengmalm – <i>Aegolius funereus</i> | Forestier | Nicheur potentiel |
| Engoulevent d'Europe – <i>Caprimulgus europaeus</i> | Forestier | Nicheur potentiel |

* Espèce non visée par l'annexe I de la Directive Oiseaux

6.4.2. Les orientations et les objectifs de conservation

Les orientations et les objectifs de conservation des milieux naturels pour l'ensemble du site Natura 2000 « Vosges du Nord » sont synthétisés ci-dessous.

■ Orientation 1 : Améliorer l'état de conservation des habitats forestiers à l'échelle du site

Cette orientation vise à répondre aux enjeux suivants :

- Maintenir en bon état de conservation les habitats non transformés ;
- Restaurer les habitats transformés ;
- Rechercher la représentation dans le site de toutes les phases du cycle forestier ;
- Rechercher l'équilibre sylvo-cynégétique au sein du massif ;
- Inciter à la mise en place d'une gestion différenciée des habitats de forêt de ravin, avec un objectif de protection prioritaire.

■ Orientation 2 : Maintenir en bon état de conservation les populations des espèces de la Directive Habitats et de la Directive Oiseaux présentes sur le site

- Intégrer dans la gestion les facteurs favorables aux espèces visées par la Directive Habitats ;
- Intégrer dans la gestion les facteurs favorables aux espèces visées par la Directive Oiseaux ;
- Conserver les autres espèces remarquables présentes dans le site.

■ Orientation 3 : Restaurer et préserver la dynamique naturelle des ruisseaux et rivières sur grès

- Rétablissement la continuité hydraulique, biologique et sédimentaire ;
- Garantir une bonne qualité chimique de l'eau ;
- Restaurer les tronçons de rivières physiquement altérés.

■ Orientation 4 : Maintenir la fonctionnalité et la richesse biologique des zones humides

- Maîtriser l'aménagement des vallées ;

- Conserver une mosaïque d'habitats naturels humides caractéristiques des Vosges du Nord et d'intérêt communautaire en bon état de conservation.

■ Orientation 5 : Conserver des espaces ouverts à vocation patrimoniale et paysagère aux abords des villages

- Encourager le maintien d'une gestion traditionnelle des prairies de fauche ;
- Développer de nouvelles dynamiques locales garantes de la conservation d'espaces ouverts de qualité.

■ Orientation 6 : Formation des acteurs et sensibilisation des populations aux enjeux associés à la mise en œuvre de la Directive Habitats, notamment à la gestion forestière multifonctionnelle et au respect des cours d'eau et zones humides

- Former les propriétaires et gestionnaires forestiers à la prise en compte des enjeux des Directives dans le cadre d'une gestion à objectif principal de production ;
- Sensibiliser les élus et les populations locales à la complexité de la gestion forestière multifonctionnelle ;
- Faire prendre conscience aux usagers et riverains que la rivière est un milieu complexe et fragile ;
- Sensibiliser les habitats à la mutation des paysages ;
- Faire naître des comportements éco-citoyens.

TABLEAU 57 : OBJECTIFS DE CONSERVATION ET ORIENTATIONS ASSOCIÉES

| Objectifs | Orientations auxquelles contribuent les objectifs | | | | | |
|---|---|----|---|---|---|---|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| A Mettre en place des régénérations permettant d'augmenter à terme la représentation des essences autochtones à l'échelle du site | 1a 1b | 2a | | 4 | 5 | |
| B Adopter une gestion sylvicole des peuplements d'allochtones permettant une amélioration progressive de l'état de conservation de l'habitat | 1a 1b | 2a | | 4 | 5 | |
| C Veiller à la conservation du cortège floristique et faunistique de l'habitat | 1a | 2 | | | | |
| D Veiller à la préservation des sols forestiers | 1a 1e | | | 4 | | |
| E Favoriser le maintien d'arbres de gros diamètre, d'arbres à intérêt biologique et de bois mort | 1c | 2 | | | | |
| F Rechercher l'équilibre sylvo-cynégétique, permettant la régénération sans protection de toutes les essences autochtones (sauf chêne) | 1 | | | | | |
| G Maintenir en bon état de conservation les habitats de forêt de ravin (habitat prioritaire) | 1 | 2c | | | | |
| H Prendre les mesures spécifiques permettant de conserver durablement les espèces de chauves-souris présentes sur le site | | 2 | | | | |
| I Prendre les mesures spécifiques pour la conservation des espèces rupestres | | 2 | | | | |
| J Maintenir la dynamique naturelle des cours d'eau et zones humides | | | 3 | 4 | | |
| K Mettre en place une gestion sylvicole adaptée à la fragilité du milieu dans les forêts humides | | | 3 | 4 | | |
| L Maintenir les prairies et convertir les terres arables en bordure de cours d'eau | | | 3 | 4 | 5 | |
| M Former les acteurs et sensibiliser les populations aux enjeux à la mise en œuvre de la Directive Habitats dans le cadre d'une gestion multifonctionnelle | | | | | | 6 |

6.5. Liens fonctionnels entre l'aire d'étude et le site Natura 2000

6.5.1. Localisation de l'aire d'étude par rapport aux sites Natura 2000

Le site Natura 2000 concerné par le projet est situé à environ 4 km au Nord de l'aire d'étude.

Il appartient à une entité écologique bien distincte, les Vosges du Nord d'ambiance « montagnardes » et forestières alors que la zone d'étude relève des boisements de piémonts sur une géologie non gréseuse (dolomies, calcaires du Muschelkalk, placages de limons...). La rivière la plus proche est la Zorn qui descend des Vosges moyenne et le réseau hydrographique amont ne raccroche pas directement la zone d'étude aux Vosges du Nord. Cette délimitation est profonde puisque les Vosges du Nord sont rattachées à la région naturelle du Massif vosgien et que la zone d'étude de l'autre côté du champ de faille de Saverne relève du Fossé rhénan, et plus précisément de la terrasse de la Zorn (ODONAT Grand Est, 2018). Les liens écologiques entre ces deux entités sont donc ténus et indirects, surtout lié au caractère forestier médio-européen général à la région.

En outre, différentes barrières d'origine anthropique sont présentes entre le projet et le site Natura 2000 :

- La voie ferrée Paris-Strasbourg axée Est-Ouest ;
- L'autoroute A4 et la RD6, éléments structurants du réseau routier axés tous deux Est-Ouest, ainsi que le péage de Saverne reliant les deux infrastructures ;
- Des zones d'activités de la commune de Saverne et de Monswiller ;
- Les centres-villes des communes de Monswiller, d'Eckartswiller et de Saint-Jean-Saverne.

La zone d'étude est située au plus près à 4 km des sites Natura 2000, soit relativement distante. Elle s'inscrit dans une région naturelle différente et sans connexion directe avec lui. De plus, les infrastructures de transport linéaires ainsi que les zones urbanisées limitent les connexions écologiques.

6.5.2. Bassin versant de l'aire d'étude et des sites Natura 2000

Le site Natura 2000 et le projet d'extension de KUHN sont localisés sur le bassin versant de la Zorn, qui totalise 750 km². La Zorn est issue de la confluence entre la Zorn Jaune et la Zorn Blanche et affluent de la Moder, elle-même affluent du Rhin. Son cours amont se trouve dans les Vosges moyenne mais elle recueille à l'aval de la zone d'étude la Zinsel-du-sud qui descend quant à elle du cœur du site Natura 2000.

L'aire d'étude projet appartient au même bassin versant que le site Natura 2000 des « Vosges du Nord ».

6.5.3. Coïncidences des habitats biologiques

La zone d'étude compte deux habitats d'intérêt communautaire :

| Habitats biologiques d'intérêt communautaire du périmètre d'étude | | |
|---|---------------------|------------------|
| Nom | Code Corine Biotope | Code Natura 2000 |
| Hêtraie Chênaie acidophile – méso acidiphile à Luzule blanchâtre | 41.11 | 9110 |
| Hêtraie Chênaie neutrophile, neutro-calcicole = DH 9130 | 41.13 | 9130 |

Ces deux habitats biologiques sont aussi cités comme constitutifs du manteau forestier du site Natura 2000. Il n'existe en revanche pas de continuité forestière entre ces deux massifs.

6.5.4. Dispersion des espèces

La zone d'étude étant distante, au plus près, de 4 km des « Vosges du Nord », et appartenant au même bassin versant, le projet est susceptible d'avoir des incidences sur le site Natura 2000.

En particulier, certaines espèces sont susceptibles de fréquenter l'aire d'étude :

- Flore : absence de liens fonctionnels ;
- Habitats : absence de liens fonctionnels ;
- Amphibiens : des sites favorables à la reproduction des amphibiens sont présents au niveau de l'îlot de vieillissement sur l'aire d'étude. Toutefois le site Natura 2000 n'abrite pas d'amphibiens d'intérêt communautaire.
- Avifaune : le rayon vital des espèces est souvent inférieur à la distance entre les sites Natura 2000 et la zone d'étude. Toutefois les espèces identifiées dans le cadre de la directive Oiseaux sont des espèces se développant dans les milieux aquatiques ou forestiers ; **les habitats de l'aire d'étude peuvent être utilisés pour la nidification et l'alimentation des espèces avec un large rayon vital** ;
- Chiroptères : bien que l'aire d'étude présente des secteurs favorables à de nombreuses espèces de chiroptères (lisières forestières et de l'îlot de vieillissement), les barrières anthropiques limitent fortement leur dispersion du site Natura 2000 vers l'aire d'étude.
- Insectes : **le rayon de dispersion de certains insectes peut atteindre la zone d'étude. En particulier, le Lucane cerf-volant, espèce d'intérêt communautaire présente sur le site Natura 2000, a été observé sur l'aire d'étude.** Toutefois les infrastructures linéaires de transport et l'urbanisation limitent leur dispersion, et les corridors écologiques de déplacement de ces espèces entre la zone d'étude et le site Natura 2000 ne sont pas directs.
- Mammifères (hors chiroptères) : certaines espèces de mammifères recensées dans le site Natura 2000, notamment le Lynx boréal, peuvent parcourir des distances de dispersion suffisantes pour rejoindre l'aire d'étude. Cependant des barrières anthropiques limitent la dispersion des zones Natura 2000 vers l'aire d'étude. Les corridors écologiques de déplacement de ces espèces entre l'aire d'étude et le site Natura 2000 ne sont pas directs et sont fragmentés. De plus, l'espèce n'a pas été contactée sur l'aire d'étude.
- Poissons : il n'existe pas de connectivité écologique entre l'aire d'étude et le site Natura 2000 pour ce groupe (absence d'éléments hydrographiques sur l'aire d'étude).

6.6. Incidences éventuelles du projet sur les sites Natura 2000

Le projet n'est pas situé au sein d'un site Natura 2000. Le site le plus proche est le site Natura 2000 des « Vosges du Nord » situé à 4 km du projet.

Ce site Natura 2000 est séparé de l'aire d'étude par des infrastructures linéaires de transport structurantes et des éléments urbains, à l'origine de la fragmentation des corridors écologiques entre le site Natura 2000 et l'aire d'étude.

Le lien fonctionnel entre les espèces présentes dans le site Natura 2000 et l'aire d'étude n'est pas significatif :

- Les barrières anthropiques (LGV Paris-Strasbourg, A4, RD6, centres-villes) limitent les connectivités écologiques ;
- L'aire d'étude est localisée à l'extrême Ouest de la forêt du Kreuzwald qui se prolonge à l'est et constitue un réservoir de biodiversité plus axé vers la plaine que vers le site Natura 2000 des Vosges du Nord.

Le projet induit la suppression permanente d'une surface de forêt relevant d'habitats d'intérêt communautaire, mais sans lien fonctionnel ni continuité physique directe avec les habitats similaires à l'origine de la désignation du site Natura 2000.

Le projet peut induire des dérangements sur la faune. La phase travaux et la phase d'exploitation engendreraient :

- La perte d'habitats pour les espèces ;
- La hausse des émissions sonores ;
- La hausse de la luminosité ;
- La hausse des émissions atmosphériques ;
- La modification et/ou hausse des émissions aqueuses.

Le projet ne générera pas de dérangement significatif supplémentaire sur les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000, considérant la distance entre les deux zones (4 km) et l'absence de lien fonctionnel significatif, les émissions atmosphériques et aqueuses générées par le projet (phase travaux et exploitation) n'auront pas d'incidences sur le site Natura 2000.

6.7. Conclusion

Un site Natura 2000 est situé dans un rayon de 10 km autour de la zone d'étude : le site des « Vosges du Nord ». Ainsi, le projet peut potentiellement avoir des incidences sur ce site, situé à 4 km au Nord du projet.

Ce site Natura 2000 est majoritairement représenté par des milieux forestiers (95 % de sa surface), les espaces ouverts se concentrant dans la vallée de la Zinsel du Sud, rivière qui traverse le site d'Est en Ouest. Les habitats les plus caractéristiques du site sont les hêtraies et hêtraies-chênaies, mais d'autres habitats à forte valeur écologique (habitats prioritaires de la Directive Habitats) sont présents : les forêts de ravin et les aulnaies-frênaies.

Le projet étant éloigné du site Natura 2000, les incidences survenant lors des phases de travaux et d'exploitation (destruction des habitats, d'espèces ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire, dérangement d'espèces d'intérêt communautaire, fragmentation d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire) **peuvent être considérées comme faibles**. En effet, aucun impact direct ne sera à considérer sur les habitats et les espèces s'y développant. Seules certaines espèces recensées dans le site Natura 2000 peuvent potentiellement avoir un rayon de dispersion suffisant pour se déplacer jusqu'au site d'étude. Cependant, la forte fragmentation, liée à la présence d'infrastructures de transport structurantes et d'espaces urbains entre les sites Natura 2000 et l'aire d'étude, rend peu probable le déplacement des espèces entre ces deux zones.

Le projet global d'extension de KUHN et ses travaux connexes ne risquent pas d'avoir d'incidence sur les habitats et les espèces du site Natura 2000 des « Vosges du Nord ». Aucune incidence négative significative n'est à craindre sur les objectifs de conservation de ce site Natura 2000.

7. **Annexe 7 : Contrat d'Obligation Réelle Environnementale (document de travail au moment du dépôt partagé entre les différents partenaires)**

CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'ILOTS DE SÉNESCENCES AU TITRE DE MESURES COMPENSATOIRES ENVIRONNEMENTALES, SIGNÉE ENTRE LE BENEFICIAIRE ET LE PROPRIÉTAIRE DU FONCIER

MESURES COMPENSATOIRES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ
Obligation Réelle Environnementale
ORE

Mise en place d'îlots de sénescences dans le cadre de l'extension du site industriel de l'entreprise Kuhn au niveau de la Faisanderie sur la commune de Monswiller



VILLE de SAVERNE



Entre les Soussignés :

La **ville de SAVERNE**, collectivité territoriale commune, immatriculée sous le SIREN n°216 704 379 et le SIRET n°216 704 379 00017, dont la mairie est située au 78 Grand'rue, 67703 SAVERNE. Représentée par Monsieur Stéphane Leyenberger, Maire de la commune .

*Ci-après dénommé le « **PROPRIÉTAIRE** »,
d'une part,*

ET,

La **société KUHN SAS**, immatriculée à l'INSEE sous le numéro SIREN n°675 580 542 et le SIRET (siège) n°675 580 542 00016 , dont le siège social est situé au 4 impasse des fabriques, BP 60, 67706 SAVERNE CEDEX .

Représentée par Monsieur Thierry Krier, Président de la société

*Ci-après dénommé le « **BENEFICIAIRE** »,
d'autre part,*

ET,

L'**ONF**, établissement public national, immatriculée sous le SIREN n°662043116 .
Représentée par

*Ci-après dénommé le « **GESTIONNAIRE** »,
d'autre part,*

La société Kuhn est en forte croissance et souhaite poursuivre son développement. Le site de l'implantation historique de Kuhn en centre-ville de Saverne n'a plus aucune possibilité d'agrandissement. Le développement très soutenu du groupe Kuhn a conduit à saturer les 34 hectares du terrain de la Faisanderie. Kuhn envisage une extension du site actuel, implanté sur la zone d'activités (ZA) de la Faisanderie à Monswiller.

Consciente des contraintes environnementales de l'implantation du projet sur le site choisi, l'entreprise Kuhn a cherché d'autres solutions à proximité. Le territoire ne dispose malheureusement pas d'une surface d'un seul tenant à proximité du site actuel de Kuhn et permettant le type de développement attendu. L'extension de la ZAE de la Faisanderie est la réponse la plus appropriée aux besoins d'extension de Kuhn.

Après application des mesures d'évitement des impacts, puis de réduction, l'impact de l'extension nécessite la mise en œuvre de mesures de compensation. Ces mesures doivent garantir une efficacité de durée équivalente à celle de l'impact à compenser avec obligation de résultat (Article L. 163-1 du code de l'environnement).

Parmi les mesures compensatoires au titre des espèces protégées, il est prévu de faire évoluer positivement les pratiques de gestion d'un milieu forestier par abandon de l'exploitation pour laisser la forêt et la nature évoluer spontanément par la mise en œuvre d'îlots de sénescence sans limitation de durée et la restauration de milieux. Parallèlement, des surfaces de forêts claires, de lisière, de clairières ou de stades pré-forestiers doivent compenser un impact porté à un cortège animal inféodé aux jeunes bois. La priorité est d'implanter ces mesures compensatoires dans un rayon relativement proche de la zone d'impact du projet.

La société Kuhn et la commune de Saverne décident de mener une action sur le territoire de la commune de Saverne en concluant la présente convention.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de réaliser un partenariat visant à la mise en place d'une gestion écologique par restauration de milieux et par l'abandon de l'exploitation forestière de certaines parcelles, ou secteurs de parcelles pour laisser la forêt et la nature évoluer spontanément par la mise en œuvre d'îlots de sénescence.

La convention permet également de préciser les modalités et les conditions de réalisation d'actions de mesures compensatoires environnementales (MCE) **conformément à l'arrêté d'autorisation environnementale du XXX. Elle a ainsi pour objet d'assurer la gestion et le suivi d'îlots de sénescence.**

Elle vise également à déterminer les droits et obligations de chaque partie dans le cadre de ces compensations environnementales.

Étant ici précisé que la présente convention entre dans le champ d'application de l'article L 132-3 du Code de l'environnement.

Article 2 – Désignation des biens concernés par ladite convention et résumé des actions à mettre en œuvre

| N° | Localisation de la mesure de compensation | Type de mesures | Surface du site | Habitats présents sur site | Description des travaux de génie écologique | Maîtrise foncière | Surface utile à la compensation |
|----------------------|---|---|-----------------|--|---|--|---------------------------------|
| 1 | Forêt communale de Saverne, parcelle forestière 41 + 42 (Eckartswiller) 6,7 km à l'ouest du site de la Faisanderie | Ex-situ Mise en sénescence + restauration de milieux | 6,83 ha | Futaie de hêtre, sapin et chêne, bois moyen et gros bois | Restauration de milieux forestiers Mise en sénescence « améliorée » : - petits gîtes Chat forestier, hérisson, gîtes et nichoirs sur les arbres, retrait de déchets en secteur amont en bordure de route départementale | Commune de Saverne avec appui technique de l'ONF | 6,83 ha |
| 2 | Forêt communale de Saverne, parcelle forestière 49 (Eckartswiller) 8,2 km à l'ouest du site de la Faisanderie | Ex-situ Mise en sénescence + restauration de milieux | 10,9 ha | Hêtraie et Sapinière-hêtraie à gros bois | Restauration de milieux forestiers Restauration/Création de zones humides Mise en sénescence « améliorée » : - petits gîtes Chat forestier, hérisson, écureuil gîtes et nichoirs sur les arbres | Commune de Saverne avec appui technique de l'ONF | 10,9 ha |
| 3 | Forêt communale de Saverne, parcelle forestière 50 (Eckartswiller) 8,2 km à l'ouest du site de la Faisanderie | Ex-situ Mise en sénescence + restauration de milieux | 6,51 ha | Hêtraie à bois moyen et gros bois Petit bois jeune de Mélèze et Douglas | Restauration de milieux forestiers Mise en sénescence « améliorée » : - petits gîtes Chat forestier, hérisson, gîtes et nichoirs sur les arbres, clôture par lattis-bois sur une partie de la surface forestière | Commune de Saverne avec appui technique de l'ONF | 6,4 ha |
| 4 | Forêt communale de Saverne, parcelle forestière 51 (Eckartswiller) 8,2 km à l'ouest du site de la Faisanderie | Ex-situ Restauration de milieux | 7,73 ha | Hêtraie à bois moyen et gros bois Sapinière-hêtraie à gros bois | Restauration de milieux forestiers | Commune de Saverne avec appui technique de l'ONF | 7,59 ha |
| TOTAL SURFACE | | 35,89 ha | | | TOTAL SURFACE UTILE A LA COMPENSATION | | 31,72 ha |

Article 3 – Périmètre des parcelles contractualisées

Le PROPRIETAIRE déclare :

- Être PROPRIETAIRE de la parcelle objet de la présente convention ;
- Que la signature de la présente convention et l'exécution des opérations qui y sont prévues ne constituent une violation par lui d'aucun acte ou d'un contrat auquel il est parti ;
- Que les obligations souscrites par lui aux termes de la présente convention sont des obligations légales, valables, ayant force obligatoire et opposables aux tiers ;
- Avoir le pouvoir et la capacité de conclure la convention qui porte sur les éléments engagés ainsi que sur leur durée ;
- Que les parcelles objets de la présente convention sont gérées par l'ONF, lequel, en qualité d'intervenant au présent acte, ne pourra méconnaître l'existence de la présente convention.

Article 4 – Durée

La convention est consentie et acceptée pour une durée de **99 ans** à compter de sa signature.

Article 5 – Les engagements

Le PROPRIETAIRE s'engage à :

- respecter pendant toute la durée de l'engagement le plan de gestion annexé à la présente convention, lequel fait partie intégrante de la présente convention ;
- permettre l'accès à la parcelle objet de la convention au BENEFICIAIRE ou à toute personne mandatée par celui-ci, comme le GESTIONNAIRE, pour réaliser l'ensemble des travaux de restauration ou toute autre intervention lui incombeant ;
- permettre l'accès à la parcelle objet de la convention, au BENEFICIAIRE ou à toute personne mandatée par celui-ci comme le GESTIONNAIRE, pour des suivis scientifiques et des contrôles, ainsi que faciliter et, le cas échéant, participer à la réalisation de ces suivis et contrôles (voir notamment la mesure associée du plan de gestion). Le personnel chargé de la gestion et du suivi du site peut librement accéder aux parcelles en veillant au respect des lieux et des animaux ;
- fournir à la demande du BENEFICIAIRE tout document permettant le suivi des engagements réalisés sur les éléments engagés (cahier d'enregistrement des pratiques, factures de travaux, etc.) ;
- informer le BENEFICIAIRE en cas de changement de forme juridique ou de transmission du PROPRIETAIRE, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans les 3 mois suivant ce changement ; la convention continuera de s'appliquer indépendamment du changement de forme juridique ou de la transmission du PROPRIETAIRE, jusqu'à l'échéance fixée à l'article 4.

Le BENEFICIAIRE s'engage à :

- Respecter l'ensemble des modalités détaillées ci-après et plus largement l'ensemble du cahier des charges figurant en annexe lequel fait partie intégrante de la présente convention ;
- Financer sur ses fonds propres les mesures définies au plan de gestion, investissement et fonctionnement incluant le suivi écologique et technique sur 99 ans.
- Fournir au PROPRIETAIRE la date exacte de début des travaux. Si cette date devait

- être modifiée pour une raison quelconque, le BENEFICIAIRE s'engage à informer LE PROPRIETAIRE de cette modification dans les meilleurs délais,
- prévenir le PROPRIETAIRE au moins une semaine à l'avance pour la réalisation d'expertises techniques et/ou écologiques concernant les fonctionnalités de la zone de boisement et la biodiversité ;
 - respecter et faire respecter par ses prestataires les contraintes d'accès imposées par le PROPRIETAIRE ; et lorsqu'il en fait la demande, l'informer des résultats des expertises et des suivis naturalistes réalisés sur les parcelles contractualisées ;
 - faire toute diligence pour répondre à toute sollicitation écrite ou téléphonique du PROPRIETAIRE ;
 - dans le cas où une de ses actions de communication à l'attention du public pourrait conduire à citer le nom du PROPRIETAIRE, lui en demander l'autorisation écrite au préalable.

Le GESTIONNAIRE s'engage à

- réaliser le suivi des éléments de biodiversité ou des fonctions écologiques concernées par le contrat ORE ;
- mettre en œuvre certaines actions favorables à la biodiversité sur ce bien immobilier, avec l'accord du PROPRIETAIRE.

Article 6 – Travaux sur les parcelles

Si le PROPRIETAIRE souhaite effectuer des travaux sur la parcelle objet de la présente convention il devra au préalable obtenir l'accord écrit du BENEFICIAIRE et ce quelle que soit la nature des travaux envisagés, hormis pour les travaux prévus pour la restauration, la gestion mentionnés dans le cahier des charges de gestion et de suivi (Annexes 1).

Le BÉNÉFICIAIRE s'assure de la conformité des travaux avec les objectifs compensatoires et endosse la responsabilité des éventuels effets de ces travaux sur l'atteinte de ces objectifs compensatoires.

Article 7 – Modalités de contrôle

Le BENEFICIAIRE réalisera à sa charge des contrôles portant sur le bon respect des mesures objets de la convention. Ces contrôles seront réalisés par le GESTIONNAIRE sur la base des indicateurs de suivi prévus et suivant la périodicité prévue au plan de gestion.

La fréquence de ces contrôles respectera le suivi obligatoire de l'efficacité de la mesure. Le BENEFICIAIRE et le GESTIONNAIRE s'engagent à avertir le PROPRIETAIRE par tous moyens oraux ou écrits des dates des contrôles.

Article 8. Conditions d'évolution de la convention

Après accord entre les parties et par voie d'avenant, les engagements souscrits à la convention pourront évoluer afin d'adapter les modalités de gestion et/ou la durée des engagements, pour mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'atteinte de la compensation forestière pour les espèces cibles sur chaque site. L'ensemble des adaptations et mesures correctrices demandées par le gestionnaire à l'issu de ses suivis ou demandées par le service en charge du contrôle de la mesure compensatoire.

Il est entendu qu'aucune des parties ne peut prétendre à modifier de façon unilatérale les engagements pris.

A la signature de l'arrêté d'autorisation environnementale de l'extension de l'entreprise Kuhn sur le site de la Faisanderie, une mise à jour sera réalisée si nécessaire pour prendre en compte des prescriptions complémentaires de l'arrêté qui sera annexé à la convention.

Article 9 – Exécution des engagements du PROPRIETAIRE

Cas de force majeure

Si le PROPRIETAIRE n'était pas en mesure de respecter un ou plusieurs de ses engagements, il lui appartiendrait, dans un délai de trente jours, de le signaler par écrit au BENEFICIAIRE, qui déterminera si les causes du non-respect des engagements relèvent d'un cas de force majeure. Un événement est considéré comme relevant de la force majeure s'il est imprévisible, extérieur et irréversible.

Manquement aux obligations

En cas de litige entre les parties portant sur leurs obligations respectives, elles s'engagent à convenir de tout mettre en œuvre pour une résolution amiable du conflit. À défaut, la juridiction compétente sera saisie par la partie la plus diligente.

Article 9 – Conditions financières

Pour faciliter le projet du BENEFICIAIRE qui est structurant pour le développement du territoire, le PROPRIETAIRE accepte la mise à disposition gracieuse des parcelles pour la durée prévue à l'article 4.

Article 10 – Enregistrement

Le contrat ORE doit être enregistré au service de la publicité foncière (article L. 132-3 du code de l'environnement). Le contrat ORE est dispensé de l'essentiel des taxes et autres frais généralement requis par un enregistrement au service la publicité foncière.

Liste des annexes

- Annexe 1 : Fiches de gestion et de suivi de chaque parcelles objets de la présente convention
- Annexe 2 : Arrêté de l'autorisation environnementale

| | |
|--|---|
| LE PROPRIETAIRE : La Ville de Saverne, représentée par Monsieur Stéphane Leyenberger, Maire de la commune A..... Le..... | Signature de Monsieur Stéphane Leyenberger, précédée de la mention « lu et approuvé » : |
| LE BENEFICIAIRE : La société KUHN, représenté par Monsieur Thierry Krier, Président de la société A..... Le..... | Signature de Monsieur Thierry KRIER, précédée de la mention « lu et approuvé » |
| Le gestionnaire : L'ONF représenté par : - A..... Le..... | Signature de X précédée de la mention « lu et approuvé » : |

Sera intégrée les fiches de gestion pour chaque parcelle

PROJET DE CONVENTION

PROJET DE CONVENTION

ANNEXE 2 : Arrêté de l'autorisation environnementale

Sera joint l'arrêté d'AE qui cite ces parcelles comme nécessaire à la compensation

PROJET DE CONVENTION

